

Diagnostic économique et financier des programmes de stabilisation et d'ajustement structurel de l'économie algérienne

par Djamila KASMI épouse BELKACEM

Thèse de doctorat en sciences économiques

sous la direction de Gérard KLOTZ

présentée et soutenue publiquement le 6 novembre 2008

Devant le jury composé de : Gérard KLOTZ, Professeur des universités, Université Lyon 2 René SANDRETTO, Professeur des universités, Université Lyon 2 Mohand El Hocine BENISSAD, Professeur des universités, Université d'Alger Azzedine BELKACEM NACER, Professeur d'université, Institut National de la Planification

Table des matières

Contrat de diffusion . . .	5
Remerciements . . .	6
Introduction générale . . .	7
La mise en œuvre des programmes de stabilisation et d'ajustement structurel dans les pays en voie de développement. . .	9
La mise en œuvre des programmes de stabilisation et d'ajustement structurel en Algérie . . .	10
Méthodologie et limites de l'étude . . .	11
Première partie : analyse des causes internes et externes de la crise de l'économie algérienne et processus d'autoajustement . . .	13
Introduction . . .	13
Chapitre I : les causes internes de la crise de l'économie algérienne . . .	14
Introduction . . .	14
Section 1 : les limites de la stratégie de développement des années 70 : l'ambiguïté des textes législatifs. . .	15
Section 2 : les limites dans la mise en œuvre de la stratégie. . .	29
Section 3 : Les tentatives de redressement de l'économie nationale amorcées durant la décennie 1980 . . .	45
Chapitre II : les causes externes de la crise économique . . .	51
Introduction . . .	51
Section 1 : L'instabilité des prix du pétrole. . .	52
Section 2 : le contexte financier international et l'endettement extérieur de l'Algérie. . .	66
Chapitre III : la crise économique algérienne de 1986 . . .	69
Section 1 : Les théories explicatives de la crise dans les économies socialistes. . .	69
Section 2 : les signes manifestes de la crise. . .	76
Section 3 : le processus d'auto ajustement ou ajustement dans le cadre de l'économie planifiée. . .	79
Conclusion de la première partie . . .	81
Deuxième partie : l'ajustement sous l'égide des institutions financières internationales : le « Consensus de Washington » comme solution a la crise économique algérienne. . .	83
Introduction . . .	83
Chapitre I : les programmes d'ajustement structurel : rôle et conditionnalité des Institutions Financières Internationales . . .	84
Introduction . . .	84
Section 1 : le rôle et la conditionnalité des Institutions Financières Internationales . . .	85
Section 2 : Les soubassements théoriques des programmes d'ajustement structurel. . .	96
Chapitre II : les premiers accords avec les Institutions Financières Internationales ou l'ajustement interrompu . . .	102
Section 1 : les crédits obtenus au titre des premiers accords avec le FMI . . .	103
Section 2 : les principales mesures mises en œuvre au titre des premiers accords avec le FMI. . .	104

Chapitre III : la reprise des négociations avec le Fonds Monétaire International . .	118
Introduction . .	118
Section 1 : la restructuration de la dette extérieure auprès des créanciers publics et privés. . .	119
Section 2 : les principales mesures au titre de l'accord de confirmation de 1994. . .	128
Section 3 : la situation monétaire et financière à l'issue du programme de stabilisation et d'ajustement structurel. . .	138
Chapitre IV : le programme d'ajustement structurel : une issue à la crise ou crise sans issue . .	141
Introduction . .	141
Section 1 : les crédits obtenus dans le cadre du programme d'ajustement structurel. . .	141
Section 2 : la privatisation. . .	144
Section 3 : la libéralisation du commerce extérieur. . .	162
Conclusion de la deuxième partie . .	181
Conclusion générale . .	183
L'évolution récente des équilibres macroéconomiques et de la croissance . .	184
Annexes . .	186
Annexe 1 : calcul du coefficient de Polak . .	186
Annexe 2 . .	187
Annexe 3 . .	187
Annexe 4 : liste des sigles et abréviations . .	189
Bibliographie générale . .	192

Contrat de diffusion

Ce document est diffusé sous le contrat *Creative Commons* « [Patrimoine – pas d'utilisation commerciale - pas de modification](#) » : vous êtes libre de le reproduire, de le distribuer et de le communiquer au public à condition d'en mentionner le nom de l'auteur et de ne pas le modifier, le transformer, l'adapter ni l'utiliser à des fins commerciales.

Remerciements

Je tiens à remercier tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à la réalisation de ce travail.

Je suis particulièrement reconnaissante envers Monsieur Gérard KLOTZ, professeur à l'université Lumières de Lyon 2, pour ses conseils, ses encouragements et ses critiques qui m'ont permis d'achever cette thèse. Je le remercie également pour son accueil au sein de l'université Lumières, où j'ai pu bénéficier d'un grand soutien en documentations.

Mes remerciements vont également à Monsieur M. C. ILMANE, professeur à l'université d'Alger ainsi qu'à monsieur D. BENBELKACEM, responsable à la Banque d'Algérie, pour leurs nombreux conseils et pour les documents qu'ils ont bien voulu mettre à ma disposition.

Je remercie vivement tous les professeurs qui ont bien voulu accepter de faire partie du jury d'évaluation de cette thèse.

Introduction générale

Les économistes sont unanimes pour constater que les crises, et plus particulièrement la crise de l'endettement que vivent les pays en développement à partir des années quatre vingt, trouvent leurs origines d'une part, dans l'échec des modèles de développement poursuivis par ces pays au lendemain de leur accession à l'indépendance politique, et d'autre part dans les retombées de facteurs externes comme l'instabilité économique internationale ainsi que les grands problèmes financiers survenus sur le marché mondial des capitaux.

Dans la réalité, il n'est pas aisé de tracer les contours de la frontière séparant les effets des politiques internes des effets externes à cause de leur grande interaction. On estime, toutefois, que ce sont ces derniers qui ont permis de lever le voile sur le dysfonctionnement des économies aussi bien dans les pays développés que dans les pays en voie de développement.

S'agissant de ces derniers, les processus de développement engagés par ces pays durant les décennies soixante et soixante-dix, que ceux-ci soient d'inspiration libérale comme l'industrialisation par substitution d'importation (ISI) (cas des pays d'Afrique Sub-Saharienne, d'Amérique latine et d'Asie) ou d'inspiration néo-marxiste de type centralisé comme les industries industrialisantes (cas de l'Algérie), ont tous eu comme dénominateur commun l'intervention tentaculaire de l'Etat dans le fonctionnement de l'économie, l'affectation des ressources rares vers des investissements industriels très coûteux et inadaptés, le gaspillage de ces ressources et enfin un même constat d'échec. Et en fait d'autonomie et d'indépendance économique censée suivre l'indépendance politique, ces pays se sont retrouvés liés et dépendants vis-à-vis de l'extérieur par le mécanisme de l'endettement.

Ainsi, dans le but de financer leurs projets de développement durant les décennies soixante et soixante dix, les pays en voie de développement, en l'absence d'une épargne interne, n'avaient pas d'autre alternative que de recourir aux marchés financiers internationaux pour couvrir leurs besoins de financement. Cette situation devait leur permettre de dégager à terme une augmentation du taux d'épargne intérieur accompagnée d'une diminution des importations par la substitution de l'offre interne. Mais dans la réalité, cet objectif n'a pu être atteint et l'appel au financement extérieur devenait inéluctable, amplifié et stimulé par les conditions relativement avantageuses des prêts privés durant la décennie soixante dix.

En effet, durant les décennies cinquante et soixante, les flux vers les pays en développement provenaient, pour l'essentiel, des organismes officiels et représentaient plus de la moitié des prêts sollicités. En revanche, on enregistre durant la décennie soixante dix, une expansion de flux de financement émanant de banques commerciales privées, favorisée par le recyclage des pétrodollars.

Ce type de financement, dominé par les flux privés, assurément plus onéreux (taux indexés au LIBOR¹ mais qui dans un contexte d'inflation mondiale élevée sont pratiquement inférieurs au taux d'intérêt réel) présente, toutefois, l'avantage de ne pas être lié à des

¹ LIBOR : London InterBank Offered Rate , taux d'intérêt publié par la BBA (British Bankers' Association).

projets spécifiques, donc moins complexe et nécessitant moins de temps pour l'obtenir que le financement officiel dont les conditions de remboursement sont en revanche beaucoup plus souples.

Les pays en développement et plus particulièrement ceux à revenus intermédiaires, soucieux alors de l'accélération du développement de leurs économies, n'ont pas tenu compte des conséquences à long terme de ce type d'endettement. Ce dernier s'accroît davantage après les deux chocs pétroliers de 1973 et 1979, grâce aux pétrodollars venus renflouer les avoirs des banques commerciales, de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International, qui orientèrent l'octroi de crédits principalement vers les pays en développement ayant un besoin accru de financement. Dans ce cadre, 7 milliards de DTS ont été empruntés entre 1974 et 1975 par le fond aux pays exportateurs de pétrole excédentaires et prêtés aux pays industrialisés et aux pays en développement ayant connu des déséquilibres. Parmi ces pays, figurent non seulement les pays importateurs de pétrole mais également les pays exportateurs de pétrole dont la balance extérieure étant déficitaire.

La situation que vit cette dernière catégorie de pays en particulier et tous les pays exportateurs de matières premières de manière générale face à l'endettement, est encore plus grave. Considérés généralement comme mono exportateurs, leurs recettes sont tirées essentiellement des exportations de matières premières dont les cours sont déterminés sur le marché mondial et donc soumis à des fluctuations faisant alterner boums et dépressions de façon imprévisible.

L'évolution toujours croissante des prix du pétrole durant les années soixante dix, a fait naître une tendance à l'exagération des dépenses souvent injustifiées et qui ne peuvent être maintenues en cas de dépression. Il en résulte donc des déséquilibres et des tensions qui trouvent généralement leur solution dans le recours à l'emprunt extérieur avec toutes les conséquences que cela peut induire sur la solvabilité externe.

Toutes ces conditions, imposées par l'environnement économique national et international, ont fait que, vers la fin de la décennie soixante-dix, la dette extérieure des pays en voie de développement a atteint des proportions alarmantes (650 milliards de dollars vers la fin des années soixante dix et 753 milliards en 1982 dont 333,5 milliards de dollars concernent particulièrement l'Amérique du Sud et les Caraïbes). Cependant, ni les pays industrialisés, ni les institutions financières internationales ne semblaient accorder de l'importance à ce phénomène.

Ce laxisme se justifiait, d'une part, par les taux de croissance prometteurs enregistrés par ces pays au cours de la décennie et d'autre part, par les indicateurs de solvabilité (rapport de la dette au PIB inférieur à 1,5 ou rapport du service de la dette sur les exportations de biens et services inférieur à 20%), dont les seuils n'étaient pas jugés très critiques. Selon M. Raffinot (1991), l'application du critère de Simonsen (taux d'intérêt inférieur au taux de croissance des exportations) aux pays en développement montrait que leur niveau d'endettement était supportable durant cette période.

Le début des années quatre-vingt fut pourtant brutal et la crise éclata sans grands signes annonciateurs. La privatisation de la dette extérieure avec tout son impact sur l'accumulation rapide et excessive de celle-ci, le déclin de la croissance économique dont les objectifs n'ont pas connu l'issue escomptée, l'environnement international défavorable à la fin des années soixante-dix (politique monétaire déflationniste menée par les Etats-Unis avec comme conséquence l'augmentation des taux d'intérêt, le second choc pétrolier...) sont autant de facteurs à l'origine de cette crise d'endettement des années quatre vingt. Concrètement, cela s'est traduit par la cessation de paiement du service de la dette par de

nombreux pays en développement. Le Mexique, pourtant solvable jusque là, fut le premier à annoncer qu'il ne pourrait continuer à honorer le paiement du service de sa dette extérieure.

La cessation de paiement de la dette par les pays en voie de développement les plus endettés a eu pour conséquence, non seulement le tarissement des flux financiers extérieurs, mais aussi le durcissement des conditions dans l'octroi des prêts par les bailleurs de fonds. Ces conditions sont à la base de l'élaboration des programmes de stabilisation et d'ajustement structurel des années quatre-vingt.

La mise en œuvre des programmes de stabilisation et d'ajustement structurel dans les pays en voie de développement.

La crise de l'endettement des années quatre-vingt a poussé les institutions financières internationales et autres bailleurs de fonds (le club de Paris et le club de Londres) à adopter de nouvelles stratégies en matière d'octroi de prêts aux P.V.D. et ce à l'effet de veiller, d'une part, à la stabilité monétaire internationale sérieusement ébranlée et de s'assurer du remboursement de la dette, d'autre part.

La plupart des pays en développement, à l'exception de quelques uns (la Corée du sud, la Chine etc.), qui ont su mener leur propre politique d'ajustement ou qui font appel au Fonds Monétaire de manière conjoncturelle, a eu à faire face, dès le début des années quatre-vingt, à d'énormes déficits internes et externes (déficit de l'épargne, déficit du budget, chômage, et déficit de la balance de paiements) nécessitant pour leur ajustement un recours de plus en plus important aux ressources financières extérieures.

Ces ressources provenaient pour l'essentiel du FMI et de la Banque Mondiale (après la crise, les banques commerciales préfèrent allouer leurs crédits aux pays industrialisés où les conditions de rémunération sont plus attractives) qui les octroyaient parcimonieusement et sélectivement. Afin de s'assurer de l'efficacité de leur utilisation, ces organismes coordonnent leurs efforts et s'impliquent davantage en apportant une assistance technique (élaboration en concertation avec le pays concerné des plans d'ajustement structurels) en complément de l'assistance financière.

Dans cette optique, des mesures incitatives furent introduites par le FMI et la Banque mondiale afin de faciliter la mise en œuvre et la réalisation des programmes d'ajustement structurels. Parmi ces mesures, on retrouve le plan Baker proposé par James Baker en 1985, la Facilité d'Ajustement Structurel (FAS) créée en 1986, la Facilité d'Ajustement Structurel Renforcée créée en 1988, le plan Brady proposé par Nicholas Brady en 1989 et la facilité de réduction de la pauvreté et pour la croissance introduite en 1999.

La mise en œuvre de toute cette panoplie de mesures à la quelle s'ajoute le refinancement et le rééchelonnement de la dette, a-t-elle cependant, réussi à atténuer les problèmes de déficits structurels et de relance de la croissance que connaît le monde en développement ? Si l'on se réfère aux nombreuses études relatives à l'évaluation des programmes d'ajustement structurels dans les pays en développement, on constate que très peu de pays ont pu mener à bout leurs politiques d'ajustement et ce quelque soit les méthodes d'évaluation utilisées. Ce qui nous amène à nous interroger sur les raisons à l'origine du recours à l'intervention des institutions monétaires et financières internationales,

les conditions de mise en œuvre des programmes de stabilisation et d'ajustement structurel et enfin sur les résultats obtenus à l'issue de la mise en œuvre de ces programmes recommandés voir imposés à l'Algérie.

La mise en œuvre des programmes de stabilisation et d'ajustement structurel en Algérie

A l'instar de nombreux pays en développement, l'Algérie s'est engagée dès les années soixante-dix, dans un processus de développement économique et social basé sur une socialisation graduelle de l'économie et une planification impérative devant lui permettre à terme une croissance économique intégrée, harmonieuse, dynamique et autonome. La concrétisation de ces objectifs devait passer par la nationalisation et l'instauration du monopole de l'Etat sur les secteurs stratégiques comme le commerce extérieur, le système financier et bancaire. Cette option politique suppose la marginalisation de la place que doit occuper le secteur privé et le rejet de toute forme d'investissement étranger.

A court terme, cette stratégie de développement, s'appuyant sur un choix volontariste et sélectif en faveur d'une industrialisation hautement capitalistique, exigeait une alimentation en ressources financières essentiellement étrangères, que le système financier interne (fiscalité pétrolière surtout) ne pouvait lui assurer. Dans ce cadre, le recours à l'emprunt sur le marché financier international s'avéra nécessaire, facilité d'autant plus par les conditions de prêt offertes à cette époque sur les marchés internationaux. Ce recours à l'endettement, qui prenait de plus en plus d'ampleur au fur et à mesure de la réalisation des plans de développement, aurait du, cependant, être maîtrisé ou même éliminé à long terme moyennant une gestion rationnelle des ressources.

Paradoxalement, cette forme d'accumulation, qui a permis une grande création d'emploi et a favorisé une croissance économique au départ, confortant les décideurs ainsi que les planificateurs dans leurs décisions, a, dès la fin des années soixante dix, montré ses limites se traduisant par des dysfonctionnements et de nombreux restes à réaliser que ne manqueront pas de relever de nombreux travaux et thèses.

D'une part, le retournement de situation dans l'environnement international a déteint sur l'économie nationale et plus particulièrement en matière d'endettement. En effet, la hausse des taux d'intérêt ainsi que l'appréciation du dollar sur les marchés financiers internationaux ont rendu l'accès difficile aux pays à revenus intermédiaires comme l'Algérie qui continue malgré tout d'emprunter, alimentant et accélérant le rythme du processus d'endettement. D'autre part, cette période coïncide avec la mise en place de la nouvelle équipe au pouvoir qui va donner de nouvelles orientations aux prochains plans de développement afin de tenter de rétablir certains équilibres en matière d'allocation des ressources. C'est ainsi que la priorité sera accordée à la satisfaction des besoins sociaux comme la consommation, le logement, l'emploi... au détriment de l'investissement et en favorisant le désendettement alors que les prix du pétrole connaissent une baisse continue.

Ces mesures ont certes permis d'enregistrer quelques résultats, notamment un excédent dans la balance commerciale et une amélioration du pouvoir d'achat, mais leur réalisation a été faite aux prix d'une compression des importations de biens d'équipement et d'une exagération des dépenses publiques. Cela a eu pour conséquence de sanctionner un appareil productif déjà affaibli et parasité par un secteur parallèle en expansion.

La chute des prix des hydrocarbures en 1986 va à la fois aggraver davantage ces déficits en latence et les dévoiler. Face à cette situation, l'Etat mène une politique d'austérité qui pénalise à la fois le producteur (public ou privé) et le consommateur. Par ailleurs, ne pouvant plus bénéficier de prêts à long terme de la part des créanciers internationaux (l'Algérie est classé parmi les pays à risque), et refusant le rééchelonnement qu'il considère comme une aliénation de la souveraineté nationale, l'Etat contracte des emprunts à très court terme (crédits commerciaux et crédits financiers) qui rendent le fardeau de la dette de plus en plus lourd.

Confrontée à nouveau, aux problèmes de remboursement de sa dette et de règlement de ses importations d'une part, et ne pouvant plus accéder aux tranches supérieures de crédit d'autre part, l'Algérie accepte de passer un premier accord de confirmation avec le FMI en 1989 puis en 1991 en engageant des négociations avec ce dernier. Ces négociations seront interrompues puis reprises en 1994 avec la signature d'un troisième accord de confirmation assorti, celui là, de nouvelles conditionnalités plus contraignantes que l'Etat s'engage à respecter afin de pouvoir bénéficier d'un rééchelonnement de sa dette extérieure et obtenir de nouveaux prêts auprès de ses créanciers privés.

Les conditionnalités, synthétisées par J. Williamson de « Consensus de Washington » et se traduisant par le triptyque Stabilisation-Privatisation-Libéralisation, trouveront un reflet dans la promulgation des nouveaux textes en appui aux réformes économiques engagées.

Les objectifs visés par ces réformes, imposées par le FMI, peuvent être synthétisés ainsi:

- La stabilisation, à travers les politiques monétaire et budgétaire, vise l'assainissement de la dette interne et externe et le rétablissement durable des grands équilibres macroéconomiques.
- La privatisation, constituant la première étape du processus de restructuration de l'économie (Stiglitz, 2002), a pour but d'élargir la sphère productive privée, considérée comme plus efficace et mieux à même de favoriser la restructuration et la stimulation de l'offre interne.
- La libéralisation des prix et du commerce extérieur, qui est à la fois un préalable et un mécanisme de la transition vers l'économie de marché, a pour objectif de rétablir la concurrence, d'éliminer les entraves à la libre circulation des marchandises et des capitaux et de permettre une meilleure allocation des ressources en faveur de l'offre des produits exportables.

C'est dans ce cadre que s'inscrit la problématique traitée dans cette thèse avec comme fil conducteur l'analyse de l'impact des mesures de stabilisation et d'ajustement structurel sur l'économie algérienne.

Plus précisément, cette thèse tente de répondre à la question suivante : la mise en œuvre des mesures contenues dans les programmes de stabilisation et d'ajustement structurel a-t-elle vraiment permis à l'Algérie d'assurer une stabilité macroéconomique et d'asseoir une croissance à long terme à même de lui permettre une meilleure intégration à l'économie mondiale?

Méthodologie et limites de l'étude

Sur le plan méthodologique, l'étude de l'impact des mesures de stabilisation et d'ajustement structurel sur l'économie algérienne est menée essentiellement selon l'approche macroéconomique, même si il nous arrive d'emprunter aux autres approches leurs instruments d'analyse.

Par ailleurs, dans le cadre de ce travail, bien que les programmes d'ajustement renferment d'autres mesures (telles que celles relatives aux droits de propriété etc.), nous nous sommes attachés à n'analyser que les principales, celles qui constituent le noyau du « Consensus de Washington » de première génération.

Notre travail s'articule autour de deux parties. La première partie est réservée à l'analyse des causes endogènes et exogènes à l'origine de la crise subie par l'économie algérienne et au processus d'ajustement interne engagé pour redresser l'économie. La seconde partie est consacrée à l'évaluation des effets induits par les mesures de stabilisation et d'ajustement structurel.

Les limites de l'étude sont principalement liées aux insuffisances du dispositif statistique qui ne restitue pas de manière satisfaisante les informations requises pour une évaluation chiffrée, pertinente et exhaustive.

Dans ce cadre, il convient de relever l'indisponibilité de longues séries temporelles homogènes indispensables à toute analyse rétrospective ainsi qu'à l'application de nouvelles méthodes économétriques (L'étude de la co-intégration nécessite des séries statistiques longues à périodicité mensuelle ou trimestrielle). Cette contrainte explique le fait que l'application empirique du modèle de l'approche monétaire de la balance des paiements, présentée dans le cadre de cette thèse, porte uniquement sur une série d'une cinquantaine d'observations.

Première partie : analyse des causes internes et externes de la crise de l'économie algérienne et processus d'autoajustement

«Il vaut mieux créer des conditions favorables au progrès que faire 'un plan de progrès' ». Hayek F. V. ²

Introduction

L'opinion largement partagée aujourd'hui par les auteurs qui se sont intéressés à la théorie du développement est que le caractère trop ambitieux des politiques de développement centrées sur l'intervention de l'Etat et l'exportation de matières premières a fini par montrer leurs limites.

Ces limites tiennent autant à l'élaboration des politiques qu'à leur mise en œuvre. Dans leur conception, ces politiques de développement prennent rarement en compte les réalités et les spécificités des pays auxquels elles sont destinées. Dans leur mise en œuvre, elles pèchent par le manque de ressources nécessaires.

Dans la plupart de ces pays, le recours à l'endettement était tel qu'il leur devenait impossible de s'en défaire sans remettre en cause la stratégie de développement elle-même. Ces stratégies prennent rarement en considération les effets des changements du contexte international sur l'économie nationale et encore moins les moyens de les atténuer.

En Algérie, la stratégie d'industrialisation des années soixante dix, articulée autour du secteur des hydrocarbures et de l'Etat en tant que principal agent économique, a montré des signes certains d'épuisement dès la fin de la période considérée. Un processus de réformes engagé au début des années quatre vingt, adossé aux restructurations financière et organique, a empêché la réalisation des économies d'échelle attendues de la stratégie. Les effets pervers induits n'ont fait qu'aggraver une situation déjà caractérisée par une insuffisance dans les réalisations, comme l'a confirmé le bilan de la décennie 1967-1978, établi par le ministère chargé de la planification.

Cette situation économique, à la fois fragile et vulnérable, restera latente jusqu'à l'avènement de la chute des prix des hydrocarbures en 1986. Tous les signes d'une grave crise économique ne tarderont pas, alors, à se manifester à travers une dégradation nettement perceptible de tous les indicateurs économiques.

Face à une crise qui perdure à cause notamment de la persistance de faibles cours du pétrole et d'un contexte financier international des plus défavorables, les pouvoirs

² - Hayek F V : « Les routes de la servitude », 1946, p.170

publics adoptent, en 1988, des mesures d'austérité en réduisant, d'une part les dépenses publiques et les importations avec leurs effets négatifs sur l'appareil productif (réduction des investissements) et en engageant, d'autre part, un processus de désengagement de l'Etat de la sphère productive à travers l'autonomie des entreprises publiques.

Ce programme visant l'ajustement de l'économie s'avéra inefficace et les déséquilibres ne tardèrent pas à se manifester de nouveau. En 1989, l'économie algérienne était dans l'impasse et la solution viendra de l'extérieur sous forme de financements conditionnels accordés par les institutions financières internationales.

L'analyse des causes à l'origine de l'échec de la stratégie de développement adoptée par l'Algérie depuis son accession à l'indépendance constitue l'objet de la présente partie dont le contenu s'articule autour de trois chapitres.

- Le premier chapitre sera consacré à l'examen des limites d'une stratégie d'industrialisation conçue sur des ambiguïtés et intervenant dans un contexte national et international favorables.
- Le deuxième sera centré sur les effets induits par les changements du contexte international sur la mise en œuvre de cette stratégie.
- Enfin, un troisième chapitre est réservé à l'analyse des effets pervers d'un autoajustement dont l'aboutissement est la désindustrialisation par le désinvestissement.

Chapitre I : les causes internes de la crise de l'économie algérienne

Introduction

L'analyse de l'économie algérienne relative à la période entre les deux transitions (transition au socialisme puis transition au libéralisme) a fait l'objet de nombreux écrits. Aussi, notre but n'est pas d'en étendre la liste, mais de reprendre l'analyse sous l'angle qui répond le mieux au besoin de notre étude.

Au lendemain de l'indépendance, l'économie Algérienne était marquée par une désarticulation, une extraversion et de nombreux déséquilibres. La désarticulation apparaît à travers la faiblesse des liens existant, d'une part, entre les secteurs de l'agriculture et de l'industrie et à l'intérieur de chacun des deux secteurs, d'autre part. En effet, l'industrie n'utilisait que 25% des produits de l'agriculture locale et ne lui offrait que 8% de sa valeur.

Ces chiffres prouvent également le niveau élevé de l'extraversion de l'économie algérienne avec 80% des échanges commerciaux s'effectuant avec la France. Cette extraversion a été aggravée par la sortie des capitaux provoquée par le départ massif des colons, ce qui explique le déficit quasi chronique de la balance des paiements durant cette période. Les déséquilibres caractérisaient aussi l'économie au double plan : d'abord régional entre zones rurales–zones urbaines, puis sectoriel entre les différents secteurs d'activité économique : secteur primaire, secteur secondaire, secteur tertiaire.

Au plan politique, la fragilité du pouvoir en place, s'appuyant sur des alliances de classes hétéroclites, a eu un impact négatif sur la réorganisation de l'Etat aux plans économique et social, se manifestant à travers des ambiguïtés et des tergiversations quant

à la voie de développement à emprunter pour sortir l'économie de la crise. Ce constat a été mis en évidence par A. Benachenhou en écrivant : « au lendemain de l'indépendance, pendant plus de trois années, l'équilibre des forces sociales est tel qu'aucune d'entre elles ne parvint à imprimer au développement économique en Algérie une ligne conforme à ses propres intérêts. » (A.Benachenhou, 1980, page 12).

Ce n'est qu'après le coup d'Etat de juin 1965, que le nouveau pouvoir va prendre en charge la gestion de l'économie nationale avec la mise en place d'un secteur public élargi à tous les domaines de l'activité économique, écartant ainsi de fait la voie capitaliste de développement. Le choix de la voie socialiste, à partir de la décennie soixante dix, s'inscrit d'après le discours officiel, dans une logique de construction d'un Etat indépendant politiquement et économiquement, consacrant ainsi la rupture avec la division internationale du travail et le capital international. Cette option s'est traduite à travers la conception et la mise en œuvre de la stratégie de développement. De même que sont intimement liés à cette conception et à cette mise en œuvre les dysfonctionnements qui en découlent.

L'objet de ce chapitre est de montrer dans quelle mesure la stratégie de développement des années soixante dix, telle qu'elle a été conçue et mise en œuvre, constitue la cause principale de l'avènement de la crise économique et sociale en Algérie.

Section 1 : les limites de la stratégie de développement des années 70 : l'ambiguïté des textes législatifs.

Les premiers textes officiels relatifs aux fondements doctrinaux du choix de l'Algérie pour une stratégie socialiste de développement, sont consacrés dans la charte nationale de 1976 (adoptée par référendum du 27 juin 1976) et la constitution adoptée la même année. Certains points comme la nationalisation, l'industrialisation et la réforme de l'agriculture ont, toutefois, été évoqués dans la charte d'Alger d'avril 1964 et la charte de Tripoli de juin 1962.

L'option en faveur du socialisme engage l'Algérie à intérioriser les principes fondamentaux régissant ce mode de production. Ces principes ont fait l'objet de nombreux travaux et débats controversés entre spécialistes des deux courants de pensée : socialistes et libéraux. Il n'est pas nécessaire de revenir sur ces débats. Par contre, il apparaît essentiel de présenter ces principes dans la mesure où ils ont présidé à l'élaboration de cette stratégie.

Auparavant, il convient de rappeler que le socialisme algérien est un socialisme hybride aux fondations fragiles qui, tout en s'inspirant du socialisme soviétique comme voie de développement économique, rejette l'idéologie marxiste-Léniniste considérée comme contraire aux principes de l'islam et de l'arabisme M.Ecrement (1986).

On reprendra à W. Andreff ce qu'il appelle les « critères opérationnels » pour définir les économies socialistes : « Il est donc plus opérationnel d'utiliser des critères d'une moindre esthétique conceptuelle et de moindre précision théorique, mais plus opérationnels pour définir l'espace dénommé 'économies socialistes' et pris comme objet de ce livre ». (W. Andreff, 1993, p.15). Ces critères sont :

- La propriété étatique de la plupart des entreprises industrielles et des banques ;
- La collectivisation de l'agriculture, intégrée en majorité à des fermes d'Etat et à des coopératives ;
- La planification centralisée et directive de l'activité économique ;

- Une stratégie de développement basée sur l'industrialisation rapide, avec une priorité donnée aux industries lourdes ;
- La volonté autarcique de réduire le commerce extérieur avec les marchés internationaux capitalistes ;
- La restriction ou l'interdiction des investissements directs étrangers ;
- Un parti unique au pouvoir.

La majorité de ces critères est d'ordre économique, pour le reste ils relèvent du politique. Pour les besoins de notre étude, nous insisterons sur les premiers bien que les derniers aient joué un rôle souvent plus important. A cause des contradictions et des ambiguïtés que renferment les textes de loi qui les traduisent, ces critères sont à l'origine des nombreux dysfonctionnements de l'économie nationale.

1. Extension du secteur public, récupération de la rente pétrolière et marginalisation du secteur privé

1.1 L'extension du secteur public.

L'article 13 de la constitution algérienne de 1976 stipule : « la socialisation des moyens de production constitue la base fondamentale du socialisme et la propriété d'Etat représente la forme la plus élevée de la propriété sociale ». Dans l'article 14 on peut lire également « sont en outre propriété de l'Etat de manière irréversible toutes les entreprises, banques, assurances et installations nationalisées ainsi que les transports ferroviaires , maritimes et aériens , les ports et les voies de communication, les postes, télégraphes et téléphones, la télévision et la radiodiffusion, les principaux moyens de transport terrestres et l'ensemble des usines, des entreprises et des installations économiques, sociales et culturelles que l'Etat a ou aura réalisées, développées ou acquises ». L'appropriation par l'Etat de toutes ces institutions et unités de production a constitué un moyen pour asseoir sa prééminence sur le secteur privé et de prendre ainsi les commandes de l'économie.

L'extension du secteur public en Algérie s'est caractérisé par un double mouvement : celui de la récupération /appropriation des richesses nationales déjà entamé mais de manière anarchique durant la période 1962-1965 (période régie par les accords d'EVIAN) et qui concernait essentiellement les instruments de souveraineté nationale : banques, assurances, contrôle du commerce extérieur et celui de la création de nouvelles sociétés nationales entrant dans le cadre de l'industrialisation.

Ces mouvements vont prendre de l'ampleur, de la vitesse et surtout de l'organisation à partir de 1966 à la faveur de la mise en œuvre de la planification. Ainsi, de 1966 à 1968, toutes les banques et toutes les compagnies d'assurances seront nationalisées, de même seront créés trois banques de dépôt : la Banque nationale d'Algérie (BNA), la Banque extérieure d'Algérie (BEA) et le Crédit populaire d'Algérie (CPA). Ces banques auront à se partager le rôle du financement de l'économie.

Dans l'industrie, ces mouvements toucheront d'abord les huit sociétés nationales les plus importantes : la société nationale de sidérurgie (SNS), la société nationale de métallurgie (SNMetal), la société nationale de matériaux de construction (SNMC), la société nationale de l'électricité et du gaz (SONELGAZ), la société nationale de matériel électrique (SONELEC), la société nationale de la recherche minière (SONAREM) et enfin la société nationale des hydrocarbures (SONATRACH). En 1970, seules quelques entreprises étrangères (moins d'une centaine) travaillaient encore en Algérie. A la fin de 1974, toutes les entreprises étrangères sont sous le contrôle de l'Etat algérien : la nationalisation est totale.

Parallèlement aux actions de nationalisation, l'Etat algérien mena une politique de partenariat avec le capital étranger tout en restant majoritaire. Cette forme d'association s'étend à tous les domaines et plus particulièrement à la sidérurgie, la construction métallique et la mécanique. Dans le domaine des hydrocarbures, la formule « joint venture »³ est la plus développée avec le capital étranger.

Cette procédure en deux étapes : récupération des intérêts étrangers puis ouverture à ce même capital pour constituer des sociétés mixtes revêt, du moins en apparence, un caractère contradictoire relativement aux intérêts du capital étranger (Benhouria 1980). En fait, il n'en est rien, ce dernier ne faisant que s'adapter en récupérant d'un côté ce qu'il perdait de l'autre. Du côté de l'Etat algérien, les nationalisations vont surtout lui permettre de se doter de ressources financières importantes et de moyens d'actions économiques et politiques avec comme corollaire le renforcement de son pouvoir de négociation.

Deux événements majeurs : le monopole de l'Etat sur les hydrocarbures et la promulgation d'un nouveau code des investissements vont profondément marquer ce mouvement de nationalisations.

1.2 La récupération de la rente.

Dès l'indépendance, l'Algérie affiche sa volonté de récupérer le secteur des hydrocarbures telle que proclamée dans les différentes chartes. Cette opération s'inscrit en droite ligne de la politique globale visant la récupération de toutes les ressources naturelles du sol et du sous sol. Mais les hydrocarbures et plus précisément le pétrole, de par ses multiples propriétés (source d'énergie, matière première pour les autres industries...), constituent des ressources pas comme les autres : elles sont sans substitut, ce qui leur confère le statut de produits stratégiques.

Pour ces raisons, c'est dans ce domaine que le capital étranger est le moins disposé à abandonner ses intérêts et l'Etat algérien a éprouvé le plus de difficultés à mettre en œuvre sa politique. Déjà, lors des négociations des accords d'Evian du 18 mars 1962, des dispositions relatives au pétrole et au gaz ont fait l'objet d'un désaccord qui a failli remettre en cause le cessez-le-feu. Les deux parties ont fini par se mettre d'accord sur l'essentiel mais certaines dispositions continuent de préserver les intérêts des compagnies françaises privant par la même occasion l'Etat algérien des principaux leviers de contrôle de ce secteur.

Face à cette situation, l'Etat algérien a mis en place un ensemble de moyens de nature à lui permettre de récupérer progressivement ce secteur. Ces moyens, consistent en la création de la Société Nationale de Transport et de Commercialisation (SONATRACH) en décembre 1963 et en la réalisation du troisième oléoduc Haoud el Hamra - Arzew qui vont doter l'Algérie d'atouts majeurs pour renégocier les anciennes clauses contenues dans les accords d'Evian. Un nouvel accord est donc signé le 29 juillet 1965 portant création de l'ASCOOP (association coopérative), dans laquelle la SONATRACH détient 50% des parts.

Au terme de ces accords, l'Algérie va participer à tous les stades de la recherche, de l'exploitation des champs, de la transformation et de la distribution des hydrocarbures. L'Etat algérien va maintenir ainsi sa politique d'extension du contrôle sur le domaine des hydrocarbures jusqu'en 1971, non sans grandes difficultés et non sans pression exercée par le capital étranger. Cette extension se fera en plusieurs étapes dont les principales sont :

³ - Joint venture : forme de partenariat généralement à durée limitée, utilisé dans les domaines pétrolier et cinématographique et qui a pour objectif de mettre en commun les connaissances, les technologies ou les ressources afin de réaliser un projet commun.

- En février- août 1967, rachat et nationalisation des parts des sociétés pétrolières anglo-américaines (B.P, ESSO, MOBIL). L'ordonnance du 30 août donne à SONATRACH l'exclusivité de la distribution ;
- Le 13 Mai 1968, contrôle de l'Etat sur tout le réseau de distribution, stockage et transport des hydrocarbures ;
- Le 19 Avril 1969, rachat des actifs de la société Sinclair Oil Corporation.
- En juillet de la même année, entrée de l'Algérie à l'OPEP en tant que dixième pays producteur. Forte de l'appui de cette organisation, elle entame la révision des accords de 1965 ;
- En juin 1970, nationalisation des filiales des sociétés Shell (anglo-néerlandaise), Philips-Petroleum et Drilling Specialities (américaines), Sofragel (allemande) et Amil (italienne) ;
- Le 24 février 1971, c'est la fin du processus des nationalisations : nationalisation des transports terrestres (oléoducs et gazoducs) et nationalisation des gisements de gaz naturel ;
- Le 12 avril 1971 abolition définitive du régime des concessions en Algérie. La SONATRACH est seule attributaire des titres miniers. ;

Le secteur des hydrocarbures enregistre une avancée spectaculaire tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays. Le tableau suivant montre l'évolution du contrôle de l'Etat algérien sur la production pétrolière :

	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972
Intérêts étrangers dans la production	30	34,4	37,1	37	33	12	11,5
Intérêts de la SONATRACH	3,9	4,6	5,9	8,0	14,8	26	38,5
Part de la SONATRACH en %	11,5 %	11,8 %	13,7 %	17,75 %	31 %	69 %	77 %

Tableau n°1 : Evolution de la part de la SONATRACH dans la production de pétrole en Algérie. Unité : millions de tonnes

Source : M.Raffinot et P.Jaquemot (1977, p. 104)

De simple entreprise orientée vers l'exportation et n'ayant hérité que d'une infrastructure vétuste (l'âge moyen des différentes infrastructures était de 15 ans minimum) à l'indépendance, la SONATRACH va devenir la première société nationale par son poids économique et financier en absorbant près de 50% des investissements industriels, générant près de 90% de recettes en devises et 60% de recettes fiscales, et en participant à raison de 20% à la création de la PIB.

Cette consolidation de la position de la SONATRACH et par la même occasion celle de l'Etat dans l'économie nationale, va non seulement permettre à ce dernier d'asseoir sa souveraineté nationale mais également d'acquérir une grande crédibilité sur la scène internationale de manière générale et sur le marché international de capitaux de manière particulière.

1.3 La marginalisation du secteur privé.

L'extension du secteur public s'est faite, d'une part, par le biais des nationalisations et des textes juridiques régissant ce secteur et d'autre part, par certaines mesures restrictives prises à l'encontre du secteur privé national ou étranger en matière de prix, de salaires, de fiscalité ou de commerce extérieur et tendant à limiter son champ d'intervention. La marginalisation du secteur privé a été justifiée officiellement par la poursuite de l'objectif de rupture avec le capital international.

Les premiers textes législatifs régissant pratiquement le secteur privé trouvent leur expression juridique dans la loi 63-277 du 27 juillet 1963 portant code des investissements. Cette loi accorde des garanties et des avantages indéniables au capital étranger dont le retrait de la sphère économique représentait une menace à l'équilibre déjà fort précaire de l'économie. Pour le capital privé national, presque insignifiant à cette période, ces avantages ne lui sont accordés que dans le cadre des sociétés mixtes.

C'est à la faveur de la mise en œuvre de la stratégie de développement que fut promulgué le nouveau code des investissements contenu dans l'ordonnance n°66-284 du 15 septembre 1966 et qui va définir le rôle ainsi que la place du secteur privé national et international dans l'économie. Par rapport au code de 1963, celui de 1966 accorde plus de garanties et d'avantages fiscaux portant essentiellement sur l'impôt foncier et l'impôt sur les bénéfices.

L'accès à ces avantages est tributaire de l'obtention d'un agrément délivré par la Commission Nationale des Investissements (CNI) pour les projets dont le montant dépassait les 500 000 DA, ou de la Commission Régionale (CRI) pour les montants inférieurs.

S'agissant de ces agréments, certaines dispositions du code sont ambiguës, notamment celles relatives à leur caractère obligatoire ou non. Pour contourner cet obstacle, les investisseurs optent pour la voie de l'autofinancement.

Au delà des lacunes qu'il présente, le nouveau code a, toutefois, permis au secteur privé d'enregistrer une évolution importante entre 1967 et 1970 comme le montre le tableau ci après :

Années	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	Totaux		
									Projets	Investissements	Emploi
Projets agréés											
Projets agréés par la CNI	20	52	99	42	12	13	1	4	244	698 959	17 545
Projets agréés par les CRI	46	168	180	81	31	16	21	22	565	176 061	9 751
Ensemble des projets agréés privés	66	220	279	123	43	29	23	26	809	875 021	27 296
Investissements correspondants en milliers de DA	36060	136550	251942	147014	41730	35470	173191	53064			

Tableau n°2 : Les investissements privés agréés de 1967 à 1974.

Source : B. Hamel (1983, p. 245).

A partir de 1970, l'investissement privé décroît de manière brutale. Pour expliquer ce brusque recul plusieurs causes sont mises en exergue par les analystes de ce secteur et que nous synthétisons ainsi :

- Difficultés liées à l'obtention de l'agrément
- Difficultés liées à l'accès aux crédits bancaires (nationalisations des banques)
- Dépendance à l'égard du secteur public pour ce qui est de l'approvisionnement extérieur (monopole de l'Etat sur le commerce extérieur).
- Lenteur administrative quant à l'accomplissement de certaines formalités (douanières entre autres).
- Certaines causes sont d'ordre politique : promulgation de la charte sur la révolution agraire et celle relative à la Gestion Socialiste des Entreprises (GSE).

Par branche d'activité, l'essentiel des projets agréés durant cette période est concentré dans le secteur des textiles avec 301 projets , la mécanique-électricité-métallique avec 119

projets et l'agroalimentaire avec 82 projets. Remarquons que toutes ces branches relèvent du secteur des biens de consommation peu utilisateur de capital. Cette orientation répondait certes à l'exigence de la politique de développement du moment qui donnait aux entreprises publiques le monopole des branches vitales de l'économie, mais était également favorisée par la facilité de contourner certaines procédures administratives très contraignantes.

De manière générale, nous pouvons dire que le capital privé, loin de constituer un complément pour le secteur public, a été soit en concurrence avec lui soit qu'il a utilisé ce dernier comme tremplin pour son développement (dans ce dernier cas il s'agit le plus souvent du privé informel qui fonctionne en parasitant le secteur public en profitant des prix bas des intrants).

2. La socialisation de l'agriculture.

Dès l'indépendance, l'agriculture va évoluer au rythme des contradictions et des conflits qui donneront à chaque fois naissance à des réformes elles mêmes à l'origine de nouvelles contradictions. La stratégie agricole est d'autant plus difficile à concevoir et à mettre en œuvre qu'elle met aux prises des intérêts de groupes très différents : les anciens propriétaires fonciers algériens, les ouvriers des fermes coloniales et les paysans sans terres ayant participé à la guerre de libération.

C'est pour cette raison qu'en Algérie, mais aussi dans la plupart des pays socialistes (à l'exclusion de l'URSS où la collectivisation de l'agriculture s'est faite de manière violente et rapide), la collectivisation de l'agriculture a été très lente et sans jamais être généralisée en laissant subsister à côté du secteur d'Etat un secteur privé plus ou moins important.

Bien que la question agraire ait figuré dans tous les textes officiels de l'Algérie indépendante, aucune politique agricole de grande envergure, aucun changement significatif ne fut entrepris par l'Etat dans ce secteur durant toute la période allant de 1962 à 1971. C'est seulement avec le lancement du premier plan quadriennal 1970-1973, après une période dite d'attente d'une décennie, qu'une stratégie visant la réforme globale de l'agriculture sera tentée. En effet, le choix porté sur un modèle de développement privilégiant l'industrie a fait de ce secteur une sorte de « point aveugle ».⁴

Un bref rappel historique sur l'évolution des réformes engagées dans ce secteur nous permettra de mieux cerner la place de l'agriculture dans la stratégie de développement globale.

2.1 De l'autogestion à la révolution agraire

Après une très courte période (de l'indépendance à mars 1963) marquée par l'instauration de fait d'une gestion autonome par les travailleurs issus des fermes coloniales, l'Etat entreprend la généralisation et l'officialisation de cette « autogestion » en promulguant deux décrets en mars 1963.

Par le biais de ces décrets : celui du 18 mars 1963 portant création de l'Office National de la Réforme Agraire (ONRA) et celui du 22 mars 1963, portant organisation de l'autogestion, l'Etat inaugure ainsi le processus de « collectivisation » de l'agriculture. L'organisation des fermes autogérées repose d'abord sur la nationalisation d'une partie des terres laissées par les colons (récupération des biens vacants) et la constitution à partir de ces terres, de gigantesques fermes d'Etat (2200 fermes) ou domaines autogérés. Ces derniers sont gérés par des comités de gestion représentés par quelques travailleurs

⁴ - L'expression est de J. M. Fontaine (1992).

permanents « élus » et un directeur désigné par l'administration. Le pouvoir de décision se trouve ainsi transféré du collectif des travailleurs vers ces institutions marquant ainsi le début du contrôle de l'Etat sur le secteur autogéré, le secteur privé ne subissant aucun changement jusqu' en 1971.

L'office de la réforme agraire représente un autre canal par lequel le pouvoir va exercer son contrôle sur les domaines autogérés soit en intervenant directement sur les approvisionnements, les prix des inputs et des produits et les salaires, soit indirectement à travers ses relations avec les autres organismes étatiques (les banques) pour le financement notamment.

Cette forme de gestion bureaucratique, conjuguée à la faible part des investissements alloués à ce secteur, est à l'origine des faibles valeurs ajoutées dégagées par ce secteur (sa part dans la PIB passe de 22% en 1963 à environ 15% en 1966).

Face à cette situation, l'Etat entreprend quelques réformes allant dans le sens d'une amélioration de la gestion par la décentralisation. La première réforme intervient avec la promulgation de l'ordonnance n°68-653 du 30 décembre 1968 portant réorganisation de l'autogestion, la deuxième intervient en 1969 avec la promulgation d'un ensemble de décrets portant organisation de la participation des travailleurs à la gestion.

Ces réformes visent essentiellement une plus grande autonomie de gestion pour le collectif des travailleurs des unités d'exploitation. Dans les faits, ce collectif continue de subir les injonctions émanant d'organismes externes tels que les offices : l'office pour la commercialisation des fruits et légumes (OFLA), l'office pour la commercialisation du vin (O.N.C.V) etc. (une vingtaine au total) créés en remplacement de l'office national de la révolution agraire dissout en 1968. Ces organes, chargés de la mission de décentralisation à des fins d'amélioration de la rentabilité des domaines autogérés, vont, au contraire, décourager la production par l'amplification du phénomène bureaucratique.

En matière d'investissement, ces offices vont bénéficier de crédits importants qui auraient trouvé à mieux s'investir dans les exploitations agricoles qui souffraient véritablement du manque de moyens matériels et de cadres. De plus, comme ils ont le monopole de la commercialisation, ils achètent les produits aux domaines autogérés à des prix dérisoires et peu rémunérateurs pour les revendre plus chers réalisant ainsi des bénéfices pour leur propre compte au détriment des producteurs.

Cette situation caractérisée par l'absence d'une véritable autogestion avec comme conséquences des déficits et un recours de plus en plus grand à l'endettement, va persister sinon s'aggraver jusqu'à l'avènement de la révolution agraire en 1971. Ainsi, l'autogestion agricole apparaît comme un prélude, une forme transitoire au passage à la gestion socialiste de ce secteur.

2.2 La révolution agraire.

Les principaux textes législatifs sous-tendant la révolution agraire sont la charte de la révolution agraire, l'ordonnance n° 71-73 du 8 novembre 1971 et la charte nationale de 1976. Les objectifs assignés par l'Etat à la nouvelle politique agricole sont clairement exprimés dans l'ordonnance : « la révolution agraire a pour but d'éliminer l'exploitation de l'homme par l'homme et d'organiser l'utilisation de la terre et des moyens de la travailler de façon à améliorer la production par l'application de techniques efficaces et à assurer une juste répartition du revenu dans l'agriculture ».

Dans la charte nationale de 1976, « la révolution agraire a pour but d'assurer une répartition juste et efficace des moyens de production agricole et d'abord du plus important d'entre eux la terre, pour que devienne possible, avec l'aide de l'Etat, la transformation radicale des conditions de vie et de travail des paysans » et plus loin « la révolution agraire constitue en outre, un stimulant pour l'industrie. La modernisation de l'agriculture et l'élévation du niveau de vie dans le monde rural élargiront le marché national et favoriseront la croissance de l'industrie. La création d'unités de production pratiquant des méthodes de cultures modernes accroîtra la demande vers les industries mécaniques et chimiques. »

Cette politique se veut donc une réorganisation du secteur agricole dans son ensemble en vue de son intégration à la stratégie d'industrialisation déjà amorcée. En effet, le fonctionnement de ce secteur tel qu'il se présentait à la veille de la révolution agraire, ne permettait pas cette adaptation. Les moyens prévus pour atteindre cet objectif sont essentiellement le remembrement des terres et la modernisation du secteur considérée à la fois comme un moyen et un objectif à atteindre.

Pour le remembrement des terres, l'Etat a créé le Fonds National de la Révolution Agraire (FNRA) chargé de la collecte de toutes les terres récupérées ou nationalisées. Dans une première phase, les terres récupérées sont celles issues des collectivités publiques : communes, domaines, arch⁵ et houbous ainsi que toutes les terres abandonnées (qui ne présentent aucune difficulté quant à leur récupération).

La récupération des terres entrant dans le cadre de la limitation de la propriété foncière c'est à dire les terres privées, n'a pu avoir lieu que dans une deuxième phase (plus difficile à mettre en œuvre car mettant en jeu des intérêts divergents). Toutes les terres, palmeraies et moyens de production nationalisés ouvrent normalement droit à une indemnisation telle que prévue par la loi (articles 97 à 102 de la révolution agraire).

Les terres versées au fonds de la révolution agraire seront affectées en jouissance perpétuelle à des attributaires en vue de constituer des coopératives (leur chiffre avait atteint 2614 coopératives) regroupant des coopératives de production agricoles (CAPRA), des coopératives agricoles d'exploitation en commun (CAEC), d'élevage (CEPRA), des groupements de mise en valeur (GMV) et enfin des groupements d'entraide paysanne (GEP).

Selon la charte, les attributaires peuvent opter librement pour le type de coopérative « la constitution des coopératives ne peut donc aboutir à des résultats concrets que sur la base d'une adhésion volontaire. Les propriétaires et exploitants agricoles adoptent librement la formule de leur choix et décideront eux même du rythme éventuel d'évolution de leur coopérative ».

Dans la réalité ce sont des organes relevant directement de l'Etat (commune, wilaya) qui ont le véritable pouvoir de décision. Comme on peut le lire dans la charte même « l'option en faveur d'une réalisation démocratique et décentralisée de la révolution agraire, fait de la commune et de la wilaya les deux cadres privilégiés de préparation, d'élaboration et de prise des décisions ».

Dans le chapelet des ambiguïtés, le second volet de la révolution agraire portant sur la restructuration de la commercialisation n'en contient pas moins. En effet, selon la nouvelle organisation, tout le commerce de gros est confié aux nouvelles institutions (coopératives), visant ainsi la suppression des mandataires et grossistes privés (B.Hamel, 1983). Cependant, selon ce même auteur les textes restent ambigus puisqu'ils laissent

⁵ 3-Les terres arch sont des terres appartenant à la tribu alors que les terres Houbous appartiennent à des confréries religieuses.

supposer que ces derniers peuvent continuer d'exister en se livrant uniquement à l'activité d'exportation.

Concernant les prix des produits agricoles, ceux-ci sont fixés par décret (au plus bas niveau) afin de soutenir les prix des produits de première nécessité, alors que les prix des biens d'équipement et des engrais (pour la plupart importés), stables jusqu'en 1974, connaissent une croissance continue. Cette politique des prix va bien sûr à l'encontre de l'objectif de rentabilité attendue de ces exploitations.

Cette faible rentabilité, elle-même due à la faiblesse des rendements dans le secteur a fait de ces « coopérateurs » qui perçoivent des revenus sans rapport avec la production, des salariés de fait. Cette transformation du paysan en simple salarié a fini par le détacher de la terre puisqu'il ne trouve aucune incitation à la travailler lorsqu'il ne la quitte pas simplement pour aller chercher du travail dans des secteurs plus rémunérateurs.

Ainsi, la révolution agraire conçue pour apporter un changement structurel dans le monde rural a, certes reconfiguré le paysage agricole, mais sans rien changer à la toile de fond. Nous rejoignons ainsi, A. Brahimi lorsqu'il écrit dans son ouvrage « l'économie algérienne », que ce qui caractérise un procès de transformation, une réforme ou une révolution, est autant sinon plus ce qu'elle crée que ce qu'elle détruit, sa fonction positive que sa fonction négative. Dans le cas de la révolution agraire, le déséquilibre est flagrant.

3. Une stratégie de développement basée sur une industrialisation rapide avec priorité à l'industrie lourde.

Les textes officiels relatifs à la stratégie d'industrialisation ne font référence à aucun modèle théorique spécifique. Cependant, les recoupements faits à partir de l'utilisation de certains concepts propres à la théorie des industries industrialisantes de G.D. De Bernis dans les discours officiels, les travaux d'analyse portant sur le modèle de développement algérien, les interventions de l'auteur lui-même permettent d'en identifier la source principale.

Partant de la constatation que certaines industries sont à l'origine de la transformation du système productif et du développement économique dans les pays industrialisés et s'inspirant des travaux de F. Perroux et de Feldman auxquels il fait référence, G. D de Debernis élabore un modèle de développement qu'il articule autour de deux axes principaux :

- L'industrialisation est le seul vecteur porteur de développement économique ;
- Celle-ci passe par la constitution de pôles de développement ayant un effet d'entraînement en aval et en amont sur l'économie.

Mais toute construction d'industries ne signifie pas nécessairement industrialisation telle que définie par l'auteur lui-même comme « l'articulation de systèmes complexes et cohérents de machines, dans l'immense mouvement historique de création collective et de transformation de la nature par l'homme » (G.D Debernis, 1971, p. 547).

Ces industries devant avoir un « effet d'industrialisation » sont définies comme « celles dont la fonction économique fondamentale est d'entraîner dans leur environnement localisé et daté, un noircissement systématique de la matrice interindustrielle et des fonctions de production, grâce à la mise à la disposition de l'entière économie d'ensembles nouveaux de machines qui accroissent la productivité du travail et entraînent la restructuration économique et sociale de l'ensemble considéré en même temps qu'une transformation des fonctions de comportement au sein de cet ensemble. » (G.D de Debernis, 1971, p.547).

Il ressort de cette définition qu'il s'agit avant tout d'opérer une sélection des industries à créer et à promouvoir pour générer des effets d'entraînement en amont et en aval. Ces industries doivent être de grande dimension, hautement capitalistiques, susceptibles d'engendrer des économies d'échelle et de fortes valeurs ajoutées. Pour le concepteur du modèle algérien, les industries industrialisantes regroupent :

- Le bloc des quatre secteurs qui fournit des biens de capital aux autres secteurs : les industries de la sidérurgie, métallurgie, mécanique, électrique (les ISMME).
- Le secteur des industries chimiques : chimie minérale, chimie organique,
- Le secteur de l'énergie, par ses effets industrialisants en amont (forage, transport, stockage) et en aval (réduction des coûts de production des activités grosses consommatrices d'énergie : aluminium, ciment...).

Le choix est donc porté sur des industries lourdes ayant un effet d'entraînement sur les industries de transformation en assurant leur approvisionnement en biens d'équipement et un effet de modernisation sur le secteur agricole.

Par ces aspects, ce modèle peut être comparé au modèle d'industrialisation soviétique initié par Staline qui donne la priorité au secteur de production des biens d'équipements. Ces liens de « parenté théorique » trouvent d'ailleurs leur confirmation dans les faits puisqu'une mission du GOSPLAN soviétique a séjourné en Algérie et a aidé en collaboration avec Bobrowsky⁶ à définir les grandes orientations en matière de planification.

Par ailleurs, les objectifs à caractère social, donc macroéconomiques (intégration, introversion, plein emploi...) assignés à la politique d'industrialisation, dépassent les simples capacités du secteur privé d'une part et ne répond pas à leur priorités (recherche de profits immédiats) d'autre part. La nécessité de recourir à une forte intervention de l'Etat s'est donc imposée, comme se sont également imposées de nouvelles formes d'organisation, de gestion et de régulation de l'économie.

Cette idée était largement partagée à cette époque par de nombreux pays du tiers monde : « En Irak et en Algérie depuis plusieurs années par exemple, en Angola et au Mozambique plus récemment, s'est développée l'idée selon laquelle la propriété privée généralisée des moyens de production ne permet pas d'opérer les transformations nécessaires pour éliminer progressivement les mécanismes de la dépendance et faire croître le degré d'autosuffisance. La recherche de la souveraineté économique, s'est trouvée dans ces cas, liée au développement d'un secteur public productif. ». (S.P Thierry, 1982, p. 16)

L'intervention de l'Etat est d'autant plus sollicitée dans le cas de l'Algérie que le financement des investissements énormes que requièrent ces industries ne peut se faire selon le concepteur du modèle des industries industrialisantes que par la rente minière que seul l'Etat pourrait canaliser et mettre effectivement à la disposition du projet d'industrialisation.

4. Le contrôle de l'Etat sur les instruments de régulation.

4.1 La planification comme mode de régulation de l'économie

La mise en œuvre de la stratégie algérienne de développement s'articule autour d'une allocation orientée des ressources qui exige un système rigoureux de planification. Il faut

⁶ - C. Bobrowsky (économiste polonais) a contribué à l'élaboration d'un document intitulé « perspectives de planification et stratégies de développement » DGPEE. Secrétariat d'Etat au Plan.

que le « plan organise chaînon par chaînon la propagation de leurs effets d'industrialisation puisqu'on ne peut jamais supposer que cette propagation se réalisera spontanément»⁷.

La planification impérative constitue donc l'instrument privilégié de mobilisation des forces en présence autour des objectifs fixés par la stratégie. Ces objectifs trouvent leur expression dans les différents plans : triennal, quadriennal et quinquennal. Le plan annuel, pourtant nécessaire pour les ajustements de court terme, ne fut institué qu'en 1971. Ce dernier permet de suivre et de contrôler de près le niveau des investissements en rapport avec l'évolution des prix des hydrocarbures et d'apporter ainsi les corrections qui s'imposent. De la désagrégation du plan annuel découle le plan d'entreprise (instauré en 1974) qui comprend trois volets : l'investissement, la production et la commercialisation.

L'organisme chargé de la mission de planification est, jusqu'à 1970 l'Organe Central de Planification (OCP) qui avait un statut de Direction Générale de Ministère et qui fut érigé par la suite en Secrétariat d'Etat à la Planification (SEP). Il faut attendre 1979 pour voir cet organisme prendre le statut de Ministère de la planification et de l'Aménagement du Territoire.

L'Organe Central de Planification était chargé de l'élaboration des projets d'investissements et de financement qui leurs sont adossés. A partir de 1971, la partie financière est prise en charge par l'appareil financier, le Secrétariat d'Etat au Plan n'ayant plus à sa charge que la direction des investissements. Cependant, la centralisation de la décision d'individualisation au niveau du Secrétariat d'Etat au Plan rend le système financier subordonné au système de planification.

Le mécanisme d'individualisation des projets d'investissement auprès du Secrétariat d'Etat au Plan peut être cerné à travers les étapes suivantes :

- La première étape consiste en l'élaboration par les entreprises publiques d'une liste d'avant-projets d'investissements sur la base des orientations du SEP. Il s'agit de la phase d'identification des investissements.
- Dans une seconde étape les investissements identifiés seront présentés sous forme de projets. Avant de prendre cette forme, l'avant projet est soumis pour étude par les groupes sectoriels où sont représentés l'entreprise et le ministère de tutelle puis communiqué au SEP pour approbation.
- Parallèlement l'entreprise fait une étude technico-économique (étude de marché, technique, choix des technologies, évaluation des coûts du projet année par année, en dinars et en devises) et transmet l'information au secrétariat d'Etat au plan et au ministère des finances pour approbation ou modification.
- Le projet approuvé, le SEP délivre une décision d'individualisation et le ministère des finances l'autorisation de financement.

La décision d'individualisation et l'autorisation de financement vont donner lieu à la signature par l'entreprise de conventions de crédits avec les institutions financières, conditions préalables à tout engagement de dépenses. Aucun projet d'investissement ne peut être exécuté si au préalable toutes ces étapes ne sont pas respectées.

⁷ - A.Benachenhou qui cite G.D Debernis dans : « L'expérience algérienne de planification : 1962 -1982 », page 27.

4.2 Le contrôle de l'Etat sur le système financier .

La mobilisation d'importantes ressources financières requises par la stratégie de développement ne pouvant s'appuyer sur un système financier classique existant, il a été procédé à la réforme de ce dernier afin de lui permettre d'exercer sa nouvelle fonction de pourvoyeur de fonds nécessaires à l'exécution des plans de développement.

Sur le plan institutionnel, la loi de finances et la circulaire présidentielle promulguée comme texte d'appoint en 1970, introduisent de nouvelles modalités de financement des opérations d'investissements. Désormais, le financement des investissements incombera au ministère des finances et sera assuré de deux manières :

- Par le biais du « budget général de l'Etat », qui comprend deux parties : le budget de fonctionnement et le budget d'équipement qui reprend les opérations financées directement par le Trésor Public, soit à titre de concours temporaires soit au titre de concours définitifs. Le secrétariat d'Etat au plan notifie au ministère des finances ses décisions en matière d'individualisation et d'inscription au programme annuel mais le ministère des finances demeure seul responsable de la mise en place des crédits de paiements nécessaires à la réalisation des opérations inscrites au budget d'équipement
- En ce qui concerne les opérations d'investissement inscrites hors budget, c'est la Banque Algérienne de Développement (B.A.D) ex C.A.D (Caisse Algérienne de Développement) avec le concours des autres banques commerciales qui veillera à leur financement.

L'objectif recherché par les autorités à travers cette substitution des crédits aux concours définitifs est la mobilisation optimale des ressources et le contrôle de l'investissement.

L'entreprise est ainsi astreinte à une domiciliation unique auprès d'une banque (loi de finances pour 1970 - article 18) avec ouverture d'un compte d'investissement distinct du compte d'exploitation. Cette séparation des comptes constitue pour l'Etat un moyen d'assurer un meilleur suivi des dépenses d'investissement et d'exploitation de l'entreprise tout en veillant à ce que les programmes d'investissement ne soient pas financés par le biais des recettes d'exploitation ou le recours au découvert bancaire.

Dans le cadre de ce dispositif, les banques ne participeront que marginalement au financement de l'économie étant donné qu'elles sont elles mêmes soumises au Trésor comme il est stipulé dans la loi de finances complémentaire de 1971 (citée par A. Naas, 2003, P.63) : « le financement des investissements planifiés des entreprises sera assuré dans des proportions déterminées par le ministère des finances au moyen :

- De concours extérieurs contractés par le Trésor ou les entreprises ;
- De crédits à long terme sur les ressources d'épargne collectées par le trésor et consentis par des institutions financières spécialisés : Caisse Algérienne de Développement et banques commerciales.
- De prêts bancaires à moyen terme réescomptables auprès de la l'Institut d'émission. »

⁸ - L'intervention et le contrôle de l'Etat sur le système financier à travers l'administration des taux d'intérêt de changes (en les maintenant à des niveaux très bas) sont qualifiées par certains auteurs (R I Mc Kinnon 1973, Shaw E 1973) de répression financière. Selon ces auteurs c'est cette répression financière qui se trouve à l'origine du ralentissement de la croissance dans les pays en développement.

Par le biais de ce système financier caractérisé par l'absence de marché financier et une réglementation contraignante en matière de taux d'intérêt, l'État s'est doté de moyens de contrôle sur le financement de la stratégie de développement.

4.3 Le contrôle des prix.

En matière de politique des prix, c'est avec le lancement du premier plan quadriennal que l'État a mis en place un nouveau système de prix plus « conforme » aux objectifs de la stratégie de développement. Ainsi, la fixation des prix⁹ à la production se fonde sur deux axes principaux :

- *Les prix planchers.* Ils concernent essentiellement certains produits agricoles (fruits et légumes) et de la pêche, très sensibles aux variations saisonnières. L'administration est chargée de garantir ou non la validité des prix affichés et de prévoir les modalités de versement au producteur.
- *Les autres prix à la production.* Tout en constituant des instruments d'orientation de la production, ces prix doivent sauvegarder le pouvoir d'achat du consommateur. Dans cette optique, quatre catégories de prix sont prévues :
 - Les prix fixes : ils sont déterminés par l'administration pour une période déterminée et concernent les produits dont les coûts de production sont peu variables tels que les produits de consommation courante.
 - Les prix spéciaux : ils concernent les produits agricoles dont les coûts de production sont élevés relativement aux prix en vigueur, et dont la production doit être maintenue (coton, tabac, tournesol, betterave) et les produits agricoles dont la production est à décourager (dans ce cas les prix seront alors plus élevés que le coût de production) ;
 - Les prix des produits industriels destinés à l'agriculture. Pour la détermination de ces prix, il peut faire appel à l'acomensation ou à des subventions.
 - Les prix stabilisés : Ils visent la réalisation des objectifs en matière d'investissements et à faciliter l'intégration, par l'élimination des distorsions nées des fluctuations des prix des produits importés.

Le recours à l'administration des prix comme moyen de régulation constitue ainsi pour l'Etat un autre moyen de contrôle sur l'économie.

4.4 Le monopole de l'Etat sur le commerce extérieur.

Dans le cadre de la stratégie de développement, le commerce extérieur est appelé à connaître une intensification des échanges économiques avec l'extérieur et une transformation de la nature de ces échanges. A ce titre, il apparaissait donc impératif d'étendre le contrôle de l'Etat sur ce secteur afin d'en faire un instrument de régulation efficace. Les objectifs majeurs recherchés à travers le contrôle de l'Etat sur le commerce extérieur peuvent être résumés comme suit :

- Protéger les industries naissantes de la concurrence étrangère ;
- Contrôler les flux d'importation en conformité avec les plans de développement ;

⁹ - La politique des prix comme mesure de mise en œuvre du plan quadriennal est décrite dans « le rapport général du Plan quadriennal – 1970-73 », P. 152-153

- Le contrôle de l'Etat sur les exportations. Ce dernier entre dans le cadre de la récupération-nationalisation des richesses du sous sol (le caractère mono-exportateur de l'économie algérienne rend facile l'exercice de ce monopole détenu par la SONATRACH) ;
- Renforcer le pouvoir de négociation avec les partenaires étrangers et plus particulièrement en ce qui concerne les transferts de technologie ;

Ces objectifs, bien que contenus en germe dans les textes officiels relatifs à la période qui a suivi l'indépendance (de 1962 à 1970), ne connaîtront leur première consécration officielle qu'avec le lancement du premier plan quadriennal 1970-1973. En effet, le manque d'opérationnalité et d'efficacité constaté dans l'exercice de ce contrôle durant la première période, ont amené les pouvoirs publics à procéder à des réaménagements, par itération, de la politique du commerce extérieur dans le sens de la réalisation de la stratégie globale.

C'est ainsi qu'en 1974 (ordonnance 74-12), un système d'autorisations globales d'importations (AGI) fut institué. Par ce système, seul l'Etat à travers les entreprises ou organismes publics, est habilité à effectuer les opérations de commerce extérieur. Ces opérations sont réalisées sur la base d'un programme annuel d'importation y compris celles concernant les produits libres (qui ne font l'objet d'aucune restriction) (N. Bouzidi, 1983, p.164). Toutefois, le contrôle par les AGI s'avère très compliqué en raison d'une part du volume très important des importations durant cette période et du caractère « externe » et à posteriori de ce contrôle d'autre part (N. Bouzidi, 1983, p. 214)

En 1976, l'Etat pose le principe de l'irréversibilité de son monopole sur ce secteur comme on peut le lire dans la constitution et également dans la charte nationale de 1976 « le monopole de l'Etat est établi de manière irréversible sur le commerce extérieur et sur le commerce de gros ». En février 1978, la promulgation de la loi 78-02 vient consacrer définitivement le monopole de l'Etat sur le commerce extérieur. Concrètement cette loi se traduit par :

- La délégation du pouvoir de monopole de l'Etat sur le commerce extérieur aux entreprises publiques à vocation nationale.
- Avec comme corollaire l'interdiction au privé d'effectuer des opérations d'importation ou d'exportation.

Poursuivant le processus de renforcement de son contrôle sur le commerce extérieur, l'Etat instaure des mesures de contrôle des changes, des mouvements de capitaux et du tarif douanier.

Section 2 : les limites dans la mise en œuvre de la stratégie.

La stratégie algérienne a été mise en œuvre par une série de plans de développement dont le plan triennal (1967-1969) inaugure le processus. A ce titre, l'objectif visé était de créer le cadre juridique, économique et politique devant permettre la transition de l'ancienne à la nouvelle forme de gestion de l'économie.

Il sera suivi de deux plans : le premier quadriennal 1970-1973 et le deuxième quadriennal 1974-1977. Le premier quadriennal représente une étape importante de la réalisation des grands objectifs de la stratégie puisque c'est durant cette période que devaient être amorcées de profondes transformations des conditions de production et de vie dans les campagnes. C'est également durant cette période que seront mises en place les assises de l'industrialisation avec comme perspective la construction d'un appareil productif

intégré et tourné vers le marché intérieur à la recherche d'une autonomie. C'est donc à plus d'un titre que ce plan fut considéré comme décisif.

Le second quadriennal sera élaboré sur la base des réalisations du précédent plan. Il a donc comme but prioritaire de consolider les réalisations achevées ou en voie d'achèvement et l'accroissement de la production suite à l'entrée en production des unités installées.

Toutes ces projections à moyen terme s'inscrivaient dans le cadre de la réalisation de l'objectif stratégique de long terme (fixé à l'horizon 1980) visant la création de 100 000 emplois nouveaux par an en dehors de l'agriculture et ce à l'effet d'éliminer de façon durable le chômage.

L'appréciation des résultats obtenus durant cette période et de leur cohérence d'ensemble se fera donc à la lumière des objectifs retenus. Les écarts seront appréhendés comme des dysfonctionnements pour lesquels on essaiera d'apporter des explications.

1. Une accumulation de capital de plus en plus polarisée.

C'est conformément à l'objectif prioritaire « d'industrialisation rapide » que les responsables politiques accorderont une priorité absolue à l'accumulation au détriment de la consommation des ménages comme on peut le constater à travers les données suivantes :

	1963-1966		1967-1969		1970-1973		1974-1977		1977		1978	
	10 ⁹ DA	% PIB	10 ⁹ DA	% PIB	10 ⁹ DA	% PIB	10 ⁹ DA	% PIB	10 ⁹ DA	% PIB	10 ⁹ DA	% PIB
Consommation finale des ménages	35,7	72,9	30,7	64,2	51,9	58,5	120	52	38,9	53,4	45,7	53,4
Consommation finale des administrations	3,4	6,9	2,9	6,1	5,1	5,7	8,2	3,5	2,9	4	4	4,7
Accumulation brute totale	10,9	22,2	14,1	29,5	37,9	42,7	123,8	53,6	41,2	56,6	51,5	60,2

Tableau n°3 : Evolution de la part de la consommation

finale et de l'accumulation (Unité : 10⁹ DA et en % de la PIB¹⁰).

Source : Marc Ecrement (1986, données prises du tableau page 54)

Ainsi, la part de la consommation finale des ménages rapportée à la PIB ne cesse de se contracter tout au long de la période couverte par les trois plans ainsi que les deux années hors plans (1978 et 1979), en passant de 72,9% pour la période 1963-66 à 52% en 1974-1977. Parallèlement, le taux d'investissement enregistre un grand saut au cours du plan triennal avec des taux de 29,5 % en 1967-1969 et de 56,6% en 1977, signant ainsi une rupture avec la période précédente caractérisée par des taux très faibles (22,2% en moyenne pour la période 1963-1966).

¹⁰ - La PIB est égale au PIB auquel on retranche les valeurs ajoutées des services non productifs

(VA des administrations publiques, des institutions financières et la VA des affaires immobilières.

Pour la réalisation de ces investissements, une enveloppe globale de plus de 240 milliards de dinars été prévue pour la période 1967-1978. Leur répartition fait ressortir un maximum pour les secteurs dits productifs avec une concentration de l'effort d'investissement sur l'industrie et l'énergie conformément aux orientations de la stratégie de développement comme le confirme le tableau ci dessous :

	1963-1966		1967-1969		1970-1973		1974-1977	
	10 ⁹	%	10 ⁹	%	10 ⁹	%	10 ⁹	%
A - Agriculture	0,6	16,	1,9	20,	4,3	12	8,2	7,3
	5	5	0	7	5			
B - Hydrocarbures et industries	0,8	20,	4,9	53,	20,	57,	74,10	61,
	1	6	0	4	80	30		1
Autres secteurs	2,4	62,	2,3	25,	11,	30,	38,20	31,
	7	90	7	80	15	70		60
Total	3,9	10	9,1	10	36,	10	121,2	10
	3	0	7	0	30	0	0	0

Tableau n°4 : Répartition des investissements publics réalisés de 1963 à 1977 (Unité : 10⁹ DA et en %)

Source : M. Ecrement. Op. Cit. p. 47

Au titre des trois plans, la consommation de crédits s'est élevée à 167 milliards de dinars soit 1,14 fois le montant prévu initialement, alors que le coût total réévalué des programmes, pour la même période, a atteint 402,5 milliards de dinars soit plus de deux fois et demie le montant prévu. Cette inflation des coûts a eu pour origine les réévaluations successives ainsi que la modification des programmes, induites certes par les variations des prix nationaux et étrangers mais également par une situation de contrainte financière lâche au sens de J Kornai¹¹.

Ces réévaluations sont à l'origine d'une première distorsion qui se manifeste au niveau des écarts entre prévisions et réalisations ou restes à réaliser (RAR) qui deviennent de plus en plus importants au fur et à mesure de la mise en œuvre de la stratégie. Ces RAR, prouvent aussi le manque de rigueur dans le système de planification qui n'utilise pas des méthodes de contrôle à *posteriori* telle que l'établissement des balances matières à l'exemple de celles utilisées en URSS.

Une deuxième distorsion comme conséquence de la première apparaît au niveau de la structure des investissements comme le fait ressortir montre le tableau ci après :

¹¹ - La contrainte financière lâche telle que définie par J. Kornai est donnée à la section 1 chapitre III de notre travail.

	1967-1969		1970-1973		1974-1977	
	Prévus	Réalisés	Prévus	Réalisés	Prévus	Réalisés
Agriculture, Hydraulique et pêche.	17,9	20,7	17,8	12	15	7,3
Industrie dont :	59,6	53,4	44,7	57,3	43,5	61,1
Hydrocarbures	25,1	27,5	16,5	26,9	17,7	29,2
Industrie de base	24,1	17,2	18,8	20,7	19,8	23,1
Autres secteurs	22,5	25,8	37,5	30,7	41,3	31,6
Total	100	100	100	100	100	100

Tableau n°5 : Structure des investissements prévus et réalisés en %.

Source : Données tirées de « la synthèse du bilan économique et social de la décennie 1967-1978 », MPAT, 1980

En effet, le modèle théorique accorde une priorité à l'industrie de manière générale et à l'industrie de base de manière particulière. Les données du tableau permettent de constater que seules les prévisions confirment leur adéquation au modèle, alors que les réalisations laissent apparaître une nette priorité accordée au secteur des hydrocarbures.

Cette allocation des ressources qui profite essentiellement à ce secteur, déforme ainsi, en intervertissant l'ordre des priorités accordées aux pôles de développement, la trajectoire de polarisation telle que tracée par G.D de Bernis. Ce constat peut être interprété comme un premier indice de manque de maîtrise de l'outil de planification et des conditions de sa mise en œuvre.

Les investissements liés aux activités d'exploration, de développement et de canalisation s'accaparent, à eux seuls, un peu plus de 60% du total des investissements réalisés dans ce secteur durant la période 1967-1969, tandis que les activités de production des engrais, de la pétrochimie et du plastique n'occupent qu'environ 10% de ce total.

S'il est vrai que la reproduction du système productif dans son ensemble est à ce point dépendante du secteur des hydrocarbures pour son financement, il n'est pas moins vrai que c'est également ce même secteur qui draine, pour sa propre reproduction, une bonne partie des recettes en devises¹² engrangées grâce à la valorisation extérieure des hydrocarbures et aux emprunts levés sur le marché international des capitaux.

Cette situation est encore plus grave quand on sait qu'une ponction intensive sera opérée sur les réserves de cette ressource énergétique et plus particulièrement à partir de 1976 avec la mise en œuvre du plan VALHYD¹³ (plan de valorisation des hydrocarbures) initié par le ministre de l'énergie de l'époque.

Quand on sait la place réservée à l'industrie dans l'après pétrole, on est en droit de se poser la question de savoir s'il est possible d'atteindre ces objectifs que sont l'indépendance économique et le plein emploi.

2. Le plein emploi.

¹² - Durant la période 1974-1978, les investissements ont été couverts pour 78 % par les crédits extérieurs, alors que le service de la dette a représenté 22% du montant de l'investissement réalisé. (M. Mekideche, 1983, P.144).

¹³ - Plan VALHYD : plan de valorisation des hydrocarbures, s'appuyant sur l'intensification de l'exploitation des hydrocarbures visant la réalisation rapide de l'industrialisation.

L'objectif ultime de la stratégie algérienne de développement est la réalisation du plein emploi à l'horizon 1980, comme on peut le lire dans la charte nationale de 1976 : « la mise au travail de l'ensemble de la population est une nécessité de la construction du pays et une exigence du socialisme ». Le droit au travail est également garanti par la constitution de 1976 (article 59).

La politique d'emploi mise en oeuvre durant la décennie soixante dix, via les programmes gigantesques d'investissements, a incontestablement permis d'éponger le chômage hérité de la période coloniale et d'absorber une bonne partie de la demande additionnelle d'emplois induite par la croissance démographique, mais a-t-elle permis de réaliser à terme le plein emploi ?

Durant la période 1967-1978, la population active est passée de 2 300 000 en 1967 à 3 500 000 en 1978, avec un accroissement annuel de 140 000 environ. L'emploi a, quant à lui, évolué de la manière suivante : de 1 720 000 personnes en 1966, il est passé à environ 2 830 000 personnes en 1978, ce qui correspond à une création d'emplois de près de 1 110 000, faisant reculer le chômage de 25 à 19 % durant la période. Cependant, cet accroissement de l'emploi a surtout concerné les secteurs non agricoles.

Secteurs (unité en milliers)	1967	1973	1977	1978
Agriculture	874	873	800	861
Hydrocarbures	6	22	40	40
Industries	117	223	347	390
BTP	71	190	364	399
Commerce	179	192	212	220
Transport	53	85	140	153
Services	142	163	205	208
Administration et autres	306	434	542	559

Tableau n°6 : Évolution de la structure de l'emploi permanent

Source : « Synthèse du bilan économique et social de la décennie 1967-1978 », op. Cit.

Comme nous pouvons le constater, l'emploi agricole n'a pas connu de changement notable au cours de la période sinon une légère tendance à la baisse entre 1967 et 1977, suite essentiellement à la manière dont la politique agricole a été mise en oeuvre.

Cet accroissement de l'emploi durant cette période est l'oeuvre des autres secteurs d'activité, principalement : le BTP, l'industrie et l'administration. Bien qu'important, l'accroissement de 25% réalisé par l'industrie reste faible eu égard au volume des investissements qui lui a été alloué. Cette faiblesse trouve sa source dans les retards cumulés dans la réalisation de ces investissements et également dans la nature fortement capitalistique de ces derniers. Ainsi, les secteurs qui ont drainé le plus d'investissement (hydrocarbures, industrie) n'ont pas été les plus créateurs d'emplois comme on pouvait s'y attendre.

De ce qui précède, il est clair que, compte tenu de la forte croissance démographique, un effort quantitatif en terme de création d'emplois a été réalisé ; mais qu'en est-il de la

qualité quand on sait l'importance que peut avoir le niveau de qualification et d'instruction sur la productivité et la propagation de l'innovation et du progrès technique.

Au niveau national, la ventilation de l'emploi créé par niveau de qualification a fait ressortir les résultats suivants pour l'année 1977.

Qualification	En millions	En %
Cadres supérieurs	42	2,2
Cadres moyens	49	2,8
Cadres non techniciens	142	8
Total cadres	233	13
Employés	421	24
ouvriers qualifiés	121	7
Ouvriers spécialisés	577	34
Manceuvres	360	22
Total Général	1712	100

Tableau n°7 : La structure de l'emploi salarié en 1977

Source : S. Thierry op. Cit. P. 249

Le taux d'encadrement, bien qu'en amélioration par rapport à la période précédente (S. Thierry, 1982, P.249) demeure faible. Ainsi, les effectifs des cadres supérieurs et des ouvriers qualifiés sont extrêmement bas au regard des besoins du système productif en construction.

Ainsi, au plan quantitatif, l'emploi a beaucoup évolué par rapport à la période 1962-1966 mais reste en deçà de l'objectif retenu. Au plan qualitatif, il demeure insuffisant comparativement au seuil qu'exige le bon fonctionnement de l'appareil productif.

3. La croissance tirée par les hydrocarbures.

L'analyse de la production et de la productivité vient en complément de celle de l'accumulation du capital et de l'emploi. Elle permet de juger de l'efficacité de l'appareil productif mis en place comme de sa capacité à se reproduire.

3.1 La production.

Au cours de la première décennie (1967-1978), la PIB a crû (au prix de 1978) au taux annuel moyen de 7,2 %. L'analyse de son évolution par période planifiée fait ressortir des taux de croissance différenciés comme le montre le tableau ci-dessous :

	Triennal 1967-1969	Quadriennal 1973-1974	Quadriennal 1974-1977	Période 1967-1978
TCAM de la PIB* réelle en %	11	6	5,5	7,2
TCAM de la PIB nominale en %	13,5	14	24,2	17,6

* PIB à prix constant de 1978, calculée hors droit et taxe à l'importation

Tableau n°8 : Taux de croissance annuel moyen de la PIB réelle et nominale

Source : tableau élaboré à partir des données tirées de « synthèse du bilan économique et social de la décennie 1967-78 »

Nous remarquons ainsi que l'évolution du rythme de croissance de la PIB réelle évolue en sens inverse de la PIB nominale. L'écart entre les deux évolutions trouve son explication dans le phénomène de l'inflation qui a caractérisé cette période.

Les taux de croissance réels peuvent être considérés comme insuffisants comparativement à l'importance des capitaux injectés dans l'économie durant la même période. Cette situation s'explique par les retards dans la montée en production des unités installées et les faibles taux d'utilisation des capacités, ces dernières ne dépassant pas les 50% en moyenne durant la période et les 70% en 1978 pour les unités ayant démarré depuis plus de cinq ans (S.Thierry, 1983).

L'analyse de la structure de la production permet d'apprécier la contribution de chaque secteur dans la formation de la production intérieure brute. Globalement, la part du secteur productif dans la PIB (mesurée à prix constants de 1978) qui était de 70% en 1967, passe à 65% en 1978.

Par secteur d'activité et par ordre de priorité, le secteur des hydrocarbures occupe la première place avec une participation à la formation de la PIB de 35% en 1967 et seulement de 28% en 1978 (à prix courants). Le taux de croissance annuel moyen du secteur était de 5,2% pour l'ensemble de la période. Cette participation relativement élevée du secteur des hydrocarbures s'explique, d'une part, par la revalorisation des prix des hydrocarbures sur le marché mondial de l'énergie à partir de 1973 (grâce essentiellement à l'action menée par le comité de négociation de l'OPEP représentant les pays du Golfe et visant à fixer de façon souveraine le prix du pétrole) et par l'extraction abusive des hydrocarbures envisagée dans le cadre du plan de valorisation des hydrocarbures (Plan VALHYD).

Avec un taux de croissance annuel moyen de 10% pour l'ensemble de la période considérée, le secteur de l'industrie occupe la deuxième position dans la création de la PIB. Cette remontée dans le taux de participation trouve essentiellement son origine dans l'entrée en production des unités achevées.

Concernant le secteur agricole, sa part dans la PIB est passée de 13% en 1967 à 8% en 1978 et a connu un taux de croissance annuel moyen de 2,4%. Ces taux, bien qu'ils soient faibles, peuvent être considérés comme une performance, eu égard aux faibles ressources allouées à ce secteur et aux nombreuses contraintes d'ordre technique et organisationnel qu'il a subies.

L'augmentation de la production reste, malheureusement, bien en deçà de la demande intérieure engendrée par une forte croissance de la population et surtout des revenus distribués grâce à l'augmentation de la fiscalité pétrolière induite par les booms pétroliers de la période.

La production par secteur juridique (public, privé) n'est pas disponible à prix constants. On peut toutefois évaluer le poids relatif de chacun des secteurs dans la production intérieure brute¹⁴.

Durant les années soixante, la part du secteur privé dans la valeur ajoutée globale prédominait dans les secteurs de l'agriculture, de l'industrie (de base et de transformation), du BTP (bâtiment et travaux publics), des hydrocarbures et enfin du commerce et services. A partir des années soixante dix, on assiste à une inversion de la tendance en faveur du secteur public.

La part du secteur public a été de 83% en 1978 contre 19 % en 1969 dans le secteur des hydrocarbures, de 82 % contre 43 % dans les industries de base et d'intégration, de 65 % contre 50 % dans les industries de transformation et enfin de 73 % contre 37 % dans le bâtiment et travaux publics.

Dans l'agriculture, le secteur public n'a pas connu la même mutation puisque sa contribution est restée pratiquement au même niveau : 27% en 1978 contre 24% en 1969.

Le rythme d'évolution de la croissance étant lié à l'utilisation des facteurs de production, la relation peut être cernée à travers l'analyse de la productivité totale et apparente des facteurs.

3.2 La productivité des facteurs.

L'analyse de la productivité totale des facteurs (PTF) est appréhendée à travers l'estimation de la fonction de production¹⁵. Les résultats obtenus pour les différentes périodes correspondant aux plans de développement successifs, ont montré une forte régression de la PTF :

	PTF (Hyp. basse)	PTF (hyp. Haute)	Capital Matériel	Travail	Capital humain (hyp. Basse)	Capital humain (hyp. haute)
1965-1970	3,9	5,2	2,2	0,3	5,0	0,0
1970-1975	-1,3	-0,2	7,1	3,3	9,1	4,1
1975-1980	-4,6	-3,2	10,3	6,8	14,8	9,8

Tableau n°9 : Evolution de la PTF en % entre 1965 et 1980

¹⁴ - La PIB pour la période avant 1974 n'est pas disponible dans le même système de comptabilité que celui utilisé pour la période allant au-delà de 1974. Il n'est donc pas possible de présenter une évolution homogène de la PIB et de mener les comparaisons désirées.

¹⁵ - L'estimation a été réalisée par le FMI sur la base de la fonction de production de type Cobb Douglas $Y = AK^\alpha(h.L)^{1-\alpha}$. Avec h représentant le facteur capital humain, K le capital matériel et L le travail. La constante A représente la PTF et α l'élasticité de la production par rapport au capital matériel. Deux scénarii sont utilisés : le premier (hypothèse basse) s'appuie sur un rapport de 1/3 pour le capital matériel et de 2/3 pour le travail et le capital humain combinés. Le second (hypothèse haute) est fondé sur un rapport de 1/2 pour le capital et 1/2 pour le travail et le capital humain.

Source : FMI Algérie country Report 03/69, Mars 2003

En effet, à partir de 1970 la PTF est devenue négative avec une accentuation pour la période allant de 1975 à 1980. Le déclin de la croissance trouve principalement son explication dans la détérioration de la productivité totale et non dans l'insuffisance en matière d'allocation des ressources (travail, capital et capital humain). Dans ce cadre on constate que c'est durant cette période que les taux d'investissement les plus élevés ont été réalisés et le rythme de création d'emploi a été le plus rapide.

L'absence de données relatives à la décomposition de la PTF par secteur nous amène à recourir à l'analyse de la productivité apparente du travail définie comme le rapport de la valeur ajoutée sur l'emploi dont l'évolution a été la suivante entre 1967 et 1978 :

Branches	Valeur ajoutée par emploi		
	1967	1978	Indice 1978/1967
Agriculture	6000	7800	130
BTP	65000	32000	49
Industrie	36800	31000	84
Commerce, transport et services	27000	37000	140
Total hors hydrocarbures	16800	24000	138
Hydrocarbures	237000	61500	26
Moyenne générale	23000	30800	132

Tableau n°10 : Evolution de la productivité moyenne du travail (Unité : dinars constants de 1978)

Source : S.P Thierry - « La crise du modèle productif algérien », 1982, P. 181.

Ainsi, durant toute cette période la production par travailleur ne s'est accrue que de 32% en moyenne. Elle a fortement chuté dans les secteurs des hydrocarbures et du BTP, et dans une moindre mesure dans l'industrie. Elle a légèrement augmenté dans le secteur de l'agriculture et le secteur du commerce et services.

Ces faibles rendements traduisent, si besoin est, une évolution plus rapide du rythme de création d'emplois par rapport au rythme de création de la valeur ajoutée. En effet, la création massive d'emplois réduite à la seule équation investissements publics - créations d'emplois avait pour finalité la simple mise au travail de toute la population active et l'occasion d'une distribution de revenus plutôt qu'un moyen de rémunérer les facteurs de production.

D'un autre côté, l'estimation de la productivité du capital ou efficacité du capital que traduit le ratio valeur ajoutée/volume de capital a montré que la construction de l'appareil productif a coûté très cher à l'Etat. Ainsi, l'efficacité moyenne du capital a amorcé une baisse à partir de 1974. Les secteurs principalement touchés par cette régression sont ceux de l'industrie, le produit industriel représentant 41% du stock de capital fixe en 1966 et seulement 21 % en 1977 selon S.Thierry qui cite C. Palloix (1982, p.169). Au sein de ce secteur, les industries manufacturières ont enregistré une baisse tendancielle en passant de 16% en 1974 à 12% en 1978 (M. Baba Ahmed, 1999, P.116),

Durant cette période, pour accroître la production intérieure brute réelle annuelle d'un point il était nécessaire d'investir 1,09 milliards de dinars durant le triennal, 3,165 milliards de dinars durant le premier quadriennal et enfin 6,125 milliards de dinars durant le deuxième quadriennal. Toujours durant cette période, pour produire un dinar supplémentaire, il fallait investir 7,75 DA dans les hydrocarbures et 3,6 DA dans les autres secteurs.

Cette situation témoigne de l'incapacité dans laquelle se trouve l'économie algérienne pour passer d'une croissance extensive à une croissance intensive, par absence d'intériorisation du progrès technique et d'innovation. Selon W. Andreff (1993, p.280), « un dernier indice d'épuisement de la croissance extensive est l'impossibilité de continuer à faire croître les *consommations intermédiaires* au même rythme qu'antérieurement ».

4. L'intégration – introversion.

L'intégration constitue le deuxième impératif de la stratégie de développement. Il est appréhendé à travers le noircissement de la matrice interindustrielle c'est-à-dire une matrice « dont les différents secteurs sont interreliés entre eux par leurs *inputs* et leurs *outputs* »¹⁶ (G. D. De Bernis, 1971, p.546).

Selon le schéma d'industrialisation tracé par G.D de Bernis pour l'économie algérienne, l'intégration de l'économie devait se réaliser à travers deux blocs principaux d'industries que sont la sidérurgie et les hydrocarbures. D'ailleurs, la position qu'ils occupent dans le classement fait sur la base des critères d'allocation des ressources, ne fait que confirmer ce rôle.

Ces industries, par les effets d'entraînement en amont et en aval qu'elles sont appelées à produire autour d'elles, vont participer à la création d'une structure industrielle large et dense à même d'accroître les possibilités de reproduction et de croissance autonome de l'économie algérienne. Le premier bloc d'industries qui apparaît comme pôle moteur est le secteur des hydrocarbures dont le rythme d'accroissement des investissements réalisés a été de 35% durant la période 1967-1978. La contribution de ce secteur à l'intégration est nettement perceptible au double niveau :

- De la mise à la disposition de l'économie d'une énergie en quantité suffisante et à moindre prix.
- De la satisfaction de la demande en produits issus de la transformation du pétrole et du gaz tels que les engrais, le plastique, les pesticides etc. nécessaires au développement des autres branches de l'économie.

Ainsi, durant la période 1965-1977, la consommation d'énergie des ménages a été multipliée par quatre et celle de l'industrie par six (M. Mekideche, 1983, P. 328). La structure de la consommation d'énergie a également évolué puisque le gaz et le pétrole sont complètement substitués au charbon et au bois et ce bien avant la fin de la décennie.

La réalisation de ce programme a suscité le développement des branches en amont : prospection, production, canalisation et transports et en aval : raffinage, pétrochimie engrais (azoté et phosphaté), pétrochimie plastique et pétrochimie de base. En amont et à titre d'exemple, les réserves de gaz ont ainsi augmenté de 76% entre 1967 et 1979 et celles du

¹⁶ - Souligné dans le texte.

condensat (extrait du gaz) de 57%. Pour le pétrole, les réserves prouvées et probables¹⁷ restantes récupérables passent de 506 à 1130 millions de tonnes.

L'appréciation de la contribution du secteur à l'intégration par ses effets en aval a montré que globalement celle-ci n'a été que de 31% en moyenne. L'objectif étant de répondre aux besoins du secteur agricole en différents intrants (engrais, plastiques...), le taux de satisfaction de la demande en engrais a été de 58% durant la période, alors que pour les plastiques et les autres produits, le taux a été beaucoup moindre¹⁸. (M. Mekideche, 1983, P.337).

Il apparaît ainsi évident que les hydrocarbures ont eu des effets intégrants certains sur l'économie mais on bute sur un paradoxe qu'alimente le ballottage entre la fonction d'intégration et la fonction de promotion des exportations d'hydrocarbures; la seconde tendant à l'emporter chaque fois sur la première. Pour preuve, la part relative des exportations continue de représenter plus de 2/3 de la production totale durant toute la période ainsi que le confirme B. Hamel : « Son efficacité par rapport à la reproduction du système productif est non seulement indirecte (contribution au développement de la FBCF/B¹⁹), mais elle tend à se réduire de manière significative comme l'illustre l'indicateur privilégié relatif à la part, de plus en plus grande, des ressources financières (obtenues par la valorisation des hydrocarbures) qu'elle draine pour sa propre reproduction »²⁰.

Le second bloc d'industries industrialisantes est constitué de la sidérurgie qui a engagé une masse d'investissements à forte teneur en capital. Les effets en amont attendus de ce secteur sont pour l'essentiel la valorisation des matières premières et le développement des infrastructures. En aval, il s'agit de favoriser le développement de l'agriculture et de certaines industries comme la mécanique ou le BTP, en répondant à leurs demandes respectives en biens sidérurgiques.

Durant la période 1967-1969, la sidérurgie a vu ses inputs, constitués essentiellement de minerais de fer, de charbon et de manganèse, évoluer rapidement allant jusqu'à la réduction des exportations et même de la production de fer (production pour laquelle elle avait un excédent) et l'augmentation des importations du charbon de coke (produit pour lequel elle dépend entièrement de l'étranger).

En aval, les niveaux de production d'acier restent en deçà des prévisions. Les taux de satisfaction de la demande passent de 20% en 1973 à 26% en 1977, le maximum a été atteint en 1974 avec un taux de 33%. Ainsi, la sidérurgie ne satisfait que le quart de la demande d'acier et même moins si on déduit les produits fabriqués à base de produits importés. De plus deux secteurs seulement se partagent la production de la sidérurgie : les hydrocarbures et le BTP avec 80% pour le premier secteur.

¹⁷ - Les réserves prouvées : sont les réserves qui ont été prouvées à un haut degré de certitude par la réalisation de forages productifs ou d'essais probants ; - Les réserves probables sont définies par des relevés de forage moins spécifiques que ceux définissant les réserves prouvées. Sont également comprises dans cette catégorie les réserves secondairement récupérables dans l'avenir (M. Mekideche, 1983 p. 265).

¹⁸ - Concernant les difficultés à couvrir la demande de ces produits, ce n'est pas tant l'indisponibilité des produits qui pose problème mais les dysfonctionnements liés aux circuits de distribution. (M. Mekideche, 1983, P.337).

¹⁹ - La FBCF/B est la Formation Brute de Capital Fixe du secteur de l'industrie en dehors des hydrocarbures.

²⁰ - B. Hamel : « Système productif algérien et indépendance nationale », tome I, P.309

La faiblesse du niveau d'intégration de l'économie algérienne, est vérifiée par l'étude empirique menée par M.Andreff et A. Hayab²¹ recourant à l'analyse *input- output*. Les résultats de cette étude confirment le manque d'intégration et le caractère extraverti de l'économie algérienne. A travers cette étude les auteurs ont tenté de répondre à une double question à savoir :

- La hiérarchie des industries prioritaires retenues dans la planification algérienne correspond elle vraiment aux industries *industrialisantes* au sens de G. D. De Bernis ?
- Les industries qui ont les plus forts effets d'entraînement sont -elles celles que désigne le modèle de G.D.De Bernis ?

Pour répondre à la première question, les auteurs ont utilisé la méthode de triangulation en retenant comme critère de classement, le critère de « meilleur client » tel que défini par H. Aujac²². Afin de repérer les branches prioritaires, la triangulation a porté sur le tableau d'échanges inter- industriels (TEI) algérien de 1973 à 31 branches. Les résultats obtenus mettent en évidence la hiérarchie suivante : les hydrocarbures occupent la première place, suivis de la sidérurgie puis des industries chimiques et mécaniques et enfin des branches matériaux de construction, verre et énergie électrique.

La confrontation de ces résultats au classement retenu par la planification algérienne permet de relever que cette dernière a retenu deux pôles d'industries : les hydrocarbures et la sidérurgie (la sidérurgie devant jouer le rôle d'industrie charnière), alors que la triangulation en propose un seul : la pétrochimie.

Dans le schéma de la planification, l'intégration de la sidérurgie à un secteur fortement dépendant de l'étranger en l'occurrence les hydrocarbures, en a fait une branche également dépendante. Alors qu'en retenant comme branches prioritaires les industries chimiques, celles-ci auraient certainement permis une meilleure valorisation des hydrocarbures et donc un plus grand effet d'entraînement sur les autres industries. En allant plus dans leur raisonnement les auteurs concluent leur première réponse en écrivant « cette branche devrait être, dans le cadre de l'économie algérienne, plus industrialisante que la sidérurgie »²³.

La réponse à la deuxième question sera apportée en comparant la nature des industries à la base du développement industriel du XIX^e siècle des pays capitalistes puis de l'URSS des années 20, avec celle des industries motrices des pays industrialisés des années 70. Les auteurs considèrent que la structure industrielle a connu une mutation en faveur des industries « légères »²⁴ (l'automobile, la construction électrique et électronique, la chimie d'application, les industries du caoutchouc, des matières plastiques ...), le rôle d'industries motrices ne revenant plus aux industries « lourdes ».

Comparant ce résultat à ceux de la triangulation et de la planification en Algérie, W. Andreff et A Hayab ont conclu que le rôle « d'industrie motrice » revient au secteur des

²¹ - Pour une analyse détaillée des résultats et de la méthode utilisée, le lecteur peut se référer à l'article de W. Andreff et A. Hayab : « les priorités industrielles de la planification algérienne sont elles vraiment « industrialisantes » ? », dans revue du Tiers Monde, 1978, PP. 867-887

²² - H. Aujac : « A propos des tableaux économiques », cité par W.Andreff et A. Hayab, p. 870.

²³ - W. Andreff et A Hayab. Op.Cit. P. 879.

²⁴ - Les industries « légères » sont définies par les auteurs comme celles où l'engagement en capital matériel et la valeur du capital par tête sont nettement moins importants que dans les anciennes industries industrialisantes du secteur B (la sidérurgie).

hydrocarbures mais réfutent, à contrario, la thèse qui place la sidérurgie comme second pôle industriel et sur laquelle repose le choix algérien. Leurs travaux ont débouché sur la conclusion suivante : le rôle d'industrie charnière devrait revenir à la chimie.

En synthétisant on peut dire que les industries censées constituer les locomotives du développement n'ont exercé que peu d'effets d'entraînement sur les autres branches dont la preuve manifeste en est l'approvisionnement sans cesse continu de l'économie nationale en inputs et en outputs étrangers.

5. Le financement de la stratégie.

La mise en œuvre d'une stratégie de développement fondée sur une industrialisation rapide ne pouvait se traduire que par une accélération du rythme des investissements appelant à une mobilisation de plus en plus grande de ressources financières. L'évolution de ces dernières a été marquée par deux modes de financement distincts couvrant des périodes de temps différentes.

La première période s'étale de 1963 jusqu'à la réforme de 1970. Durant cette période le financement des investissements publics était assuré par le circuit du trésor, essentiellement sur concours définitifs et dans une moindre mesure par les prêts et avances de la banque centrale au trésor.

Ainsi, durant la période couverte par le plan triennal (1967-1969) plus de 80% du financement fut assuré par le circuit du trésor dont 54% sur le budget de l'Etat et le reste par crédit. Mais l'analyse du financement à crédit assuré par le trésor via la Banque Algérienne de Développement (BAD) d'une part et le financement extérieur et celui des banques primaires, d'autre part, montre que le trésor a, en réalité, contribué directement et indirectement dans une forte proportion au financement des investissements (A.Henni, 1987).

Avec le lancement du plan quadriennal en 1970, le volume des investissements était tel qu'il ne fut plus possible de continuer à les financer selon l'ancien système. Une réforme fut donc engagée avec comme principal changement, l'institution du crédit comme moyen de financement des investissements planifiés, introduisant ainsi la séparation entre les investissements de l'Etat et les investissements planifiés des entreprises. Le financement bancaire a vu ainsi sa part évoluer à partir de 1970 comme le montre le tableau suivant :

	1967-1969	1970-1973	1974-1977	1978
Budget	54	48	27	23
Crédits bancaires	46	52	63	67

Tableau n°11 : Financement des investissements en %.

Source : A Henni, Op.Cit. P. 352

Le système bancaire, au regard du rôle qui lui a été assigné par le plan, ne participe que de façon indirecte au financement de l'économie. Plusieurs raisons peuvent être avancées quant aux limites du système bancaire à drainer l'épargne et à allouer efficacement les ressources. L'une des raisons tient essentiellement à la faiblesse des taux d'intérêt

créditeurs ²⁵ et débiteurs appliqués par les banques et fixés par le ministère des finances durant la période allant de 1970 à 1986.

Nature de l'intérêt créditeur	Taux 1972-1986	Nature de l'intérêt débiteur	Taux 1972-1986
Dépôts : min 3 mois	2,625 - 4,5	Court terme	4,00 - 6,00
Epargne logement	2,000 - 4,0	Moyen terme	3,50 - 5,50
Dépôts CNEP*	5,00	Long terme	2,00 - 4,00
Bons de caisse : min 6 mois	3,25 - 4,5		

Tableau n°12 : Les taux d'intérêts entre 1972 et 198

Source : A .Naas : «Le système bancaire algérien, de la décolonisation à l'économie de marché », 2003, P.107

Les ménages préfèrent dans ce cas garder de la monnaie liquide pour faire face aux pénuries récurrentes de biens (A. Naas, 2003, P.124) et faire de la spéculation avec notamment l'apparition des marchés parallèles.

Dans la réalité, il n'y a pas une grande différence entre le premier et le deuxième mode de financement, le second n'étant qu'une forme indirecte de financement par le circuit du trésor puisque ce dernier devient le principal pourvoyeur de fonds du système bancaire (à titre d'exemple les emprunts auprès du trésor ont représenté plus de 96% du passif de la Banque Algérienne de Développement) (Henni 1987).

Ces fonds , dont la source principale est la fiscalité pétrolière, vont connaître un essor jamais égalé auparavant grâce d'une part à la nationalisation des hydrocarbures et d'autre part à l'augmentation des prix du pétrole sur le marché mondial. La fiscalité pétrolière va ainsi tripler de 1973 à 1974 et prendre le pas sur la fiscalité ordinaire dans la contribution aux recettes de l'Etat comme le permet de le constater le tableau suivant :

²⁵ - Les taux d'intérêt sont mêmes négatifs puisque les taux d'inflation sont largement supérieurs aux taux d'intérêt créditeurs tout au long de la période. Selon A Naas (op.Cit. P. 97) ce taux qui « ne couvre même pas le taux d'inflation officiel et devient ainsi négatif ... » fait « qu'aucun excédent de liquidités n'ira se placer dans les circuits de mobilisation de l'épargne. »

	1967-1969		1970-1973		1974-1977		1978-1980	
	DA	%	DA	%	DA	%	DA	%
I Recettes définitives dont	14,5	100	33,6	100	108,2	100	142,5	100
- Fiscalité ordinaire	8,7	60	19,4	58	37,1	34,3	46,5	32,6
- Fiscalité pétrolière	3,3	23	10,4	30,9	59,1	54,6	81,5	57,2
- Autres	2,5	17	3,8	11,1	12	11	14,5	10,2
II dépenses définitives	14,5		32,2		76,2		107,8	
- de fonctionnement	10,4	45	20,6	32	50,3	22	64,6	26
- d'équipement	4,1	55	11,6	68	26,6	78	43,2	74
III besoin de financement*	-5		-24,7		-94,6		-91,21	

*besoin de financement = épargne de l'Etat - total fond d'accumulation brute de l'Etat.

Tableau n°13 : Evolution du budget de l'Etat de 1967 à 1980 (Unité : milliards de dinars et en %)

Source : Marc Ecrement «Indépendance politique et libération économique», données prises du tableau, p.57

Incontestablement, la fiscalité pétrolière a permis le renflouement du trésor public qui voit ainsi ses recettes s'accroître durant cette période au rythme de 23% l'an. Paradoxalement c'est durant cette période d'aisance financière que l'économie connaîtra son plus grand besoin de financement passant de 55,5 % (rapporté aux dépenses totales) durant le triennal à 64,1% pour le premier quadriennal et à 52,5 % durant le second quadriennal. Pour combler le déficit aggravé par les découverts bancaires (le système bancaire n'étant pas tenu d'appliquer les règles prudentielles)²⁶, l'Etat a eu recours soit à la création monétaire soit aux ressources extérieures.

Concernant la création monétaire, on remarque que la masse monétaire a enregistré des taux d'accroissement annuels allant de 19,9% durant la période 1968-1972 à 26,9 % durant 1975-1978 dépassant largement les taux de croissance de la PIB qui étaient de 12,8 et 16,4 % respectivement pour les mêmes périodes. Cette forte expansion monétaire ne pouvait que s'accompagner d'une forte inflation (de 1967 à 1977 les prix ont plus que doublé).

²⁶ - La majorité des entreprises publiques était en situation de déficit entre 1973 et 1979 comme l'a souligné le bilan élaboré par le ministère de la planification : « En 1978, ces déficits avaient atteint une ampleur telle que non seulement aucun amortissement industriel n'était effectué mais qu'une certaine fraction de charges courantes d'exploitation n'étaient pas financées par les recettes des entreprises publiques industrielles. » Synthèse du bilan économique et social de la décennie 1967-1978, Ministère de la Planification et de l'aménagement du territoire, Mai 1980

	1963	1964	1969	1974	1978
Croissance de la masse monétaire	-2	20	20	27	30
Croissance de la PIB	35	8	10	30	21

Tableau n°14 : Evolution de la masse monétaire et de la PIB

Source : Banque d'Algérie et Office National des Statistique (ONS)

L'origine de cette forte expansion monétaire est à rechercher dans la contrepartie de la masse monétaire (avoirs extérieurs, crédit à l'économie et crédit à l'Etat). Le tableau suivant nous permettra d'y repérer les principales sources :

Périodes	Avoirs extérieurs	Crédit à l'Etat	Crédit à l'économie	Total
1970-1973	18%	10%	72%	100
1974-1977	12%	24%	64%	100
1978-1979	9%	35%	56%	100

Tableau n°15 : Evolution de la contrepartie de la masse monétaire durant la période planifiée

Source : A Naas, Op.Cit. P.90

Ainsi, durant le premier plan quadriennal les avoirs extérieurs (effet du premier boom pétrolier) et les crédits à l'économie ont constitué la principale source de création monétaire, alors que durant la période suivante la création monétaire a été le fait du crédit à l'Etat (avances du système bancaire au trésor public). Cette situation confirme l'idée précédemment avancée que durant cette période l'économie algérienne présente toutes les caractéristiques d'une économie d'endettement²⁷.

Le recours à l'extérieur²⁸ constitue la seconde voie que l'Etat empruntait pour financer son découvert. Une partie de l'endettement extérieur était ainsi destiné au financement intérieur (déficit budgétaire) et l'autre partie servait au financement du déficit extérieur.

Années	1967	1970	1974	1977	1980
Financement extérieur	0	7	3,4	0,08	1,5

Tableau n°16 : Part du financement extérieur dans le financement du déficit budgétaire (en %)

Source : A. Saker, 1990, P. 55

²⁷ - Le manque d'épargne durant cette période a poussé les banques à transformer les ressources à vue ou à court terme en prêts à moyen et long terme.

²⁸ - Tous les emprunts extérieurs de quelque nature que ce soit sont soumis à l'autorisation du ministère chargé des finances et du plan.

Assez bien contenue durant le début de la décennie 1970, la dette extérieure de l'Algérie a commencé à prendre de l'ampleur à partir du deuxième plan quadriennal. Le stock de la dette qui s'établissait à moins d'un milliard de \$ en 1970, passe à 4 milliards de \$ en 1974 pour atteindre les 13 milliards de \$ en 1978 puis 16 milliards en 1979.

Dans le cas de l'Algérie ce n'est pas à proprement parler l'encours de la dette qui constituait une véritable contrainte, mais bien plus les intérêts payés sur les emprunts qui rendaient le poids du service de la dette de plus en plus lourd et contraignant pour l'économie. En effet, les taux d'intérêt bas en vigueur sur les marchés financiers durant cette période ont encouragé l'Algérie à l'instar de nombreux pays en développement à recourir l'endettement extérieur.

Pour la seule période allant de 1970 à 1974 le service de la dette algérienne, évalué en dollars a été multiplié par presque 3 puis par 7 entre 1975 et 1979. Rapporté aux exportations (essentiellement les hydrocarbures puisque l'Algérie est resté mono exportateur durant tout la période) le service de la dette qui n'en représentait qu'environ 4% en 1967 passe à 13% en 1975 pour atteindre les 39% en 1979.

Parmi les facteurs essentiels ayant concouru à l'accumulation de la dette, on relève, comme illustré dans le tableau ci-dessous, le rythme de croissance de plus en plus important des importations des biens destinés essentiellement à l'investissement :

Période	1967	Triennal	P Q 1	PQ2	1978	1967/1978
Importations/BIB en %.	22,8	24,5	27,6	45,1	48,4	36,3
Part des biens alimentaires dans les importations totales de biens et services en %	17,4	13,3	11,7	10,5	11,9	11,3
Part des biens d'équipement dans les importations de biens et services en %	24	28	36	40	40	37

Tableau n°17 : Evolution des importations (Unité : prix constants de 1978)

Source : Données tirées de la « Synthèse du bilan économique et social de la décennie 1967-1978 »

Cette situation a induit une tendance à la fragilisation des équilibres macroéconomiques constituant une véritable contrainte pour la reproduction de l'économie algérienne. La levée de cette contrainte a amené les pouvoirs publics à engager des actions correctives visant à desserrer la dite contrainte.

Section 3 : Les tentatives de redressement de l'économie nationale amorcées durant la décennie 1980

Le début de la décennie 1980 inaugure la mise en place d'un pouvoir politique nouveau et signe également le point de départ d'une nouvelle perspective économique dont les contours sont mis en exergue dans les deux plans de développements couvrant respectivement les périodes 1980-84 et 1985-1989.

Les deux années 1978 et 1979 qui séparent les deux plans quinquennaux ont servi à l'établissement d'un bilan économique de la décennie écoulée faisant état des nombreuses insuffisances constatées dans le fonctionnement de l'économie nationale. C'est donc sur cette base que seront définis les objectifs des deux prochains plans et plus particulièrement du premier plan quinquennal, 1980-1984. En effet, le second plan quinquennal intervenant en pleine crise économique de 1986 restera pratiquement inachevé puisque ses objectifs seront remis en cause par les nouvelles données.

Ainsi, c'est sur un fond de crise latente que sera mise en œuvre la politique économique des années 1980 et dont on retrouvera les grandes orientations dans le préambule du rapport du premier plan quinquennal. Ces orientations peuvent être synthétisées comme suit :

- La couverture des besoins sociaux de la population à l'horizon 1990. Besoins d'autant plus importants que cette dernière continue de croître à un rythme soutenu;
- La réorganisation de l'économie en éliminant progressivement les contraintes de toutes sortes et à tous les niveaux. L'objectif attendu de cette réorganisation était d'atteindre une plus grande efficacité de l'appareil productif à l'effet de satisfaire la demande nationale tout en recourant le moins possible aux biens et services étrangers.

Une série de mesures est engagée dès la fin des années soixante dix. Celles-ci, bien que touchant à tous les domaines de l'activité économique et social, ne reflètent pas vraiment une stratégie claire et cohérente et n'apportent pas de changements substantiels au cadre général tracé par la charte nationale à savoir « la construction d'une société socialiste » fondée sur la prédominance du secteur public qui constitue « un instrument déterminant pour la maîtrise et le succès de la politique de développement ...et la garantie pour la planification intensive du développement et d'approfondissement de la socialisation de l'économie. » (Préambule du 1^{er} plan quinquennal I, P.11)

1. La restructuration de l'économie.

Pour les pouvoirs publics, les nombreux dysfonctionnements qui ont caractérisé l'appareil productif durant la décennie 1970 résident essentiellement dans la taille gigantesque des entreprises publiques, elle-même source de bureaucratie et de gaspillage des ressources tant financières que matérielles.

Pour venir à bout de cette situation, les autorités ont engagé une opération d'envergure visant la restructuration de l'appareil productif et son assainissement financier.

1.1 La restructuration organique et financière des entreprises publiques.

1.1.1 La restructuration organique.

Il s'agit donc en tout premier lieu de réduire la taille de ces entreprises en optant pour la spécialisation des entreprises par grandes fonctions économiques, comme on peut le lire dans le rapport général du plan quinquennal 1980-84, P.493 : « ainsi, la séparation de la fonction de production des fonctions d'importation et de distribution devra constituer l'axe directeur de base de cette réorganisation ».

L'opération de restructuration a commencé en 1982 et s'est terminée en 1986, à l'issue de laquelle les 90 sociétés nationales existantes ont été morcelées en plusieurs entreprises publiques de taille moyenne, au nombre de 455 selon A. Bouzidi (1985, P.44-48). A titre

d'exemple la SONATRACH qui regroupait 96000 salariés avant la restructuration a été fractionné en 13 nouvelles entreprises de 7500 salariés chacune en moyenne. L'objectif recherché à travers le dimensionnement est une plus grande autonomie des entreprises publiques avec comme corollaire une gestion plus efficace.

Le morcellement des entreprises a été suivi d'une décentralisation territoriale par la délocalisation des sièges sociaux de la capitale vers d'autres régions du pays et pour certains près de leurs principaux centres de production (seulement 40% des sièges sont restés dans la capitale). Les pouvoirs publics pensaient ainsi développer la fonction de production et créer un équilibre régional. Mais cet acte a plutôt été interprété par certains analystes comme ayant une visée beaucoup plus politique qu'économique puisqu'il a permis d'affaiblir le pouvoir de la classe technocratique qui gênait la montée de la nouvelle « bourgeoisie compradore ».

En matière de planification, l'introduction des plans annuels et pluriannuels d'entreprise vient renforcer le dispositif existant et permettre une utilisation plus rationnelle de l'appareil de production.

Enfin, on assiste à l'institution de budget-devises en substitution des autorisations globales d'importation (AGI). Ce sont des enveloppes financières transférables et pluriannuelles servant à financer les approvisionnements extérieurs de l'entreprise. Plus souples que les autorisations globales d'importation, les budgets devises devaient permettre une plus grande flexibilité dans la gestion de la contrainte extérieure

1.1.2 La restructuration financière.

Le second aspect de la restructuration des entreprises publiques est la restructuration financière. Cette dernière vise essentiellement à développer les capacités d'épargne et d'accumulation de l'appareil productif (Rapport du plan quinquennal 1980-84). Elle consiste en un ensemble de mesures visant, soit l'assainissement financier des entreprises publiques ayant connu des déficits structurels, soit la dotation en fonds propres et fonds de roulement des entreprises nées de la restructuration organique.

Les premières mesures de restructuration financière ont été prises dès 1979. Elles prévoyaient le financement sur concours définitifs, des dépenses liées à la réalisation d'infrastructures et à la formation de personnel, allégeant ainsi les charges financières²⁹ pesant sur les entreprises publiques économiques.

On a procédé également à la restructuration des bilans des entreprises en transformant d'abord la dette à long terme à l'égard du trésor en dotations définitives, en consolidant et en rééchelonnant la dette contractée vis-à-vis du système bancaire ensuite. L'objectif recherché à travers ces mesures était de permettre aux entreprises de dégager des ressources suffisantes pour financer par le biais de leurs propres ressources, le renouvellement d'une grande partie de leurs équipements productifs.

C'est dans cette optique que fut réhabilité l'autofinancement mettant fin aux dispositions de la loi de 1971 obligeant les entreprises publiques à verser les montants correspondants aux dotations aux amortissements et aux réserves dans un compte bloqué auprès du trésor et interdisant les avances et prêts aux entreprises publiques.

²⁹ - A la fin des années soixante dix, le découvert bancaire des entreprises publiques représentait 61,3% du découvert total de l'économie nationale (bilan de la décennie 1967-78, Op.Cit). En 1981, la dette des entreprises publiques au titre de leurs obligations fiscales était de 5,4 milliards et de 3,7 milliards au titre de leurs obligations douanières.(M. Baba Ahmed, 1999, P. 94).

1.2 La réforme des prix et de la fiscalité.

1.2.1 La réforme des prix.

Le système des prix en vigueur jusqu'à la fin des années soixante dix était un système fortement encadré. Ce système, qui avait pour objectif principal la sauvegarde du pouvoir d'achat des populations, la modernisation du secteur agricole et la maîtrise des coûts d'investissement (1988), n'a fait qu'aggraver les dysfonctionnements dans le système productif par l'amplification des déficits des entreprises publiques notamment. Ce système a donc très vite montré ses limites car ne répondant à aucun des objectifs attendus et entre 1980 et 1982 un nouveau système de prix a été instauré, reposant sur les principes suivants :

- Maîtrise de l'évolution des coûts ;
- Stimulation des activités stratégiques et amélioration de l'efficacité dans la gestion de l'économie ;

Ce nouveau système est sous-tendu par deux régimes de prix :

- les prix fixés centralement ;
- les prix surveillés ;

Les premiers concernent les produits et services stratégiques et de large consommation : ils reflètent les priorités des plans. Quant aux prix surveillés, ils concernent les autres produits. Par ailleurs, l'ensemble de ces prix peut faire l'objet de modifications périodiques, contrairement au système précédent qui était très rigide.

1.2.2 La réforme fiscale

La réforme fiscale vient dans le sillage de celle relative aux prix. Les contours sont déclinés dans la loi 82-01 du 6 mars 1982 qui prévoyait la création d'un fonds de compensation. Ce fonds est alimenté par une taxe prélevée sur les produits de seconde nécessité qu'ils soient d'origine locale ou étrangère et dont les ressources servent au soutien des prix des produits stratégiques et de première nécessité.

1.3 Les changements apportés dans le secteur privé.

En août 1982 les pouvoirs publics promulguent la loi 82-11. A travers ce dispositif législatif, des modifications en matière d'organisation, d'orientation et du redéploiement du secteur privé national ont été apportées. Les objectifs visés sont l'élargissement de la contribution du secteur privé à la production nationale et à l'emploi, la promotion et la complémentarité entre le secteur privé et le secteur public.

A cet effet, il a été créé auprès du ministère de la planification et de l'aménagement du territoire, un organe chargé du suivi, de l'orientation et de la coordination des investissements du secteur privé (OSCIP). Ce dernier n'avait, toutefois, qu'un avis consultatif et ne tarda pas à être supprimé.

Ce dispositif n'a eu que très peu de succès puisque moins de 15 % des projets d'investissements agréés ont été réalisés durant cette période selon M.E Benissad (1991, P.39). Les raisons invoquées seraient les suivantes :

- Le manque d'esprit d'entreprise (la bourgeoisie commerciale n'a pas une mentalité productive) ;
- Le problème du foncier.

- Le manque de crédits bancaires, ce qui oblige l'entrepreneur à recourir à l'autofinancement.
- Le monopole de l'Etat sur le commerce extérieur oblige le privé à recourir au marché parallèle pour se procurer les devises nécessaires.

1.4 La réforme du secteur agricole.

La grande taille est également invoquée ici comme une cause principale de la mauvaise gestion et de la faible productivité du secteur agricole.

En 1983, on assista donc à la restructuration des exploitations agricoles avec la dissolution des coopératives agricoles et la constitution de nouvelles exploitations de taille moyenne appelées domaines agricoles socialistes (DAS).

La promulgation de la loi foncière 83-18, tend à favoriser l'accession à la propriété privée de terres agricoles avec pour obligation pour les bénéficiaires de les mettre en valeur. IL s'agit selon M. E Benissad (1994, P.27 et 28) des parcelles de terres improductives dans le Sud et les hauts plateaux qui sont distribuées à des personnes physiques pour les rendre utiles avec le concours technique et financier de l'Etat. Ce dispositif incitatif permet au bénéficiaire d'accéder à la propriété une fois la mise en valeur des terres réalisée. Cette loi restaure également la liberté de transaction sur les terres privées agricoles et abolit les plafonds de limitation de la propriété foncière instituée par l'ordonnance portant révolution agraire.

Le secteur privé agricole a tiré également profit de cette réforme en accédant aux crédits bancaires après avoir été quasiment exclu des prêts durant la décennie écoulée. Avec le lancement du plan quinquennal 1980-84, la Banque Algérienne de Développement Rural (BADR) issue de la restructuration organique de la Banque Nationale d'Algérie, a été créée en 1982, avec comme mission essentielle le financement du secteur agricole et de promouvoir l'activité artisanale et agro-alimentaire.

2. Les principaux résultats macroéconomiques obtenus à l'issue de la restructuration.

La mise en œuvre de la politique économique, telle que définie à travers les orientations du plan quinquennal 1980-84, s'est traduite par une réallocation des ressources en faveur de la consommation (les pouvoirs publics avaient adopté un programme anti-pénuries 'PAP' visant à réduire la tension sur la demande des biens de consommation). Ce changement dans l'allocation des ressources a été justifié par le souci de rentabiliser les investissements déjà réalisés et d'améliorer la dotation en ressources des secteurs qui ont été lésés par le passé comme l'agriculture, l'hydraulique et les infrastructures.

Tableau n°18 : Part de la consommation et de l'accumulation (En % de la PIB)

	1980	1981	1984	1985
Consommation/PIB	47	50	53	54
Investissement/PIB	38	37	37	36

Source : calculés à partir des données de l'Office National des Statistiques

Ainsi, le taux d'investissement moyen durant la période du premier quinquennal a été de 35% contre 45 % pour la période 1973-1980. Ce repli a surtout touché le secteur de l'industrie (y compris les hydrocarbures) qui a vu sa part dans l'investissement global passer

de 60,3 % à 37,6%. Les parts respectives de l'agriculture (11,5%), des BTP (4,5%) et du secteur des transports et communications (12,2%) se sont accrûs mais de façon moins prononcée que celle relative aux investissements socio-administratifs (30,7%), traduisant le souci de l'Etat de combler certaines lacunes sur le plan social. Cette nouvelle répartition des investissements a induit un coefficient marginal du capital de 5,12 pour l'industrie, de 13,83 pour les transports et communications et de 22,68 pour l'agriculture.

Les taux d'utilisation des capacités de production installées, même s'ils demeurent insuffisants, ont connu une légère croissance (le taux moyen d'utilisation est de 70 % durant la période). Cependant la productivité totale des facteurs (PTF) reste négative (- 2,1% pour la période 1981-1985)³⁰. De même, la productivité apparente du travail est négative au niveau des différents secteurs à l'exception de l'industrie hors hydrocarbures (5%) et de l'agriculture (2,35%).

En dépit de la tendance baissière qui a caractérisé l'accumulation durant cette période, la croissance économique reste positive (5,1 % en moyenne durant le quinquennat). Celle-ci résulte dans une certaine mesure de la restructuration organique et financière opérées dans l'industrie et l'agriculture ainsi que de la réforme des prix. Comme par le passé, ce sont les secteurs des hydrocarbures, de l'industrie et dans une moindre mesure l'agriculture qui continuent d'expliquer la croissance de la PIB.

Dans le domaine de l'emploi, en dehors de la période hors plan (1978,1979) et jusqu'en 1984, la création annuelle moyenne d'emplois n'a cessé d'augmenter atteignant les 150000 emplois par an (plus de 80% dans le secteur public) pour la période 1980-84. A partir de 1985, on assiste à un ralentissement de la dynamique de l'emploi conséquemment à la baisse des investissements publics, suite à la chute des capacités financières du pays.

Ces quelques performances réalisées par l'économie algérienne durant cette période ne doivent cependant pas masquer les nombreuses contre performances qui ont caractérisé certains domaines de l'activité économique. Ces dernières ont concerné notamment les activités exportatrices, supposées mener le train de la croissance : taux de croissance négatif pour les hydrocarbures (-0,3 %) du fait de la contraction³¹ du marché international des hydrocarbures en 1983 et 1984, d'une part, et de la revue à la baisse des objectifs du plan VALHYD³² d'autre part.

Par ailleurs, la part des exportations des hydrocarbures dans les exportations globales occupent une place de plus en plus dominante : cette part passe de 80% en 1972 à 97% en 1974 (lors du premier boom pétrolier) et reste supérieur à 95% depuis 1977 quelque soit l'évolution du prix des hydrocarbures. Ainsi, vers la fin des années soixante dix, l'Algérie est devenue un pays mono-exportateur rendant l'économie nationale totalement tributaire du marché mondial de l'énergie.

³⁰ - La PTF a été calculée par le FMI dans « Algérie : questions choisies », Rapport du FMI N° 07/61, Fev.2007.

³¹ - Le marché pétrolier a profondément été marqué durant la décennie quatre vingt. Il y a lieu de relever en premier lieu le reflux de la demande de pétrole (particulièrement celle adressée à l'OPEP) causé par l'apparition de nouveaux producteurs, la non cohésion des pays de l'OPEP avec comme conséquence la perte de parts de marché par cette organisation et enfin la volatilité des prix du pétrole.

³² - Les responsables du secteur de l'énergie ont, durant cette période, tenté de renégocier certains contrats gaziers conclus durant la décennie soixante dix (notamment celui conclu entre la société nationale de l'énergie SONATRACH et la société américaine EI PASO), à l'effet de relever les prix au niveau des prix en vigueur. A noter que ces négociations n'ont pu aboutir en raison du rejet par la compagnie américaine du réajustement des prix proposés par l'Algérie. (B. Abdessselam 1990)

Dans la structure des importations, on constate la part de plus en plus importante des biens de consommation et plus particulièrement des biens alimentaires dont le poids relatif passe de 18% en 1980 à 22% en 1985. Quant aux biens d'équipement industriels et surtout agricoles, leurs parts de plus en plus réduites, traduisent moins la volonté des pouvoirs publics de contenir le déficit extérieur que l'échec des réformes industrielle et agricole menées durant cette période. En effet, force est de constater au terme de ce quinquennat que la production nationale n'arrive même pas à couvrir plus de 60 % de la demande nationale (à prix constants le taux de croissance de la demande intérieure passe de 7,4% en 1980 à 8% en 1981 puis baisse à 4,3% en 1984 et 1985 suite à la baisse des recettes d'exportation).

Au cours de cette période où les besoins du pays vont en s'accroissant alors que les ressources financières s'amenuisent (l'épargne de l'Etat se réduit suite à la baisse de la fiscalité pétrolière et celle des ménages suite à l'encouragement de la consommation), l'Etat continue de recourir à l'endettement extérieur tout en honorant le paiement de son service de la dette (anticipant même sur ce paiement).

Ce processus de désendettement qui s'appuie sur la stagnation voire la réduction des importations, est très court puisqu'il ne concerne que la période 1981-1983. A partir de 1984 l'endettement extérieur reprend le sentier de l'expansion. En 1985 le stock de la dette avait atteint les 17,5 milliards de \$, avoisinant 30% de la PIB alors que le service de la dette représentait à lui seul les trois quarts des exportations.

L'Algérie n'a, certes, pas atteint le seuil critique de la cessation de paiement conduisant fatalement au rééchelonnement de la dette, mais le spectre de manque de liquidité commence déjà à se manifester.

Chapitre II : les causes externes de la crise économique

Introduction

A l'instar de nombreux pays en développement qui tirent les moyens de financement de leur économie de la seule exploitation des matières premières, l'économie algérienne, de par son caractère mono exportateur (à partir de la seconde moitié de la décennie soixante dix les hydrocarbures représentent plus de 95 % des exportations totales) est très exposée aux aléas de la conjoncture internationale, des fluctuations du marché international du pétrole et du marché international des capitaux. Ces facteurs étant par ailleurs mutuellement interdépendants.

Durant la décennie soixante dix, sous l'effet conjugué de la tendance à la hausse des prix des hydrocarbures et de l'attractivité des taux d'intérêt mondiaux (taux réels négatifs), l'Algérie a drainé d'importants flux de ressources en devises. Leur mauvaise allocation va se manifester à travers des dysfonctionnements et des déséquilibres que révéleront et aggraveront à la fois le retournement de la conjoncture sur les marchés mondiaux.

Dans ce chapitre, nous examinerons, successivement, l'évolution des prix du pétrole et des taux d'intérêt mondiaux comme facteurs exogènes de la crise de l'économie nationale.

Section 1 : L'instabilité des prix du pétrole.

1. L'évolution du marché pétrolier.

Les économies des pays exportateurs de matières premières en général et du pétrole en particulier, sont à ce point sensibles aux fluctuations des prix, que toute modification de ces derniers induit mécaniquement un impact direct sur les données réelles et plus particulièrement sur les recettes d'exportation.

Le pétrole est un produit spécifique (non reproductible) dont les nombreuses qualités en ont fait un produit stratégique ayant de plus en plus de poids dans les nouvelles sociétés industrialisées et particulièrement dans celles dont l'approvisionnement dépend de l'extérieur (cas du Japon et de la France par exemple). Cette caractéristique explique l'évolution en hausse constante de la demande pour ce produit et par conséquent son prix.

Jusqu'à la moitié des années soixante, le marché pétrolier était dominé par les Majors³³ qui détenaient alors 98% des réserves mondiales de pétrole, contrôlaient de l'amont à l'aval l'activité pétrolière et fixaient un prix de monopole ne dépassant pas les cinq dollars le baril. Les nationalisations des firmes étrangères opérées à l'indépendance des colonies et la création de l'OPEP en 1960 vont apporter un changement à la configuration du marché pétrolier.

A l'occasion de la guerre du Kippour, en octobre 1973 un embargo a été décrété par les pays arabes producteurs de pétrole à l'encontre des pays jugés proches d'Israël, suivi immédiatement de la décision de l'OPEP de fixer unilatéralement les prix, réalisant ainsi le premier choc pétrolier (le prix officiel est de 11,65 \$ le baril).

Cette mesure est significative de la montée hégémonique de cette organisation dont la part dans la production mondiale durant cette période dépasse les 50%:

Année	Algérie	OPEP	Total mondial	Part de l'OPEP en %
1973	-	31,2	58,9	53
1979	1,14	30,8	50,6	61

Tableau n°19 : Part de l'OPEP dans l'offre mondiale de pétrole (Unité : millions de barils /jour)

Source : Revue « Economie Internationale », Octobre 1998, page 25 et Mustapha Baba Ahmed, (1999, P.36).

Cette hégémonie est d'autant plus renforcée que l'estimation des réserves mondiales de pétrole a montré que l'OPEP et plus particulièrement le Moyen Orient recèle d'importantes réserves.

Toutefois, la part des réserves détenues par les pays de l'OPEP est variable en fonction du volume de production. En effet, de 1965 à 1979, la production de pétrole augmente plus vite (159,5%) que le volume des réserves. Le ratio production/réserves qui était de 49,8% en 1965 passe à 41,2% en 1978 pour l'OPEP. Parmi les pays à ratio production /réserves le plus faible figurent l'Algérie, le Qatar et l'Irak.

Concernant le Gaz dont la production demeure encore faible compte tenu des réserves existantes, la part de l'OPEP était estimée à 37% des réserves gazières mondiales en 1978.

³³ - Les majors sont les sept plus grandes compagnies pétrolières, appelées également les sept sœurs (La Shell, BP Mobil, Standard oil of California, Gulf, Texas & Exxon et la compagnie française de pétrole (CFP)

Trois pays : l'Iran, l'Algérie et l'Arabie Saoudite contrôlent respectivement 16,5%, 5,4%, et 2,8 % des réserves mondiales prouvées (M.E.H Benissad, 1981, P. 49). S'agissant de la consommation, le taux moyen de croissance de la consommation énergétique mondiale était de 5,5% par an entre 1960 et 1973, soit un doublement tous les treize ans environ. Un rythme qui paraissait difficilement soutenable sur le long terme.

Après le premier choc pétrolier, prenant conscience de leur vulnérabilité vis-à-vis du marché pétrolier, les pays importateurs industrialisés ont mis en place une politique énergétique visant une utilisation rationnelle de l'énergie, une réduction du gaspillage et la substitution d'autres formes d'énergie au pétrole. Cette politique a été appuyée par la création de l'AIE (agence internationale de l'énergie) en 1974.

Comme résultat de cette politique, on assiste depuis 1973 à une diminution de la consommation mondiale d'énergie et plus particulièrement de la consommation pétrolière qui a vu sa part chuter de 20% entre 1973 et 1985 et de presque 10 % de 1979 à 1985.

T ableau n°20 : Evolution de la consommation pétrolière mondiale (Unité : millions de barils/jour)

Année	1980	1981	1982	1983
Consommation de pétrole	62.7	61	59.4	60

Source : Revue « Economie Internationale », oct.1998.

Ce repli dans la consommation d'énergie reflète en grande partie une réduction de l'intensité énergétique que mesure le ratio consommation d'énergie par rapport au PIB. Ce ratio a diminué de 23% entre 1973 et 1985. En d'autres termes, on consomme en 1985, 23% d'énergie en moins pour générer une même quantité de PIB que l'on consommait en 1973. Concernant l'intensité énergétique pétrolière, au prix de 1985 un dollar de PIB nécessitait 0.29kg de pétrole en 1970 ; il n'en demandait que 0.17kg vingt ans plus tard.

Des changements ont également agi sur la structure de la demande, les autres formes d'énergie se substituant de plus en plus au pétrole :

	1979		1985	
	En millions de tonnes	En %	En millions de tonnes	En %
Pétrole	3.13	45	2.81	37.9
Charbon	1.97	28.4	2.28	30.8
Gaz naturel	1.28	18.4	1.49	20.1
Hydraulique et nucléaire	0.57	8.2	0.83	11.2
Total	6.95	100	7.49	100

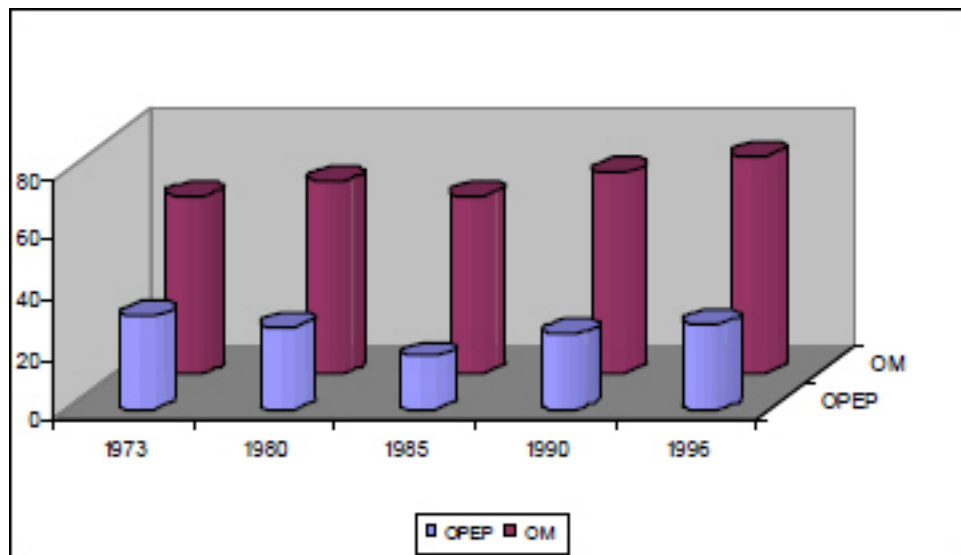
Tableau n°21 : Demande énergétique mondiale en 1979 et 1985.

Source : A ; Giraud et De La Tour X.B (1987). Tableau reconstitué à partir des données de la page 83.

Ainsi, bien que le pétrole continue d'occuper la première place dans le bilan énergétique mondial, sa prééminence est beaucoup moindre qu'avant le second choc pétrolier de 1979 (choc provoqué par le conflit irako-iranien).

L'impact des chocs pétroliers a également été très fort sur l'offre et sa restructuration. Ainsi, les augmentations de prix ont eu une action encourageante sur les compagnies pétrolières qui se sont mises à explorer et à mettre en production, grâce aux nouvelles technologies, des ressources jugées non rentables auparavant comme celles de la Mer du Nord, de l'Alaska, du Mexique et de la Chine.

La conjugaison de tous ces facteurs a conduit à une augmentation de l'offre mondiale de pétrole dont la part hors OPEP est très significative. Dans ce sens, l'année 1982 marque une rupture pour les pays de l'OPEP puisque leur part est inférieure à celle des pays hors OPEP. En 1985, l'OPEP ne représente plus que 29% environ de l'offre globale, alors que des pays émergents comme le Royaume Uni, le Mexique et l'URSS voient leur position se consolider.



Graphique n°1 : Part de l'OPEP dans l'offre mondiale de pétrole (Unité : millions de b/j.)

Source : Données prises de la Revue « Economie Internationale », oct.1998.

A titre d'exemple, la production de la mer du Nord, qui a démarré durant les années soixante dix, passe de 3 millions de b/j en 1983 à 3,66 millions en 1990 et a atteint les 6 millions de barils / jour en 1996. En outre, elle se caractérise par une répartition géographique et géopolitique beaucoup moins contrastée que celle qui prévaut au niveau de la production à terre.

C'est surtout en matière d'approvisionnement que l'on remarque un contraste saisissant entre les deux années : 1979 et 1985. Ainsi, selon A. Giraud, les principaux flux pétroliers se sont élevés, en 1985, à 1200 Mt soit près de 43% de la production mondiale. La part de l'OPEP représentait presque 80% des exportations mondiales en 1979. En 1985, cette part a été réduite de plus de la moitié passant de 1330 MT en 1979 à 530 MT en 1985.

Ce changement a surtout été le fait de la diminution des flux en direction de l'Europe et des Etats-Unis, ont été compensés par ceux en provenance de l'Amérique du Sud. Les pays les plus touchés par cette chute sont l'Algérie, la Libye et le Nigeria en Afrique, l'Arabie saoudite, l'Iran et les Emirats Arabes Unies au Moyen Orient.

Cette répartition des flux pose les fondements de la nouvelle configuration du marché pétrolier où l'on s'aperçoit que « l'arme du pétrole » a changé de main.

2. La formation des prix du pétrole.

Théoriquement le prix du pétrole en tant que bien non reproductible, se compose du coût de production, du profit moyen et de rentes. Ces dernières pouvant revêtir trois formes : pétrolière, différentielle et de monopole (J.P Angelier et Hadj Saadi, 2002).

La formation des prix du pétrole, mettant aux prises divers acteurs que l'on regroupe généralement en trois (les pays producteurs, les pays importateurs et les grands compagnies internationales) dépend également des stratégies développées par ces groupes de pays.

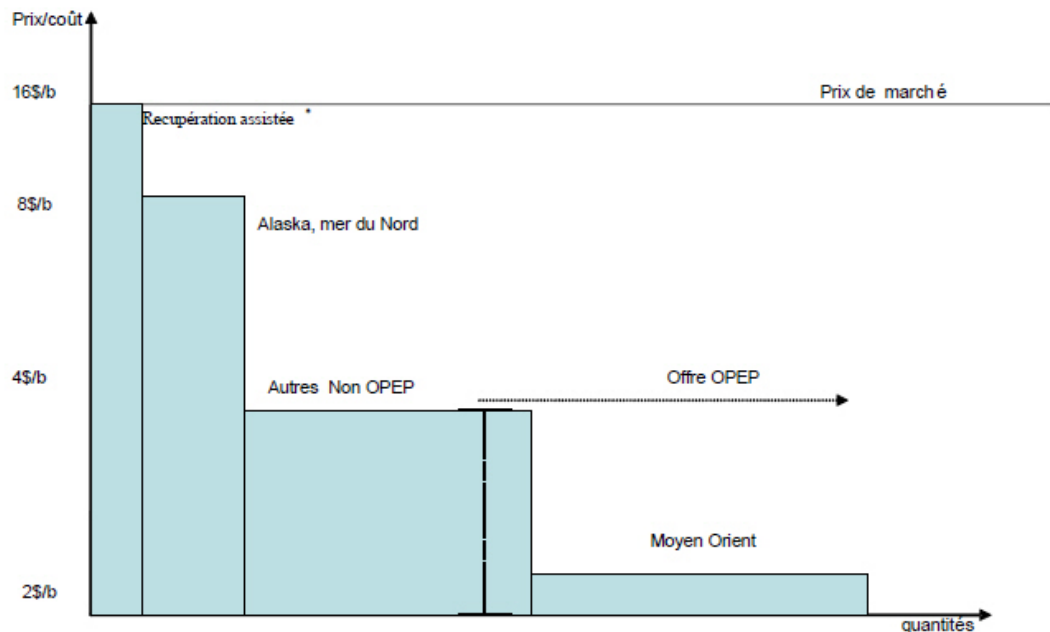
A ce titre, les mécanismes de fixation des prix du pétrole diffèrent avec ceux des produits manufacturés d'une part, et ceux des matières premières en général d'autre part.

Ainsi, selon ces auteurs, le prix d'un bien manufacturé est généralement stable dans le temps et est déterminé par son coût de fabrication, qui est presque le même pour tous les producteurs dans la mesure où ils utilisent la même technique de production. Le prix de ce bien est alors déterminé par ce coût de fabrication auquel vient s'ajouter un taux de profit moyen ou général.

Le prix ainsi obtenu s'appelle *prix de production*. Sur le marché, si la demande venait à varier dans un sens comme dans l'autre, le prix ne sera pas vraiment affecté sauf en cas de guerre des prix ou dans le cas d'un changement technique particulièrement rapide et soutenu. Un prix stable déterminé par le coût de fabrication s'impose à tous les producteurs.

A l'inverse des prix des produits manufacturés, ceux relatifs aux prix des matières premières ont tendance à fluctuer. Ces fluctuations sont dues à l'existence de coûts de production différents qui caractérisent l'offre. Pour accroître l'offre, il est nécessaire d'accroître le prix et pour la diminuer il est nécessaire de réduire le prix. L'augmentation des prix encourage de nouveaux offreurs dont les coûts sont plus élevés, la baisse tend à les éliminer du marché.

Selon ces auteurs, cette situation ne caractérise pas le marché pétrolier. Sur ce marché, ce sont *les gisements les plus coûteux qui sont d'abord ou qui sont le plus intensément exploités*, ceux qui connaissent le coût de production le plus bas venant en appoint. Les pays consommateurs de pétrole préfèrent inclure dans le prix qu'ils payent pour cette énergie un coût spécifique correspondant à une sécurité des approvisionnements « on préfère payer plus cher le pétrole produit en Europe ou en Amérique du Nord, en dehors de l'OPEP en tout état de cause, pourvu que les livraisons soient sûres. Le pétrole de l'OPEP viendra en complément du pétrole non OPEP. » (J.P Angelier et H Saadi 2002). Le graphe suivant donne une représentation schématique de la structure de l'offre mondiale de pétrole.



*On parle de récupération assistée, lorsque en fin de cycle d'exploitation d'un gisement on recoure à plusieurs forages et techniques, ce qui induit des coûts d'exploitation plus élevés.

Graphique n°2 : L'offre de pétrole à l'échelle mondiale

Source : J.P Angelier et H Saadi (2002)

Cette décision des pays consommateurs d'intégrer ce « coût externe », est dictée par le souci d'encourager l'exploitation de leurs gisements d'une part et de favoriser, dans la mesure où le prix du pétrole est plus élevé, la consommation de produits de substitution, d'autre part.

Les prix du pétrole, à l'inverse des prix des autres biens sont rarement concurrentiels, déterminés par les seuls mécanismes de marché. Après le premier choc pétrolier, ils sont surtout déterminés par les stratégies des pays consommateurs et producteurs, le pouvoir de négociation et l'épreuve de force entre ces mêmes pays. De ce point de vue, l'OPEP, dont les coûts de production demeurent pourtant les plus faibles, et le niveau des réserves le plus fort, n'a pas cessé de perdre de sa part de marché depuis le second choc pétrolier.

Ceci est dû essentiellement au manque de cohésion entre les membres de cette organisation dont les intérêts sont souvent divergents. Cette cohésion est d'autant plus difficile à réaliser que les économies de ces pays sont très sensibles à cette ressource. Pour

preuve, en 1985,³⁴ certains pays membres de cette organisation ont décidé d'augmenter leur quota de production alors que les prix frôlaient le plancher.

3. L'impact du prix du pétrole sur l'économie.

Selon M Raffinot (1991), c'est cette alternance de booms et de dépressions qui caractérise le marché des matières premières avec comme conséquence l'instabilité des recettes d'exportation qui constitue le vrai danger pour les pays exportateurs et non leur éventuelle baisse tendancielle. La période la plus dangereuse est celle des booms, de la croissance brutale des recettes.

3.1 L'impact d'un boom pétrolier sur l'économie.

3.1.1 Les modèles du Dutch Disease

La mono-exportation induit une autre particularité : une hausse des prix dans un secteur produisant une ressource naturelle tendrait spontanément à compromettre tout effort d'industrialisation ou de diversification des exportations, aggravant ainsi la vulnérabilité de l'économie. On parle alors de « syndrome hollandais » ou de « *Dutch disease* ».

La notion de « *Dutch Disease* » est apparue au cours des années soixante dix aux Pays-Bas et traduit les problèmes rencontrés par l'économie de ce pays à la suite de la découverte et de l'exploitation des réserves du gaz naturel des gisements de Slochteren. Afin de mieux cerner ce phénomène des modèles théoriques ont été formulés durant les années soixante dix et quatre vingt par Grégory (1976), Corden et Neary (1982) puis Corden (1984).

Incontestablement, tous ces modèles puisent leur fondement théorique dans la théorie traditionnelle du commerce international des avantages comparatifs de David Ricardo, de ses développements (la théorie d'Heckscher-Ohlin et d'Heckscher-Ohlin -Samuelson) et de sa dynamisation (la théorie de Rybczynski).

Les modèles³⁵ du *dutch disease* partent de l'hypothèse d'une petite économie ouverte (*price taker*) où la découverte d'une ressource minière provoque tout d'abord une situation d'excédent de la balance commerciale. Par la suite, un changement des prix relatifs et du taux de change réel induit par cette situation, va décourager les exportations des produits hors secteur minier et favoriser les importations en les rendant moins chères en monnaie nationale. Ce qui conduit au déclin de la production domestique des biens échangeables³⁶.

³⁴ - Avant 1985, l'Arabie Saoudite qui détient le plus fort taux de réserves de pétrole jouait le rôle de régulateur « *swing producer* » au sein de l'OPEP en agissant sur les quantités offertes. A partir de 1985, ce pays révisa sa position au sein de l'OPEP en décidant de vendre à un prix *netback* (prix de marché des produits finis), gagnant ainsi davantage de parts de marchés mais précipitant la baisse des prix. En 1986, le prix du baril de pétrole qui était de 25 \$ en janvier passe à 10 \$ en juillet de la même année. A partir de 1986, le prix du baril a connu une évolution marquée par une forte volatilité.

³⁵ - Pour un exposé des modèles sur le commerce international de David Ricardo et d'Heckscher-Ohlin-Samuelson on pourrait se référer à l'ouvrage d'« Economie internationale » de P.R. Kugman et M. Obstfeld. Pour un exposé du modèle de Rybczynsky on pourrait consulter : « la politique douanière et ses gains de l'échange » de B. Lassurdié Duchene.

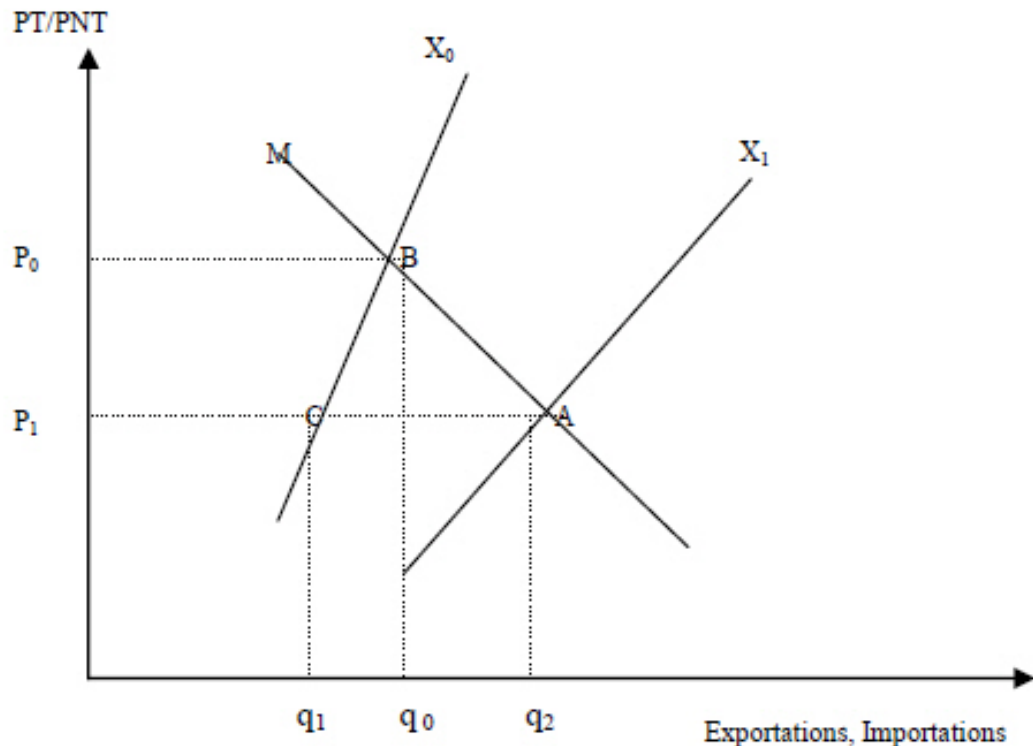
³⁶ - Les biens échangeables ou commercialisables (*tradables*) sont les biens effectivement importés ou exportés ou pouvant l'être, dont les prix sont fixés sur le marché mondial. Ils sont produits par le secteur d'exportation traditionnel et le secteur en boom. Les biens non échangeables (*Non tradables*) sont les biens dont les prix résultent de la confrontation de l'offre et de la demande locales tels que les services, les bâtiments etc. et par extension tous les biens abrités du fait de l'existence d'une protection tarifaire ou de coût de transport très élevés (Banque Mondiale).

37

Le modèle de Grégory

Le modèle de Grégory élaboré en 1976, permet d'appréhender le rôle du taux de change réel dans les effets induits par un boom sur les exportations et les importations.

L'analyse prend pour point de départ un surplus de la balance commerciale qui a pour origine une augmentation des exportations suite à une découverte minière, ce qui peut être schématisé par le graphe suivant :



Graphique n°3 : Impact d'un boom sur les échanges commerciaux

En abscisse, sont portés les exportations X et les importations M, ce qui suppose fixes les termes de l'échange. L'axe des ordonnées représente le taux de change réel qui est le rapport PT/PNT (PT prix des échangeables : *tradables*/prix des non échangeables : *non tradables*).

Le modèle suppose que les termes de l'échange sont constants et fait abstraction de la mobilité des capitaux. La droite X₀ représente les exportations hors produit minier. La découverte d'une ressource minière fait déplacer la courbe d'exportation de X₀ à X₁, alors que la courbe d'importation M reste inchangée.

Le rétablissement de l'équilibre extérieur appelle un mouvement à la baisse du taux de change nominal (cotation à l'incertain), ce qui a pour conséquence de décourager les exportations en les rendant plus chères à l'étranger et d'encourager les importations en les rendant moins chères au niveau local.

³⁷ - R.G Gregory : « Some implications of the growth of the mineral sector », *Australian Journal of Agricultural Economics*, Vol 20(Aout 1976), PP.71-91.

L'équilibre se réalise donc à un niveau de taux de change réel plus bas (P_1 sur le graphe), les importations augmentent au même temps que les exportations hors secteur en boom (passage du point B au point C).

Selon Grégory, toutes choses étant égales par ailleurs, le boom induit une réduction des produits de substitution à l'importation et des exportations hors secteur en boom et stimule les importations par le biais du mouvement du taux de change réel.

Cette situation, si elle persiste peut amener à des dévaluations répétitives ou encore à l'octroi de subventions au secteur d'exportation hors boom, ce qui risque d'augmenter le surplus de la balance commerciale et être à l'origine de nouvelles dévaluations. Pour venir à bout de ce « cercle vicieux » l'économie n'a d'autre solution que de stériliser ses réserves en les investissant à l'étranger au détriment de leur utilisation dans l'économie nationale. Cette analyse sera approfondie par W.M Corden et J.P Neary, dans un article publié en 1982.

38

Le modèle de Corden et Neary .

Le modèle de Corden et Neary qui s'apparente au modèle de l'économie dépendante développé par Salter et Swan (1959) sur l'économie australienne s'inspire également des modèles de Grégory (1976), de Snape (1977) et Porter (1978).

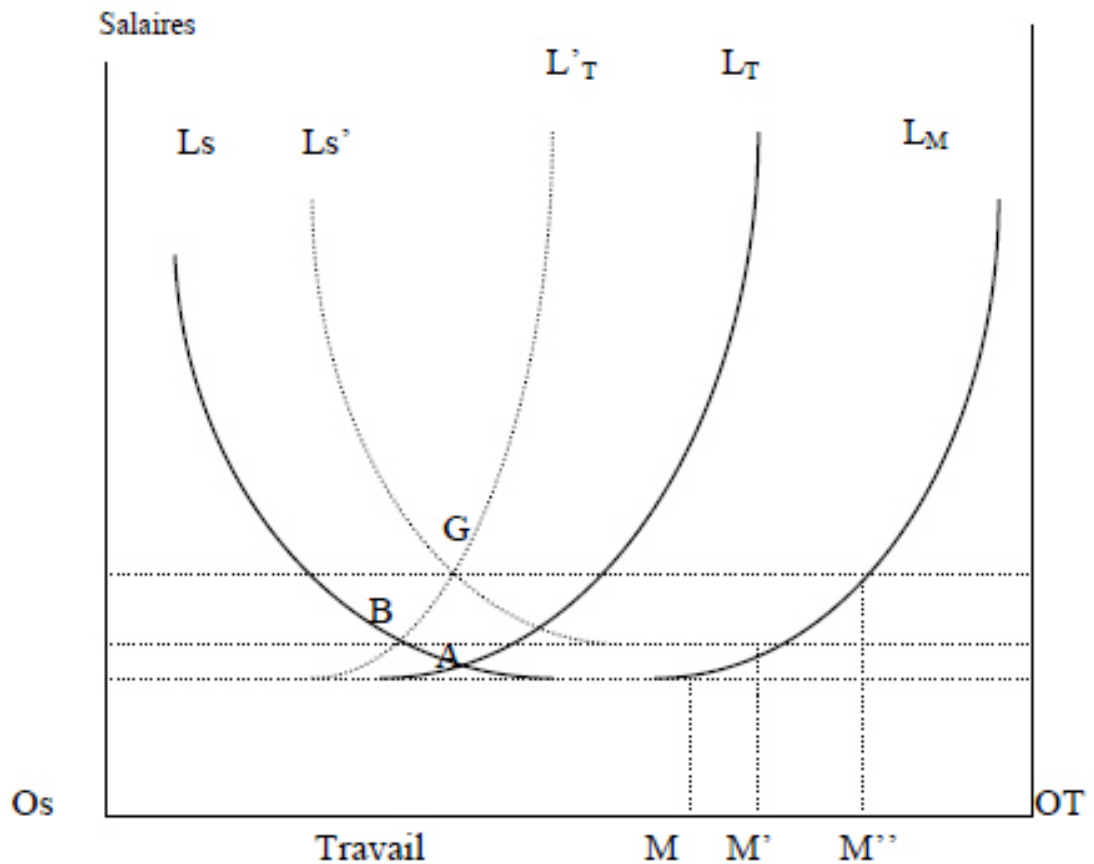
Dans cette étude, les auteurs analysent l'impact d'un boom dans le secteur de l'énergie sur le secteur des échangeables hors mine (manufacturier) en distinguant deux sortes d'effets : l'effet de réallocation des ressources *resource movement effect* et l'effet de dépense *spending effect*.

Le modèle suppose une petite économie ouverte produisant trois biens : les biens échangeables ou *traded goods* composés des biens manufacturés X_M et des biens énergétiques X_E et les non échangeables ou *non-traded goods* (essentiellement des services).

- Les prix des échangeables sont déterminés sur le marché international alors que ceux des non échangeables sont fixés par la confrontation de l'offre et de la demande au niveau local.
- Chaque secteur a un facteur spécifique (le capital) et un facteur mobile (le travail).
- En outre l'analyse est menée en termes réels en faisant abstraction des variables monétaires.

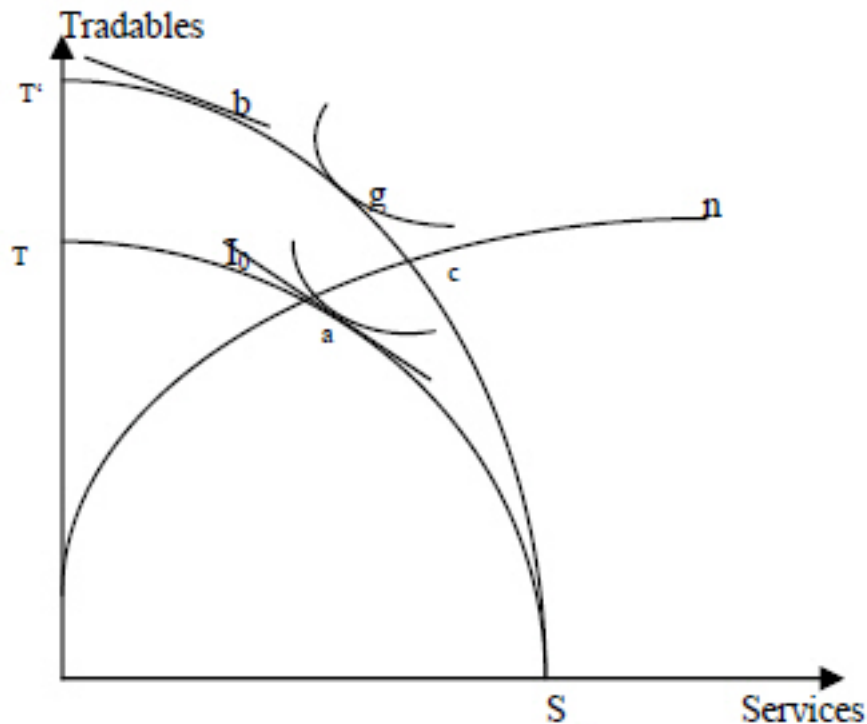
L'analyse part d'une situation d'équilibre sur les marchés du travail et des biens.

³⁸ - W.M. Corden and J. P Neary : "Booming sector and De-Industrialisation in a small Open Economy", (1982), PP.825-848.



Graphique n°4 : Effet d'un boom sur le marché du travail

Le graphique n°4 représente l'équilibre sur le marché du travail (le point A d'intersection des courbes L_T et L_s). L'axe horizontal $O_s O_T$ représente l'offre totale de travail. Sur l'axe vertical est représenté le taux de salaires (exprimé en termes de biens manufacturés). La courbe L_M exprime la demande de travail du secteur manufacturier, L_T la demande de travail agrégée des secteurs manufacturier et de l'énergie et L_s la courbe de demande du secteur des services.



Graph n°5 : Effet d'un boom sur le marché des biens et services

Le point d'équilibre A correspond au point a du graphe n°5 ci dessus, représentant l'équilibre sur le marché des biens et services (point où la courbe des frontières de possibilités de production TS est tangente à la courbe d'indifférence I_0).

L'impact d'un boom dans le court terme

L'impact d'un boom dans le secteur de l'énergie peut être ramené à deux effets : un effet ressource (*resource movement effect*)³⁹ et un effet dépenses (*spending effect*). L'effet ressource est lié au déplacement de la courbe de demande de travail dans le secteur de l'énergie de L_T vers L_T' donnant un nouveau point d'équilibre (le point B sur la figure 4). A la suite d'un boom dans le secteur de l'énergie, la productivité marginale du travail augmente induisant un nouveau taux de salaire w_1 supérieur à w_0 (à taux de change réel constant).

La demande de travail dans le secteur en boom s'accroît entraînant un transfert de main d'œuvre des autres secteurs vers celui-ci. La diminution de l'utilisation du facteur travail dans le secteur manufacturier (passage de OM à OM') conduit à une baisse de la production dans ce secteur. C'est l'effet de désindustrialisation direct ou *direct de-industrialisation*.⁴⁰

Cet effet est exprimé par le passage du point a au point b sur le graphe n° 5. Tout d'abord, après un boom la production des échangeables augmente (déplacement de la courbe des possibilités de production TS vers T'S) alors que celle des services reste inchangée. Par la suite, le transfert du facteur travail qui résulte de l'effet de

³⁹ - W. M. Corden and J.P. Neary. Op.Cit, P. 827.

⁴⁰ - W. M. Corden and J.P. Neary. Op.Cit, P. 830.

désindustrialisation provoque une contraction de la production dans le secteur des services (ce qui explique que le point *b* est à gauche du point *a*).

La baisse de la production des services a pour corollaire un excès de demande (même en supposant une élasticité revenu de la demande nulle). L'ajustement dans ce cas passe nécessairement par une hausse des prix et par conséquent par une appréciation du taux de change réel. L'équilibre s'établit alors au point *j* dans le graphe n°5.

L'effet dépense est relatif à l'augmentation de la demande des biens non échangeables induite par la hausse du revenu global suite à un boom (déplacement le long de la courbe de consommation-revenu *On*). La hausse de la demande aura comme corollaire une remontée des prix des biens de ce secteur. Le taux de change s'apprécie amenant un nouveau point d'équilibre se situant entre le point *j* et le point *c*. Parallèlement, la hausse des prix des services implique le déplacement de la courbe de demande de travail *Ls* vers *Ls'* sur le graphe n°4. Dans ce cas, le taux de salaire d'équilibre sur le marché du travail est w_2 supérieur à w_1 . Il en résulte une baisse de l'utilisation du facteur travail dans le secteur manufacturier de *OTM'* vers *OTM''* et par conséquent de son niveau de production. C'est l'effet dit de désindustrialisation indirect ou *indirect de-industrialisation*.

En synthétisant, on peut dire que la combinaison des effets ressources et dépenses, conduit à une contraction de la production du secteur manufacturier par le biais de l'appréciation du taux de change réel, ce qui constitue en fait le point essentiel du problème du *dutch disease*.

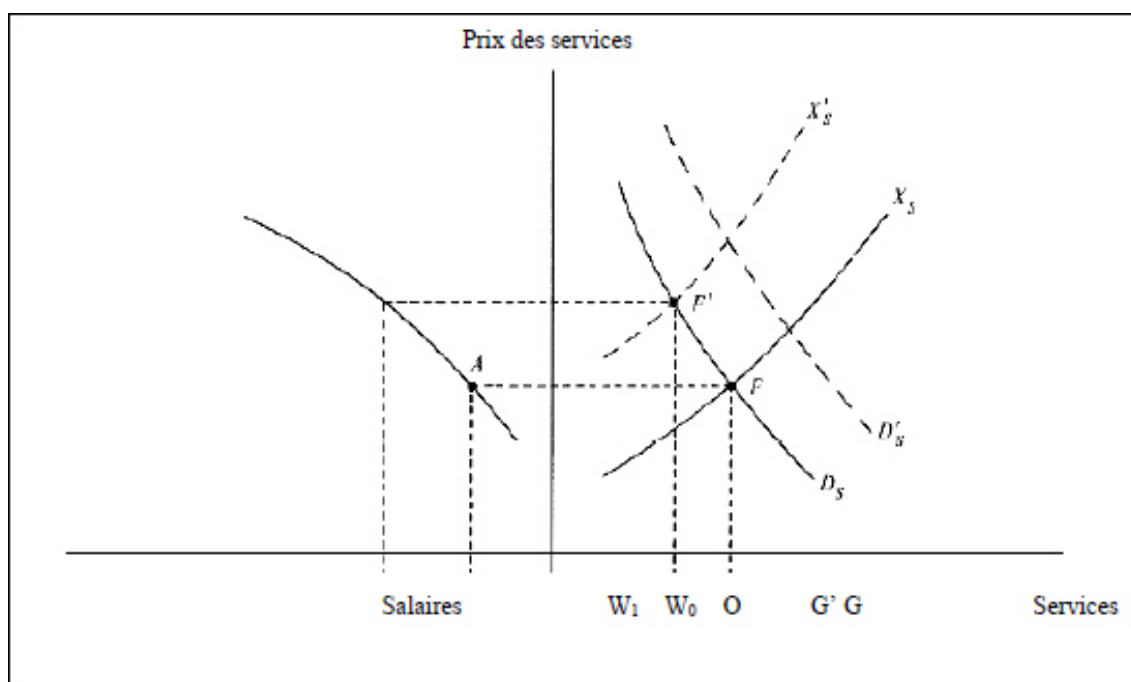
L'impact d'un boom dans le long terme.

Dans leur analyse de l'impact à long terme d'un boom sur les autres secteurs, Corden et Neary ont levé la contrainte d'absence de mobilité du facteur capital. Ils continuent, toutefois, de supposer que seul le facteur travail est mobile entre les trois secteurs alors que le capital ne l'est qu'entre le secteur manufacturier et celui des services.

L'ensemble composé de ces deux derniers secteurs peut être comparé à un modèle d'Heckscher-Ohlin réduit fondé sur l'existence d'une relation biunivoque entre le prix relatif des facteurs et le prix relatif des biens (ici les services) et répondant aux conditions du théorème de Stolper-Samuelson⁴¹.

En partant de l'hypothèse que le secteur manufacturier est relativement plus capitalistique que le secteur des services, le modèle peut être schématisé comme suit :

⁴¹ - Le théorème de Stolper-Samuelson s'énonce comme suit : « Dans les conditions du théorème d'Heckscher-Ohlin, quand un pays passe de l'autarcie à l'économie ouverte, la rémunération du facteur utilisé intensivement dans la production du bien exporté dont le prix relatif augmente s'accroît et la rémunération de l'autre facteur diminue ». A. Hanaut et El Mouhoud (2002, P 83).



Graphique n°6 : Effet d'un boom avec mobilité du facteur capital

La courbe de gauche représente la relation biunivoque entre le prix des services et le taux de salaire, les courbes de droite représentent l'équilibre sur le marché des biens.

L'effet ressource est mis en évidence en supposant l'élasticité revenu de la demande nulle. A taux de salaire constant, le boom élève la demande de travail du secteur de l'énergie réduisant d'autant l'offre disponible pour les autres secteurs. Il en résulte, à prix constants, une chute de la production dans le secteur utilisant intensément le facteur travail et une augmentation de la production dans le secteur dont l'intensité capitaliste est plus élevée, réalisant ainsi l'effet Rybczynski⁴².

Nous pouvons constater ces effets sur le graphique n° 6, où l'on s'aperçoit que la courbe d'offre X_s se déplace vers X_s' réduisant l'offre de OG à OG' et réalisant ainsi un nouvel équilibre au point F' . Le prix des services augmente ainsi que le taux de salaire qui passe de W_0 à W_1 mais comparativement au court terme la production du secteur manufacturier augmente au lieu de diminuer (en effet, dans ce cas plus de ressources sont maintenant disponibles pour ce secteur).

A long terme, dans le cas où le secteur manufacturier est plus intensif en capital l'effet ressource et l'effet dépense évoluent en sens inverse induisant une pro-industrialisation.

Dans le cas contraire nous nous retrouvons dans le cas *normal* de dé-industrialisation mais avec dépréciation du taux de change réel.

3.1.2 L'Algérie et le dutch disease

De nombreux auteurs sont unanimes pour affirmer que l'Algérie présente tous les symptômes du mal hollandais. Cependant, s'il est indéniable que durant la période comprenant les deux boom pétroliers (1973-1980), les recettes d'exportation du secteur des hydrocarbures ont connu une forte expansion, il n'est pas certain que le mouvement des

⁴² - T.M. Rybczynski : « Factor endowments and relative commodity prices », *Economica*, 1955 , pp. 336 -341

prix relatifs ait induit une réallocation des ressources au détriment des autres secteurs et qui serait à l'origine de la régression de la production dans ces secteurs.

Durant cette période, tous les instruments de régulation ainsi que le commerce extérieur étaient sous le contrôle de l'Etat comme nous l'avons déjà noté au début de notre travail. De ce fait, ils ne pouvaient jouer le rôle d'indicateurs de rareté et de révélateurs de distorsions sur les marchés et encore moins permettre les ajustements nécessaires.

Après le premier boom pétrolier, la structure des exportations algériennes est fortement marquée par la prédominance des hydrocarbures :

	1963	1966	1967	1971	1975	1979	1981	1983	1985
Les hydrocarbures dans les exportations totales	57,8	59	72,9	74,8	93	97	97,98	98,3	97,3

Tableau n°22 : Les exportations d'hydrocarbures dans les exportations globales en %

Source : Ministère des Finances, Direction Générale des Douanes.

Cette période coïncide avec le lancement du second plan quadriennal (1974-1977) marquée par caractériser un taux d'investissement le plus élevé de la période planifiée (53%). Afin de permettre un approvisionnement en inputs moins coûteux en devises aux entreprises, les pouvoirs publics ont laissé s'apprécier le dinar pratiquement de 1970 jusqu'au milieu des années quatre vingt. Cette surévaluation peut être appréciée (en l'absence de données sur le taux de change réel pour cette période) en observant l'évolution parallèle entre le taux de change nominal et le solde de la balance commerciale.

	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982
Taux de change nominal	3,997	4,125	4,359	4,035	3,835	3,556	3,972	4,378	4,636
Solde de la B. C en milliards de dinars ⁴³	1,8	-5,5	-3	-9,7	-15,2	-2,1	+6,4	+7,1	+3,9

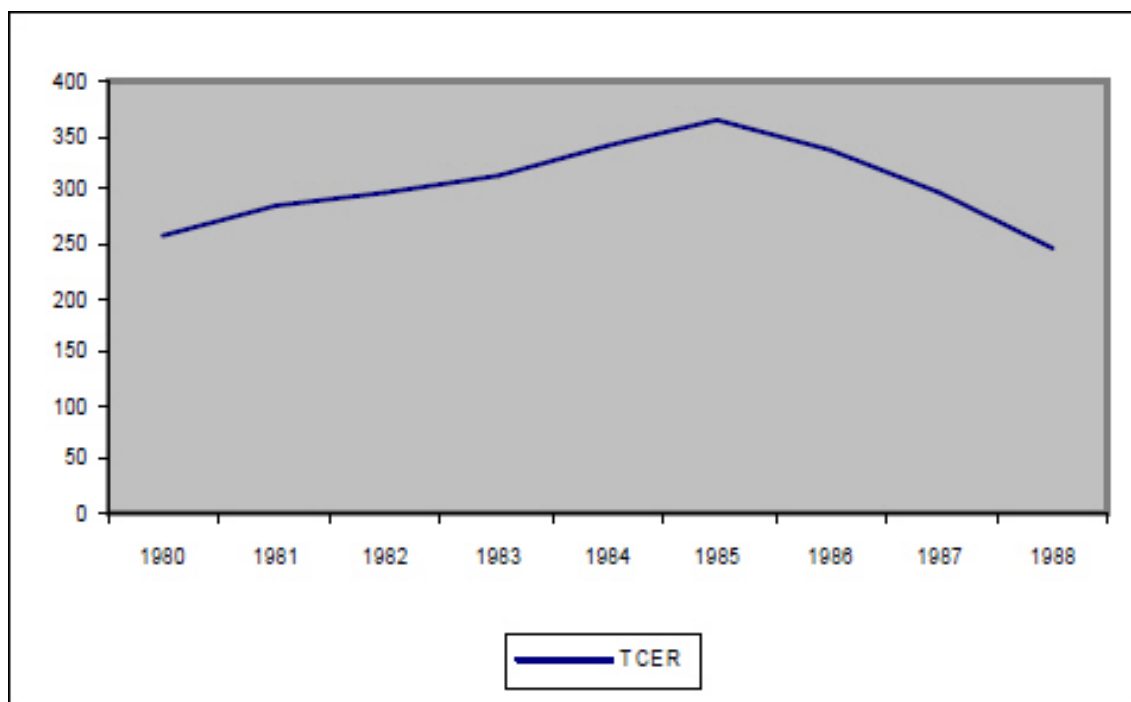
Tableau n°23 : Evolution du solde de la balance commerciale et du taux de change nominal (DA/dollars US)

Source : FMI pour le taux de change et Office National des Statistiques pour le solde commercial

On constate que tout au long de la période allant de 1974 à 1979, la détérioration du solde de la balance commerciale s'est accompagnée d'une stabilité du taux de change nominal, ce qui amène à conclure à la surévaluation du taux de change. Par ailleurs, cette période a connu une évolution permanente des prix malgré le système des prix administré en vigueur. En présence d'un taux de change nominal stable alors que les prix domestiques connaissent une augmentation continue, cela signifie que le taux de change réel⁴³ a tendance à s'apprécier. L'amélioration du solde commercial a donc induit une baisse de la compétitivité globale durant cette période.

⁴³ 43 - A partir de l'année quatre vingt ce sont les intérêts sur la dette qui prennent de plus en plus de poids dans les revenus des facteurs constituant ainsi la source principale du déficit courant, mais sans que des mesures d'ajustement soient prises pour l'amélioration de ce solde. 43 – Le taux de change réel est le produit du taux de change nominal par le prix relatif des produits étrangers par rapport aux produits nationaux : $TCR = e \cdot P^*/P$ avec e taux de change nominal, P^* prix internationaux et P prix domestiques. Une hausse de cet indice (dépréciation) améliore la compétitivité nationale, une baisse produit l'inverse. Le taux de change effectif d'une

Pour la période allant de 1980 à 1988, l'évolution de l'indice du taux de change effectif réel a été marquée par une rupture. La première période allant de 1980 à 1985 correspond à l'après second boom. Elle se caractérise par une dépréciation du taux de change effectif réel ce qui signifie une amélioration de la compétitivité globale de l'économie. Ceci va à l'encontre des prédictions du modèle du *dutch disease*.



Graphique n°7 : Evolution du taux de change effectif réel

Source : Données du FMI

Concernant la période 1985 à 1988, elle a été celle de la tendance à la baisse des prix du pétrole induisant une baisse des recettes pétrolières. On devrait assister dans ce cas à une réversibilité des effets du *dutch disease*, c'est-à-dire à une dépréciation du taux de change réel. Paradoxalement, au cours de cette période le taux de change effectif réel s'est apprécié. Cette évolution contrastée du taux de change effectif réel montre que les mécanismes du modèle du *dutch disease* ont de fortes chances de ne pas se produire dans une économie marquée par l'intégration des recettes pétrolières dans le budget de l'Etat.

Une analyse des données algériennes à la lumière des modèles du syndrome hollandais, menée par Y. Benabdellah (1998, PP. 210-223), confirme le constat précédent. Selon Y Benabdellah, les phénomènes de pro industrialisation et de désagriculturation qui ont caractérisés l'économie algérienne durant la période allant de 1969 à 1985, ne sont pas la conséquence de l'augmentation des prix des hydrocarbures.

Les conclusions auxquelles a aboutit l'auteur après un examen de la PIB, de la structure du marché de l'emploi et de la structure des prix relatifs (même si l'analyse est limitée par la disponibilité des données statistiques) sont considérées comme ambiguës et montrent bien que le taux de change réel n'a pas joué son rôle de variable d'ajustement comme il est préconisé dans le modèle de Corden et Neary. L'ajustement s'est plutôt réalisé grâce à

monnaie est obtenu par le produit de la moyenne des indices de taux de change bilatéraux de cette monnaie pondérée par le poids relatif de chaque pays étranger dans le commerce extérieur du pays considéré.

l'endettement avec toutes les conséquences sur la détérioration de l'équilibre extérieur, ce qui pourrait plutôt justifier une explication par la théorie des transferts.

En conclusion, les modèles du *dutch disease* offrent un cadre d'analyse pertinent pour comprendre l'impact d'un boum dans un secteur donné (pétrole, matières premières...) sur l'allocation des ressources, la répartition des revenus des facteurs et le taux de change réel. En distinguant entre l'effet ressource et l'effet dépense le modèle de Corden et Neary a le mérite d'offrir de nouveaux instruments pour l'analyse du phénomène du *dutch disease*.

Cependant, leur complexité ainsi que les hypothèses contraignantes qui les sous-tendent (concurrence pure et parfaite, flexibilité des prix, des salaires et du taux de change, absence de variables monétaires...) rendent leur portée limitée dans les économies en développement notamment celles à ex orientation socialiste où l'Etat est le principal allocateur des ressources et où la régulation se fait par le plan et non par le marché. Par ailleurs, dans ces pays, l'industrie de manière générale et l'industrie manufacturière en particulier est une industrie naissante donc fortement protégée (par des droits de douanes, subsides, quotas d'importation) faussant ainsi le jeu de la concurrence et entravant la diffusion des mécanismes du *dutch disease*.

Section 2 : le contexte financier international et l'endettement extérieur de l'Algérie.

Le contexte financier international des années soixante dix a été marqué par la montée en cadence des flux financiers « privés » en provenance du marché international des capitaux qui a pris le relais des organismes officiels. Ce type de financement, caractérisé par des taux d'intérêt plus élevés mais rendus négatifs à cause des taux d'inflation élevés, a favorisé l'endettement des pays en développement dont l'Algérie.

Cette section examine l'impact de l'évolution du contexte financier international sur l'endettement extérieur de l'Algérie.

1. Le contexte financier international

Jusqu'au début des années soixante, le système financier international se caractérisait par une certaine stabilité des taux de change et des taux d'intérêt conformément aux principes inscrits dans l'esprit et la lettre des institutions de Bretton Woods. La création puis le développement du marché des eurodollars (l'euromarché) durant les années soixante vont apporter un changement à la configuration du système financier international.

L'euromarché qui s'est constitué en marge du « marché » officiel et, à l'abri des règles de Bretton Woods, vient apporter une réponse aux besoins de financement du commerce international et des firmes multinationales américaines en quête alors de liquidités. Durant cette période, les pays en développement étaient pratiquement exclus de ces prêts à l'exception de quelques investissements directs. La situation va connaître une évolution différente au cours des années suivantes qui verront les transferts de flux privés s'orienter plutôt vers les pays du Sud.

L'essor qu'a connu le « secteur privé » de financement international depuis les années soixante a eu lieu grâce au développement des échanges internationaux impulsé par les Firmes Multinationales américaines et les banques internationales. Cependant, les politiques monétaire et budgétaire menées par les autorités américaines pour faire face aux déficits récurrents de la balance courante et du budget de l'Etat, constituaient de sérieuses

limites au financement et par voie de conséquence à l'extension des Firmes Multinationales. Le recours à l'euromarché était, pour elles, la seule voie de contourner ces limites.

Cette situation dans laquelle le stock privé de liquidités internationales commençait à prendre de l'ampleur et à devenir réellement un concurrent des autorités monétaires officielles, particulièrement après l'arrivée des excédents des pays pétroliers (les pétrodollars) en 1973 et 1979, jointe à l'inflation mondiale a poussé le marché international des capitaux à prêter à des taux d'intérêt attractifs. Ces derniers étaient d'ailleurs rendus négatifs entre 1975 et 1977.

	1970	1973	1976	1979	1981	1984	1987	1989	1990
LIBOR* en %	7	9	5	12	16,8	10,9	7,1	9,2	8,3
Taux d'intérêt réel en %	2	3,5	-0,5	1,5	7,7	7,2	6,2	4,7	5,6

*LIBOR : London Interbank Offered Rate

Tableau n°24 : Evolution des taux d'intérêt nominal et réel en %.

Source : Données de la Banque Mondiale

C'est précisément cette période, marquée par une élasticité quasi infinie de l'offre de fonds, et par une forte inflation rendant ainsi les taux d'intérêt réels négatifs induisant un allègement de la dette, que l'on caractérise de mode de financement « Sud-Sud » et de *période d'endettement* (H.Bourguinat, 1986).

Ainsi, entre 1974 et 1982, l'encours de la dette des pays en développement a été multiplié par quatre alors que la charge du paiement des intérêts a doublé en trois ans (entre 1979 et 1982).

	1974	1982	Evolution en %
Dette publique	61	193	+ 216%
Dette privée	80	353	+ 341%
Total	141	546	

Tableau n°25 : Evolution de l'encours de la dette dans les pays en développement (Unité : milliards de \$ courants)

Source : Rapport sur le développement dans le monde, BIRD, 1985

C'est également cette situation qui est à l'origine du flottement des taux de change et de l'instabilité des taux d'intérêt. Vers la fin des années soixante dix la fixation des taux de change et des taux d'intérêt ne relève plus désormais du pouvoir discrétionnaire des autorités monétaires mais des seuls mécanismes du marché financier.

Le début des années quatre vingt verra l'ampleur de l'endettement des PVD peser de tout son poids sur le système financier international, le rendant très fragile. Cette fragilité sera accentuée par les effets de la conjoncture économique prévalant à cette époque. Cette dernière a été marquée par une politique de lutte contre l'inflation menée par les pays industrialisés (les Etats-Unis plus particulièrement) ainsi que la recherche par ces derniers d'épargne publique et privée pour financer leurs déficits budgétaires notamment.

Par ailleurs la déréglementation, la désintermédiation financière et le décloisonnement qui ont caractérisé l'évolution du marché financier international avec l'apparition de nouveaux instruments financiers, le développement de la finance directe et la titrisation ont fini par changer la configuration du marché financier international dont les conditions sont rendues plus difficiles par le jeu de la concurrence. Le durcissement des conditions de prêt sur ce marché s'est traduit par l'augmentation des taux d'intérêt mais également par la prise en compte du facteur risque pays dans les conditions de prêt.

Toutes ces raisons sont autant de facteurs à l'origine de l'éviction des pays en développement du financement privé sur le marché international des capitaux. Les flux financiers seront donc essentiellement dirigés vers les pays du Nord d'où son appellation de mode de financement « Nord-Nord ». Ainsi, de 1981 à 1986, les prêts bancaires internationaux ont reculé de 86% au profit des prêts privés, et les apports financiers totaux aux pays en développement ont baissé de 40% sur la même période. Comme l'indique A. Henni (1992, P.36), durant cette période les capitaux privés ne se dirigent plus vers le Tiers Monde, ce sont les capitaux du Tiers Monde qui se dirigent vers les pays industrialisés.

2. Evolution de la dette extérieure algérienne

L'analyse de l'évolution de la dette extérieure algérienne montre que la part du marché financier international dans le financement extérieur de l'économie a commencé à prendre de l'ampleur à partir de 1974 c'est-à-dire avec le lancement du second plan quadriennal.

	1970	1974	1978	1979
Dette extérieure versée et en cours	935	3305	12609	15330
dont en %				
- Crédits fournisseurs	45	30	27	25
- Marchés financiers	3	40	59	61
- Crédits gouvernementaux	50	30	12	12
- Organismes internationaux	2	-	2	2
Service de la dette	46,6	710	1454	1525

Tableau n°26 : Evolution de la structure de la dette extérieure (Unité : millions de \$ américains et en %)

Source : A Belhimmer (1998, P. 43)

Durant la période allant de 1974 à 1979, malgré l'accélération du rythme de l'endettement favorisé par des taux d'intérêt réels négatifs, la contrainte extérieure ne se faisait pas ressentir tant que les recettes pétrolières permettaient de dégager des capacités de remboursement.

	1974	1978	1980	1982	1985	1986
Taux de croissance de la dette	12,5	61,4	1,3	-9,5	14	23,5
Taux de croissance des exportations	113,6	0	43,4	-4,5	1,37	-35

Tableau n°27 : Evolution des taux croissance de la dette et des exportations

Source : World Debt Table

A partir de la décennie quatre vingt, le renversement de la situation sur le marché financier international conjugué à la tendance à la baisse des prix du pétrole, ont induit un recours de plus en plus accru aux crédits commerciaux⁴⁴ à court terme, influant ainsi négativement sur la croissance du service de la dette et par voie de conséquence sur la formation du stock de la dette extérieure algérienne.

Le manque de rationalité dans la gestion de la dette extérieure en anticipant sur la stabilité des prix des hydrocarbures et des taux d'intérêt mondiaux a conduit à une situation de crise économique généralisée avec la chute des prix du pétrole en 1986.

Chapitre III : la crise économique algérienne de 1986

L'analyse des causes de la crise laisse apparaître que celle-ci n'a pas pour point de départ la chute des prix des hydrocarbures de 1986. Alors que la majorité des économies socialistes commençait à montrer des signes d'épuisement et d'entrée en crise généralisée dès la seconde moitié de la décennie soixante dix, ces signes tarderont à se manifester en Algérie, car voilés par ce que d'aucuns appellent la « rente pétrolière ».

La baisse drastique des prix en 1986 va donc non seulement permettre de révéler l'ampleur de la crise mais également être à l'origine de l'aggravation de la situation économique. Devant cette situation, des « mesures d'urgence » allant dans le sens du désengagement de l'Etat et de la libéralisation de l'économie ont été engagées à l'effet de ramener progressivement l'économie vers un état d'équilibre.

Dans ce chapitre nous exposerons successivement :

- L'explication de la crise par la théorie du déséquilibre.
- La manifestation de la crise algérienne de 1986
- Le processus d'auto ajustement

Section 1 : Les théories explicatives de la crise dans les économies socialistes.

Dans son ouvrage « la crise des économies socialistes » W.Andreff s'interroge sur la possibilité de puiser dans la théorie économique des éléments permettant de fournir une explication aux dysfonctionnements des économies planifiées du centre.

⁴⁴ - A la fin de la décennie soixante l'Algérie faisait appel aux crédits financiers à moyen terme pour financer ses équipements, durant les années soixante dix et début quatre vingt elle a recouru aux crédits commerciaux à court terme pour financer les biens intermédiaires et de consommation.

La réponse selon cet auteur ne peut être apportée ni par la théorie marxiste qui n'avait pas réussi à avancer une analyse des dysfonctionnements de l'économie centralement planifiée et qui ne peut par conséquent, contenir une *conceptualisation des régulations permettant à cette économie de se développer malgré les goulots d'étranglement, les défauts d'approvisionnement et les pénuries*.

Il est difficile à la théorie de l'équilibre général d'apporter également une réponse puisque aucune force ne fait converger ces économies vers l'équilibre, ni enfin la théorie keynésienne qui, bien qu'intégrant la notion de déséquilibre, *interprète le fonctionnement d'une économie où l'équilibre général n'est pas atteint pour cause d'excès d'offre, alors que les économies planifiées du centre sont des économies de pénuries, d'excès de demande*.

Les premières tentatives d'explication de la crise dans les économies socialistes sont venues des théories du déséquilibre et de la régulation dont la théorie de J. Kornaï représente une adaptation à l'économie de pénurie.

1. L'approche de la crise des économies planifiées par les théories du déséquilibre

La théorie du déséquilibre est apparue au début des années soixante dix sous l'impulsion de J.P. Benassy, J. Dreze et d'E. Malinvaud. En retenant comme définition du déséquilibre la différence *ex ante* entre l'offre et la demande, la théorie du déséquilibre admet l'existence des échanges à des prix qui ne sont pas des prix « d'équilibre concurrentiel » ou « d'équilibre Walrassien », et un chômage involontaire prolongée, d'où le nom de déséquilibre .

Dans sa théorie du déséquilibre J. P Benassy (1981) énonce des règles de rationnement qui vont s'appliquer à des agents en situation de manque quantitatif et l'équilibre réalisé ainsi est un équilibre avec rationnement ou contraint par les quantités : les agents du 'coté long' seront rationnés et l'équilibre se réalise sur le « coté court ».

Les économies planifiées du centre sont justement des économies à régulation mixte où les ajustements se font par les quantités dans l'économie planifiée et par les prix sur le marché parallèle. Pour leur partie officielle, ces économies sont des économies à prix fixes et relèvent ainsi de l'économie du déséquilibre. Quatre types de déséquilibres peuvent être caractérisés selon les précurseurs de cette théorie :

- Le chômage déflationniste ou keynésien est une situation caractérisée par un excès d'offre sur le marché du travail et un excès d'offre sur le marché des biens. Les entreprises ne réalisent pas leur offre notionnelle et les travailleurs ne réalisent pas leur demande de travail notionnelle⁴⁵.
- L'inflation contenue : ici il y a excès de demande de travail et de biens. L'inflation est dite contenue dans un régime de prix fixes ou exogènes à court terme.
- Le chômage classique ou stagflation est une situation qui résulte de l'excès d'offre sur le marché du travail et d'un excès de demande sur le marché des biens. Les ménages sont doublement contraints alors que les entreprises réalisent leur offre et demande notionnelles pour les biens et le travail.
- Le quatrième déséquilibre est une situation d'excès d'offre sur le marché des biens et d'excès de demande sur le marché du travail. Les entreprises sont doublement contraintes alors que les ménages réalisent leur offre et leur demande (idéale). C'est un cas limite soit de la déflation soit de l'inflation et ne peut que dégénérer soit vers l'une ou l'autre situation.

Les économies planifiées du centre, généralement caractérisées par des pénuries et des excès de demande sur le marché des biens, relèvent plutôt du cas de l'inflation contenue. Sur la base de ces schémas d'analyse du déséquilibre, les spécialistes de cette théorie ont construit des modèles permettant de les définir.

Selon Andreff (1993), deux hypothèses président à leur élaboration. La première hypothèse assure que l'échange est volontaire, c'est-à-dire qu'aucun agent n'achète plus qu'il ne demande ou bien ne vend plus qu'il n'offre. La seconde hypothèse suppose la règle du côté court ou un schéma de rationnement efficace, ce qui veut dire que tous les agents situés du 'côté court', réalisent leurs offres ou leurs demandes.

La première hypothèse ne paraît pas réaliste en économie planifiée du centre car le planificateur impose ses ventes (planifiées) à la firme. De la même manière, le travailleur vend des quantités de travail supérieures à ce qu'il était disposé à offrir à cause de l'obligation qu'il lui est imposé de travailler. La deuxième hypothèse a fait l'objet de la critique de J.Kornaï dans *socialisme et économie de la pénurie*. Dans cet ouvrage, J.Kornaï démontre justement que dans ces économies une pénurie et un excédent peuvent coexister à la fois sur un même marché, à cause d'informations insuffisantes ou d'ajustements tardifs.

2. La théorie du déséquilibre en économie de pénurie : l'approche de J. Kornaï.

D'emblée, J.Kornaï inscrit son analyse dans la théorie du déséquilibre. En s'inspirant de cette théorie J.Kornaï construit un modèle d'ajustement par les quantités qui prend mieux en considération les spécificités des économies planifiées du centre.

La démarche méthodologique retenue par J.Kornaï s'appuie sur un niveau de désagrégation très élevé. L'unité utilisée n'est pas l'agent économique mais chacune des décisions prises et chacun des ajustements effectués à un instant donné. Par ailleurs, bien qu'il réserve à chacun des agents économiques (ménages, Etat, entreprise) une place importante dans son approche de l'économie de pénurie, c'est à l'entreprise qu'il consacre la plus grande partie de l'ouvrage car selon lui *le problème se trouve dans la sphère de production*.

L'hypothèse sous jacente à l'analyse apportée par J.Kornaï porte sur le type de contraintes aux quelles est soumise l'entreprise socialiste. Ainsi, cette dernière est soumise à des contraintes de ressources dures mais au plan budgétaire ses contraintes sont considérées comme lâches. En effet, dans ces économies l'Etat entretient des relations paternalistes avec les entreprises ce qui rend leur contrainte budgétaire souple en comparaison avec les entreprises capitalistes qui elles, connaissent la situation inverse : une contrainte en ressource lâche et une contrainte budgétaire serrée. Une contrainte budgétaire lâche laisse supposer que :

- les entreprises déterminent elles mêmes les prix. Il en est ainsi soit dans le cas de pénuries soit dans le cas où l'entreprise exerce une forte influence sur la décision de l'administration des prix.
- Le système fiscal est également souple ou lâche. Les entreprises ne sont pas toutes tenues de payer, certaines peuvent obtenir des faveurs sous formes d'ajournement. et d'autres bénéficient de l'exemption totale.
- L'entreprise reçoit des dotations permanentes en cas de déficit financier récurrent sans obligation de remboursement et des contributions aux dépenses d'investissement ainsi que des subventions pour couvrir des pertes occasionnelles ou pour encourager certaines activités.

- Le système de crédits est lâche. L'entreprise obtient des crédits même si ses capacités ne lui permettent pas de rembourser. Elle peut également ajourner le paiement de ses inputs sans accord avec le vendeur.
- Un investissement financier externe, peut facilement être obtenu de l'Etat.

Les conséquences de ces contraintes lâches sont :

- La survie de l'entreprise ne dépend pas de sa capacité à couvrir ses coûts par les recettes provenant de ses ventes. Même dans le cas contraire, elle arrive à se maintenir en vie grâce aux subventions et aux crédits de l'Etat.
- L'entreprise n'est pas tenue de s'ajuster aux prix puisque la survie et la croissance n'en dépendent pas.
- L'entreprise vit dans l'incertitude. Elle ne sait pas combien l'Etat va lui prélever d'impôt ni combien elle peut recevoir de subventions. Elle ne peut pas prévoir les prix et les marchés sont incertains.
- L'entreprise n'est pas seule à supporter les risques, elle les partage avec l'Etat.
- La demande d'inputs de l'entreprise est quasi insatiable. Elle ne dépend ni du prix des inputs ni du revenu de l'entreprise.

En raisonnant à très court terme (un instant donné) et séparant théoriquement les fonctions de l'entreprise : en tant qu'acheteur, vendeur et producteur (nous ne retiendrons que la troisième fonction en généralisant l'analyse aux autres fonctions), les contraintes en ressources rencontrées sont :

$$\sum a_{ij}.x_j(t) \leq r_i(t) \quad i=1, \dots, k$$

Où $x_j(t)$ est la production fabriquée par l'entreprise avec la j ème technologie le t ème jour, k représente le nombre de ressources utilisées. Les a_{ij} sont les coefficients techniques fixes associés aux différentes technologies employées et planifiées. Les $r_i(t)$ présentent les i èmes quantités en ressource disponible au t ème jour.

Supposons qu'à l'instant t l'unité de production est contrainte de réaliser l'objectif du plan (c'est-à-dire maximiser la production, admettons $(\hat{x}_1^{\text{plan}}(t))$ et insiste pour utiliser la technologie également prévue par le plan (dans ce cas la technologie 1). Il en résulte que si l'entreprise veut accroître sa production elle rencontre une contrainte de disponibilité de ressource, et c'est la ressource la plus rare qui détermine le niveau de production. C'est le goulot d'étranglement instantané de la production. Le niveau de production maximum défini par le plan ne peut être atteint avec la technologie imposée par le plan. La contrainte production devient :

$$\hat{x}_1(t) = \min [r_i(t) / a_{i1}] \quad \text{où}$$

$\hat{x}_1(t)$: Volume de production maximum obtenu avec la technologie (1) définie par le plan ;

$\min [r_i(t) / a_{i1}]$: Production maximale obtenue avec le goulot d'étranglement.

La pénurie notée $z_i^{plan}(t)$ de la i ème ressource, sous l'hypothèse de la technologie 1, s'écrit de la manière suivante :

$$z_i^{plan}(t) = \begin{cases} a_{il}x_l^{plan}(t) - r_i(t), & \text{si } a_{il}x_l^{plan}(t) > r_i(t) \\ 0 & \text{si } a_{il}x_l^{plan}(t) \leq r_i(t) \end{cases}$$

Besoins d'input en conformité avec le plan
quantités instantanées de ressources

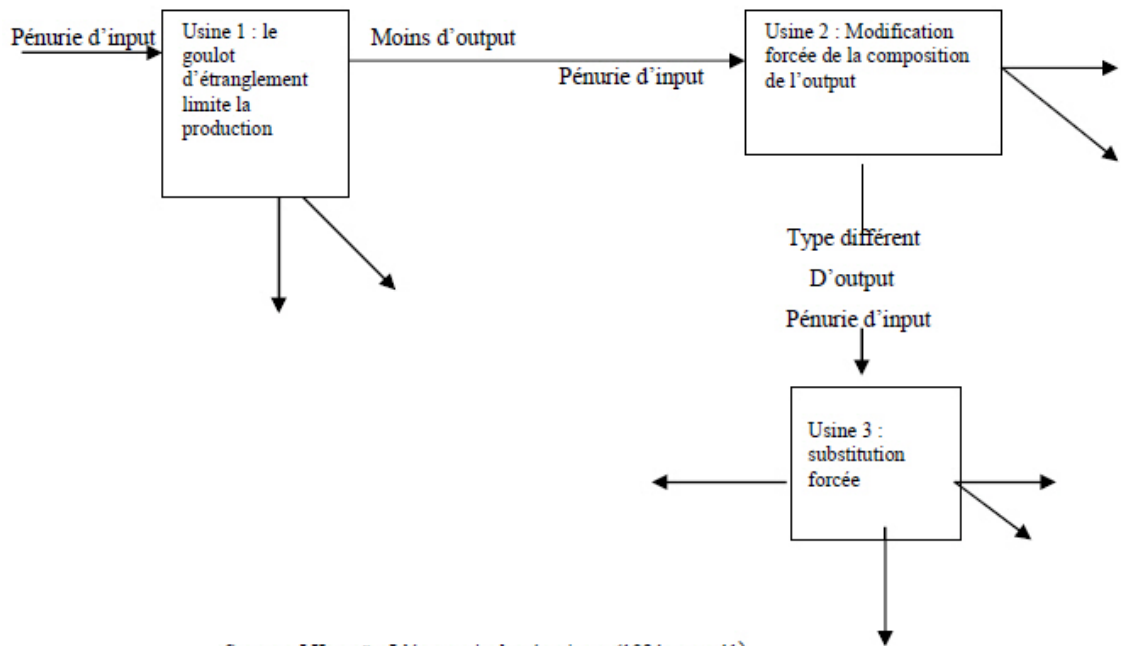
Indicateur de pénurie

Face à une situation de pénurie⁴⁶, plusieurs ajustements peuvent être envisagés :

- Ajuster le niveau de production au goulot d'étranglement et produire une quantité inférieure à celle indiquée dans le plan ;
- Procéder à une substitution forcée : remplacer la ressource k par une autre de qualité différente mais disponible (en réserve) à son niveau. Cette substitution forcée peut rendre le produit de qualité inférieure (ou supérieure) à celle prévue dans le plan. La substitution forcée, peut également rendre le produit plus cher ou moins cher. La substitution forcée est considérée comme le meilleur indicateur de pénurie,
- Changement forcé de l'output. L'entreprise en changeant les inputs (pour s'adapter aux intrants disponibles) peut être conduite à modifier le produit. Ceci peut rendre l'offre non conforme au plan et à la demande de ses clients. Ceux-ci vont devoir à leur tour s'ajuster en réduisant leur volume de production, en procédant à des substitutions forcées d'intrants et en modifiant l'assortiment de leur production.

Schématiquement le processus peut être synthétisé de la manière suivante :

⁴⁶ 2 - Une situation d'excédent peut également apparaître. Elle se traduit par l'apparition d'un surplus en ressource non nécessaire



Grphe N°8 : diffusion des phénomènes de pénurie dans la production

Ces trois cas constituent les différents ajustements instantanés à la pénurie. Dans chaque cas la pénurie entretient la pénurie. Elle devient un *état normal*.

En cas de répétition du goulot d'étranglement sur la ressource 1 l'entreprise en tant que producteur peut réaliser des ajustements par les quantités qui prennent du temps mais qui se situent dans le *court terme*:

- obtenir la révision de son plan de production par les autorités de tutelle, qui accepteront de le faire si malgré les ajustements instantanés, l'entreprise n'arrive pas à réaliser son plan. A l'inverse si l'entreprise n'a pas de contrainte de ressource et arrive à dépasser la quantité désignée par le plan, ce dernier sera jugé facile et sera revue à la hausse.
- Remplacer la technologie initialement prévue par l'entreprise par une technologie qui n'utilise plus l'intrant i le plus rare. En économie planifiée du centre, le choix des techniques est un ajustement à des quantités relatives d'intrants disponibles et non à des changements de prix relatifs comme en économie de marché.
- Modifier durablement son assortiment en produisant moins de j et plus de produits n , si l'entreprise constate que la file d'attente s'allonge pour le produit n et se réduit pour le produit j . L'entreprise se déspecialise en réaction à un problème quantitatif et non en réaction aux prix.

Les ajustements précédents auxquels procède l'entreprise peuvent s'allonger sur le moyen et le long terme et entretenir ainsi les pénuries à moyen et long terme.

L'entreprise, en tant qu'acheteur a également une contrainte budgétaire lâche. Elle a une demande quasi infinie d'intrants et participe à la file d'attente pour les obtenir. Elle peut procéder comme suit :

- S'adresser à ses fournisseurs planifiés pour obtenir de l'intrant i . Si le produit est disponible en quantité suffisante, l'entreprise ne rencontre pas de contrainte et quitte la file d'attente. Dans le cas contraire, elle peut :
- Demander à ses fournisseurs planifiés un substitut de l'intrant i de qualité différente. Elle révisé sa demande initiale et se soumet au vendeur. Ayant accepté la substitution forcé elle quitte la file d'attente. Si elle refuse la substitution forcée ou si l'intrant i n'a pas de substitut, elle examine la décision suivante :
- Elle se met à chercher l'intrant k auprès d'autres fournisseurs (hors plan). Si l'intrant n'est pas disponible ou son coût jugé trop élevé alors elle peut prendre la décision suivante :
- Elle attend avant de revenir vers ses fournisseurs officiels, une seconde fois puis une troisième fois etc. ou s'inscrire sur la liste d'attente.
- Elle peut s'attirer les faveurs du vendeur afin d'être servie parmi les premiers en essayant de corrompre le vendeur ou les autorités de tutelle.

Comme dans la théorie du déséquilibre, la demande est sans cesse révisée. Ces révisions se font toujours en réaction aux quantités et non aux prix.

En tant que vendeur, l'entreprise fait face à une file d'attente de clients planifiés ou non planifiés, plus ou moins insatisfaits. Elle produit autant qu'elle peut pour résorber la file d'attente. En procédant de la sorte elle fait face à une contrainte de ressources de plus en plus serrée, rencontre un goulot d'étranglement et doit procéder aux ajustements précédents en tant que producteur et acheteur.

La file d'attente s'allonge de plus en plus mais le producteur ne réagit que lorsque la file devient anormalement longue. Il existe ainsi une norme vers laquelle tend la file d'attente. La pénurie est donc un phénomène normal en économie planifiée, et non un indice de crise.

L'analyse de J.Kornaï s'étend aux autres agents économiques et aux phénomènes tels que les prix, la monnaie, l'investissement, l'emploi. La limite avancée par W.Andreff à la théorie de J.Kornaï est que celle-ci n'indique pas comment une économie de pénurie entre en crise ou comment des états normaux non walrassiens cessent d'être normaux.

Afin de dépasser cette limite, W.Andreff en s'inspirant d'autres travaux affirme que la pénurie est antérieure aux ajustements de l'entreprise d'une part et que l'accent doit être mis sur les problèmes de l'offre d'autre part. En effet, c'est la rigidité de l'offre, elle-même découlant des « valeurs indices » retenues par le plan, qui se trouve à l'origine de la pénurie et non la demande effective comme le soutient J. Kornaï.

Ainsi la réalisation de ces valeurs indices par l'entreprise garantit à celle-ci l'écoulement des produits dans le cadre du plan et lui assure ses recettes. Mais ceci ne signifie nullement que ces valeurs indices correspondent aux valeurs d'usage demandées par les agents économiques. Il s'ensuit une incohérence entre les objectifs du plan et les besoins réels des ménages et des entreprises, avec comme conséquence la pénurie et les différents ajustements qui s'ensuivent. Et plus celle-ci se généralise et s'approfondit et plus le pouvoir de répartition se concentre au sommet du système économique et dans les ministères sectoriels, ce qui les met en position de monopole de fait.

Cette situation stimule l'apparition et le développement de marchés parallèles qui entretiennent la pénurie et sont vecteurs d'inflation. Pour W. Andreff, cela suffit pour supposer que les dysfonctionnements normaux de l'économie planifiée du centre conduisent inéluctablement un tel système à une situation de crise économique.

Le modèle de Kornai s'applique au cas de l'économie algérienne dans la mesure où on a constaté durant les années soixante dix et quatre vingt que l'appareil productif, représenté essentiellement par les entreprises publiques, a subi les contraintes telles que définies par Kornai à savoir les contraintes d'ordre technologique, d'approvisionnement et de commercialité. Malgré leur situation difficile, l'Etat continue à les financer avec un hypothétique espoir de redressement. Cependant, avec la chute des prix des hydrocarbures en 1986, l'Etat lui même confronté à des difficultés financières, le financement de ces entreprises a lui-même été compromis.

Section 2 : les signes manifestes de la crise.

En 1986, les effets conjugués de la chute brutale des prix des hydrocarbures (les cours du brut passent de 30 \$ en moyenne en 1985 à moins de 15\$ en 1986 soit une baisse de plus de 50%) et de la dépréciation du dollar sur l'économie algérienne ont été tels que cette dernière en porte encore les stigmates. Intervenant dans un contexte interne déjà très contraignant comme nous l'avons souligné auparavant, la crise pétrolière a été autant un révélateur qu'une cause d'aggravation de cette situation.

L'impact direct est nettement perceptible au niveau des recettes d'exportation qui ont connu une baisse sensible et continue passant de 13 milliards de \$ en 1985 à 7,9 milliards de \$ en 1986 et de la fiscalité pétrolière qui voit sa part dans les recettes totales passer de 46% à 32% pour la même période. Cette tendance au tarissement des ressources financières va avoir des répercussions très lourdes sur le reste de l'économie et particulièrement sur l'appareil de production.

Comme nous l'avons montré plus haut, les entreprises socialistes ne connaissent pas de contrainte financière dure mais sont continuellement confrontées à la pénurie. Les restrictions imposées aux importations ont ainsi paralysé les entreprises nationales qui n'arrivaient plus à s'approvisionner en intrants et pièces de rechange.

	1985	1986	1987
Recettes pétrolières	46 786	21438	20479
Importations dont :	49355	43393	34101
Produits destinés à l'industrie	16270	14744	12065
Biens d'équipement	15718	13656	9252
Alimentation et biens de consommation	17367	14993	12 784

Tableau n°28 : Recettes extérieures et importations (1985-1987). (Unité : millions de dinars)

Source : cahiers du CREAD n° 30. 1992.

Ainsi, la production, tous secteurs confondus, a accusé une baisse de 1,2% en moyenne annuelle entre 1985 et 1988. Le déficit financier des entreprises publiques s'est fortement creusé et leurs découverts bancaires sont évalués à près de 42 milliards de dinars en 1988, alors que certaines entreprises privées ont simplement cessé leur activité faute d'approvisionnement.

Selon le rapport du CNES (Conseil National Economique et Social) la chute des recettes du trésor a entraîné une réduction des dépenses publiques mais dans une proportion moindre (7 points pour la première et seulement 4 points pour la seconde). De plus la baisse des recettes s'est diversement répercutée sur les différents postes. Ainsi, tandis que les dépenses du trésor par rapport au PIB ont diminué de 4 points entre 1985 et 1986 les dépenses courantes ont, paradoxalement, augmenté de 3 points. L'austérité semble ainsi toucher d'abord les investissements publics dont la part s'est réduite de 2,5 points et les prêts aux entreprises publiques.

D'après le même rapport, le taux de liquidité de l'économie (mesuré par le rapport M2 / PIB) accuse une tendance à la hausse en passant de 77% en 1985 à 82% en 1986 sous l'effet de la monétisation du déficit public, ce qui ne manque pas de provoquer, la pénurie aidant, une pression inflationniste (taux moyen de 10% entre 1985 et 1987) malgré le système des prix administrés alors en vigueur.

La réduction des investissements n'a été sans toucher à la création d'emplois qui voit le nombre des nouveaux emplois créés passer de 130 000 en 1980-1984 à 75 000 emplois en 1986, pour se situer à 64 500 en 1987. Officiellement le taux de chômage qui était de 21% affectait particulièrement la population jeune dont l'âge ne dépassait pas les vingt cinq ans.

La récession a par ailleurs induit un alourdissement du poids de la dette extérieure dont le stock passe de 18 400 millions de dollars US en 1985 à près de 23 000 millions de dollars en 1986 pour atteindre 26 775 millions de dollars en 1988. Le ratio encours de la dette/ exportations passe de 130,7 en 1985 à 248,1 en 1986. La première cause de cet alourdissement du stock de la dette a été l'accès de plus en plus difficile au marché financier se traduisant par de nouvelles conditions de prêts très contraignantes. Ainsi près de 42% du total en 1986, la part des crédits financiers passe à 13,19% seulement en 1987 pour devenir négligeable à la fin de la décennie.

Il ne fait aucun doute que les milieux financiers sont devenus de plus en plus méfiants à l'égard de l'Algérie dont l'appréciation du risque est intimement liée aux recettes d'exportation. Devant cette réticence des bailleurs de fonds, l'Algérie opta pour des emprunts à court terme (dont le remboursement est dû à moins d'un an) pour les besoins d'importation tout en continuant d'honorer le service de sa dette extérieure. La mobilisation de plus en plus importante de crédits à court terme a eu un impact sur la structure et les conditions de remboursement de la dette :

	1974	1986
Encours de la dette/PNB	29	47
Part des créanciers privés *	70	78,8
Part de la dette à taux variable**	2,8	50,5
Evolution de la dette à court terme***	1,96	3,5

* En % de la dette totale à long terme

** En % du total de la dette

*** En milliards de \$

Tableau n°29 : Structure de la dette extérieure algérienne

Source : A Belhimmer : « La dette extérieure de l'Algérie », P 70

Plusieurs facteurs concourent à rendre ces remboursements très contraignants. La première raison tient au fait que ces crédits sont libellés dans différentes devises. Selon R Abdoun (1993) le poids du dollar américain représente en 1989 près de 43% de la dette, le mark allemand 10%, le franc français 14,6 % et le yen japonais 16,2 %. Ainsi, ces trois monnaies réunies représentent une proportion comparable à celle de la devise américaine. Or, les exportations sont entièrement libellées en dollar américain. Dès lors toute dépréciation de cette monnaie provoque un renchérissement du montant du service de la dette libellée dans les monnaies autres que le dollar américain. C'est ce qui explique, d'après A.Benbitour (1998) l'augmentation de près de 80 % du stock de la dette extérieure enregistrée entre 1986 et 1990.

L'autre raison est liée à la volatilité des taux d'intérêt mondiaux comme nous l'avons explicité auparavant. Comme le fait constater A. Belhimmer (1998, P.60) « les taux d'intérêt variables semblent être une innovation bien adaptée au tiers monde. Les euro crédits à moyen terme constituent un compromis satisfaisant entre son besoin de financement et la méfiance des prêteurs qui les incite à des prêts courts. Le point essentiel dans cette innovation réside dans le transfert du prêteur à l'emprunteur du risque lié à l'instabilité des taux ». Le LIBOR est passé durant cette période d'une moyenne de 6,5 % en 1977 à une moyenne de 14,3 % en 1988.

L'amplification du rythme d'expansion de la dette a eu pour conséquence l'apparition d'un triple déficit : déficit offre globale – demande globale, déficit de la balance des paiements et déficit budgétaire, qu'on peut appréhender à travers les indicateurs suivants :

	1974	1988
M/PIB (hors hydrocarbures)	35 %	42%
Solde BP en % du PIB	+ 3,24 %	- 12%
Solde budgétaire en % du PIB	+ 0,068%	- 2,87%

Tableau n°30 : Evolution des indicateurs du triple déficit

Source : calculés à partir des données de l'ONS

Face à cette situation, les pouvoirs publics tentent de remédier en adoptant un programme d'autoajustement axé dans une première étape essentiellement sur le désengagement de l'Etat de la sphère réelle et monétaire.

Section 3 : le processus d'auto ajustement ou ajustement dans le cadre de l'économie planifiée.

Le caractère profond et durable de la crise économique de 1986 a suscité des réactions de la part des pouvoirs publics se traduisant par la mise en œuvre d'un ensemble de mesures visant sa résorption. Ces mesures expriment, en substance, l'amorce d'un processus de désengagement de l'Etat de la gestion directe de l'économie. Plus concrètement, il s'agit de la séparation de l'Etat propriétaire de l'Etat gestionnaire.

La promulgation d'un ensemble de lois à partir de 1986 : loi bancaire, loi sur l'agriculture, loi sur les hydrocarbures et la loi portant autonomie des entreprises publiques, marque le début de ce processus.

Dès l'année 1986, les autorités promulguent une loi sur le système bancaire (loi 86-12 portant régime des banques) prévoyant la mise en œuvre d'un plan national de crédit (PNC). Le PNC se présente comme un « tableau de bord » pour la régulation macro-financière de l'économie nationale, « il est élaboré en interaction avec le plan annuel et mis en place pour réguler le réescompte des banques et les avances de la banque d'Algérie au trésor. » (Cahiers de la réforme n° 1- 1989).

Cette loi instituait déjà un système bancaire à deux niveaux et prévoyait de faire jouer à la Banque d'Algérie son rôle en matière de politique monétaire et de crédit et de transformer ses rapports avec le Trésor Public. Elle prévoyait également l'introduction de nouvelles règles liées à la gestion des risques. Dans la réalité, cependant cette loi n'a apporté aucune évolution notable puisque le plan national de crédit qui relève, en fait, de la programmation financière est entièrement soumis au plan élaboré en termes physiques M.C Ilmane (1990) .

Au cours de la même année, des mesures ont été prises par l'Etat à travers la loi 86-14 pour booster le secteur pétrolier et ce en permettant la participation de sociétés étrangères dans le domaine de la découverte de nouveaux gisements et dans l'exploitation et le développement de ces derniers.

Toutefois, l'Etat garde la propriété des gisements, la vente par anticipation destinée à accroître le taux de récupération ne signifiant pas cession des gisements de pétrole qui demeurent la propriété exclusive de la collectivité nationale et encore moins des participations dans le capital de SONATRACH (A.Belhimmer, 1998, p.149) Cette loi énonce par ailleurs que la SONATRACH continue d'avoir le monopole exclusif sur les activités de transport par canalisation.

Poursuivant son processus de désengagement mais non de « désappropriation », l'Etat met en place une série de mesures visant à améliorer la gestion dans le secteur public agricole. Ainsi à travers la loi 87-19 de septembre 1987, les Domaines Agricoles Socialistes ont été divisés en exploitations agricoles homogènes érigées sous deux formes : les exploitations agricoles individuelles (EAI) et les exploitations agricoles collectives (EAC) constituées de trois membres au moins pour les EAC. Les paysans se voient confier, à un prix centralement fixé, la propriété de tous les biens. Cependant, ils n'ont qu'un droit de jouissance sur la terre qui reste propriété de l'Etat.

Malgré ces mesures, de sérieux problèmes entravent le développement de ce secteur. En premier lieu, les personnes étrangères au monde rural ont bénéficié de la privatisation partielle des Domaines Agricoles Socialistes contrairement à la réglementation, d'où la revendication de restitution de ces terres émanant de la paysannerie, revendication qui ne sera prise en charge que plus tard avec le prochain gouvernement.

A ce problème vient s'ajouter l'énorme difficulté d'approvisionnement dont a souffert le monde rural. Le système de production et de distribution des engrais et autres intrants agricoles est assuré par deux entreprises monopolistiques. Malgré les subventions budgétaires, ces dernières, sont confrontés au problème de pénuries de devises, d'où l'incapacité d'approvisionner de façon satisfaisante les unités de production agricoles.

En outre, les services liés à ce secteur restent dominés par les entreprises publiques. Les entreprises privées bien qu'autorisées à fournir ces services se heurtent à des obstacles importants comme l'accès préférentiel aux devises et aux crédits dont bénéficient les entreprises monopolistiques. De plus le contrôle des prix sur ces produits fait qu'ils ne sont pas rentables.

La même démarche a été observée par l'Etat en ce qui concerne les entreprises. En 1988, l'Etat promulgue la loi (88-01) relative à l'autonomie des entreprises publiques. D'après le contenu de cette loi l'entreprise publique économique est une personne morale jouissant de l'autonomie financière et régie par le droit commercial. Elle est soit : société par actions pour les entreprises nationales soit société à responsabilité limitée (SARL) pour les entreprises locales.

Selon M.E Benissad (1994, P.35) l'entreprise publique économique, concept substitué à celui d'entreprise nationale, est donc libre de conclure les conventions selon ses intérêts propres et n'est plus soumise aux clauses rigides du code des marchés publics.

Ainsi, en dehors des branches stratégiques, le droit de fonder de nouvelles entreprises est attribué aux entreprises déjà existantes et aux fonds de participation. Par ailleurs, l'entreprise publique économique peut, dans le cas où elle ne parvient pas à honorer ses engagements financiers à l'égard des tiers, être déclarée en cessation de paiement et amenée à déposer son bilan ou être déclarée en faillite.

En contrepartie, l'entreprise autonome peut selon le même auteur :

- établir librement son propre organigramme ;
- Fixer des prix plus rémunérateurs pour ses produits (loi 89-12) ;

- Rejeter toute intervention formelle ou informelle dans sa gestion, autre que celle prévue par le code de commerce ou la loi 88-01 ;
- Retenir les investissements véhiculant efficacité physique et productivité financière ;

De plus, et dans le sillage de l'autonomie des entreprises, on assista à l'instauration de nouveaux mécanismes de rémunération basés sur le droit conventionnel (conventions collectives de branches et conventions collectives d'entreprises).

En conclusion, on peut dire que ce programme initié par les pouvoirs publics pour tenter de redresser la situation dans le système productif, n'a pas apporté de changement notable dans la mesure où certaines lois n'ont pas connu pratiquement de début d'application et pour d'autres n'ont pas produit tous leur effets attendus. Ce constat, est d'autant plus vrai que ces réformes sont intervenues dans un contexte sociopolitique difficile, et dans une conjoncture économique défavorable, marquée par le repli des recettes fiscales provenant du secteur des hydrocarbures.

Conclusion de la première partie

Cette partie a permis de montrer que la stratégie de développement mise en œuvre durant les années soixante dix, axée essentiellement sur l'intervention de l'Etat en tant que principal régulateur et agent économique, l'extension du secteur public et les hydrocarbures comme principal source de financement interne et externe, a montré ses limites que traduisent la faible réalisation des objectifs assignés aux plans de développement.

Ainsi, la gestion administrée de l'économie, tout la concrétisation de grands projets d'investissement et un vaste mouvement de création d'emplois, n'a pas permis d'ériger un appareil productif efficace en terme de productivité. Les systèmes de prix, de taux de change et d'intérêts administrés sensés assurer la bonne réalisation des plans de développement, ont, au contraire constitué des entraves qui ont conduit vers des dysfonctionnements.

Par ailleurs, la relative stabilité des taux d'intérêt mondiaux conjuguée à la hausse des prix des hydrocarbures durant cette période, a largement contribué à atténuer les contraintes financières relatives aux équilibres macroéconomiques. Les conséquences de ce relâchement sont connues : un déséquilibre quasi chronique de la balance des paiements induit par le poids de la dette, un déséquilibre entre l'offre et la demande de biens et services induit par l'incapacité de l'appareil productif à répondre à une demande de plus en plus importante en biens de consommation et biens de production.

Les réformes engagées par les pouvoirs publics au début de la décennie quatre vingt pour tenter de redresser la situation l'ont au contraire aggravé. La réduction de la taille des grandes entreprises visant officiellement, une gestion plus facile et plus efficace de celles-ci, a au contraire fait perdre à ces dernières les économies d'échelle qu'elles escomptaient récupérer de leur dimension.

En outre, les assainissements financiers devenus récurrents de ces entreprises ont davantage relâché leurs contraintes financières. Ainsi, loin d'améliorer leur situation financière, ces assainissements ont largement contribué à creuser le déficit du budget de l'Etat et par conséquent augmenter le poids de l'endettement.

C'est donc un fait incontestable qu'à la fin du quinquennat, l'économie algérienne a connu une dégradation économique manifeste se traduisant par une dépendance

économique et financière vis à vis des marchés mondiaux. Dépendance d'autant plus dangereuse que les conditions de ces marchés, marché financier et marché de l'énergie, sont on ne peut plus serrées au cours de la décennie quatre vingt.

Les faibles résultats obtenus à l'issue d'un ajustement interne mis en œuvre pour désamorcer la crise du milieu des années quatre vingt, ont montré les limites d'un programme de réformes intervenant, en dépit de la volonté des pouvoirs publics d'instaurer une séparation des prérogatives de l'état en tant que puissance publique et de ses prérogatives en tant que gestionnaire des capitaux marchands, dans un système de gestion administré marqué toujours par le rôle prépondérant de l'Etat. Ainsi, malgré les différents diagnostics faits sur le secteur public économique concluant à l'existence de faiblesses dans le fonctionnement de l'économie, l'Etat a poursuivi ses actions d'assainissement grevant lourdement sur plusieurs années le budget de l'Etat avec tous ses impacts sur les équilibres macroéconomiques.

Ces mesures sont venues amplifier le phénomène de la crise économique précipitant l'économie algérienne dans une situation de rareté des ressources, amenant fatalement les pouvoirs publics à recourir à l'intervention des Institutions Financières Internationales pour desserrer cette contrainte.

Deuxième partie : l'ajustement sous l'égide des institutions financières internationales : le « Consensus de Washington » comme solution à la crise économique algérienne.

« En inculquant à un pays, à une société ou à un groupe jusque-là statiques l'idée que le progrès est possible, on aboutira presque invariablement à des résultats surprenants, imprévus et tout autres que ceux que l'on recherchait ». Hirschman. A. O⁴⁷

Introduction

En dépit des mesures prises pour redresser l'économie algérienne durant la décennie quatre vingt, la situation reste caractérisée par la persistance des déficits budgétaires, des déséquilibres de la balance des paiements et de la montée de l'endettement. L'ajustement mené dans le cadre de la planification imposait une plus grande austérité à tous les niveaux, un plus grand contrôle des instruments de régulation et devait permettre à l'Algérie de reconsidérer sa stratégie basée jusque là sur les hydrocarbures en tant que principal levier de réforme économique.

Toutefois, ce laxisme dans la gestion de l'économie conjugué aux retombées de la mauvaise conjoncture internationale et à la chute du bloc socialiste (qui était d'un grand soutien pour les pays en développement), ont contraint l'Algérie à solliciter l'aide du FMI dès la fin des années quatre vingt. L'aide conditionnelle de cette institution est subordonnée à la mise en œuvre des recommandations du « *Consensus de Washington* » articulées autour du triptyque : stabilisation-libéralisation-privatisation (Stiglitz 2002).

Les premiers accords de confirmation mis en œuvre, avec comme mesure principale la dévaluation du dinar, ne seront pas menés à terme suite à la remontée des cours du pétrole, la logique de la rente se révélant, encore une fois, plus forte. Cette logique, a toutefois une limite qui est l'impossibilité du système économique à pouvoir se reproduire par lui-même. Devant cette impasse, l'Algérie reprend en 1994 les négociations interrompues en 1992 avec le Fonds Monétaire International, pour faire face à la situation de cessation de paiement.

Le nouvel accord conclu avec cette institution sera assorti d'un programme d'ajustement structurel accompagnant la facilité de financement élargie (*Extended Fund*

⁴⁷ - Hirschman. A. O : « *Stratégie du développement économique* », 1974, P.37

Facility). Ce dernier sera articulé autour de la privatisation et de la libéralisation des échanges avec comme objectifs primordiaux la relance de la croissance et la restructuration de l'offre interne et externe. L'aide viendra également des bailleurs de fonds, représentés par les clubs de Paris et de Londres sous forme de rééchelonnement d'une partie de la dette extérieure publique et privée.

La stabilisation économique menée à travers les politiques monétaire et budgétaire durant la seconde moitié de la décennie 1990, en opérant des transformations institutionnelles sur le système financier par l'introduction des règles de marché, se propose d'apporter une réponse aux problèmes de déséquilibres chroniques qui ont caractérisés à la fois, la balance des paiements et le budget de l'Etat durant la période précédente.

Les déséquilibres macroéconomiques que connaît l'Algérie revêtent un caractère structurel induit par trop d'intervention de l'Etat dans la sphère économique. La privatisation et la libéralisation des échanges avec leur impact sur la restructuration à terme du système productif, constituent l'alternative pour le redressement de la situation. Cette partie s'articule autour de cinq chapitres.

- Le premier chapitre sera consacré à la présentation des rôles, des conditionnalités des institutions financières internationales et des modèles théoriques des programmes d'ajustement structurel
- Dans le second chapitre nous passerons en revue les fondements théoriques des programmes de stabilisation et d'ajustement structurel.
- Le troisième portera sur les premiers accords avec le FMI et leur issue.
- Et enfin, un chapitre quatre que nous réservons à la reprise des négociations avec le FMI, la mise en œuvre des mesures de stabilisation et d'ajustement structurel ainsi que leurs impacts sur la croissance et les échanges extérieurs.

Chapitre I : les programmes d'ajustement structurel : rôle et conditionnalité des Institutions Financières Internationales

Introduction

Les institutions financières internationales n'ont jamais formulé explicitement leur ralliement au libéralisme. On peut le constater seulement à la lecture des différentes mesures que préconisent ces institutions dans le cadre des programmes d'ajustement pour les pays en développement.

La crise économique qui a secoué le monde occidental durant la décennie soixante dix et que viennent aggraver les deux chocs pétroliers, a fini par remettre en cause les principes pourtant bien ancrés de la théorie Keynésienne et signer la fin des trente glorieuses années qui ont marqué l'économie occidentale.

Ainsi, la décennie quatre vingt sera celle du renouveau libéral, sous l'impulsion de Reagan aux Etats-Unis et de Margaret Thatcher en Angleterre. Presque partout dans le monde occidental on disqualifie les politiques Keynésiennes et on favorise le monétarisme de Friedman. Le discrédit lancé à l'encontre des théories et des modèles centrés sur

l'intervention de l'Etat sera total lorsque la crise de la dette des pays en développement va précipiter les pays industrialisés dans une crise financière sans précédent.

L'analyse néo-libérale plaide en faveur de la suprématie du marché comme mode d'allocation optimale des ressources et du libre échange en tant que vecteur de diffusion internationale du progrès (théorie de la croissance transmise). Ce sont ces arguments qui transparaissent en filigrane à travers les mesures qui fondent les programmes de stabilisation et d'ajustement structurel conçus et imposés par les institutions financières internationales aux pays en développement sollicitant leur aide.

Dans ce chapitre nous examinerons en premier lieu le rôle des Institutions Financières Internationales et son évolution historique, les conditionnalités et les soubassements théoriques des programmes d'ajustement ensuite.

Section 1 : le rôle et la conditionnalité des Institutions Financières Internationales

À leur création à l'issue de la conférence de Bretton Woods, chacune de ces deux institutions (le FMI et la Banque Mondiale) s'est vue accordée un rôle conformément aux missions et objectifs qui leur ont été respectivement assignés. Le FMI a été chargé de veiller au bon fonctionnement du système monétaire international et à la stabilité monétaire. Quant à la Banque Mondiale, son principal rôle a été de promouvoir le développement.

L'évolution du contexte international et plus particulièrement la crise de l'endettement ont fait évoluer les rôles des deux institutions dans le sens d'un chevauchement, chaque institution empiétant sur les prérogatives de l'autre générant des malentendus et des conflits de compétences. C'est ainsi que le FMI, qui était au départ chargé d'aider les pays à rétablir l'équilibre de leurs balances des paiements (ce qui était considéré alors comme un problème de court terme) voit son rôle s'étendre à la faveur de la création des mécanismes de financement élargis (*EFF : Extended Fund Facility*) pour toucher aux problèmes économiques plus profonds (qui s'inscrivent dans le moyen terme) et qui relèvent donc du domaine de la Banque Mondiale.

De son côté, la Banque Mondiale, pour mener à bien sa politique de restructuration économique ou d'ajustement structurel, pose comme préalable aux pays qui sollicitent son aide une stabilisation macroéconomique. En 1989, dans une tentative de clarification des rôles, le FMI a vu le sien limité aux aspects de la stabilisation macro financière et la Banque Mondiale à celui lié aux aspects de stratégies de développement (M.Aglietta 2000). Cette tentative n'a, toutefois, pas abouti puisque les deux institutions continuent de s'affronter et de se concurrencer. Mais, bien que la Banque Mondiale occupe une place importante dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes d'ajustement structurel, c'est au FMI que revient le rôle de leader.

C'est la raison pour laquelle nous insisterons davantage dans notre travail sur le rôle joué par cette institution dans les programmes de stabilisation et d'ajustement structurel.

1. Le rôle, l'octroi des ressources et la conditionnalité du FMI

1.1 Le rôle du FMI

La lecture de l'article premier des statuts du FMI permet de cerner les attributs du fonds dont les principaux sont :

- De promouvoir la coopération monétaire internationale
- De favoriser la stabilité des changes et des prix afin d'éviter les dépréciations concurrentielles des changes.
- De permettre le développement du commerce international en vérifiant que le niveau de réserves de changes est suffisant. Ceci, doit permettre d'accroître le niveau de l'emploi et du revenu réel des pays membres.
- D'aider les pays membres en proie à des déséquilibres de la balance des paiements, en mettant temporairement à leur disposition les ressources du Fonds moyennant certaines garanties.

Ces fonctions ont connu plusieurs évolutions dues au nombre de plus en plus grand des interventions du Fonds, d'une part, et au changement du contexte international d'autre part. La multiplication des infractions aux règles du système de Bretton woods pour ne citer que l'arrêt de la convertibilité en 1971 et le flottement des taux de change des changes en 1973, amena le FMI à procéder aux premiers amendements dont celui de septembre 1967 portant sur la création d'une unité de compte international : le droit de tirage spécial (DTS) et celui d'avril 1976 relatif à l'abandon du système des parités fixes.

Mais c'est surtout à partir des années quatre vingt, avec le tarissement des liquidités internationales sur les marchés financiers que le Fonds va jouer le rôle d'intermédiaire entre ces derniers et les pays endettés afin de désamorcer la crise d'endettement dû aux problèmes de manque de liquidité d'une part et d'insolvabilité d'autre part.

Face à l'insolvabilité des pays endettés, le Fonds verra son rôle se renforcer et ses interventions se multiplier à la faveur du plan Baker. Ce plan qui porte le nom de son concepteur (secrétaire d'Etat américain au trésor), prévoyait l'octroi de crédits supplémentaires et de nouveaux tirages en direction de ces pays afin de leur permettre d'assainir leurs comptes extérieurs.

En contrepartie, les pays devaient appliquer des politiques économiques appelant à plus d'ouverture et à des taux de change flexibles. Ces politiques qui prônent la nouvelle idéologie du Fonds et synthétisées dans ce que J. Williamson appelle le « *Consensus de Washington* », portent le nom de facilités d'ajustement structurel (FAS) et facilité d'ajustement structurel renforcé (FASR), dans le jargon du Fonds.

Il s'agit de mesures d'assouplissement dans le traitement de la dette, devant permettre aux pays les plus endettés de rééchelonner le remboursement de leur dette. La mise en œuvre de ces mesures est rendue possible grâce à l'organisation des créanciers réunis au sein du Club de Paris pour les créanciers publics et au sein du club de Londres pour les créanciers privés. Le Fonds va alors jouer un rôle de médiateur entre les emprunteurs et les deux Clubs. Les créances détenues sur des pays endettés et dont le Fonds se porte garant, seront ainsi rééchelonnées mais pas celles du Fonds qui demeurent non rééchelonnables et non effaçables car la protection des ressources du Fonds est une garantie pour la préservation de leurs propres engagements (M. Aglietta et S. Moatti 2000).

A la fin des années quatre vingt, ce plan a montré ses limites se traduisant par l'échec des politiques économiques mises en œuvre dans de nombreux pays qui n'arrivent plus à rompre avec le cercle de l'endettement, ce qui a fait naître un nouveau concept « la dette perpétuelle ». Par ailleurs, le Fonds Monétaire exhorte les banques à renoncer à une partie de leurs créances vis-à-vis des pays les plus pauvres.

Toutefois, face à l'évolution du marché financier, avec notamment la montée des flux de capitaux privés et la titrisation, on assiste à une nouvelle génération de crises que le

Fonds Monétaire est de nouveau appelé à dénouer, en assumant un nouveau rôle et en recourant à de nouveaux instruments.

C'est dans cette optique, qu'un nouveau plan a été conçu par le nouveau secrétaire d'Etat américain N. BRADY dont les résultats seront plus fructueux que ceux du plan précédent. A la faveur de ce plan, les banques peuvent échanger leurs créances contre des titres de moindre valeur faciale ou assortis de taux d'intérêts inférieurs aux taux du marché, allonger les échéances de la dette ou enfin accorder de nouveaux crédits.

En contrepartie, les pays doivent se conformer aux accords de confirmation préalablement négociés avec le Fonds. Ces accords étaient, néanmoins, assortis de conditionnalités plus affinées et plus strictes. Les programmes de réduction de la demande sont sans grande efficacité s'ils ne sont pas accompagnés d'une réforme structurelle combinés à un ensemble d'opérations de désendettement. Grâce à ce plan les banques privées se sont désengagées en transformant leurs créances en titres « collatéralisés » qui pouvaient être soit achetés par des investisseurs institutionnels soit par des firmes multinationales pour financer des investissements directs (échanges de dettes contre des actions).

Pendant les années quatre vingt dix, avec l'éclatement du bloc socialiste, le Fonds va orienter son soutien aux pays de l'Europe de l'Est et de la Russie. Son intervention au sein de ces pays sera alors justifiée par le poids de la dette qui pesait lourdement sur leurs équilibres extérieurs. Des programmes d'ajustement fondés sur l'ouverture extérieure et une réduction de l'intervention de l'Etat (Consensus version deuxième génération) vont leur être imposés afin de faciliter leur transition à l'économie de marché.

Cependant, les crises financières induites par la globalisation financière vont, encore une fois, remettre en cause la pertinence de certaines recommandations préconisées par ces programmes telle que l'ouverture financière. Les responsables du fonds se rendent finalement compte qu'aucun programme ne peut être mené à bien s'il n'est pas accompagné de réformes portant sur le développement des institutions publiques et privées indispensables au bon fonctionnement d'une économie de marché comme le renforcement du cadre légal de l'activité économique, le renforcement de l'Etat et des structures de gouvernance de l'économie (M.Aglietta et S. Moatti 2000).

1.2 L'octroi des ressources par le Fonds.

Les ressources du fonds sont constituées par les quotes-parts⁴⁸ de l'ensemble des pays membres. Elles augmentent lorsqu'un nouveau pays devient membre et diminuent lorsqu'un pays se retire. La fixation de la quote-part de chaque pays est calculée sur la base de certains indicateurs tels que le revenu national, les avoirs en or et en devises et le solde du commerce extérieur.

Ces quotes-parts déterminent la souscription au capital du Fonds et par la même occasion les droits de vote. Ainsi, les Etats-Unis qui détiennent 18,5% des quotes-parts ont 17,81% des voix, ce qui confère aux pays industrialisés le droit de veto sur certaines décisions fondamentales. De manière générale, les décisions du Fonds reflètent le point de vue des pays industrialisés alors qu'il n'a que peu d'influence sur ces derniers. Pour preuve le FMI n'a rien pu faire contre les fluctuations des taux de change des pays industrialisés ce

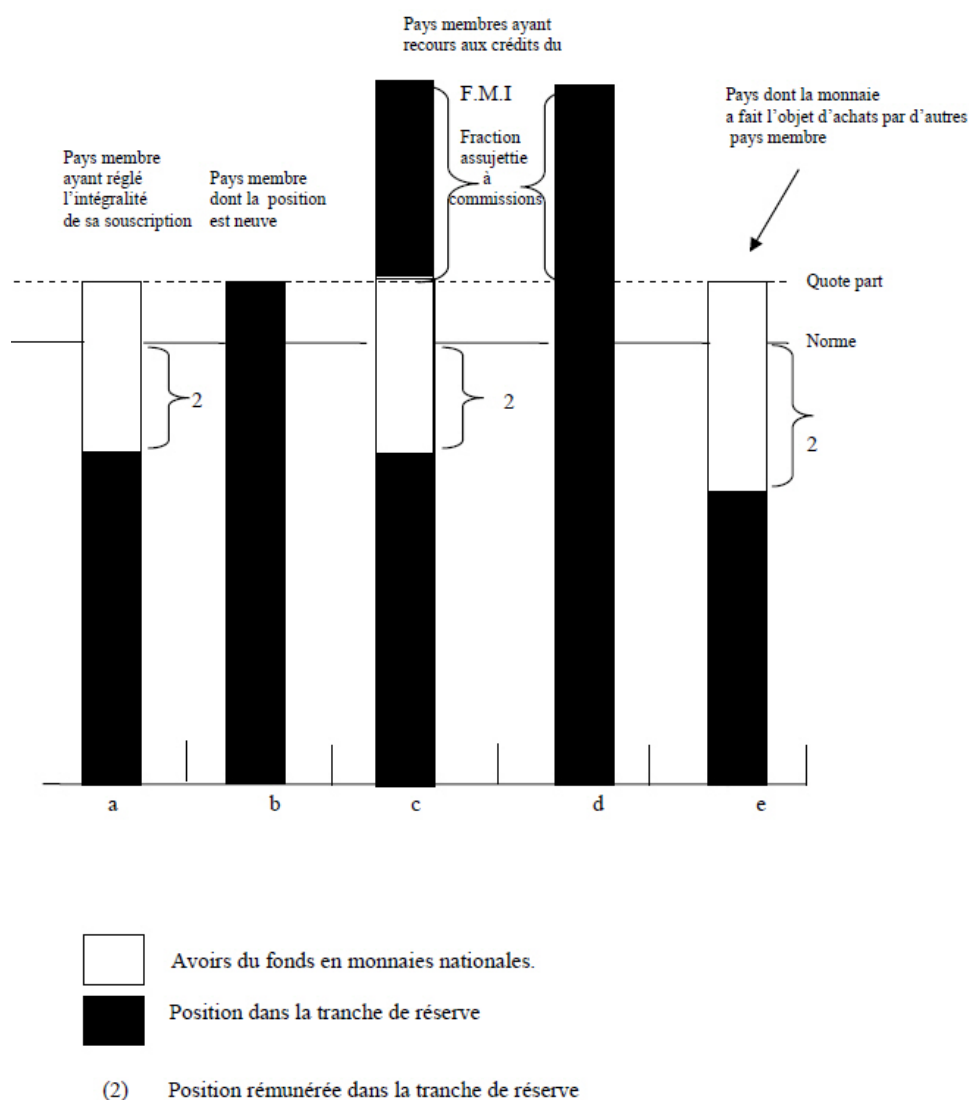
⁴⁸ - La quote-part versée se compose deux parties : la première de 25 % était versée en or sous le système de Bretton-Woods, en DTS et devises (appelées monnaies largement utilisables , qui sont le dollar américain, le yen, la livre sterling, le deutsche mark et l'euro) après. La seconde partie, c'est-à-dire les 75% restant est acquittée en monnaie nationale, soit sous forme de billets à ordre ou de bons du trésor négociables.

qui a fini par ébranler le système monétaire international tout entier alors qu'il était sensé le défendre.

Les pays qui sollicitent l'assistance du Fonds procèdent à des tirages sur ce dernier. Un tirage peut être assimilé à une opération de change puisque le pays membre achète les monnaies d'autres membres contre un montant équivalent de sa propre monnaie.

Selon les statuts du Fonds un pays membre peut tirer jusqu'à 200% de sa quote-part. Mais puisque le Fonds détient déjà 75% de la monnaie de ce pays, ce dernier peut tirer jusqu'à concurrence de 125%.

Les tirages peuvent être effectués en tranches de 25% donnant lieu à cinq tirages. Les tirages touchant à la tranche de réserves ou aux 25% versés en Droits de Tirages Spéciaux (DTS) ou en devises ne sont pas soumis à conditionnalité et le pays membre peut choisir de tirer l'intégralité ou une partie seulement de sa tranche de réserve. A l'opposé, tout tirage sur les autres tranches (tranches de crédit et tranches supérieures) est soumis à conditionnalité. Celle-ci sera d'autant plus contraignante qu'une nouvelle tranche de crédit est entamée. Ces tirages donnent lieu ultérieurement à un rachat ainsi qu'au versement d'une commission par le pays membre. Le graphe suivant permet de mettre en évidence les différentes positions qu'un pays peut avoir vis-à-vis du Fonds.



Graphe n°9 : Les avoirs du FMI en monnaies nationales - Différents cas

Source : M. Aglietta et S. Moatti : « le FMI : de l'ordre monétaire au désordre financier », page 139

A partir des années soixante dix, on assiste à une évolution dans l'octroi des ressources par le Fonds. Leur attribution reste toujours liée aux déséquilibres de la balance des paiements, mais comme la nature de ces derniers a beaucoup changé, les financements accordés ont également changé.

Ainsi, la FFC⁴⁹ (facilité de financement compensatoire), créée à l'origine (en 1963) pour aider les pays en développement ayant connu des difficultés liées à la balance des paiements suite à l'instabilité des prix des matières premières, n'était pas soumise à conditionnalité. Par la suite, avec la multiplication et l'aggravation et surtout la persistance de ces déséquilibres, le Fonds Monétaire, n'étant plus en mesure d'y faire face, a été amené à durcir ses politiques. La FFC est désormais soumise à conditionnalité.

⁴⁹ Pour plus de détails sur les facilités accordés par le FMI voir annexe 3.

C'est que durant cette période que le Fonds Monétaire, ne pouvant plus compter uniquement sur ses ressources propres (quotes-parts, commissions et intérêts sur avoirs en DTS), a dû contracter de nombreux emprunts à ses pays membres afin de répondre aux besoins des pays déficitaires. Il s'agit de nouveaux mécanismes de financement que le Fonds a créés, qui diffèrent de ceux remontant à l'origine de sa création, consistant à acheter simplement de la monnaie étrangère contre de la monnaie nationale.

Les nouveaux mécanismes de financement portent sur des durées plus longues et les programmes qu'ils soutiennent ne concernent qu'une durée de trois à quatre ans. Il en est ainsi de la FAS (facilité d'ajustement structurel) créée en 1986 au profit des pays connaissant des déséquilibres structurels de la balance des paiements ou des problèmes d'endettement et de la FASR (facilité d'ajustement structurelle renforcée) créée en 1987.

Cette dernière a été remplacée en 1999 par la FCRP (facilité pour la croissance et la réduction de la pauvreté).

Ces facilités soutiennent des programmes d'ajustement macroéconomiques et structurel à moyen terme dans le but de résoudre les problèmes de balance des paiements et de promouvoir la croissance (dans ce type de programmes le Fonds axe son intervention sur le volet offre à travers des changements dans la structure de production).

Ces prêts sont autorisés à hauteur de 140 % de la quote-part et peuvent atteindre exceptionnellement un plafond de 185%.

1.3 La conditionnalité du Fonds Monétaire International ou le « *Consensus de Washington* ».

La conditionnalité est mise en œuvre à travers un *accord de confirmation* ou selon la terminologie anglo-saxonne *stand by arrangement*. Chaque pays membre qui sollicite l'octroi d'un prêt (en dehors de la tranche de réserves) doit accompagner sa requête d'une lettre appelée *lettre d'intention* dans laquelle il explique les mesures de politique économique qu'il compte mettre en œuvre pour rétablir ses comptes extérieurs. Cette lettre est signée par le ministre des finances ou le gouverneur de la banque centrale et transmise au Fonds pour étude.

La décision rendue par le Fonds et qui reprend les grandes lignes du contenu de la lettre d'intention, constitue l'accord de confirmation défini comme « une décision par laquelle le Fonds donne à un Etat membre l'assurance qu'il pourra, conformément à la décision, effectuer des achats au compte des ressources générales pendant un période spécifiée et jusqu'à concurrence d'un montant spécifié ». (Article XXX (b) des statuts du Fonds).

Ces accords sont confidentiels puisque non publiés et ne sont pas soumis aux procédures constitutionnelles des Etats membres, autrement dit ils ne font l'objet d'aucun débat. Par ailleurs, le pays membre qui s'engage à respecter les termes de l'accord n'est soumis à aucune sanction, au sens juridique du terme, s'il ne s'y conforme pas réellement. Toutefois, l'accord prévoit des « clauses de résiliation » et des « clauses de révision ». Ainsi, un pays peut voir ses crédits suspendus si le Fonds juge que les sommes prêtées ont connu une mauvaise utilisation, ce qui peut s'avérer plus grave pour lui qu'une sanction juridique.

L'ensemble des mesures qui composent le programme d'ajustement du FMI est synthétisé par ce que Williamson appelle le « *Consensus de Washington* » qui définit Washington comme « le Washington politique du Congrès et des membres importants de l'administration et le Washington technocratique des institutions financières internationales,

des agences économiques du gouvernement, de la Fédéral Réserve Board, et leur conseillers». (Williamson 1990).

L'approche du consensus de Washington se fonde sur l'analyse critique des modèles d'industrialisation par substitution d'importation (ISI) adoptés par de nombreux pays d'Amérique latine. Cette critique tient beaucoup plus au manque d'ouverture internationale induite par ces modèles qu'à la stratégie elle-même. Un consensus s'est donc formé autour d'un ensemble de recommandations devant permettre d'apporter des changements structurels ou de croissance de long terme qui viendront s'ajouter aux mesures classiques de stabilisation de court terme.

Les institutions financières internationales (FMI et banque mondiale) chargées de faire appliquer ces programmes aux pays en développement qui sollicitent leur aide, présentent ceux-ci comme des politiques visant à éliminer les déséquilibres macroéconomiques et à améliorer le fonctionnement des institutions et l'allocation des ressources afin d'augmenter l'offre globale des biens et des services (G. Grellet 1994).

Cependant, avec la dislocation du bloc socialiste, la liste des recommandations a été revue afin de l'allonger par celles plus adaptées au nouveau contexte, ce qui a donné naissance à un nouveau consensus dit de deuxième génération. Par la suite les crises financières qui ont secoué les économies asiatiques ont poussé le FMI à revoir le contenu de certaines mesures ce qui fut à l'origine d'un nouveau consensus dit de troisième génération. Ainsi, à chaque fois qu'une crise internationale éclate on assiste à de nouvelles mesures donnant lieu à un nouveau consensus.

Nous ne donnerons ici que la liste des recommandations ayant fait l'objet du consensus de première génération. S'agissant des autres listes on ne peut à proprement parler de consensus puisque leurs recommandations n'ont pas fait l'unanimité de toutes les parties concernées (J. Williamson, 2003).

Les mesures de stabilisation :

Une discipline budgétaire :

Des déficits budgétaires trop importants entraînent des crises de la balance des paiements et sont source d'inflation élevée et de volatilité des capitaux. Le retour à l'équilibre budgétaire vise implicitement à limiter l'endettement de l'Etat afin que le remboursement de la dette publique interne ne se substitue pas à celui de la dette publique externe. J. Williamson concède, toutefois, qu'un déficit budgétaire est acceptable à court terme s'il ne se traduit pas par un accroissement du poids de la dette.

Une redéfinition des priorités en matière de dépenses publiques :

Selon la théorie néoclassique, la recherche de l'équilibre budgétaire recommande de réduire les dépenses publiques plutôt que d'accroître la pression fiscale. Il convient alors, selon J. Williamson, de réduire et de réorienter les dépenses publiques au profit de la croissance et des pauvres : vers l'éducation, la santé et les investissements d'infrastructure.

La libéralisation des taux d'intérêt :

Il s'agit de revenir à une politique monétaire orthodoxe en laissant le marché déterminer les taux d'intérêt. Par ailleurs les taux réels doivent être positifs et modérés afin de pouvoir attirer les capitaux internationaux, nécessaires au financement du développement, sans

compromettre l'investissement et le remboursement de la dette publique. J Williamson souligne à ce propos que le processus devrait s'accompagner d'un contrôle prudentiel.

Un taux de change compétitif :

L'existence d'un consensus en faveur de l'application de taux de change compétitifs n'est pas vraiment établi, puisque selon J Williamson, Washington commençait à privilégier la doctrine selon laquelle un taux de change doit être soit fixe , soit flotter sans soutien. L'objectif est de favoriser les exportations, donc la croissance, tout en maintenant le déficit de la balance des transactions courantes à un niveau qui peut durablement être financé. Pour cela, il convient de dévaluer la monnaie (dans un régime de changes fixes) ou de la laisser se déprécier (dans un régime de changes flexibles). Ce mouvement doit cependant être modéré afin de ne pas engendrer des pressions inflationnistes qui freineraient l'investissement.

Les mesures structurelles

La libéralisation du commerce extérieur:

Dans sa version d'origine, le consensus de Washington envisage simplement, dans une logique de promotion des exportations, de libéraliser les échanges commerciaux. Il s'agit de limiter, voire de supprimer, les barrières tarifaires et non tarifaires.

La libéralisation des investissements directs étrangers :

Le consensus ne concerne pas la libéralisation complète des mouvements de capitaux. Toutefois, les barrières à l'entrée des investissements directs étrangers (IDE) doivent être levées.

La privatisation :

C'est l'idée qui a reçu le plus large consensus. La privatisation est nécessaire car les entreprises privées sont supposées être mieux gérées que les entreprises publiques. Ces mesures, adoptées officiellement en 1985 dans le cadre du plan Baker, visent en outre à restaurer l'équilibre budgétaire et réduire l'investissement public et donc le poids de l'Etat. J. Williamson (2003) considère toutefois que les modalités de la privatisation sont très importantes : le processus peut être très corrompu et conduire à brader des actifs à une élite privilégiée. Mais la privatisation est bénéfique notamment parce qu'elle améliore les services, si elle est opérée correctement et si l'entreprise privatisée est soumise à la concurrence ou à une réglementation appropriée.

La déréglementation :

Il s'agit particulièrement d'assouplir, les barrières à l'entrée et à la sortie des marchés, donc d'éliminer les règles qui freinent l'initiative économique et la libre concurrence et non d'abolir les règles de sécurité ou de protection de l'environnement (ni le contrôle des prix dans les secteurs non concurrentiels).

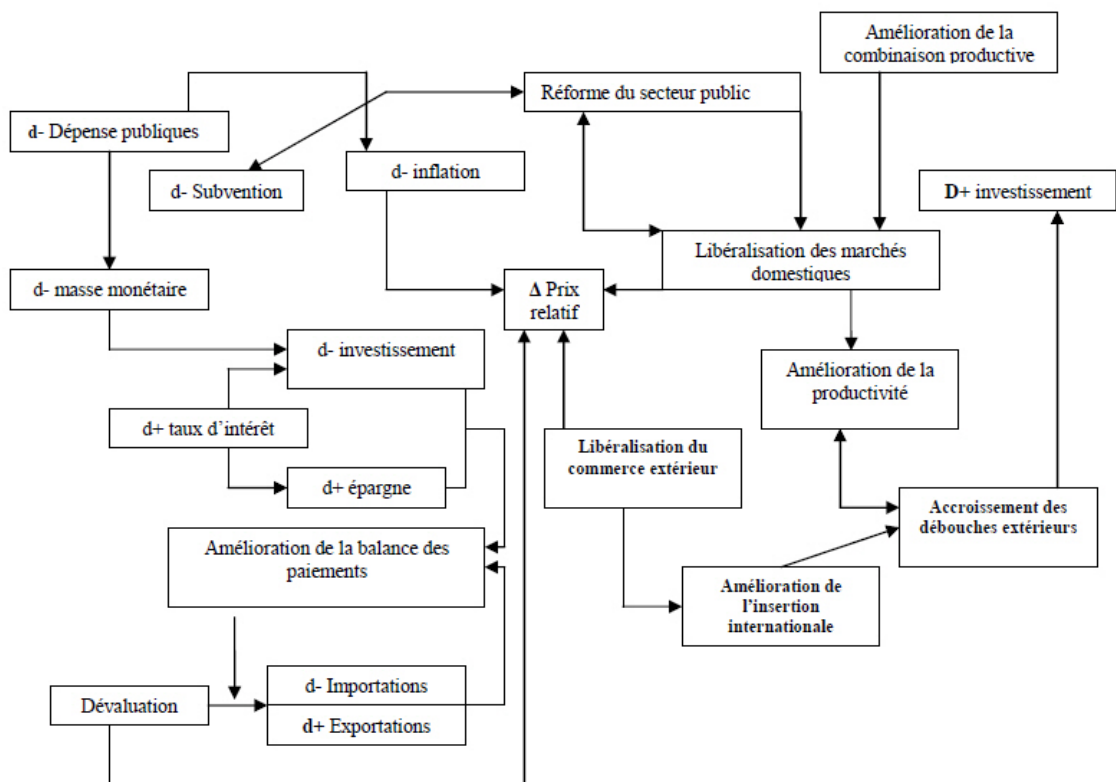
La réforme fiscale :

Elle vise essentiellement à combiner l'accroissement du nombre de contribuables en élargissant l'assiette fiscale par l'intermédiaire de la généralisation de la TVA et de réduire les taux d'imposition marginaux.

Les droits de propriétés :

Elle se propose de renforcer les droits de propriété afin de promouvoir la création privée de richesses et de permettre au secteur informel d'obtenir ces droits à des coûts acceptables.

On peut cerner la cohérence et l'articulation entre mesures de stabilisation et mesures d'ajustement structurel à travers le schéma suivant :



d+ signifie augmentation

d- signifie diminution

Graphe n°10 : Articulation entre mesures de stabilisation et d'ajustement structurel

Source : J.M Fontaine, 1994, page. 137

Parmi ces mesures, certaines relèvent du court terme, entre six et dix huit mois alors que d'autres portent sur le moyen et long terme. Les mesures dont la trajectoire temporelle est courte forment un programme financier qui est défini par le FMI comme

« un ensemble de mesures coordonnées touchant principalement les données monétaires, fiscaux et la balance des paiements, et visant à atteindre certaines cibles économiques dans un *laps de temps relativement court*. La tâche consistant à choisir des cibles économiques, les instruments, et le dosage approprié de leur utilisation, est décrite comme étant une programmation financière » (FMI 1981). Les mesures préconisées sont donc une politique monétaire et budgétaire restrictives et une politique de flottement des taux de changes.

Les réformes et mesures faisant l'objet du contenu du programme d'ajustement structurel portent sur le moyen - long terme et leur objectif est de restaurer les conditions permettant au secteur privé de se redynamiser et de se redéployer, d'où le terme « *structurel*» qui signifie la correction des distorsions et la redéfinition des paramètres macroéconomiques qui touchent au mode de formation des prix tels que la structure des dépenses publiques, la structure de la réglementation du commerce extérieur ou de l'investissement et du taux de change (J.M Fontaine 1994).

L'articulation entre les deux blocs apparaît à travers les effets d'entraînement que génère le premier bloc sur le second. L'interaction apparaît à travers l'impact des effets stabilisateurs sur la restructuration de l'économie tels que ceux de la dévaluation et la réduction des subventions. Du point de vue des institutions financières internationales c'est l'esprit de continuité et non d'opposition qui régit théoriquement les différentes mesures de stabilisation et d'ajustement.

2. Le rôle et la conditionnalité de la banque Mondiale.

1.1 Le rôle de la Banque Mondiale

Comme le FMI, la Banque mondiale est issue des accords de Bretton Woods. Sa première mission a été d'apporter une aide à la reconstruction de l'Europe. Ses membres sont les mêmes que ceux du FMI et la position de chaque membre est fonction du capital souscrit.

Le groupe de la Banque mondiale comprend les institutions suivantes :

- La SFI (société financière internationale) créée en 1956 dont la mission est de promouvoir le secteur privé en l'aidant à trouver les ressources financières nécessaires ;
- L'A .I. D (association internationale pour le développement) créée en 1960 qui fut chargée d'accorder des prêts à faibles taux d'intérêt aux pays en développement les plus pauvres ;
- Le Centre international de règlement des différends relatifs aux investissements créé en 1966 ;
- L'Agence Multilatérale de Garantie des Investissements créée en 1986.

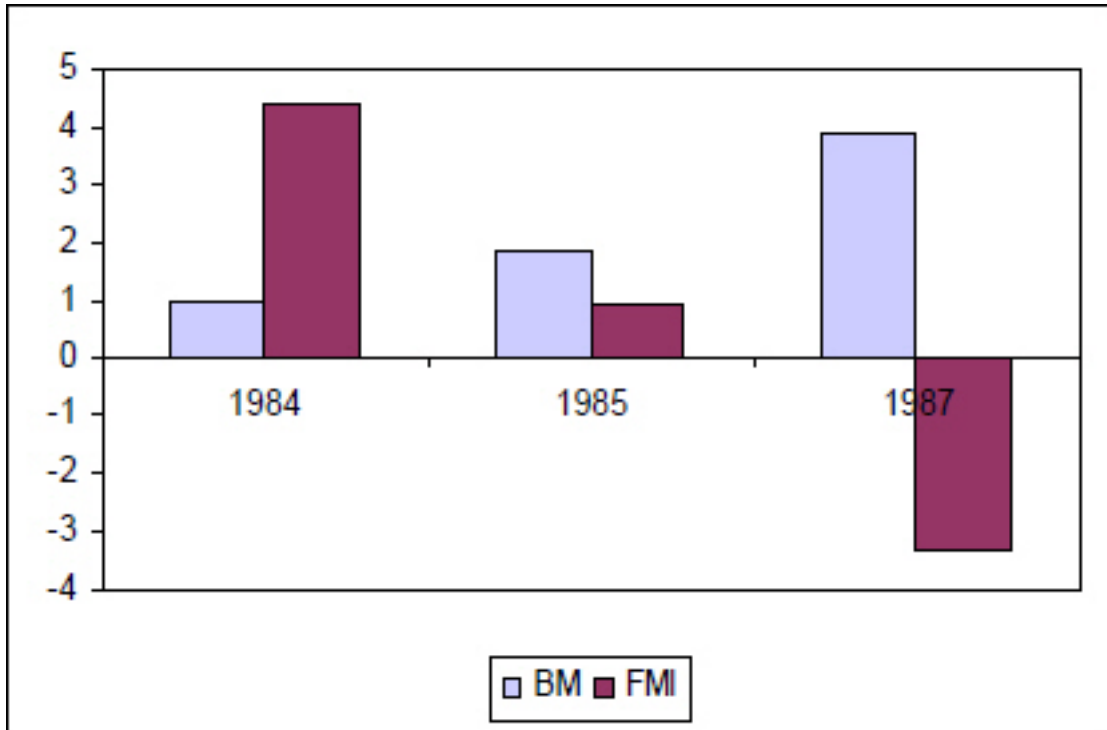
Selon ses statuts la Banque Mondiale a pour objectifs:

- La reconstruction et le développement des investissements productifs
- la promotion des investissements privés
- l'harmonie des échanges et l'amélioration de la productivité.

Tous ces projets s'inscrivent dans le long terme mais peu à peu cet horizon temporel s'est de plus en plus rétréci et son champ d'intervention de plus en plus élargi et particulièrement à partir des années quatre vingt à la faveur de la crise.

En effet, si durant les années soixante et soixante dix, la Banque Mondiale a surtout cherché à promouvoir le développement des infrastructures et les projets dans les

secteurs productifs, durant les années quatre vingt la priorité a été donnée aux politiques économiques avec les programmes d'ajustement structurel. L'intervention dans ce domaine la rapprocha énormément du Fonds avec lequel elle aura à collaborer de manière plus étroite le dépassant même parfois en matière d'aide apportée.



Graphique n°11 : Financement des programmes d'ajustement par le Fonds et la Banque Mondiale. Unité : milliards de dollars américains

Source : Z. Laidi : « Enquête sur la Banque Mondiale », P.184

Plus récemment encore la Banque Mondiale accorde une attention particulière à la réforme des institutions et à la « bonne gouvernance ». Elle semble également s'intéresser beaucoup plus aux pays émergents en se désengageant peu à peu des pays d'Afrique.

1.2 La conditionnalité de la Banque Mondiale.

Comme le Fonds Monétaire, la Banque Mondiale prête sous conditionnalité et les premiers déboursements ne peuvent être effectués que si le pays satisfait aux premières conditions. Le tableau suivant établi par Z.Laïdi (1989.page 154) donne la conditionnalité à la quelle est soumis le prêt accordé par la Banque Mondiale.

La politique commerciale :

- Suppression des quotas d'importation
- Réduction des tarifs d'importation
- Amélioration du système d'incitation à l'exportation

Mobilisation des ressources :

- Réforme budgétaire et fiscale
- Réforme des taux d'intérêt
- Renforcement de la gestion des emprunts extérieurs

- Amélioration des performances financières des entreprises publiques

Rationalisation de l'usage des ressources

- Modification des programmes d'investissements publics
- Modification des prix agricoles
- Suppression ou réduction des organismes de commercialisation d'Etat
- Réduction ou suppression des subventions à l'agriculture
- Relèvement des prix à l'énergie
- Modification du système d'incitations industrielles.

La Banque ayant pour mission d'aider à la restructuration de l'économie, les prêts accordés sous forme de tranches privilégient les financements sectoriels (couvrant un seul secteur) aux financements structurels (couvrant l'ensemble de l'économie).

En conclusion Toutefois, au vu des résultats décevants obtenus à l'issue de la mise en œuvre des recommandations du consensus de Washington, dans de nombreux pays Latinaux- américains, d'Afrique et de l'ex Union soviétique, qu'elle ait été menée de façon graduelle ou sous forme de thérapie de choc, a poussé ces institutions à réviser *le timing* (l'ordre des séquences) ainsi que le contenu des réformes.

Selon le promoteur du concept de « consensus de Washington », il n'est plus pertinent de parler de consensus du moment qu'il a tout simplement cessé d'exister. L'interprétation, plutôt populiste que réformiste, qui en a été faite par certains dirigeants de pays et organisations gouvernementales et non gouvernementales a fait dire à Moises Naim (cité par J Williamson 2003) que le Consensus est désormais devenu un « label galvaudé ».

Pour J.Williamson la raison essentielle à l'origine des résultats décevants enregistrés par les pays en développement ayant eu ont eu à mettre en œuvre les programmes d'ajustement, se situe dans le non respect des séquences des recommandations (*sequencing*) tels que formulées par les institutions internationales.

Ainsi, par exemple, la solution qui aurait dû être entreprise pour mettre fin à la succession de crises financières aurait dû consister à adopter une politique budgétaire anticyclique et non pas pro cyclique comme auparavant, en commençant par pratiquer l'austérité durant les périodes de prospérité et d'afflux massifs de capitaux afin de constituer des réserves, de réduire l'endettement et de mener une politique expansionniste lorsque la conjoncture s'inverse et de conclure que ce qui peut paraître facile du point de vue économique ne l'est pas toujours du point de vue politique (J Williamson 2003).

Section 2 : Les soubassements théoriques des programmes d'ajustement structurel.

On distingue à ce niveau deux référentiels de modèles théoriques à l'appui des programmes de stabilisation et d'ajustement. Certains s'inspirent du courant monétariste et d'autres du courant keynésien.

1. Les modèles théoriques du FMI.

1.1 L'approche monétaire de la balance des paiements ou modèle de Polak⁵⁰.

⁵⁰ - J. J Polak : "Monetary analysis of income formation and payments problems" , 1957, P.150

Durant les années cinquante, un cadre d'analyse théorique a été développé par un groupe d'experts du Fonds Monétaire International, plus communément appelé : l'approche monétaire de la balance des paiements ou modèle de J. J Polak (1957). Ce modèle est spécialement conçu pour les petites économies ouvertes et est toujours utilisé comme référentiel théorique dans l'élaboration des programmes d'ajustement structurel à cause de sa simplicité.

Le modèle de Polak est conçu pour le court terme et vise avant tout le rétablissement de l'équilibre de la balance des paiements. Il s'inspire de la théorie quantitative de la monnaie qui stipule que la masse monétaire n'a pas d'influence sur la production et l'emploi mais qu'en revanche le niveau général des prix est fonction de la quantité de monnaie mise en circulation.

Cette Théorie trouve ses origines dans les travaux de J. Bodin (XVI^e siècle), de D. Hume et des classiques du XIX^e siècle, D. Ricardo, J.B Say et L. Walras. Au début du XX^e, I. Fisher donna une formulation mathématique à la théorie quantitative de la monnaie. Considérée comme un prolongement de ces travaux, l'approche monétaire de la balance des paiements a été développée par Milton Friedman dans *Essai d'économie positive* (1953) et *Inflation et systèmes monétaires* (1968) puis par Dornbusch (1973, 1980), Frenkel et Johnson (1976) et Khan et Knight (1981).

Dans le cadre d'une petite économie ouverte, le modèle de Polak⁵¹ pose comme principales hypothèses :

- L'absence d'un marché de capitaux ;
- Les prix et le taux de change sont fixes ;
- Les variables exportations et crédit intérieur sont exogènes. De plus, le crédit est rationné et les avoirs en monnaie sont des soldes de transactions sans relation avec le taux d'intérêt.
- La vitesse de circulation de la monnaie est stable.

Dans cette approche, on attribue l'origine des déséquilibres de la balance des paiements à l'excès de création monétaire. Le modèle, qui permet de calculer le montant de crédit compatible avec un objectif fixé de niveau des réserves extérieures, comprend 5 équations.

La demande de monnaie est stable et proportionnelle au revenu, ce qui s'écrit : $M_d = kY_t(1)$

M_d : La demande de monnaie

k : L'inverse de la vitesse de circulation de la monnaie $k = 1/v$ et $0 < k < 1$

Y_t : Le revenu national ;

L'offre de monnaie (M_o) dépend de la contrepartie interne (C) et externe (R) : $M_o = C + R(2)$

C : Le crédit intérieur, R : Les avoirs extérieures ;

Sur le marché de la monnaie, l'offre est égale à la demande de monnaie, soit : $M_d = M_o(3)$

L'égalité (3) nous permet d'écrire :

⁵¹ - Dans une publication parue en 1971, J. J Polak et V. Argy présentent séparément les deux versions du modèle, pour les pays développés et pour les pays en développement.

$$M_d = M_o = C + R ;$$

En termes de variation l'égalité précédente s'écrit :

$$M_o_t = \Delta C_t + \Delta R_t + M_o_{t-1} \quad (4)$$

Cette équation stipule que la masse monétaire à l'instant t est égale aux variations des avoirs extérieurs et du crédit intérieur plus la masse monétaire de la période précédente.

Les importations sont fonction du revenu :

$$M_t = m/Y_t \quad 0 < m < 1 \quad (5)$$

Le solde de la balance des paiements (les avoirs extérieurs) est égal à la somme des soldes de la balance commerciale et des capitaux :

$$\Delta R_t = X_t - M_t + K_t$$

En combinant les équations (4) et (5) nous obtenons :

$$M_o_t = \Delta C_t + X_t - M_t + K_t + M_o_{t-1}$$

En supposant que les trois variables exogènes ont un même coefficient, on peut écrire :

$$V_t = X_t + K_t + \Delta C_t$$

Le modèle pour les trois variables endogènes est le suivant :

$$M_t = m/Y_t \quad 0 < m < 1 \quad (1')$$

$$Y_t = (1/k) M_o_t \quad 0 < k < 1 \quad (2')$$

$$M_o_t = V_t - M_t + M_o_{t-1} \quad (3')$$

Toute variation de l'une des composantes des variables exogènes entraîne un effet en chaîne sur les importations M_t par l'intermédiaire de la variation de la masse monétaire et du revenu national.

Mais la variation de M_t entraîne à son tour une réaction inverse sur la masse monétaire et le revenu, donnant naissance à une seconde vague d'effets et ainsi de suite.

Afin de mieux rendre compte de ce processus, nous allons écrire chaque variable endogène en fonction des variables exogènes et des variables endogènes décalées.

En substituant l'équation (2') dans (1') puis en remplaçant M_t par sa valeur dans (3') nous obtenons une solution pour M_o_t :

$$M_o_t = V_t - (m/k) M_o_t + M_o_{t-1}$$

En l'arrangeant l'écriture précédente peut s'écrire de la façon suivante :

$$M_o_t = [k/(k+m)] V_t + [k/(k+m)] M_o_{t-1} \text{ où}$$

$$M_o_{t-1} = [k/(k+m)] V_{t-1} + [k/(k+m)] M_o_{t-2}$$

En remplaçant M_o_{t-1} par sa valeur dans (3') nous obtenons une équation en différence et une solution pour chacune des variables endogènes précédentes :

$$M_o_t = [k/(k+m)] V_t + [k/(k+m)]^2 V_{t-1} + [k/(k+m)]^3 V_{t-2} + \dots \quad (3'')$$

$$Y_t = [1/(k+m)] V_t + [k/(k+m)]^2 V_{t-1} + [k^2/(k+m)^3] V_{t-2} + \dots \quad (2'')$$

$$M_t = [m/(k+m)] V_t + [km/(k+m)]^2 V_{t-1} + [k^2/(k+m)^3] V_{t-2} + \dots (1)''$$

La forme de ces variables est une suite géométrique de raison $(k/k+m)$. Si la valeur de ce coefficient est inférieure à 1 alors nous aurons des suites géométriques avec des valeurs finies.

Le modèle formé par les équations (1)'', (2)'' et (3)'' nous permet ainsi de mesurer l'impact à l'infini des variables exogènes retardées V_t sur les variables endogènes. C'est donc un modèle dynamique et stable puisque la valeur de $[k/(k+m)] < 1$.

Dans cette approche, le rétablissement de l'équilibre de la balance des paiements passe par la réduction du crédit intérieur. Il est alors préconisé une réduction du financement monétaire de l'Etat et du crédit à l'économie. Une autre approche qui emprunte au Keynésianisme ses instruments d'analyse, est également utilisée par le Fonds en complément de celle développée par Polak. Il s'agit de l'approche de l'absorption développée par S.Alexander en 1952.

52

1.2 L'approche en termes d'absorption : le modèle d'Alexander

Le modèle d'ajustement de la balance des paiements fondé sur le mécanisme de l'absorption a été développé par l'économiste Sidney Alexander durant les années cinquante. L'auteur considère qu'il est plus pertinent de mener l'analyse sur les effets de la dévaluation en se basant sur les dépenses réelles plutôt que sur le théorème des élasticités développé par A. Lerner (1944) et J.Robinson (1947).

Le postulat de base de ce modèle est l'égalité ressources- emplois ou l'identité offre globale - demande globale où l'absorption A représente la somme de la consommation et de l'investissement. La balance commerciale (le modèle ne prend pas en considération les mouvements de capitaux) B est égale à la différence entre le revenu national Y (ou produit national) et l'absorption A .

$$B = Y - A$$

En variation cette écriture prend la forme suivante:

$$B = y - a \quad (1)$$

Un mouvement du taux de change (dévaluation) aura donc des effets sur y et a . Les changements dans l'absorption sont induits par les mouvements du revenu réel y et de la dévaluation.

$$a = cy - d \quad (2)$$

Où cy mesure la variation de l'absorption réelle induite par la variation du revenu réel qui résulte de la dévaluation (c représente la propension à absorber, égale à la somme de la propension à consommer et de la propension à investir). Le second terme d mesure l'effet de la dévaluation sur l'absorption.

En remplaçant l'écriture (2) dans (1) nous obtenons :

$$b = (1 - c) y + d \quad (3)$$

La relation (3) exprime l'effet de la dévaluation sur la balance commerciale. Cet effet se décompose en :

⁵² - Sidney Alexander : « Effect of devaluation on trade balance », staff paper , vol 2, n° 2, avril 1952, pp.263-278

- Un effet prix que représente d (baisse des dépenses de consommation et d'investissement engendrée par la hausse des prix domestiques suite à la dévaluation).
- Un effet revenu représenté par $(1 - c) y$.

L'effet revenu contient deux composantes : l'effet sous utilisation des ressources y_r et l'effet variation des termes de l'échange y_t .

D'où :

$$b = (1 - c) (y_r + y_t) + d(4)$$

Deux situations peuvent alors se présenter :

- Une situation de sous-emploi avec :

$$c < 1, (1 - c) > 0$$

$$(1 - c) (y_r + y_t) > 0 \text{ si } y_r > |y_t|$$

La dévaluation exerce un effet positif sur la balance commerciale grâce à un excédent exportable. Autrement dit, l'effet revenu contribue à l'amélioration de la balance commerciale si l'effet utilisation des ressources est plus grand que l'effet terme de l'échange.

- Une situation de plein emploi avec :

$$c > 1, (1 - c) < 0$$

$$(1 - c) (y_r + y_t) > 0 \text{ si } y_r < |y_t|$$

L'effet revenu peut contribuer à l'amélioration de la balance commerciale, si l'effet utilisation des ressources est inférieur à l'effet termes de l'échange.

Le modèle d'Alexander donne à la dévaluation le pouvoir de redresser la situation de la balance commerciale à travers l'effet prix et l'effet revenu. Ces derniers se traduisent soit par une réduction de la dépense globale (l'absorption) à travers les termes de l'échange, en situation de plein emploi des capacités de production, soit par une augmentation des exportations si les capacités sont sous utilisées.

Les principales limites de ce modèle d'inspiration keynésienne sont en premier lieu la non prise en compte de facteurs monétaires et des mouvements de capitaux. En effet, l'analyse est menée essentiellement en termes réels (négligeant les relations entre masse monétaire et taux de change).

Par ailleurs, l'approche par l'absorption ne rend pas compte des effets dépressifs de la dévaluation qui seront définis plus tard par P. Krugman et L. Taylor (1978, PP.445-466). Les études empiriques ont souvent montré l'absence d'effets positifs de la dévaluation sur le revenu et particulièrement en Afrique (Jaquemot et Assidon, 1988, P. 38-46), (G. Grellet, 1994, p.42).

2. Le modèle de la Banque Mondiale

Alors que le modèle du Fonds Monétaire s'appuie sur le principe de la réduction de la demande pour rétablir les équilibres macroéconomiques et financiers, le modèle de la Banque Mondiale se fonde sur les conditions d'équilibre en partant de l'offre. Le modèle de la Banque Mondiale qui sert de cadre d'analyse aux mesures du programme d'ajustement structurel dans les pays en transition est tiré de la théorie de la croissance d'HARROD.

La Banque Mondiale s'intéresse en effet à la manière dont ces pays peuvent retrouver le chemin de la croissance de long terme. Le modèle part de la relation du coefficient marginal de capital (l'ICOR : *incremental capital output ratio*) qu'elle suppose stable :

$$\gamma \Delta Y = \Delta K$$

Où γ représente l'ICOR, Y le PIB et ΔK la variation de l'investissement.

La fonction de consommation des ménages est la suivante :

$$C = (1 - s)(Y - T)$$

Avec s la propension marginale à épargner, Y le PIB réel et T l'impôt net.

Les importations sont une fonction stable du PIB :

$$M = mY$$

Avec m désignant la propension marginale à importer ($\Delta M / \Delta Y$).

La variable cible est ΔY , la croissance du PIB réel. Les variables T (impôts) et G (les dépenses publiques) sont les variables instrumentales du modèle.

La relation d'équilibre macroéconomique s'écrit de la façon suivante :

$$Y = C + I + G + X - M(1)$$

Où I représente l'investissement c'est-à-dire la variation du capital K , ($I = \Delta K$)

En remplaçant les fonctions C et M par leurs valeurs dans (1) il vient :

$$Y = (1 - s)(Y - T) + \Delta K + G + X - mY(2)$$

De cette relation on peut extraire ΔK :

$$\Delta K = Y - (1 - s)(Y - T) - G - X + mY$$

$$\Delta K = Y - G - Y + sY - sT + T + mY - X$$

$$\Delta K = (s + m)Y + (1 - s)T - G - X(3)$$

Cette relation s'exprime ainsi : une augmentation de l'impôt T et une diminution des dépenses publiques G induit une augmentation de l'investissement et du PIB réel. Ce modèle va dans le sens de celui préconisé par le Fonds Monétaire, à savoir qu'une politique budgétaire restrictive est préférable pour la croissance à une politique expansionniste à la keynésienne.

Les limites de ce modèle tiennent à la non prise en compte de certaines variables monétaires ainsi qu'à l'hypothèse de stabilité du coefficient du capital. Ce modèle a été transformé afin de mieux prendre en considération la réalité des pays en transition qui souffrent du manque de productivité. La Banque Mondiale élabore donc un modèle de croissance basé sur une fonction de production à deux facteurs qui intègre la productivité globale des facteurs :

$$\Delta Y = (1 - \alpha) \Delta K + \alpha \Delta L + \Delta Q$$

Où K représente le stock de capital, L le facteur travail, α la part du travail dans la production et Q la productivité globale des facteurs. La productivité est mesurée par deux indices : le taux d'utilisation des ressources noté (tu) et le taux d'efficacité de l'allocation des ressources noté (te). Les valeurs de tu et te sont comprises entre 0 et 1.

Ainsi, La relation précédente devient :

$$\Delta Y = (1 - \alpha) \Delta K + \alpha \Delta L + \Delta tu + \Delta te$$

L'investissement étant financé soit par l'épargne S soit par le solde de la balance courante (BC), il découle :

$$\Delta Y = (1 - \alpha) (\Delta S + \Delta BC) + \alpha \Delta L + \Delta tu + \Delta te$$

Le modèle de la Banque Mondiale (qui intègre les mesures du FMI à travers le solde positif de la balance courante) montre que le retour à la croissance est conditionné par une augmentation de l'épargne, un solde positif de la balance courante et une meilleure utilisation des ressources. Cette dernière étant supposée avoir lieu avec la libéralisation et la privatisation de l'économie (W.Andreff 2007).

Chapitre II : les premiers accords avec les Institutions Financières Internationales ou l'ajustement interrompu

Depuis 1986, la situation économique de l'Algérie ne cesse de se dégrader à tel point qu'il devenait très difficile, sinon, impossible de s'approvisionner sur le marché extérieur et d'honorer le service de la dette extérieure.

Les tentatives visant à rétablir les grands équilibres mises en œuvre par les pouvoirs publics dans un contexte national et international défavorable, n'ont pas produit tous les résultats escomptés étant donné qu'elles s'attaquaient davantage aux effets qu'aux causes réelles.

En 1988, le niveau des réserves de changes était nettement en dessous du milliard de dollars (0,898 milliards de dollars) et ne cesse de baisser passant à 0,843 milliards de dollars en 1989 puis à 0,722 milliards de dollars en 1990, couvrant à peine un mois d'importation. Le service de la dette qui avait atteint les 6,6 milliards de dollars en 1989, s'établit à 8,6 milliards de dollars en 1990.

Durant cette période, les emprunts à très court terme contractés par l'Algérie s'élevaient à 130 millions de dollars, les emprunts gagés par une partie des stocks d'or détenus par la Banque d'Algérie étaient de 365 millions de dollars alors que les suspensions sur les paiements commerciaux s'élevaient à 740 millions de dollars. Il s'agit de factures commerciales arrivées à échéance et non honorées par la Banque d'Algérie (A.Naas 2003).

L'Algérie acculée, n'avait d'autre choix que de solliciter l'aide des Institutions Financières Internationales afin de procéder au rééchelonnement de sa dette extérieure. Cette solution a fait l'objet d'une opposition par une fraction d'une partie au pouvoir car jugée peu compatible avec la sauvegarde de la souveraineté nationale et n'a donc pas été retenue. Pour satisfaire ses besoins de financement l'Algérie optera pour le recours aux crédits bilatéraux, le reprofilage et le refinancement multilatéral de la dette, aux prêts de l'Union Européenne et aux prêts conditionnels du FMI et de la Banque Mondiale.

Cette option, non moins contraignante se traduira par des accords passés avec les institutions monétaires et financières internationales. Il s'agit en premier lieu de deux accords de confirmation signés avec le FMI en 1989 et 1991 mais interrompus en 1992 suite à un retournement favorable du marché pétrolier.

Nous allons dans ce chapitre analyser les principales mesures et résultats obtenus à l'issue de la mise en œuvre de ce processus d'ajustement interrompu à l'initiative de l'Algérie en 1992.

Section 1 : les crédits obtenus au titre des premiers accords avec le FMI

Entre 1988 et 1992, l'Algérie a signé deux accords de confirmation avec le Fonds Monétaire International. Les négociations entamées 1988 ont abouti à la signature d'un premier accord de confirmation en mai 1989 accompagné d'un mécanisme de financement compensatoire (FFC) en juin 1991. Les financements dont avait bénéficiés l'Algérie dans le cadre de ces accords sont répartis comme suit :

Tableau n°31 : Les prêts accordés par le FMI à l'Algérie entre 1989 et 1993

Date d'entrée en vigueur de l'accord	Durée	Type d'accord conclu	Montant approuvé
31 mai 1989 03 juin 1991	1 an (mai 1990) 1 an (31 mars 1992)	Accord de confirmation Accord de confirmation	471 millions de DTS 300 millions de DTS

Source : le FMI

Au cours de la même année (Août 1989), l'Algérie obtient un prêt à décaissement rapide auprès de la Banque Mondiale d'un montant de 300 millions de dollars comme mesure de soutien à la réforme économique, suivi d'un second prêt en juin 1991 d'un montant de 350 millions de dollars pour soutien à l'assainissement des entreprises publiques et du système financier. L'appui de la Banque Mondiale est sélectif et les prêts accordés sont des prêts à long terme d'une durée de 15 à 20 ans assortis d'un taux d'intérêt compris entre 7 et 7,5%.

La Société Financière Internationale (SFI) filiale de la Banque Mondiale interviendra en Algérie dans le domaine des hydrocarbures et des banques par un financement d'un montant de 10 millions de dollars en 1992.

Parallèlement à ces prêts accordés par les deux institutions financières internationales, l'Algérie sollicite des crédits auprès de la CEE pour couvrir le reste de son besoin de financement et renforcer ses réserves de change. En réponse à cette demande, l'Algérie obtient des crédits commerciaux, des crédits gouvernementaux et des crédits multilatéraux pour un montant global de 400 millions d'écus pour une durée de 7ans. Ces prêts seront négociés en concertation avec le Fonds Monétaire International.

Concernant les tirages effectués auprès du FMI, la première opération qui a eu lieu en 1989 concerne le tirage sur la première tranche de réserve et n'est donc pas conditionnelle. Les autres tirages ont trait aux autres tranches de crédit (celles de 1991) et sont par conséquent adossés à un ensemble de mesures de politiques économiques couvrant les domaines monétaire et budgétaire. Toutefois, l'Algérie ayant décidé d'arrêter le processus d'ajustement, le FMI a arrêté les versements à la fin de l'année 1991.

Section 2 : les principales mesures mises en œuvre au titre des premiers accords avec le FMI.

La conditionnalité, comme nous l'avons décrite dans le chapitre précédent, porte sur des réformes monétaire, fiscale et budgétaire avec comme objectif le rétablissement des comptes extérieurs à travers une compression de la demande et une gestion plus saine de la dette extérieure. Ces réformes qui interviennent dans le cadre de la mise en œuvre du plan de stabilisation selon le « Consensus de Washington », sont sous-tendues par des réformes institutionnelles devant accompagner le processus de transition vers l'économie de marché.

Parmi ces réformes institutionnelles, l'abrogation du monopole de l'Etat par la constitution de 1989 est fondamentale en ce qu'elle ouvre la voie à « l'autonomisation de l'économie ». Cette mesure se traduit par la promulgation de la loi sur la monnaie et le crédit consacrant le principe de l'autonomie décisionnelle de la Banque d'Algérie en matière de politique monétaire.

1. La loi sur la monnaie et le crédit

La loi sur la monnaie et le crédit promulguée en avril 1990, vient instaurer un nouveau dispositif permettant d'identifier et de mettre en œuvre les mesures de régulation au double plan monétaire et financier. Ce dispositif va, ainsi, servir de cadre légal fixant les prérogatives des différents intervenants dans la mise en œuvre de la politique monétaire et financière du programme de stabilisation.

Cette loi marque une rupture par rapport à l'ancien système de financement dans la mesure où elle vise à substituer au financement par le trésor, un financement par le système bancaire ou selon M.C Ilmane (1990) elle vise à établir une séparation entre la sphère réelle et la sphère monétaire. En effet, en consacrant l'autonomie de la banque centrale, la loi sur la monnaie et le crédit (LMC) met fin au lien ombilical existant entre le gouvernement (représenté par le trésor) et la banque centrale désormais baptisée Banque d'Algérie.

Ainsi, dans le cadre de cette loi, la Banque d'Algérie a pour mission de créer, à travers les politiques monétaire et de change, les conditions les plus favorables au développement de l'économie nationale et de veiller à la stabilité interne et externe de la monnaie. Elle peut être amenée à proposer au gouvernement toute mesure susceptible d'exercer une action favorable sur la balance des paiements, le mouvement des prix et la situation des finances publiques. En outre, elle est chargée de définir les modalités régissant les opérations de crédit avec l'extérieur ainsi que le contrôle et le suivi des engagements envers l'étranger.

La gestion de la Banque d'Algérie est assurée par le Conseil de la Monnaie et du Crédit. En tant qu'autorité monétaire, ce dernier a pour prérogatives :

- D'édicter les règles bancaires et financières relatives à l'émission de la monnaie et de sa couverture ;
- D'édicter les normes et conditions des opérations de la Banque, notamment en ce qui concerne l'escompte, la pension et le gage des effets publics et privés et les opérations sur les métaux précieux et devises ;
- De fixer les objectifs en matière d'évolution des différentes composantes de la masse monétaire et du volume du crédit ;
- De définir et réglementer les conditions de création de banques privées ;
- De mettre en place les règles prudentielles pour la couverture des risques de liquidité et de solvabilité ;

- D'établir les règles de gestion des avoirs en monnaies étrangères du pays ainsi que les engagements financiers à l'égard de l'étranger ;

De manière générale, dans le cadre de cette loi, c'est à la Banque d'Algérie que revient le rôle de fixer les objectifs et les instruments de la politique monétaire.

Concernant les banques et les établissements financiers, la loi sur la monnaie et le crédit apporte des changements portant sur la distinction entre ces organismes financiers en matière de collecte de ressources. Désormais, les établissements financiers qui sont des sociétés par action, remplaceront les organismes de crédits spécialisés. Ils sont autorisés à effectuer toutes les opérations de banque sauf celles relatives à la collecte des fonds auprès du public sous forme de dépôts (A.Naas 2003).

2. La politique monétaire.

La politique monétaire comme mesure de stabilisation macroéconomique vise essentiellement à adapter l'offre de monnaie à la demande des agents économiques (voir les modèles à la base des programmes d'ajustement). En situation d'inflation, comme celle qui a caractérisé cette période, la politique monétaire consiste surtout à éponger le surplus de liquidités avec comme préoccupation majeure un contrôle plus strict de la création monétaire.

Ce contrôle peut s'effectuer en utilisant des instruments permettant d'agir directement sur le crédit ou de façon indirecte sur la liquidité des banques :

- L'action directe s'exerce à travers la limitation quantitative ou qualitative du crédit. La limitation quantitative repose sur l'encadrement du crédit en fixant des plafonds, une pratique qui fausse le jeu de la concurrence entre les banques. La limitation qualitative consiste en la mise en œuvre d'une politique sélective du crédit, en agissant sur les conditions d'accès au refinancement des banques commerciales auprès de la Banque d'Algérie.
- L'action indirecte sur le crédit s'effectue à travers le contrôle de la liquidité des banques, c'est-à-dire leur disponibilité en monnaie banque centrale.

Pour cela, la banque centrale agit soit sur le taux de réescompte en l'augmentant si l'objectif est de freiner le crédit, soit sur le marché monétaire (politique *d'open-market*), soit enfin en procédant à la stérilisation d'une partie des dépôts en augmentant le taux des réserves obligatoires.

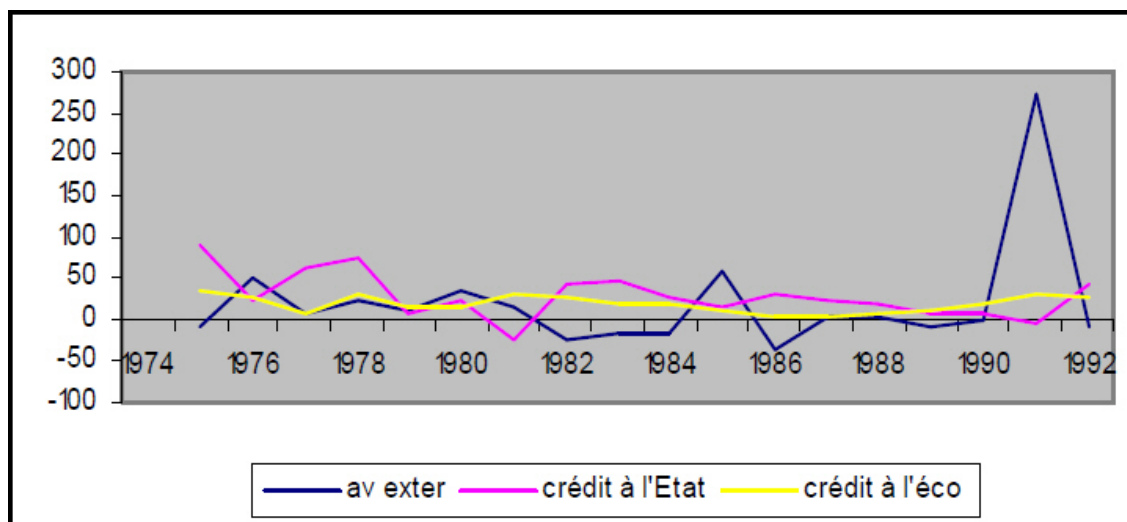
La politique monétaire a également pour objectif d'assurer la stabilité de la monnaie nationale vis-à-vis de l'étranger en agissant sur le taux de change.

Durant la période allant de 1989 à 1993 correspondant à la mise en œuvre des deux accords de stabilisation, les autorités monétaires ont fixé des valeurs cibles pour la masse monétaire et sa contrepartie qui comprend les avoirs extérieurs et le crédit intérieur (les crédits à l'économie et les créances nettes sur l'Etat). Il a, ainsi, été prévu de ramener les flux des crédits à l'économie à 28,5 milliards de dinars et de limiter l'expansion monétaire à un taux ne dépassant pas les 5%.

2.1 Les origines de la création monétaire.

L'analyse de l'offre de monnaie est à rapprocher de sa contrepartie qui comprend les créances sur l'étranger (création monétaire d'origine externe) et le crédit intérieur

(création monétaire d'origine intérieure). Le graphe suivant montre l'évolution sur la période 1975-1992 de la structure de la contrepartie de la masse monétaire ;



Graphe n°12 : Evolution des composantes de la contrepartie de la masse monétaire de 1975 à 1992 (en croissance annuelles)

Source : données de la Banque d'Algérie

La lecture de ce graphe montre que ces agrégats monétaires ont suivi des trajectoires divergentes durant toute la période. En effet, le rythme de progression de ces indicateurs a connu un premier fléchissement en 1986 suite à la chute des recettes en devises et un second repli en 1989 induit essentiellement par la baisse du niveau de réserves de changes.

L'analyse en termes de contribution à la création monétaire, montre que durant la décennie soixante dix et notamment après le premier boom pétrolier, la part des avoirs extérieurs dans la création monétaire était relativement importante. A partir de la décennie quatre-vingt et plus particulièrement, à partir de 1986, la baisse des recettes en devises se traduira par une destruction monétaire. Ainsi, bien que les avoirs extérieurs ne constituent qu'une partie de la contrepartie de la masse monétaire, leur impact sur l'offre de monnaie est assez important, d'autant plus qu'ils sont sujets à des fluctuations imprévisibles et incontrôlables.

Les crédits alloués à l'Etat et à l'économie ont évolué à un rythme divergent. Jusqu'en 1989, le taux de croissance du crédit à l'Etat était plus important, mais au-delà la tendance s'est inversée en faveur du crédit à l'économie. Cette situation traduit les effets de la politique monétaire marquée par le désengagement de l'Etat dans le financement de l'économie et la redynamisation de l'activité des banques commerciales comme le préconise la loi sur la monnaie et le crédit. Par rapport à la période précédente, ce sont donc les crédits à l'économie qui ont constitué la principale source de création monétaire au cours de cette période.

	1989	1990	1991	1992
Crédit à l'Etat	21467	44831	32144	28334
Crédit à l'économie	209304	246979	325848	412269

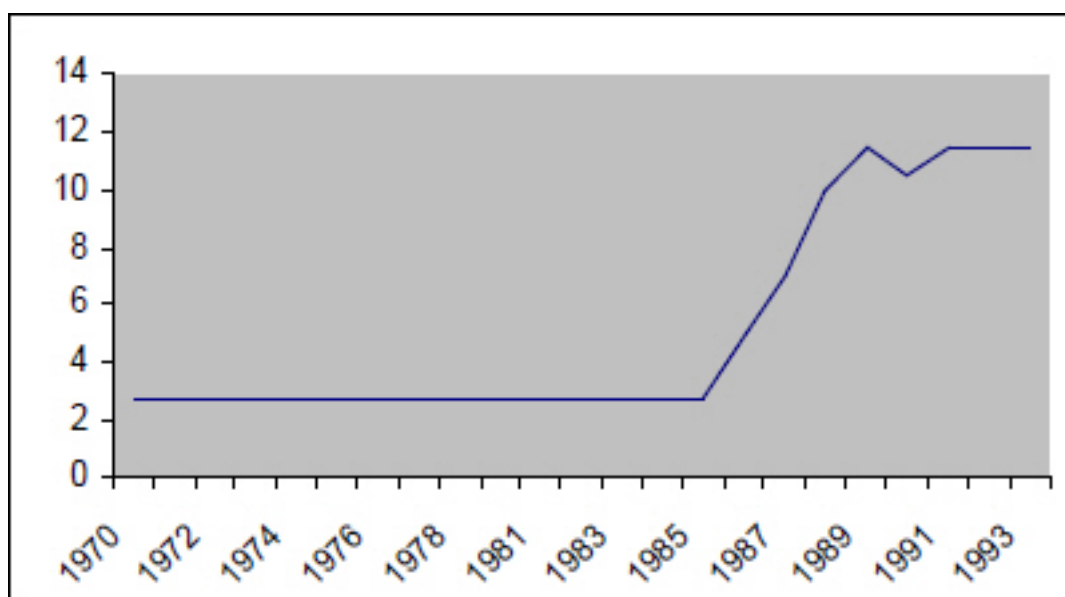
Tableau n°32 : Evolution du crédit des banques commerciales (Unité : millions de dinars.)

Source : données de la Banque d'Algérie

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de limitation du crédit, les autorités monétaires ont eu recours principalement à l'action directe et accessoirement à l'action indirecte en agissant sur les taux d'intérêt.

L'action directe s'est traduite par un plafonnement des crédits bancaires accordés aux 23 grandes entreprises publiques les plus déstructurées financièrement, par l'instauration d'un sous plafond de réescompte des crédits accordés à ces entreprises, par le plafonnement du taux de réescompte appliqué aux banques commerciales et enfin par la limitation des interventions de la banque centrale sur le marché monétaire. Toutefois, en 1992, la Banque d'Algérie a procédé à l'abolition du plafonnement des opérations de crédit des banques commerciales.

L'analyse de l'évolution des taux de réescompte permet de constater qu'après une longue période de stabilité marquée par une politique monétaire qui ne se préoccupait pas du coût de l'argent, celui-ci a connu une première augmentation significative suite à la promulgation de loi bancaire de 1986 en passant de 2,75% en 1987 à 5 % en 1988, puis une seconde augmentation à la faveur de la promulgation de la loi sur la monnaie et le crédit en passant de 7% en 1989 à 10,5 % en 1990 pour se stabiliser au taux de 11,5% après.



Graphique n°13 : Evolution du taux de réescompte

Source : données de la Banque d'Algérie

L'action indirecte s'est opérée à travers la libéralisation des taux d'intérêt pratiqués par les banques commerciales. Cette libéralisation reste toutefois limitée puisque les taux débiteurs ont été plafonnés à 20%. Cette limitation a eu un impact sur les taux créditeurs et par voie de conséquence sur les taux d'intérêt réels qui demeurèrent négatifs durant cette période se traduisant par une faible mobilisation des ressources.

Par ailleurs, l'étroitesse du marché monétaire a induit de faibles taux de refinancement des banques commerciales auprès de ce marché, alors que le refinancement auprès de la banque d'Algérie demeure très important, comme le montre les chiffres suivants relatifs aux sources de refinancement des banques commerciales :

Source de refinancement	31-12-90	31-12-91	31-12-92	31-12- 93
Marché monétaire	28600	24093	5350	5345
Refinancement auprès de la banque centrale				
Dont Réescompte :	30819,69	55372,17	62089,16	62741,81
Avances sur compte courant :	7015,81	32147,98	16638 ,49	0

Tableau n°33 : Sources de refinancement des banques commerciales (Unité : millions de dinars)

Source : données de la Banque d'Algérie

Cette structure de refinancement traduit ainsi la persistance du manque d'efficacité du système financier. Par ailleurs, durant cette période la Banque d'Algérie continue d'apporter son concours à l'Etat encore plus que par le passé et ce en dépit des limites imposées au découvert du trésor auprès de la banque centrale par la loi sur la monnaie et le crédit.

	1988	1989	1990	1991	1992	1993
Concours au trésor	104347	110400	98845	100574	162756	273799

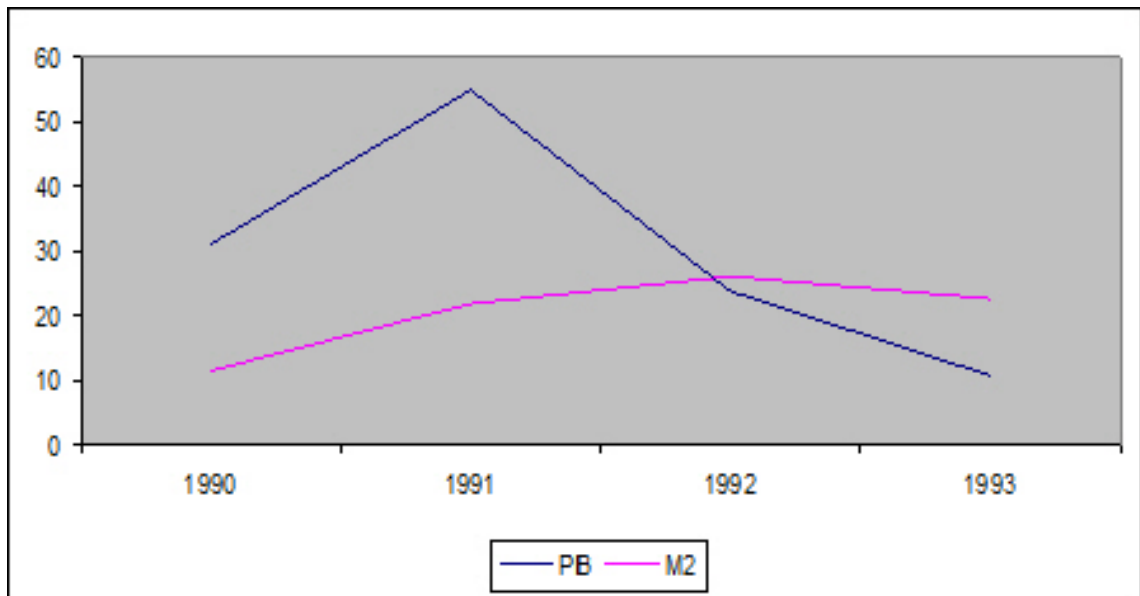
Tableau n°34 : Concours de la banque centrale au trésor public (Unité : millions de dinars)

Source : données de la Banque d'Algérie.

Ces données montrent le rôle important que continue de jouer la banque centrale dans le refinancement systématique de l'Etat. Cette situation engendre un double effets ; celui d'étouffer l'investissement privé et donc la croissance par impossibilité de se trouver des financements nécessaires et celui né de la nécessité de consacrer des sommes de plus en plus importantes au versement des intérêts de la dette publique (J.M Daniel 1995).

2.2 La masse monétaire et l'inflation.

Les difficultés rencontrées par les autorités monétaires à contrôler les canaux de la création monétaire vont se répercuter sur la stabilité de l'offre de monnaie appréhendée à travers la masse monétaire M2.

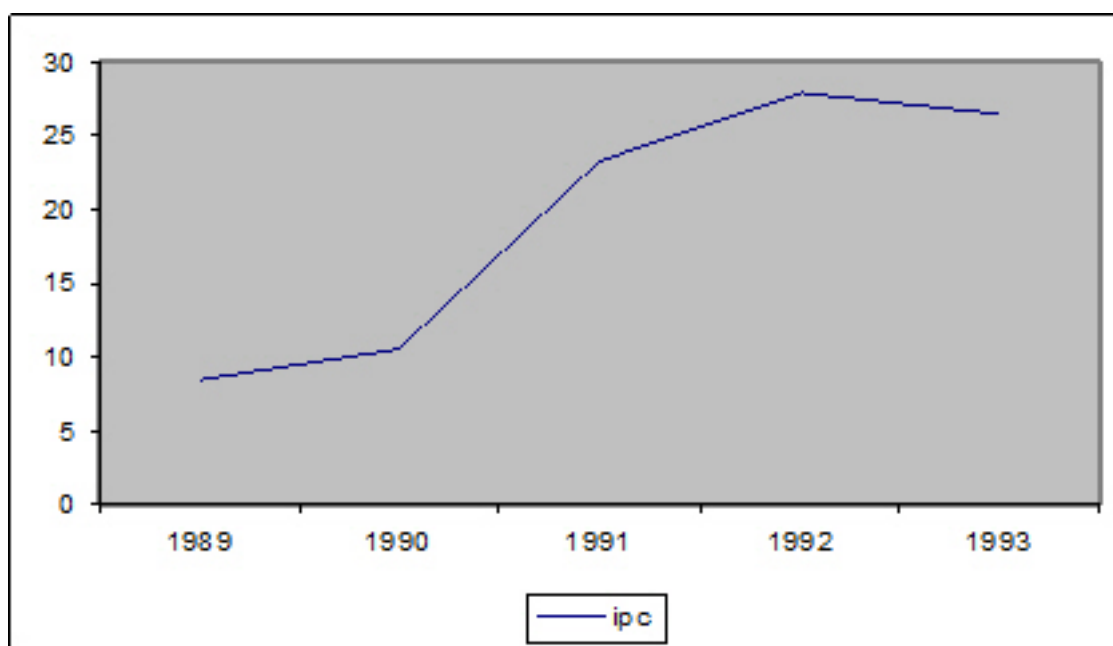


Graphe n°14 : Croissance de la masse monétaire en %

Source : données de la Banque d'Algérie

L'instabilité constatée dans l'évolution de la masse monétaire est à rapprocher de la demande de monnaie. En effet, selon la théorie quantitative de la monnaie, si la demande de monnaie (la vitesse de circulation de la monnaie) est stable, alors toute augmentation dans l'offre de monnaie entraîne une augmentation des prix en situation de plein emploi.

En 1990 et 1991, le PIB a augmenté plus rapidement que la masse monétaire, mais la tendance s'est inversée à partir de 1992. L'excès de création monétaire a eu donc pour corollaire la relance de l'inflation comme le permet de constater le graphe suivant.



Graphique n°15 : Evolution de l'inflation

Source : données de l'Office National de Statistiques

Ainsi, l'objectif assigné à la politique monétaire de juguler l'inflation afin de permettre une libéralisation progressive des prix sans grands heurts pour le consommateur n'a pas été atteint. Bien au contraire, la libéralisation des prix⁵³ entamée durant cette période conjuguée à la dévaluation ne fera qu'amplifier l'inflation qui alimentera, à son tour, le déficit budgétaire.

Cette inflation sera, toutefois, inertielle dans la mesure où les salaires⁵⁴ seront indexés durant cette période. En effet, une politique monétaire qui ne chercherait qu'à égaliser l'offre et la demande de monnaie serait insuffisante pour mettre fin à un processus inflationniste (G.Grellet, 1994, p. 58).

3. La politique budgétaire.

La politique budgétaire représente le second pilier du plan de stabilisation macroéconomique. Elle vise essentiellement à ramener le déficit budgétaire à un niveau supportable, permettant le rétablissement de l'équilibre de la balance courante.

Le rétablissement de l'équilibre budgétaire passe par la compression des dépenses publiques et /ou l'augmentation des recettes. Dans les programmes de stabilisation, les institutions financières internationales recourent aux deux solutions, car le plus souvent la pression fiscale seule se révèle insuffisante si elle ne s'accompagne pas d'une réduction des dépenses.

La réduction des dépenses touche aussi bien aux dépenses d'investissement que les dépenses de fonctionnement. Dans les pays en développement où le secteur public est prédominant et financé par le biais du trésor, les restrictions concerneront en premier lieu

⁵³ - La libéralisation des prix a essentiellement commencé en 1989 avec la promulgation de la loi 89-12. Entre 1988 et 1992, les prix ont pratiquement doublé avec une augmentation de plus 100% pour les produits de consommation et de près de 150% pour les biens manufacturés, les services et les produits agricoles.

⁵⁴ - Un accroissement des salaires dans le secteur public de 30% a eu lieu en 1991 à l'approche des élections.

les dépenses d'investissement. Cette mesure passe, en effet, plus facilement que celle qui pourrait induire des manifestations déflationnistes « déflatés » (Raffinot 1991). L'action sur les recettes portera sur l'élargissement de l'assiette fiscale ainsi que sur le taux de pression fiscale. Dans les pays en développement exportateurs de pétrole, la fiscalité, constituée essentiellement des recettes provenant des opérations de commerce extérieur comme c'est le cas en Algérie, reste tributaire de la demande extérieure.

3.1 Les dépenses publiques.

Les dépenses publiques comprennent les dépenses de fonctionnement, les dépenses d'investissement et les charges d'intérêts liées à la dette. Dans le programme de stabilisation du Fonds monétaire, la réduction des dépenses porte principalement sur les postes suivants : les traitements et salaires de la fonction publique, les subventions, les dépenses militaires, les investissements des entreprises publiques, la consommation de l'administration et le service de la dette.

Les postes devant faire l'objet d'une compression sont retenus, en théorie, selon l'efficacité économique et la contrainte sociale. Dans la réalité, ce sont les compromis possibles entre les différents intérêts qui dictent les priorités, ce qui ne répond pas forcément à l'objectif d'efficacité économique.

Ainsi, lors de la mise en œuvre de l'accord de stabilisation en 1991, on assista une forte réduction des dépenses d'investissement et de celles relatives à l'assainissement financier des entreprises publiques.

	1988	1989	1990	1991	1992	1993
Dépenses d'investissement en % du PIB	12,4	10,1	8,2	6,2	6,9	8,7
Assainissement et recapitalisation * en % du PIB	5,9	1,6	-0,1	2,6	3,2	3,1

Tableau n°35 : Evolution des dépenses d'investissements publics en % du PIB

*Y compris les prêts nets

Source : Données du FMI

Les dépenses d'investissement rapportées au PIB diminuent de presque la moitié entre 1988 et 1991. Ce repli est du point de vue politique, facile à réaliser à court terme et même justifié, d'autant plus que la réduction porte sur des investissements ayant peu d'impact sur le développement comme la réalisation d'industries lourdes grosses importatrices d'inputs et sans réels débouchés (G.Grellet 1994).

Dans le but de relancer la croissance, les pouvoirs publics, avec l'appui de la banque Mondiale, sont intervenus en effectuant un choix en matière d'investissements à retenir et à financer. C'est ainsi que 26 projets d'investissement d'un montant global de 1,9 milliards de dollars américains ont été approuvés durant cette période et financés par des prêts accordés par l'EXIM Banque du Japon et la Banque européenne d'investissement. En matière d'assainissement et de recapitalisation des banques, un cofinancement de la Banque japonaise (300 millions de dollars) et de la Banque Mondiale fût approuvé en 1991 afin d'aider les entreprises à supporter les effets de la dévaluation.

Les subventions des prix à la consommation, qui couvraient les denrées alimentaires de base, les produits énergétiques et les services publics tels que le logement social, l'eau et le transport, ont été réduites progressivement à partir de 1991. Les subventions des prix des produits alimentaires et produits énergétiques représentaient jusqu'à 5% du PIB en 1992.

La subvention des produits énergétiques a connu une réduction de 2,5 points entre 1990 et 1992 alors que le soutien des prix des denrées alimentaires sera complètement éliminé en 1992 à l'exception du lait, du pain et de la semoule dont le taux sera réduit à 2,1% en 1993.

Ces subventions, amplifiées par la dévaluation de 1991 sont financées par le Fonds de Compensation qui représentait une part importante dans les dépenses publiques.

	1988	1989	1990	1991	1992	1993
Fonds de Compensation en % du PIB	0,5	0,7	1,8	5,6	5	4,9
En % des dépenses publiques	9,72	5,73	6,31	6,5	7,48	6,9

Tableau n°36 : Evolution du fonds de compensation

Source : rapport du FMI (1994)

En dehors de la coupe opérée dans les dépenses d'investissement, les autres postes de dépenses ont, au contraire, connu une certaine progression. Ainsi, les dépenses courantes de l'administration se sont caractérisées par une évolution à la hausse induite essentiellement par les augmentations des traitements et des salaires durant la période. En effet, les salaires de l'administration ont progressé importante entre 1990 et 1993, qui s'explique essentiellement par les nouveaux recrutements au sein de ce secteur.

	1990	1991	1992	1993	1994
Administration	73,9	103,3	149,4	178,1	206,2
Hors administration	106,1	152,2	191,9	234,4	263,7

Tableau n°37 : Evolution de la masse salariale en milliards de DA

Source : Office National des Statistiques

En effet, en novembre 1990, un décret exécutif (du 22 décembre 1990) fixe le salaire national minimum garanti (SNMG) à 1800 DA à compter de janvier 1991, ce qui lui a permis de doubler entre 1990 et 1991, ce dernier a doublé, en passant de 1000 à 2000DA.

Ces augmentations dans certains postes de dépenses publiques et plus particulièrement celles relatives aux salaires de la fonction publique et aux subventions, alors qu'une austérité budgétaire s'imposait, montre combien il est difficile de mettre en œuvre une politique budgétaire restrictive lorsque celle-ci touche directement à certains groupes d'intérêts, ce qui peut ébranler le pouvoir en place (J.M.Raffinot 1991).

Ce relâchement dans la contrainte budgétaire aura pour conséquence le retour au déficit du budget de l'Etat à partir de 1992, accentué par l'expansion du service de la dette publique qu'elle soit d'origine interne ou externe.

	1988	1989	1990	1991	1992	1993
Service de la dette en % du PIB	3,4	1,7	1,6	1,8	2,2	2,3
Services de la dette en % des dépenses publiques	35,77	33,89	32	21,7	23,57	26

Tableau n°38 : Evolution des indicateurs de la dette extérieure

Source : FMI

En matière d'analyse de la dette publique, les modèles théoriques retiennent le critère de stabilité du poids de la dette de l'Etat dans le PIB. Ainsi, si le rythme de croissance de la dette est plus rapide que celui du PIB, la conséquence est l'augmentation de la part des recettes consacrées au remboursement de la dette, ce qui diminue d'autant la marge de manœuvre en matière de financement de la croissance. Pour stabiliser cette évolution, il est nécessaire que le taux de croissance de la dette soit au plus égal à celui du PIB, ce qui peut être démontré à travers la relation suivante :

Le budget de l'Etat :

$$\text{Recettes} + \text{déficits} = \text{dépenses courantes} + \text{service de la dette} \quad (1)$$

$$\text{D'où service} - \text{déficits} = \text{recettes} - \text{dépenses courantes} \quad (2)$$

$$\text{Recettes} - \text{dépenses courantes} = \text{solde primaire (S)} \quad (3)$$

Le service de la dette s'écrit comme le produit du taux d'intérêt (i) par le stock de la dette (D)

$$\text{Service de la dette} = i (\text{taux d'intérêt}) \times D (\text{stock de la dette}) \quad (4)$$

Le déficit public représente la croissance de la dette, cette dernière s'écrit d/D .

En notant (g) le taux de croissance du PIB, nous obtenons à partir de (2) :

$$i D - d = S \text{ d'où } i = S/D - d/D$$

$$i - S/D = d/D = g \text{ et } i - g = S/D$$

Pour maintenir stable la croissance (g), lorsque le taux d'intérêt (i) est supérieur au taux de croissance nominal de la production, il est nécessaire que S (le solde primaire) soit positif. Durant la période concernée, les indicateurs clés relatifs au solde primaire, à la croissance de la dette et du PIB ont évolué comme suit :

	1988	1989	1990	1991	1992	1993
Solde primaire (en milliards de dinars)*	-36	-0,2	29,2	29,9	10,9	-73,6
Croissance de la dette extérieure en %	13,3	-2	7,28	14	39,6	39,9
Croissance de la dette publique interne en %	6,76	19,52	6,25	-4,8	42,75	132,15
Croissance du PIB nominal en %	14,37	20,85	31,44	51,79	23,81	11,9

Tableau n°39 : Evolution du solde primaire, de la dette et du PIB

*le solde primaire comprend : les comptes spéciaux, les prêts nets et les fonds d'assainissement.

Source : Banque d'Algérie et Banque Mondiale.

Cette relative performance réalisée dans la gestion du solde budgétaire entre 1990 et 1992 n'est due qu'à une amélioration éphémère de la fiscalité pétrolière en 1991. Par la suite la baisse des prix des hydrocarbures (les prix passant de 24,3 dollars en 1990 à 17,8 dollars le baril en 1993), la dévaluation du dinar ainsi que le relèvement de certaines dépenses publiques sont autant de facteurs qui expliqueront la dégradation du solde budgétaire.

3.2 Les recettes budgétaires.

Dans le but d'améliorer les recettes fiscales, les pouvoirs publics ont introduit par le biais de la loi de finances pour 1991 un ensemble de modifications touchant autant à l'assiette fiscale qu'au taux d'imposition. En effet, le système fiscal prévalant avant la promulgation de cette loi, se caractérisait par une complexité et une ambiguïté rendant le recouvrement de l'impôt difficile, lent et aléatoire. De plus, ce régime fiscal ne répondait pas aux exigences d'une économie en transition vers l'économie de marché.

Ce réaménagement fiscal dont l'entrée en vigueur est prévue pour janvier 1992, institue un nouveau cadre légal devant régir aussi bien la fiscalité ordinaire que la fiscalité pétrolière.

3.2.1 La fiscalité ordinaire.

A la faveur de la promulgation de la loi de finances pour 1992, la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), ainsi que l'impôt sur le bénéfice des sociétés (IBS) sont venus se substituer respectivement à la (TUGP/TUGPS) et à l'impôt sur le bénéfice industriel et commercial (BIC).

En outre, dans le cadre de cette loi, on assiste à l'instauration du régime de déclaration globale des revenus (IRG) permettant d'améliorer le dispositif de collecte et de contrôle fiscal (abolition de l'imposition cédulaire de personnes).

L'objectif visé à travers ces changements, est de tendre vers l'élimination des insuffisances ayant caractérisé l'ancien système dont les plus importantes sont : « la rémanence de taxes avec une incidence directe sur les prix à la consommation. Le redevable, acquitte, en effet, la taxe exigible sur un prix de vente dont les éléments de coût ont déjà supporté la TUGP ou la TUGPS et parfois les deux en même temps ». ⁵⁵De plus, le système ancien se caractérisait par de nombreuses exonérations et une prolifération de taux.

A l'inverse, la généralisation du régime de la TVA grâce au principe de neutralité sur lequel elle repose (aussi bien au niveau national qu'international) supprime ces distorsions, ce qui a favorisé son adoption par de nombreux pays. En effet, la TVA en incitant à des pratiques commerciales plus saines stimule la concurrence et les échanges commerciaux entre les pays. A l'issue de la mise en œuvre de cette loi, le nombre de taux a donc été ramené de 18 à 7 et le taux maximum a été réduit de 120 à 60 %.

Le champ d'application de la TVA couvre pratiquement la quasi-totalité des activités économiques et s'applique indifféremment à l'ensemble des opérateurs économiques quelque soit le statut juridique (privé ou public). En effet, hormis les activités dites prioritaires telles que celles relevant du secteur pétrolier qui continuent de bénéficier de l'exonération de la TVA, tous les autres secteurs sont assujettis à la TVA.

3.2.2 La fiscalité pétrolière.

Concernant la fiscalité pétrolière, on assiste depuis 1991 (loi 91-21) à une modification du régime fiscal applicable aux sociétés étrangères. Dans le cadre de cette loi, les taux de redevance et d'impôts sur les bénéfices (IBS) sont réduits par rapport à ceux de la loi (86-14) relative aux hydrocarbures. Cette mesure incitative vise à encourager les compagnies pétrolières étrangères à intensifier leur activité l'exploration.

En effet, dans le cadre de la loi 86-14, la redevance et l'IBS étaient prélevés en fonction de la zone. Les zones prometteuses étaient fortement imposées comme le montre le tableau suivant :

⁵⁵ Khelaf Belamiri : « T.V.A : Taxe sur la Valeur Ajoutée », 1991, page 8

Nature de la zone	Normal Zone prometteuse	A Zone moyennement prometteuse	B Zone faiblement prometteuse
Redevance en %	20%	16,25%	12,5%
Impôt sur le résultat % (IBS)	85	75	65

Tableau n°40 : Répartition par de l'impôt pétrolier par nature et zone géographique

Source : L'entreprise nationale de l'énergie SONATRACH

Ces zones sont classées en fonction du risque lié à la découverte ou non des hydrocarbures et en fonction de la présence d'infrastructures. La zone « N » étant la plus prometteuse et la zone « B » la moins prometteuse. Toutefois, dans le cadre de cette loi, la redevance ne saurait être inférieure à 10% alors que le taux de l'IBS ne saurait être inférieur à 42%.

En matière d'assiette fiscale, la nouvelle loi modifie la base imposable constituée auparavant de la valeur champ et lui substitue les prix de réalisation. Pour le gaz livré au marché intérieur, le prix de cession est passé de 40 DA le millier de m³ en 1988 à 375 DA en 1993.

3.2.3 L'évolution des recettes budgétaires.

Les ressources de l'Etat durant la période ont évolué de la manière suivante :

	1989	1990	1991	1992	1993
Recettes budgétaires en milliards de dinars	121	160	272,4	316,8	320,1
dont :					
- Fiscalité pétrolière en milliards de DA	45,5	85,1	167,7	201,3	185
- En %	37,7	53,18	61,56	63,5	57,7

Tableau n°41 : Evolution des recettes budgétaires

Source : Banque d'Algérie et banque mondiale

Il ressort de ce tableau, que les recettes budgétaires ont fortement augmenté entre 1990 et 1992. Cette situation est essentiellement le résultat de l'augmentation de la fiscalité pétrolière et de la politique de change décidée par les pouvoirs publics durant l'année 1991. L'effet des glissements du dinar et des dévaluations opérées en 1989 et 1991 sur les recettes fiscales se manifeste à travers les prix nominaux qui, en augmentant, gonflent, à leur tour, la valeur nominale de la fiscalité. Par ailleurs, suite à la dévaluation du dinar, les exportations et les importations subissent des droits et taxes qui augmentent en monnaie nationale. Sur le plan fiscal, la dévaluation a donc eu un effet positif sur les recettes.

A partir de 1992, nous remarquons une compression de la fiscalité pétrolière induite par la baisse du prix du pétrole. Cette baisse est faiblement compensée par l'augmentation enregistrée en matière de fiscalité ordinaire et ce malgré l'entrée en vigueur de la réforme fiscale.

	1992	1993	1994
Taxe sur la Valeur Ajoutée	13,6	18,5	30,2
Produit des impôts sur les affaires	0,1	0,1	0,4
Produit des contributions indirectes	6	4,9	5,6
Produit des douanes	27,2	27,3	47,8
Produit divers	0,3	0,2	0,3

Tableau n°42 : Evolution de la structure de la fiscalité ordinaire.

Source : ministère des finances

Les données de ce tableau montre, d'une part le poids important de la TVA dans la fiscalité ordinaire et l'évolution favorable des produits de douanes d'autre part. Cependant ces rendements fiscaux demeurent faibles comparativement à ceux générés par le secteur des hydrocarbures. Selon JM Raffinot (1991), dans les pays d'Afrique, ce sont surtout des critères de facilités qui déterminent quels impôts seront perçus. Il en résulte, ainsi un, problème technique concernant les prévisions des recettes qui dépendent plus du dispositif de recouvrement que de l'évolution de la base imposable.

4. La politique de change.

La politique de change est considérée par les organisations financières internationales comme la mesure la plus efficace pour le rétablissement des équilibres externes (Jacquemot et Assidon 1988). A ce titre, elle accompagne automatiquement tous les programmes de stabilisation et d'ajustement.

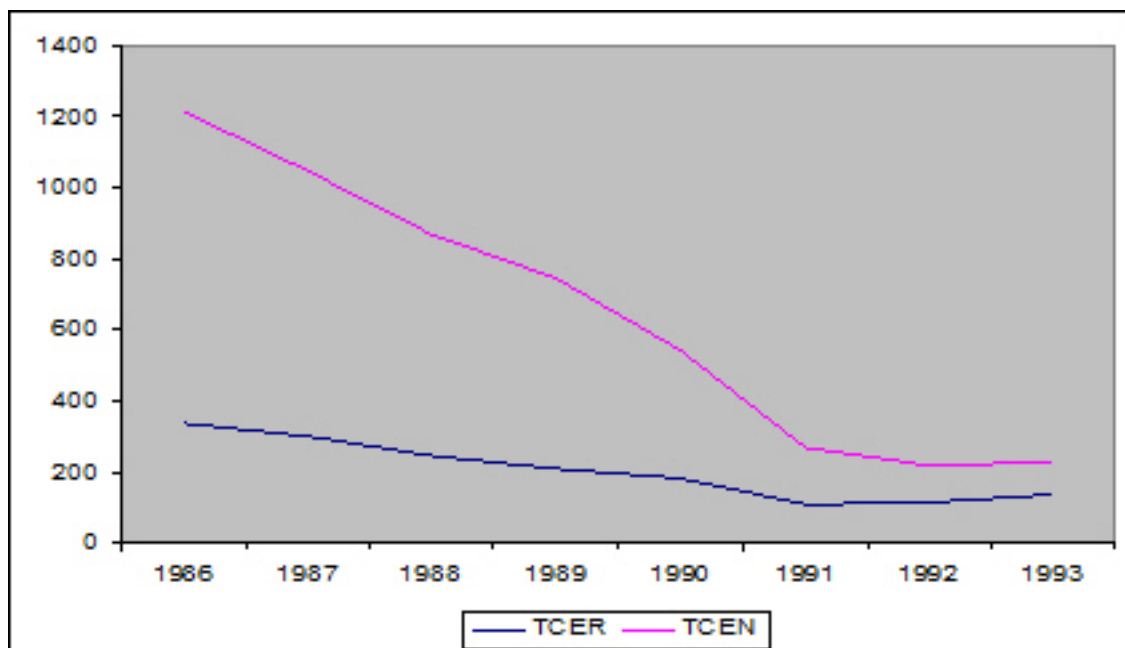
La politique de change mise en œuvre à travers la dévaluation vise, d'une part la restructuration des prix relatifs et d'autre part, la réforme des incitations (Banque Mondiale 1981). En effet la dévaluation est vue par ces institutions non seulement comme une mesure de stabilisation mais également d'ajustement structurel puisqu'elle permet de restructurer l'offre : en rendant plus chères les exportations et les importations à prix domestiques, on stimule les premières et on décourage la demande des secondes. Théoriquement, la dévaluation n'a d'effet stimulant que si les prix domestiques restent stables. Dans le cas contraire, cela annulerait l'effet de substitution des produits importés aux produits fabriqués localement comme attendu.

En Algérie, l'effet attendu de la première dévaluation intervenue en 1991 a été le soutien à la convertibilité du dinar algérien. Dans ce cadre, l'année 1991 marque le début de la libéralisation de la politique de change avec l'introduction d'un nouveau système d'accès libre *de jure* aux devises. Ce dernier a été instauré afin de permettre la convertibilité pour les transactions liées aux importations de marchandises. La convertibilité ne sera, toutefois, effectivement mise en œuvre qu'après 1994. Officiellement, ce retard trouve son explication dans la détérioration des termes de l'échange et des recettes d'exportation des hydrocarbures durant cette période.

Officiellement la première dévaluation a eu lieu en 1991 lors du second accord de confirmation, mais en réalité le glissement de la parité du dinar a commencé en 1987, c'est-

à-dire lors du processus d'autoajustement. Entre 1988 et 1991 le taux de change effectif réel a subi une diminution de 60%.

C'est ce qui explique sur le graphe le rapprochement à partir de 1987 entre la courbe de l'indice du taux de change effectif nominal et la courbe du taux de change effectif réel.



Graphe n°16 : Evolution du taux de change effectif réel et du taux de change effectif nominal

Source : Le FMI

En Algérie, comme dans la plupart des pays d'Afrique, coexiste un double marché de changes : un marché officiel sous le contrôle de l'Etat et un marché parallèle de la devise alimenté par le commerce des « *trabendistes* ». Dans les pays où ce marché est important comme en Algérie, le taux de change parallèle qui s'y fixe peut servir d'indicateur de taux de change d'équilibre⁵⁶ de marché (Jacquemot et Assidon 1988, P.65). Ainsi, en rapprochant le taux de change officiel du taux parallèle on élimine les distorsions.

	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992
Ratio du taux de change parallèle/taux de change officiel	4,5	4,9	4,9	4,9	4	1,7	2,4

Tableau n°43 : Evolution du ratio taux de change parallèle / taux officiel

Source : données du FMI

Du point de vue officiel, le retour au change officiel à partir de 1992 a été imposé par la contrainte en devises induite par un service de la dette plus important que prévu, des retards dans la mobilisation de crédits extérieurs et de la mauvaise conjoncture économique et sociale défavorable. Toujours selon ce point de vue, la convertibilité et la dévaluation ont été introduites de manière trop rapide pour permettre une réponse de l'offre.

⁵⁶ - Des modèles sur la détermination du taux de change sur les marchés parallèles ont été développés notamment par W.P Culbertson 1989 et M.A Scheikh 1989.

Suite à cela, la convertibilité a été reportée et une libéralisation du change plus progressive a été adoptée. Par ailleurs, un comité interministériel ad hoc a été créé afin de veiller au contrôle des affectations en devises et du crédit extérieur. A cet effet, un critère minima pour le financement extérieur visant à réduire l'emprunt extérieur et plus spécialement le crédit de moins de trois ans a été instauré.

Cette interruption dans le processus de libéralisation du régime de change a été critiqué par les institutions financières internationales qui jugeaient que les prétextes avancés étaient une manière de revenir au système administré de l'allocation des ressources en devises surtout que les prix des hydrocarbures avaient enregistré une légère reprise durant cette période.

Chapitre III : la reprise des négociations avec le Fonds Monétaire International

Introduction

Le début de l'année 1993 va s'annoncer sous de mauvais auspices pour l'économie algérienne dont le seul indicateur du tableau de bord demeure le prix des hydrocarbures. L'opération de reprofilage de la dette n'a été qu'une solution de courte durée qui s'est avérée par la suite très coûteuse et ruineuse à la fois selon le rapport élaboré par le CNES.

La baisse à nouveau du prix des hydrocarbures de 24,3 dollars le baril en 1990 à 17,8 dollars en 1993 puis à 16,3 dollars en 1994, entraînant dans sa chute les équilibres macroéconomiques obtenus auparavant au prix d'une grande austérité, a dévoilé encore une fois la forte sensibilité de l'économie algérienne à la volatilité des prix internationaux du pétrole.

Le solde budgétaire primaire a atteint le seuil critique de - 6,3% du PIB en 1993, le service de la dette en pourcentage des exportations de biens et services est passé de 66,4% en 1990 à 86% en 1993, alors que le solde extérieur était de -4,36 milliards de dollars US en 1994. Le besoin en ressources financières ne s'est jamais fait autant ressentir (le besoin de financement global avait atteint -8,79 milliards de dollars en 1994).

Ainsi, le spectre de la cessation de paiement n'est plus une menace mais une réalité à laquelle il faudra désormais faire face, d'autant plus que l'Algérie est classée parmi les pays à haut risque⁵⁷ en ayant perdu de sa crédibilité auprès de la plupart des créanciers internationaux et plus particulièrement des Institutions Financières Internationales après l'arrêt en 1992 du processus d'ajustement mené sous leur égide.

C'est pourtant vers ces institutions considérées, à tort ou à raison, comme des instances de dernier recours que l'Algérie contrainte, va de nouveau se tourner afin de solliciter l'aide financière nécessaire à la couverture de son besoin urgent de financement.

⁵⁷ - Le haut risque ou « risque souverain est celui de non paiement de sa dette (principal et intérêts) par un Etat (y compris ses démembrements- collectivités territoriales, entreprises publiques dont la dette est garantie par l'Etat). Le risque souverain est, pour une part celui de l'incapacité de payer dans laquelle se trouve un Etat, mais aussi de celui de son absence de volonté de servir sa dette ou telle ou telle composante de sa dette globale ».

Section 1 : la restructuration de la dette extérieure auprès des créanciers publics et privés.

Comme nous l'avons précisé dans le chapitre précédent, toute interruption dans le processus d'ajustement engagé avec le Fonds Monétaire est sanctionnée par un arrêt dans le financement du programme et la reprise des négociations s'accompagne d'un durcissement de la conditionnalité.

L'accomplissement de cette dernière est la condition sine qua non pour l'obtention de nouveaux prêts et le rééchelonnement de la dette (dette publique avec le club de Paris et dette privée avec le club de Londres). En effet, le rééchelonnement ne peut avoir lieu qu'après un accord préalable avec le FMI. Ce n'est donc qu'après la signature d'un premier accord de confirmation en 1994 couvrant la période allant d'avril 1994 à mars 1995, que l'Algérie va pouvoir entamer les négociations sur le rééchelonnement de sa dette extérieure avec les deux Clubs. Cet accord sera suivi d'un programme d'ajustement structurel d'une période de trois ans, allant d'avril 1995 à mars 1998.

1. Les procédures de rééchelonnement de la dette extérieure.

Le rééchelonnement est l'opération qui consiste à repousser dans le futur les échéances d'un prêt (Marc Raffinot 1991, page 81). Cette opération n'est pas dénuée de risque ni pour le débiteur, qui va devoir payer plus d'intérêts pour le report de sa dette ni pour le créancier qui risque le non remboursement de sa créance.

Après avoir conclu un accord de confirmation avec le Fonds Monétaire, le pays débiteur qui souhaite rééchelonner sa dette extérieure doit présenter une requête écrite au club de Paris dans laquelle il expose sa situation financière (les motifs de sa cessation de paiement, son besoin de financement etc.).

Le Club de Paris dont la présidence est assurée par le trésor français réunit les principaux créanciers publics, le pays débiteur (représenté dans le cas de l'Algérie par la Banque d'Algérie et le ministère des finances) ainsi que des représentants du Fonds Monétaire à l'effet de statuer sur les modalités de rééchelonnement de la dette *publique*. Ainsi lors de la réunion du club de Paris les points suivants ont été définis :

- *La date critique fixe ou cut-off date* : détermination de la date limite à laquelle la dette à consolider devra avoir été contractée. Cette date permettra de distinguer les dettes faisant l'objet d'un rééchelonnement de celles qui seront exigées. Au delà de cette date critique, aucune dette n'est rééchelonnable.
- *L'assiette du rééchelonnement* : c'est le montant de l'échéance rééchelonnée. Les échéances sont de trois sortes : les échéances courantes et arriérés de paiement, l'échéance en principal et l'échéance en intérêt.
- *Les nouvelles conditions de remboursement* : elles portent sur la période de grâce et d'amortissement.

Une fois l'accord de rééchelonnement conclu entre les créanciers et le pays débiteur, des accords bilatéraux peuvent être signés avec chacun des créanciers pour fixer les dettes à pendre en compte et le taux d'intérêt en respectant, toutefois, le principe de non discrimination entre les créanciers.

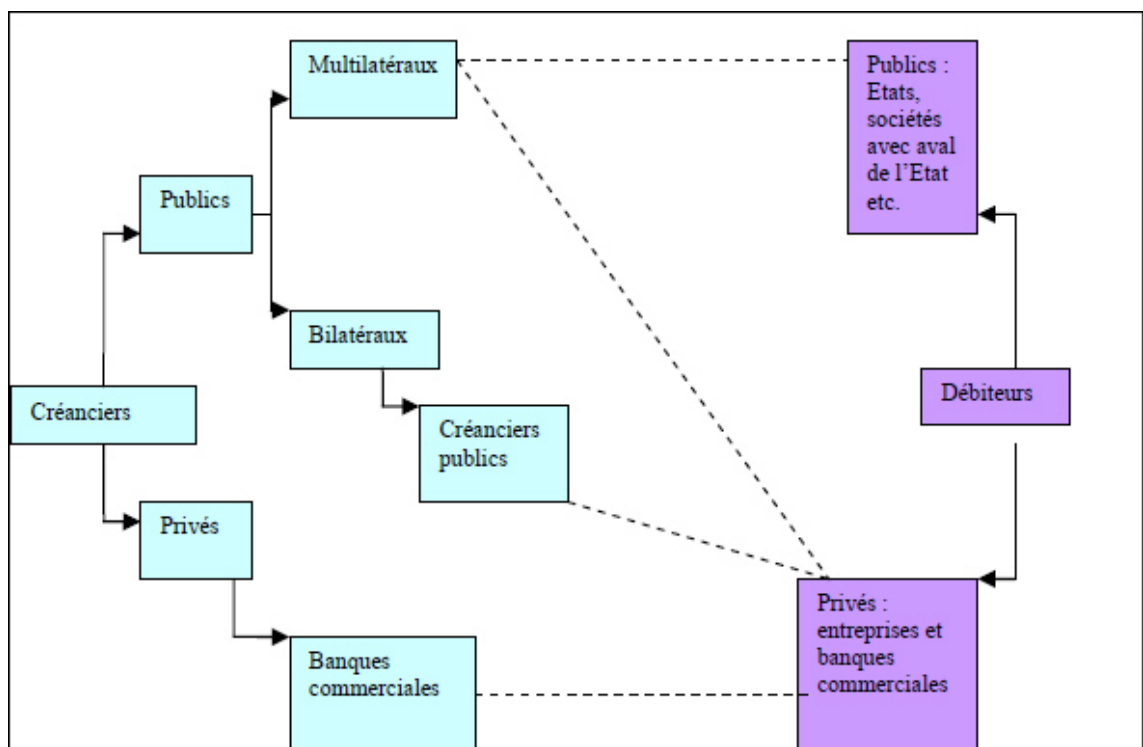
La dette *privée* ou *dette commerciale financière* fait l'objet d'un traitement à part, réunissant le pays débiteur avec les créanciers privés ou club de Londres. Les négociations avec ce club sont subordonnées à la conclusion des accords avec le FMI et le club de Paris

autrement dit, les créanciers de ce club ne négocient qu'après la double caution du FMI et des Etats créanciers (Ahmed Henni1992).

Ces réunions se font à l'initiative du pays débiteur et peuvent avoir lieu dans les différents centres de finances internationales. Au cours des négociations, on discute des étapes, des conditions et de l'issue de l'accord, c'est le *Sheet terms*. Une fois l'accord de rééchelonnement conclu avec le pays débiteur le club est dissout.

Selon A henni (1992), les négociations avec le club de Londres ne portent pas sur le rééchelonnement de la dette mais plutôt sur de nouveaux prêts qui vont permettre au pays débiteur de rembourser sa dette. La raison avancée par ces créanciers, est que les banques pour des raisons comptables, ne peuvent rééchelonner la dette, elles peuvent seulement accorder de nouveaux prêts pour l'effacer.

Le rééchelonnement ne porte pas sur la totalité de la dette, une partie seulement est rééchelonnable, le reste est exclu de l'opération.



Les traits discontinus indiquent les dettes non éligibles au rééchelonnement

Graphe n°17 : Les dettes non rééchelonnables

Le rééchelonnement est un programme de gestion de la dette proposée par le secrétaire d'Etat au trésor américain (James Baker) comme solution à la crise de la dette des années quatre vingt, d'où le nom de plan Baker.

2. Le rééchelonnement de la dette extérieure auprès du club de Paris.

La réunion entre le club de Paris, dont la présidence était assurée par Monsieur Christian Noyer du Ministère français de l'Economie et le gouvernement algérien représenté par le Gouverneur de la Banque d'Algérie Monsieur Abdelouaheb Keramane et le Ministre des Finances Monsieur Ahmed Benbitour s'est tenue à Paris en mai 1994. Etaient également présents à cette réunion, des représentants du FMI, de la Banque Mondiale, de la CNUCED et de la commission Européenne.

Dans la requête adressée par le gouvernement algérien au club de Paris, étaient exposées d'une part la situation économique et financière de l'Algérie et les raisons qui l'ont conduite à solliciter un réaménagement de la dette extérieure, et d'autre part l'estimation des besoins de financement ainsi que les moyens qu'il compte mettre en œuvre pour les couvrir.

Afin de déterminer le volume des besoins de financements, la Banque d'Algérie a élaboré un programme prévisionnel construit sur la base d'un ensemble d'hypothèses relatives essentiellement à l'évolution des revenus d'exportation d'hydrocarbures et des autres postes de la balance des paiements.

S'agissant des exportations d'hydrocarbures, il est prévu une stabilité de l'évolution du volume des exportations (entre 13 et 14 millions de tonnes) durant la période 1994-1998. Concernant les exportations de gaz, celles-ci devraient augmenter à partir de 1995 pour le gaz naturel liquéfié (GNL) grâce aux accords avec l'Italie et l'extension du complexe gaz propane liquéfié (GPL) d'Arzew.

Les prévisions concernant les prix des hydrocarbures, sont celles retenues par le FMI dans le cadre du programme d'ajustement. Sur cette base, les recettes d'exportation d'hydrocarbures devraient évoluer de la façon suivante :

	1994	1995	1996	1997	1998
Prix des hydrocarbures en dollars le baril	15	16,11	16,45	16,79	17,13
Recettes d'exportation en millions de dollars	8300	9570	10140	11170	11659

Tableau n°44 : Evolution des prix et des recettes d'exportation prévisionnels des hydrocarbures

Source : Banque d'Algérie

Les hypothèses concernant les autres postes de la balance des paiements, portent sur les exportations hors hydrocarbures dont il est prévu une augmentation allant de 500 millions de dollars en 1994 à 1800 millions de dollars en 1998, et sur les importations qui devraient se stabiliser autour de 9,5 milliards de dollars durant la même période. Pour les importations, les biens d'équipement devraient croître d'environ 63 % au cours de la période.

A partir de ces hypothèses, la balance courante devrait connaître une amélioration de son solde à l'issue du programme :

	1994	1995	1996	1997	1998
Balance courante en milliards de dollars	-2,08	-2,13	-1,91	-1,29	+0,13

Tableau n°45 : Evolution du solde prévisionnel de la balance courante

Source : Banque d'Algérie

Ces prévisions vont permettre à la banque d'Algérie d'estimer son besoin de financement et d'élaborer une stratégie de financement pour la période 1994-1998 :

	1994	1995	1996	1997	1998
Besoins de financement résiduel :	-6,07	-4,71	-3,08	-1,69	-0,01
Réaménagements de dettes	4,32	3,82	2,63	1,82	-
Club de Paris	3,65	3,12	2,17	1,59	-
Crédits financiers	0,67	0,70	0,46	0,23	-
Autres financements engagés :	1,31	0,37	-	-	-
Banque Mondiale (EFSAL 91-2ème tranche)	0,12	0,05	-	-	-
Japan Exim 92 (2ème tranche)	0,17	-	-	-	-
Union européenne 91 (2ème tranche)	0,10	0,09	-	-	-
Banque Mondiale Habitat 1993	0,82	0,18	-	-	-
FMI					
Autres financements à trouver	0,89	0,92	0,95	0,37	0,31

Tableau n°46 : Structure prévisionnelle des besoins et sources de financement (Unité : milliards de dollars américains)

Source : Banque d'Algérie

La mise en œuvre de cette stratégie de financement devrait permettre à l'Algérie de voir la structure de la dette extérieure évoluer de la façon suivante :

Deuxième partie : l'ajustement sous l'égide des institutions financières internationales : le « Consensus de Washington » comme solution à la crise économique algérienne.

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Principal	7,22	7,01	7,36	3,68	2,87	2,68	2,22	3,42
Intérêts	2,28	2,27	2,07	1,38	1,37	1,54	1,66	2,05
Service de la dette	9,50	9,28	9,43	5,06	4,24	4,22	3,88	5,47
Encours du service de la dette	26,43	25,42	24,01	26,72	29,19	31,30	32,65	32,25

*Pour le calcul des intérêts un taux d'intérêt moyen de 6% a été retenu pour les montants rééchelonnés.

Pour les crédits nouveaux, il a été retenu un taux moyen de 8%.

Tableau n°47 : Structure prévisionnelle de l'encours et du service de la dette (Unité : milliards de dollars)

Source : la Banque d'Algérie

Considérant que la contrainte financière pesait lourdement sur notre économie, le gouvernement algérien a, lors des négociations avec le Club de Paris, formulé le souhait de voir se concrétiser les points suivants :

- Que soient pris en compte tous les prêts dont les contrats ont été signés avant le 31 décembre 1993 ;
- La consolidation de la dette (qui inclut les prêts gouvernementaux et les prêts octroyés ou garantis par les organismes de crédit à l'exportation), porte sur 100% des échéances de principal et d'intérêts sur les crédits tombant au cours de la période du premier juin 1994 au 31 mai 1995 ;
- La consolidation à hauteur de 100% des arriérés de principal et d'intérêts existant au 31 mai 1994 ;
- D'une considération favorable de rééchelonnement des échéances sur ces prêts tombant durant les sept derniers mois de 1995, 1996 et 1997 ;
- L'octroi d'une durée de remboursement de 15 ans avec une période de grâce de 8 ans.

Aux termes des négociations menées avec le Club de Paris, le gouvernement algérien a pu obtenir un réaménagement de la dette extérieure relative aux prêts gouvernementaux ou des organismes appropriés des pays créanciers participants qui comportent initialement une durée de crédit supérieur à un an conclus avant le 30 septembre 1993, y compris les paiements au titre de consolidations bilatérales antérieures ainsi que les crédits commerciaux, dont la durée initiale supérieure à un an garantie ou assurée par les gouvernements des pays créanciers. Les intérêts au titre de ces dettes sont également concernés par ce rééchelonnement. Par ailleurs, la consolidation de la dette se fera en ces termes :

- La totalité du montant en principal et en intérêts (à l'exclusion des intérêts de retard) exigibles mais non payés au 31 mars 1994 ;
- La totalité du principal et des intérêts (à l'exclusion des intérêts de retard) venant à échéance entre le premier juin 1994 et le 31 mai 1995 ;
- Tous les intérêts devenant exigibles entre le 1^{er} juin 1994 et le 31 octobre 1994.

La dette publique rééchelonnée en 1994 a porté sur un montant de 5 milliards de dollars sur un total de 16 milliards de dollars (le service de la dette dû au titre de l'année 1994 était

de 9,3 milliards de dollars, il passe à 5 milliards de dollars). La dette a été rééchelonnée sur quinze ans avec un délai de grâce de quatre ans. Les remboursements commencent à partir du 31 mai 1998 et s'étaleront jusqu'au 30 novembre 2009.

Concernant les taux d'intérêt à appliquer au titre de ce réaménagement, ils seront fixés bilatéralement entre le gouvernement algérien et les gouvernements ou organismes des pays créanciers. Pour les aides publiques au développement, il est prévu des conditions et des taux d'intérêt au moins aussi favorables que celles contenues dans le présent accord.

En juillet 1995, l'Algérie après avoir obtenu un mécanisme de financement élargi (Extended Fund Facility - EFF) auprès du FMI, a bénéficié d'un second accord de rééchelonnement avec le club de Paris. Ce rééchelonnement porte sur :

- La totalité du principal venant à échéance entre le 1^{er} juin 1995 et le 31 mai 1998 ;
- Tous les intérêts devenant exigibles entre le 1^{er} juin 1995 et le 31 mai 1996 ;

Les remboursements se feront en 25 versements semestriels progressifs à partir du 30 novembre 1999 jusqu'à 2011.

Au total, les rencontres avec le Club de Paris⁵⁸ auront ainsi permis à l'Algérie d'obtenir un financement global d'un montant de 12 milliards de dollars et des conditions de remboursement relativement satisfaisantes. Afin d'alléger davantage le fardeau de sa dette et espérer ramener les indicateurs d'endettement à des seuils tolérables, l'Algérie entame des négociations avec le Club de Londres pour le rééchelonnement de sa dette commerciale.

3. Le rééchelonnement de la dette extérieure auprès du Club de Londres

En 1995, l'Algérie se réunit avec ses créanciers privés ou Club de Londres pour le rééchelonnement de sa dette commerciale. Comme pour la dette publique, le rééchelonnement de la dette privée exige de passer un accord de confirmation avec le Fonds Monétaire. Ce dernier occupe une place importante dans les négociations avec ce Club.

Selon A Belhimer (1998), le plan de rééchelonnement établi avec les créanciers privés permet la *facilité d'argent frais* qui recouvre des facilités commerciales et des lignes interbancaires. Les facilités commerciales peuvent prendre la forme de crédits documentaires, d'avances accordées pour refinancer les engagements pris en vertu des crédits documentaires et la dette commerciale en cours et non payée. Alors que les lignes interbancaires recouvrent les dépôts interbancaires.

Ainsi, la dette rééchelonnée était exigible entre le premier mars 1994 et le 31 décembre 1997 et porte sur un montant de 3,23 milliards de dollars dont 1 milliard de dettes déjà rééchelonnées (à l'exception de la dette envers les sociétés de crédit bail japonaises). Concernant la période d'amortissement, les créanciers privés ont été plus « généreux » que les créanciers publics, puisqu'elle concerne une période de 15 ans et demi avec une période de grâce de 6 ans et demi.

L'accord de rééchelonnement avec le Club de Londres a, par ailleurs, prévu la transformation de la dette en prises de participation, ainsi que le rachat et l'échange de

⁵⁸ - Le Club de Paris a permis en 2000 l'insertion d'une clause de conversion de dettes en titres de participation dans les accords de rééchelonnement de 1995. Dans ce cadre l'Algérie a conclu en 2002 des accords bilatéraux avec l'Espagne, l'Italie et la France (A.Benachhou 2005)

dettes. La conversion de la dette en prise de participation d'actifs réels étant considérée comme un substitut à l'investissement direct étranger.

4. L'évolution de la dette extérieure avant et après le rééchelonnement

La dette algérienne qui s'élevait à environ 25 milliards de dollars en 1993, a évolué ainsi durant la période précédant le rééchelonnement :

	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993
Dettes à moyen et long terme	24525	24213	24972	26588	26636	25886	25024
Dettes à court terme	1315	1621	1840	1791	1239	792	700
Total	25840	25834	26812	28379	27875	26678	25724

Tableau n°48 : Evolution de l'encours de la dette (Unité : millions de dollars US)

Source : banque d'Algérie

La lecture de ce tableau met en évidence une stabilité de l'encours de la dette à long terme et une diminution de la dette à court terme. Ceci s'explique par le fait que l'Algérie n'arrive pas à mobiliser des crédits, d'une part en raison de la réticence des créanciers (en partie à cause de l'arrêt des négociations avec le Fonds Monétaire) et d'autre part, la hausse des taux d'intérêt pratiqués sur le marché financier international a rendu l'accès difficile.

Par ailleurs, l'évolution de la structure de la dette par type de crédit montre qu'avant le rééchelonnement, la part des crédits bilatéraux et des crédits financiers est dominante dans l'encours de la dette.

	1990	1991	1992	1993
Crédits multilatéraux	8,5	12,1	12,3	12,4
Emissions obligataires	5,5	5,5	5,0	2,6
Crédits bilatéraux	57,5	58,5	59,1	63,9
Crédits financiers	19,5	17,9	18,8	17,9
Crédits commerciaux non assurés	9	6	4,8	3,2
Crédits de rééchelonnement	-	-	-	-
Total dette à Met L terme	100	100	100	-

Tableau n°49 : Evolution en % de la structure de l'encours de la dette avant rééchelonnement

Source : banque d'Algérie

Cette situation résulte essentiellement de l'opération de reprofilage de la dette d'un montant de 4 milliards de dollars dont a bénéficié l'Algérie en 1991, d'accords de crédits commerciaux français garantis par la COFACE et de financements accordés par les Etats-Unis pour l'importation de produits alimentaires et d'équipements pour la production.

Les auteurs sont, toutefois, unanimes pour affirmer que le stock de la dette algérienne est relativement modeste comparativement à celui des pays voisins. Toutefois, sa structure est telle que le service de la dette extérieure représente plus de 70% de ses exportations, alors qu'au Maroc et en Tunisie ce ratio représente moins de 30%.

Pays	Dettes / PIB	Dettes / exportation
Algérie	59%	76,5 %
Maroc	75%	29 %
Tunisie	55%	19 %

Tableau n°50 : Evolution des indicateurs de la dette pour l'Algérie et les pays voisins en 1992

Source : banque mondiale et Banque d'Algérie

Le niveau élevé de ce ratio pour la dette algérienne, trouve son explication en partie dans le fait que les exportations algériennes sont libellées en dollars américains alors que la dette extérieure ainsi que les importations sont libellées en monnaies européennes et japonaises essentiellement. Ainsi, toute variation de la valeur du dollar par rapport à ces monnaies peut être source de gonflement de la dette. Selon un rapport d'expert intitulé « Algérie 2005 » cité par Belhimmer (1998), la variation du service de la dette consécutive à une variation d'un dollar américain du prix du baril de pétrole est estimée à 5%.

L'opération de rééchelonnement de la dette extérieure auprès des clubs de Paris et de Londres ainsi que la facilité de financement élargie accordée par le FMI, ont apporté à l'Algérie des financements d'un montant global de 21 milliards de dollars entre 1994 et 1998, dont 12 milliards de dollars au titre de rééchelonnement de la dette publique auprès du club de Paris et 3 milliards de dollars sous forme de financements accordés par le FMI.

Par ailleurs, grâce à cet appui, l'Algérie a également pu bénéficier de crédits nouveaux auprès de créanciers officiels et des banques internationales portant ainsi le montant global des financements extérieurs à 30 milliards de dollars au cours de la période sous ajustement.

Ainsi, l'ensemble de ces opérations a induit un desserrement de la contrainte financière et une restructuration de la dette extérieure dont l'évolution a été la suivante durant la période 1994-1998.

	1994	1995	1996	1997	1998
Crédits multilatéraux	14	15,1	18,3	18,8	19,9
Emissions obligataires	1,2	0,0	0,0	0,0	0,0
Crédits bilatéraux	53,2	44,8	37,3	31,3	26,8
Crédits financiers	13,6	9,1	5,3	3,5	2,4
Crédits commerciaux non assurés	2,6	1,3	0,8	0,7	0,6
Crédits de rééchelonnement	15,4	29,7	38,3	45,7	50,3
Total dette à M et L. terme	100	100	100	100	100

**Tableau n°51 : Evolution de la structure de la dette extérieure
après rééchelonnement (Unité : milliards de dollars et en %)**

Source : Banque d'Algérie

La structure de la dette extérieure montre que la part des crédits de rééchelonnement représente presque la moitié (50,3%) sur les emprunts extérieurs à moyen et long terme à la fin du programme d'ajustement. Ces crédits viennent en substitution des crédits bilatéraux qui représentaient 53,2% en 1994 et qui ont vu leur part diminuer pour passer à 26,8% à la fin des années quatre vingt dix.

Conformément aux prévisions du FMI et de la Banque d'Algérie, l'évolution de la dette extérieure a été marquée par une quasi stabilisation durant la période 1994-1997 comme on peut le constater dans le tableau suivant :

	1994	1995	1996	1997	1998
Dette à moyen et long terme	28,85	31,31	33,23	31,06	30,26
Principal	3,13	2,47	2,02	2,35	3,20
Intérêts	1,39	1,77	2,25	2,11	1,97

**Tableau n°52 : Evolution de l'encours et du
service de la dette (Unité : milliards de dollars)**

Source : banque d'Algérie

A l'origine de cette stabilisation, on trouve une augmentation plus que prévue des recettes d'exportation des hydrocarbures induite par une légère hausse des prix et des quantités exportées⁵⁹ et une réduction des importations.

⁵⁹ -durant la période allant de 1996 à 1998, grâce au partenariat avec les firmes étrangères, il eu d'importants gisements découverts.

	1994	1995	1996	1997	1998
Solde de la balance courante	-1,84	-2,24	1,24	3,45	-0,91

Tableau n°53 : Evolution de la balance courante (Unité : milliards de dollars)

Source : banque d'Algérie

L'évolution favorable des comptes extérieurs, perceptible à travers la diminution de l'encours de la dette suite à l'opération de rééchelonnement et l'augmentation du solde de la balance courante, a amélioré sensiblement les ratios d'endettement durant la période.

	1994	1995	1996	1997	1998
Encours de la dette en % du PIB	69,9	76,1	73,5	66,4	64,8
Encours de la dette/Recettes d'exportation	3,07	2,85	2,43	2,12	2,8
Service de la dette/recettes d'exportation	47,1	38,8	30,9	30,3	47,5

Tableau n°54 : Evolution des indicateurs d'endettement

Source : banque d'Algérie

Toutefois, en 1998 les indicateurs d'endettement ont connu une légère détérioration sous l'effet notamment de la baisse des recettes d'exportation des hydrocarbures et la fin du rééchelonnement.

Section 2 : les principales mesures au titre de l'accord de confirmation de 1994.

L'accord de confirmation conclu par l'Algérie avec le Fonds Monétaire en 1994 couvre la période allant d'avril 1994 à mars 1995. C'est dans ce cadre que l'Algérie a pu obtenir une aide financière du FMI d'un milliard de dollars et la mobilisation d'environ 500 millions de dollars de financements exceptionnels de soutien à la balance des paiements auprès de la Banque Mondiale, de l'Union Européenne et de la Banque japonaise. Les principales mesures inscrites dans le cadre de ce programme de stabilisation sont les suivantes:

- Dévaluation de la valeur de la monnaie nationale de 40,17 % pour soutenir la libéralisation ;
- Début de libéralisation du commerce extérieur ;
- Réduction du déficit budgétaire à 3,3% du PIB
- Poursuite de la libéralisation des prix par le passage d'un système de prix plafonnés a un système de marges plafonnées
- Réduction des subventions implicites et explicites
- Réduction du taux d'évolution de la masse monétaire à 14%
- Relèvement du taux de réescompte a 15 %, du taux de découvert bancaire a 24%, et des taux d'intérêt créditeurs afin de stimuler l'épargne des ménages

La mise en œuvre de toutes ces mesures repose sur des politiques monétaire, budgétaire et de change.

1. La politique monétaire.

Concernant la politique monétaire et de change, la principale mesure introduite dans le cadre de ce programme est la dévaluation du dinar de près de plus de 40% en avril 1994. Il a également été prévu des sessions de fixing entre la Banque d'Algérie et les banques commerciales pour la fixation du taux de change du dinar. Ces séances devaient être remplacées par un marché interbancaire de change en 1995. Durant l'année 1994 le comité Ad Hoc a été supprimé et l'allocation des devises relève désormais des seules banques commerciales.

Dans le but de réduire la masse monétaire, un ensemble de mesures restrictives ont été prévues, notamment la compression de la masse monétaire M2 qui devrait être ramenée à 14% du PIB en 1994 et 13% en 1995 contre 21% en 1993. Le taux de liquidité devrait également connaître une baisse à 44% en 1995 contre 57% en 1993. Pour leur concrétisation, ces mesures devaient s'accompagner de la réduction du crédit intérieur et plus spécialement du crédit à l'Etat. En effet, l'opération de rééchelonnement de la dette et l'apport d'argent frais des créanciers et des organismes financiers internationaux, étaient de nature à permettre au trésor d'éponger sa dette vis-à-vis du système bancaire qui s'élevait à 72 milliards de dinars.

A partir de 1994 et dans la perspective de la libéralisation du système financier, la Banque d'Algérie introduisit un coefficient de réserves obligatoires (3% des dépôts bancaires) au niveau des banques commerciales et adopta un système d'adjudications pour favoriser la mise en place d'opérations *d'open-market* (FMI 1998). Ces dispositions s'inscrivaient dans l'optique d'une meilleure gestion des liquidités bancaires. En matière de taux d'intérêt, la Banque d'Algérie a procédé à la suppression du plafonnement des taux d'intérêt prêteurs à 20% et au relèvement du taux de réescompte de 11,5 à 15%.

L'appréciation du degré d'efficacité de la politique monétaire et de change sera faite à la lumière de l'estimation du coefficient de polak et d'un modèle économétrique fondé sur l'approche monétaire de la balance des paiements.

Avant de procéder à l'estimation économétrique de l'approche monétaire de la balance des paiements, nous avons au préalable procédé au calcul du coefficient de Polak qui permet d'apprécier de manière très simple mais pertinente l'impact de l'expansion du crédit intérieur sur les avoirs extérieurs nets d'un pays.

1.1 Le coefficient de Polak.

Le coefficient de Polak ou multiplicateur de Polak (J.J Polak et L.Boissonneaut 1960) permet de mesurer la perte en monnaies étrangères induite par l'expansion du crédit intérieur et le degré d'ouverture de l'économie estimé par la propension moyenne à importer.

La formulation mathématique du coefficient de Polak⁶⁰ dérive des équations suivantes :

$$M_d = (1/v)Y(1)$$

$$M = mY(2)$$

$$M_o = C + R(3)$$

$$R = X - M + K(4)$$

$$M_d = M_o$$

⁶⁰ - Le coefficient de Polak se base sur les mêmes hypothèses du modèle duquel il dérive et que nous avons déjà exposé dans le premier chapitre de cette partie.

Où M_d représente la demande de monnaie égale à l'offre de monnaie M_o , M l'équation des importations, R les avoirs extérieurs, C le crédit intérieur, X les exportations et K le solde de la balance des capitaux. Les avoirs extérieurs R sont obtenus comme la somme des soldes de la balance commerciale et de la balance des capitaux.

En combinant les équations (1), (2) et (3) puis en remplaçant dans (4) nous obtenons :

$$R = (X+K) - mv (R+C)$$

En variation il vient :

$$\Delta R = \Delta (X+K) - mv \Delta R - mv \Delta C \quad (5)$$

En arrangeant les termes de l'équation (5) nous obtenons :

$$\Delta R = [1/(1+mv)] \Delta (X+K) - [mv/(1+mv)] \Delta C$$

C'est le coefficient $[mv/(1+mv)]$ qui est appelé le coefficient de Polak.

L'estimation statistique de ce coefficient pour l'économie algérienne a été faite sur la base de séries annuelles allant de 1975 à 1994. Les résultats sont synthétisés dans le tableau suivant :

Propension moyenne à importer	Vitesse de circulation de la monnaie	Coefficient de Polak
$m = M/PIB$	$v = PIB/M2$	$C_p = mv / (1+mv)$
0,22	2	0,305

- $M2$ représente la masse monétaire et M les importations

- Pour les calculs voir annexe n° 1

Tableau n°55 : le coefficient de Polak.

Source : Calculs réalisés sur la base des données de l'ONS et de la Banque d'Algérie

Le coefficient de Polak s'interprète de la façon suivante : exprimé en milliards de DA cela signifie que pour un crédit intérieur de 1 milliard de DA il s'ensuit une perte en avoirs extérieurs de 305 millions de dinars. Ce résultat est comparable à celui obtenu dans de nombreux pays africains, à cause notamment de leur degré d'ouverture ou de dépendance.

Dans le but de compléter notre analyse, nous allons procéder à une estimation d'un modèle économétrique simple qui permet de tester la dynamique de l'approche monétaire de la balance des paiements.

1.2 L'approche monétaire de la balance des paiements : estimation par la méthode de la cointégration.

L'analyse de l'évolution de la masse monétaire et de sa contrepartie pour la période avant 1994, a montré que le crédit intérieur et plus particulièrement le crédit à l'Etat, a connu une expansion importante et ce, malgré la réforme monétaire introduite en 1990. Cette expansion, qui malheureusement n'a pas été suivie d'une augmentation de la production, a conduit à une baisse des avoirs extérieurs nets de l'économie comme on pu le voir à travers le coefficient de Polak et par conséquent à une dépréciation en termes réels de la monnaie nationale.

Du point de vue du Fonds Monétaire aucune autre mesure d'ajustement des comptes extérieurs n'est considérée comme aussi efficace que la correction par le taux de change « car celui-ci a l'avantage d'annuler immédiatement les distorsions de prix et de permettre un ajustement de l'économie à un plus haut niveau de croissance » (Jacquemeot et Assidon 1989, page. 29). L'application de l'approche monétaire de la balance des paiements au cas algérien vise à montrer l'opportunité de la dévaluation du dinar algérien en 1994.

1.2.1 Rappel sur le modèle de référence ⁶¹

Le modèle de l'approche monétaire de la balance des paiements avec taux de change est une version du modèle de Polak. Le présent modèle établit un lien entre le prix relatif de la monnaie nationale par rapport à la devise étrangère et l'expansion du crédit intérieur en faisant ressortir la nécessité d'une dévaluation pour rétablir l'équilibre.

Le modèle part de la relation de la parité de pouvoir d'achat qui stipule que sur des marchés concurrentiels sans coûts de transport ni barrières tarifaires, des biens identiques doivent s'échanger au même prix lorsqu'ils sont traduits en monnaie nationale.

$$e = P/P^* \quad (1)$$

$$Md = kPY \quad (2)$$

$$Md^* = k^*P^*Y^* \quad (3)$$

L'équilibre sur le marché monétaire nous donne :

$$Md = M^*o \quad M^*d = M^*o \quad (4)$$

La relation (1) exprime la parité des pouvoirs d'achat : le taux de change E entre deux monnaies est déterminé par le rapport des prix des deux pays. Les relations (2) et (3) expriment la demande de monnaie alors que la relation (4) donne l'équilibre sur le marché monétaire (les variables avec un astérisque désignent l'Etranger).

Lorsque les prix internes et externes viennent à changer, l'écart entre les taux d'inflation interne et externe induit une variation du taux de change, on parle alors de parité relative des pouvoirs d'achat. Traduite en pourcentage la parité relative des pouvoirs d'achat implique :

$$(1 + \dot{e}) = (1 + \dot{P}) / (1 + \dot{P}^*) \quad (5)$$

En simplifiant, la variation du taux de change est approximativement la différence entre les deux taux d'inflation (pour de petites variations de prix) et on peut donc écrire :

⁶¹ - Pour la présentation de ce modèle nous nous sommes inspirés de J.Généreux « Macroéconomie ouverte », de P.Krugman et M.Obstfeld « Economie internationale » et de l'étude de J. Ekonomie « la dévaluation des francs CFA et l'approche monétaire de la balance des paiements – le cas du Gabon ».

$$\dot{e} = \dot{P} - \dot{P}^* (6)$$

La version monétariste de la parité des pouvoirs d'achat implique que l'inflation est déterminée par la variation de la masse monétaire, ce qui permet d'écrire :

$$\dot{P} = \dot{M} \text{ et } \dot{P}^* = \dot{M}^* (7)$$

Et en remplaçant dans (6) il vient :

$$\dot{e} = \dot{P} - \dot{P}^* = \dot{M} - \dot{M}^* (8)$$

Ainsi, selon l'approche monétaire de la balance des paiements, toute modification du taux de change correspond à une différence des variations des composantes interne et externe de la masse monétaire. Conformément à cette théorie, toute augmentation de la masse monétaire interne plus importante que celle de la monnaie extérieure peut entraîner une variation du taux de change (dépréciation) ou dans le cas inverse une appréciation du taux de change.

Ceci nous amène à tester l'approche monétaire de la balance des paiements à travers la relation entre le taux de change réel, le crédit intérieur et les réserves internationales pour justifier la dévaluation du dinar comme mesure principale de politique monétaire du programme de stabilisation de 1994.

Traduite sous forme de relation économétrique avec logarithmes, l'écriture précédente s'écrit :

$$\text{Log}(TCER) = a \log(CREDI) + b \log(RII) + C + \mu$$

Avec :

TCER : le taux de change effectif réel

CREDI : le crédit intérieur

RII : les réserves internationales (avoirs extérieurs)

C : la constante

μ : le résidu

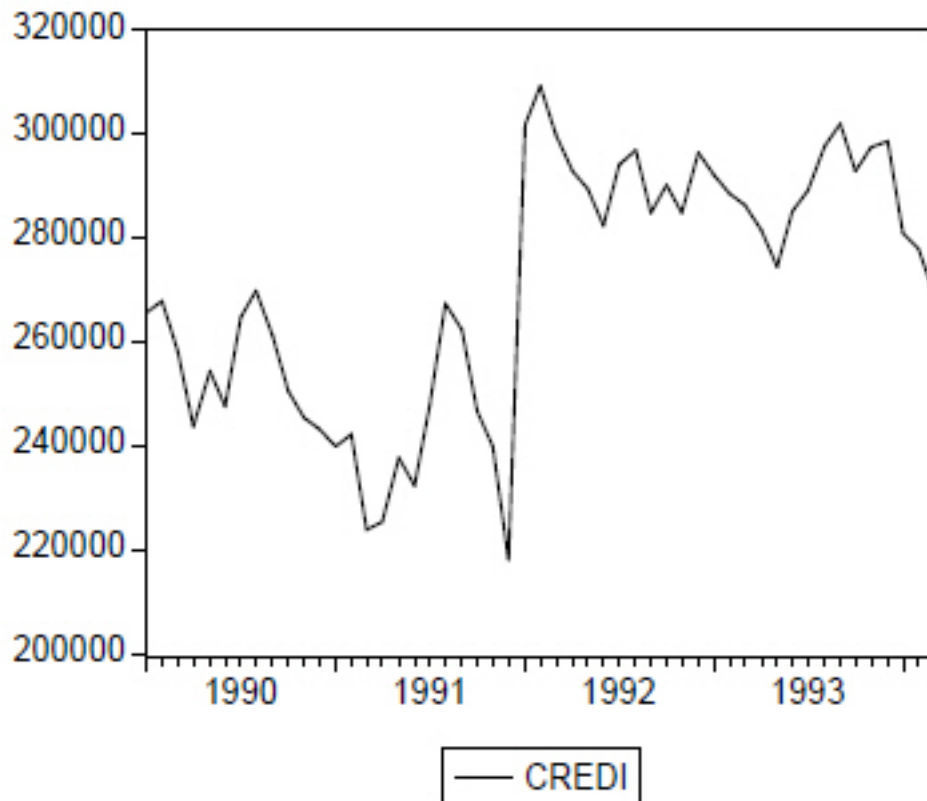
1.2.2 Les données statistiques.

L'estimation de la relation entre le taux de change, le crédit intérieur et les réserves de change a été faite sur la base des données mensuelles couvrant la période allant de janvier 1990 à avril 1994. La constitution de séries plus longues a été limitée par la non disponibilité des données sur le taux de change réel. Le choix de l'année a été motivé par la dévaluation qui a eu lieu en 1994.

Les données ont pour sources l'Office National des Statistiques pour ce qui concerne l'indice des prix à la consommation (IPC), la Banque d'Algérie pour les séries relatives au crédit intérieur et aux avoirs extérieurs et le FMI pour les données sur le taux de change réel.

Les variables crédit intérieur et avoirs extérieurs mesurées en millions de dinars ont été déflatées par l'indice des prix à la consommation.

Le crédit intérieur.

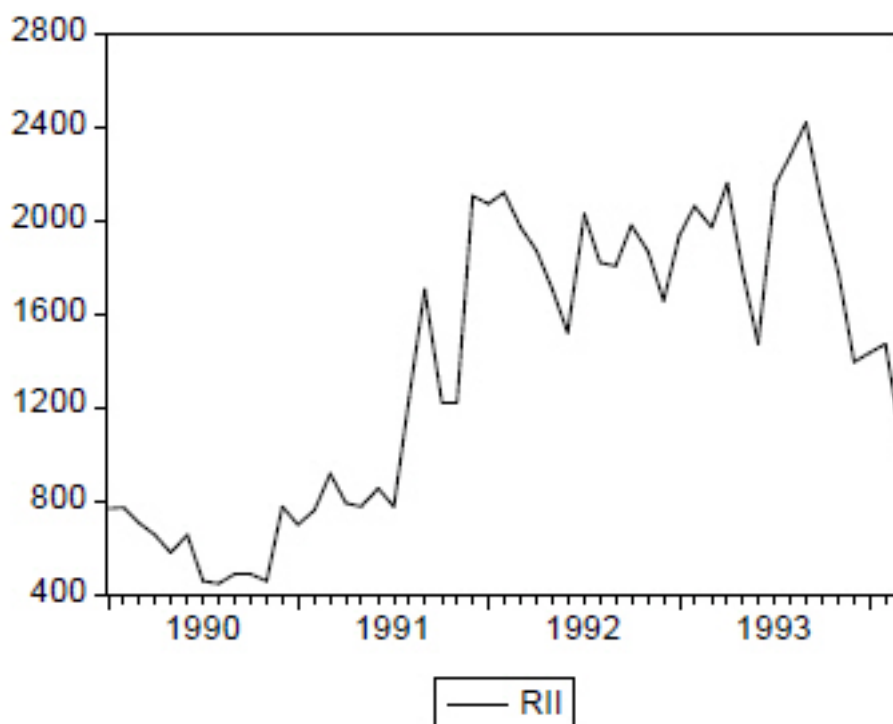


Graphe n°18 : Evolution du crédit intérieur

L'examen du graphe précédent, montre une reprise du mouvement à la hausse du crédit intérieur à partir de 1992. Ainsi, le taux de croissance de cet agrégat qui était de 12,5 % en 1991 passe à 73% en 1992. Une analyse de la structure du crédit intérieur permet de révéler que les crédits à l'Etat sont la source principale de cette expansion. En effet, l'arrêt du processus d'ajustement mené sous l'égide du Fonds Monétaire se traduisant par une augmentation des dépenses publiques a conduit, malgré l'amélioration des recettes pétrolières, aux déficits budgétaires et à leur monétisation.

Ce rythme de croissance du crédit intérieur sans contrepartie réelle, puisqu'il n'a pas été suivi par une augmentation de la production, a eu pour conséquence la relance de l'inflation et la baisse des avoirs extérieurs.

Les avoirs extérieurs.



Graphe n°19 : Evolution des réserves internationales

La lecture de ce graphe permet de relever le faible niveau atteint par les avoirs extérieurs en 1990 et 1991 sous l'effet de la baisse des recettes d'exportation et des difficultés qu'avait l'Algérie à obtenir de nouveaux crédits de la part de la communauté financière internationale. A partir de 1992, les avoirs extérieurs de l'Algérie ont augmenté consécutivement à la remontée des prix du pétrole et à un retour vers une gestion administrée des devises.

Toutefois, la chute des prix du pétrole à la fin de l'année 1991, conjuguée à la décision des autorités de reprendre les remboursements du service de la dette ont provoqué le tarissement des avoirs extérieurs et par voie de conséquence des difficultés pour les pouvoirs publics d'assurer la couverture de la monnaie nationale.

1.2.3 La méthode d'estimation.

L'estimation des coefficients du modèle portant sur des séries temporelles nécessite que ces dernières soient stationnaires, c'est à dire intégrées d'ordre zéro ou cointégrées. La co-intégration signifie que l'équation estimée est animée non pas par un équilibre statique mais par un équilibre dynamique (à long terme les variables convergent vers un certain équilibre).

Première étape : La stationnarité.

La stationnarité constitue la première étape du processus d'analyse des séries temporelles. « Une série temporelle est dite stationnaire si elle ne comporte ni tendance ni saisonnalité » (Bourbonnais, 2000, P. 224).

La vérification de l'hypothèse de stationnarité a été effectué sur la base du test de Dickey et Fuller augmenté (Augmented Dickey Fuller : ADF). La méthode retenue pour

déterminer le nombre de retards est celle de la minimisation des critères d'Akaike (AIC) et de Schwarz (SC).

Les résultats de la minimisation des critères d'Akaike et de Schwarz montrent que les retards sont d'ordre P= 0. Les résultats des tests d'ADF avec le retard P= 0 pour la variable Lcredi sont les suivants :

	Modèle3		Modèle2		Modèle 1	
	Valeur calculée	Valeur tabulée (5%)	Prob	Prob critique	Prob	Prob critique
LCREDI	$\varphi_{cal} = -2,33$	$\varphi_{tab} = -2,92$	P const = 0, 0237	0,05	Ptrend = 0,0539	0,05
DLCREDI	$\varphi_{cal} = -7,72$	$\varphi_{tab} = -1,94$	P const = 0,98	0,05	Ptrend = 0,97	0,05

Tableau N°56 : Test d'ADF sur la variable LCREDI

Le tableau montre que la variable LCREDI est non stationnaire en niveau mais stationnaire en différence première donc intégrée d'ordre 1, sans présence de constante ni de trend.

En effet $\varphi_{cal} = -2,33 > \varphi_{tab} = -2,92$ la série LCREDI n'est pas stationnaire

$\varphi_{cal} = -7,72 < \varphi_{tab} = -1,94$ la série DLCREDI est stationnaire

Pr const = 0,98 > 0,05 la constante n'est pas significative

Pr trend = 0,97 > 0,05 la tendance n'est pas significative

Le même test appliqué aux autres variables a montré que les variables taux de change LTCER et réserves internationales LR// sont non stationnaires en niveau, mais stationnaires en différences premières donc toutes intégrées d'ordre 1. Il existe par conséquent un risque de co-intégration entre les différentes variables.

Deuxième étape : la co-intégration.

La notion de co-intégration a été introduite par Granger (1983) puis par Engle et Granger (1987). L'étude de la co-intégration permet de mettre en évidence les relations entre les différentes variables tout en évitant le risque de régression fallacieuse (*spurious regression*).

Afin de tester l'hypothèse de co-intégration deux méthodes sont proposées : la méthode à deux étapes d'Engle et Granger et celle de Johansen.

1) La méthode d'Engle et Granger :

La méthode à deux étapes d'Engle et Granger n'étant valable que pour des séries intégrées d'ordre 1, il convient donc de tester en premier lieu le type de tendance déterministe ou stochastique de chacune des séries puis de vérifier l'ordre d'intégration.

Dans le cas où les séries sont co-intégrées on passe à l'estimation de la relation de long terme :

$$y_t = a + bx_t + z_t \quad (1)$$

Les séries x_t et y_t sont animées d'une relation de co-intégration si le résidu z_t de la relation de long terme précédente est stationnaire.

Les tests de Dickey-fuller et DF augmenté permettent de tester l'existence d'une racine unitaire dans les résidus estimés \hat{z}_t de la relation (1):

$$\hat{z}_t = y_t - \hat{a} - \hat{b} x_t \quad (2)$$

Dans le cas du test de DF augmenté on estime la relation :

$$\Delta \hat{z}_t = \hat{z}_{t-1} + \sum \Phi \Delta \hat{z}_{t-i} + ut \quad (3)$$

On teste l'hypothèse nulle $H_0 : \hat{z}_t$ non stationnaire ($\Phi = 0$), ce qui veut dire que x_t et y_t ne sont pas co-intégrés, contre l'hypothèse alternative $H_1 : \hat{z}_t$ stationnaire ($\Phi < 0$) traduisant le fait que x_t et y_t sont co-intégrées.

2) La méthode de Johansen.

Cette méthode utilise un modèle VAR (Vector Auto Regressive) pour tester le nombre de relations de co-intégration existant entre les variables toutes intégrées d'ordre 1.

Le modèle VAR se présente ainsi :

$$Y_t = A_1 Y_{t-1} + A_2 Y_{t-2} + \dots + A_k Y_{t-k} + C + \epsilon_t \quad t = 1, \dots, T \quad (1)$$

Où Y_t est un vecteur à n dimension représentant les variables du modèle, k est le nombre de retard et T le nombre d'observations.

Le modèle (1) peut s'écrire sous forme de modèle à correction d'erreur suivant :

$$\Delta Y_t = A + B_1 \Delta Y_{t-1} + B_2 \Delta Y_{t-2} + \dots + B_{p-1} \Delta Y_{t-p} + \pi Y_{t-1} + \epsilon_t \quad (2)$$

Où ΔY_t représente le vecteur Y_t en différences premières, les matrices B_i sont des fonctions des matrices A_i et $\pi = (\sum A_i - I)$. L'équation (2) permet de mettre en évidence la dynamique du court terme à travers les ΔY_{t-i} et de long terme à travers les Y_{t-1} .

Afin de déterminer le nombre de relations de co-intégration on recherche le rang de la matrice π .

- Si le rang de π appelé r est nul alors il y a absence de co-intégration et on ne peut retenir une spécification à correction d'erreur.
- Si le rang de π est n les variables sont toutes intégrées d'ordre $I(0)$ et il n'y a pas de problème de co-intégration.
- Si le rang de π est compris entre 1 et $n-1$ ($1 \leq r \leq n-1$) alors il existe r relations de co-intégration et la matrice π peut être décomposée en sous matrices α (n, r) et β' (n, r) où β' constitue la matrice des r vecteurs de co-intégration et α est la matrice d'ajustement, elle exprime la vitesse de rappel des variables du modèle vers leur équilibre de long terme.

La méthode retenue pour rechercher l'existence ou non de relations de co-intégration entre les variables du modèle est celle de Johansen. Cette méthode est mise en application par le logiciel Eviews 4.0.

Hypothèse	Valeur propre	trace	valeur critique à 5%	valeur critique à 1%
Aucune*	0.325517	33.49366	29.68	25,52
au moins une	0.148639	14.19706	15.41	18,63
au moins deux	0.120865	6.312015	3.76	6,65

- * dénote que l'hypothèse d'absence de relation de co-intégration peut être rejetée au seuil de 5%.
- Le test LR indique une relation de co-intégration au seuil de 5%.

Tableau n°57 : Test de co-intégration de Johansen

1.2.4 Interprétation des résultats du test de Johansen.

Après estimation finale, le modèle retenu est celui dont les coefficients sont le plus significatifs. Ce modèle est le suivant :

$$DLTCER = 0,000162 (-368,98 LCREDI + 46,72 LRII + 4295,159) + (4,5856) (-3,52) \\ 0,287 DLTCER (-1) + 0,1 DLCREDI (-1) + 0,016 DLRII (-1) - 0,003634 (1,963)(0,69)(0,42) (0,47)$$

Dans le modèle les chiffres entre parenthèses désignent les *t* de Student, alors que les chiffres à côté des variables représentent le nombre de retards en mois. Certains coefficients du modèle ne sont pas significatifs.

Les coefficients du modèle de long terme sont significatifs statistiquement au sens de la statistique de Student, les $|t \hat{\beta}| >$ aux valeurs critiques au seuil de 5%.

Le coefficient de la variable *LCREDI* (crédit intérieur) est plus élevé que celui de la variable *LRII* (réserves internationales) en valeur absolue et a le signe attendu : le crédit intérieur évolue rapidement et entraîne donc une dépréciation du taux de change, ce qui correspond aux prédictions de l'approche monétaire de la balance des paiements.

La variable *LRI* est affectée d'un signe positif, ce qui est en contradiction avec le modèle théorique qui prédit qu'une évolution plus rapide du crédit intérieur par rapport aux avoirs extérieurs entraîne une dépréciation du taux de change. En Algérie, l'évolution des réserves de change est presque indépendante de l'évolution du taux de change (M Kenniche 2003). En effet, les réserves internationales sont plutôt soumises aux fluctuations des prix des hydrocarbures et gérées par la Banque d'Algérie avec absence de convertibilité durant cette période, ce qui explique ce résultat contradictoire.

Les coefficients des termes de rappel ont le signe attendu mais ne sont pas statistiquement significatifs. Ainsi, la mauvaise qualité de l'ajustement que confirme la valeur de R^2 très faible (0,2) peut s'expliquer par la taille de l'échantillon (51 observations) et par le fait que les séries dont les sources sont différentes, ne sont pas d'égale qualité.

Section 3 : la situation monétaire et financière à l'issue du programme de stabilisation et d'ajustement structurel.

L'analyse de la situation monétaire et financière après 1994 requiert l'examen de l'évolution des indicateurs relatifs aux équilibres macroéconomiques en distinguant deux étapes : la première allant de 1994 à 1998 correspondant à la mise en œuvre de l'ajustement de l'économie sous l'égide du Fonds Monétaire International et la deuxième s'étalant de 1999 à nos jours.

Concernant la première période, le retour à la stabilité financière à partir de 1995 résulte essentiellement des opérations de rééchelonnement de la dette extérieure, de l'augmentation des recettes d'exportation des hydrocarbures en général et du gaz en particulier et de la baisse de la demande intérieure sous l'effet de la dévaluation.

	1994	1995	1996	1997	1998
Recettes budgétaires en Mrds de DA	434.2	600.8	825.2	926.7	774.5
Dépenses budgétaires en Mrds de DA	461.9	589.1	724.6	845.2	875.7
Solde global du Trésor/PIB (%)	-4.4	-1.4	3.0	2.4	-3.9
Solde courant en Mrds de dollars	- 1,84	- 2,24	1,25	3,45	- 0,91
Solde global en Mrds de dollars	-4,38	-6,32	-2,09	1,16	-1,74
Réserves en mois d'importations	2,82	2,08	4,48	9,39	7,56

Tableau n°58 : Evolution des principaux équilibres monétaires et financiers

Source : Banque d'Algérie

Comme conséquence à cette hausse des avoirs extérieurs et du crédit à l'Etat⁶² la masse monétaire a fortement augmenté, ce qui s'est traduit par une forte inflation en début de période. En réponse à cela, les autorités monétaires ont libéralisé davantage le système financier en introduisant de nouvelles règles de marché tels que les instruments indirects de crédits. Ainsi, vers la fin de la fin des années quatre vingt dix la masse monétaire a pu être stabilisée et l'inflation maîtrisé.

	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Croissance de la masse monétaire M2	22,7	13	9,2	14,3	18,5	18,8
Inflation	20,5	29	30	18,7	5,7	5

⁶² - La reprise du crédit à l'Etat s'explique par la mise en place du dispositif banques-entreprises consistant en rachat par le Trésor Public des créances détenues par les banques commerciales sur les entreprises publiques en difficultés et par le refinancement des banques commerciales elles mêmes. - Le dispositif banques entreprises a été mis en place en 1996 avec comme objectif d'assainir la situation financière des entreprises publiques en s'attaquant aux découverts bancaires. Ainsi, le trésor en concertation avec la Banque d'Algérie, les banques commerciales et les grandes entreprises nationales ont arrêté une liste des unités de production viables et non viables. Les unités jugées non viables ont été mises en liquidation.

Tableau n°59 : Evolution de la masse monétaire et du PIB en%.

Source : Banque d'Algérie.

En matière de finances publiques, l'évolution en dents de scie enregistrée par le solde budgétaire au cours de cette période exprime les difficultés qu'ont les pouvoirs publics à compresser les dépenses. Ainsi, malgré une gestion plus rigoureuse de ces dernières se matérialisant par la suppression des subventions (réduction des subventions à l'agriculture, sur certaines denrées de base et des produits pétroliers), la stabilisation des salaires et un meilleur classement des priorités en matière d'investissements dans le secteur public, celles-ci ne connaissent aucun fléchissement. Du côté des recettes fiscales, bien qu'une amélioration de leur niveau a été enregistrée grâce notamment à l'extension de l'assiette fiscale, la mise en place de la TVA et la dévaluation, leur volume reste en deçà de l'objectif attendu.

Le manque d'efficacité dans la gestion des finances publiques et plus spécialement des dépenses, n'a pas été sans impact sur les résultats des comptes extérieurs qui se sont détériorés à l'exception des deux années 1996 et 1997 qui ont connu des excédents. Ces derniers ont été générés uniquement par l'augmentation des recettes d'exportation pétrolières, la dévaluation n'ayant exercé que peu d'effet sur les importations⁶³.

L'objectif assigné aux programmes de stabilisation par les Institutions Financières Internationales est le rééquilibrage à court terme du budget de l'Etat et de la balance des paiements afin que les pays qui les appliquent puissent dégager des capacités de remboursements. Cependant, comme préalable à la reprise de la croissance la stabilité financière est à apprécier dans le long terme. Ce qui nous a amené à analyser les équilibres financiers pour la période post ajustement avec le FMI.

Incontestablement et de façon globale, les résultats obtenus grâce à l'amélioration des termes de l'échange durant cette période sont considérées plus que satisfaisants du point de vue des Institutions Financières Internationales. Ces excédents financiers ont été utilisés par l'Algérie pour assainir les comptes extérieurs en remboursant par anticipation une bonne partie de sa dette extérieure et en constituant un fonds de réserves.

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007*
Solde budgétaire en % du PIB	- 0,5	9,7	4,05	1,15	5,39	5,5	13,7	13,7	-
Dont dépenses en capital en % des dépenses totales	19,4	27,3	26,9	36,4	32,9	33,7	39,2	39,8	-
Solde courant en milliards de dollars	0,02	8,93	7,06	4,37	8,84	11,12	21,18	28,95	13,25
Solde global en milliards de dollars	-2,38	7,57	6,19	3,66	7,47	9,25	16,94	17,73	12,57
Inflation	2,6	0,3	4,4	1,4	2,6	3,5	1,6	2,5	3,25
Encours de la dette extérieure en milliards de dollars US	28,3	25,2	22,5	22,6	23,3	21,8	17,1	5,6	5,1

⁶³ - Les effets de la dévaluation sur les importations ont été pratiquement neutralisés par ceux de la libéralisation du commerce extérieur

Tableau n°60 : Evolution des indicateurs de stabilisation macroéconomique (Période 1999-2007)

* Les chiffres pour l'année 2007 portent sur le premier semestre uniquement

Source : Banque d'Algérie.

Les paiements par anticipation de la dette extérieure ont commencé en mai 2006. Comme pour le rééchelonnement, le remboursement par anticipation se fait dans le cadre d'un accord entre l'Algérie et les créanciers (le Club de Paris, le club de Londres et les Institutions Financières Internationales). Pour ce qui concerne le Club de Paris, le paiement avant terme de la dette d'un montant d'environ 8 milliards de dollars a fait l'objet de négociations devant aboutir à des accords bilatéraux. Concernant la dette privée d'un montant de 800 millions de dollars, les négociations ont été entamées en septembre 2006 avec le Club de Londres. A l'issue des opérations de remboursements opérées dans ce cadre, le stock de la dette extérieure algérienne a été ramené à hauteur de 5 milliards de dollars, (cf. tableau n°57).

Un autre trait caractéristique de cette période, a été l'adoption d'une politique monétaire axée sur *une politique d'intervention de stérilisation sur le marché des changes*. En effet, dans le but de neutraliser les effets de l'entrée massive de devises induite par les recettes pétrolières sur l'offre de monnaie, les autorités monétaires ont opté pour des acquisitions de bons de trésor américains. Cependant, en décidant de maintenir le taux de change stable⁶⁴ et des taux d'intérêt relativement bas (le taux de réescompte passe de 9,5% en 1998 à 4% en 2007), cela n'a pas empêché la masse monétaire de reprendre le chemin de l'ascension avec son impact sur l'inflation.

Parallèlement, les pouvoirs publics ont mené une politique budgétaire expansive matérialisée par deux plans de relance keynésiens dont le premier (le plan de soutien à la relance économique PSRE) a été lancé en 2001 et le second (le plan complémentaire de soutien à la croissance PCSC) a pris la relève en 2005. Ces plans sont un vaste programme d'investissement en réalisation avec l'intervention de la Banque Mondiale et portent essentiellement sur les infrastructures⁶⁵. L'objectif visé par ce programme est la réduction du taux de chômage. Cependant, selon les données statistiques de la Banque Mondiale, ces plans n'ont qu'un impact réduit sur la croissance (1%) et la plupart des emplois créés sont temporaires. De plus, de nombreuses réévaluations des coûts⁶⁶ et des retards semblent caractériser la réalisation de ces programmes.

En conclusion, les premières mesures du « Consensus de Washington » sensées conduire vers la stabilité macroéconomique, n'ont pas été d'une grande efficacité pour l'économie algérienne qui ne doit le retour aux grands équilibres qu'à la seule variable exogène qu'est le prix du baril de pétrole. Dans cette situation, le cas algérien viendrait simplement élargir le cercle des pays considérés comme cas d'échec.

Les études ayant porté sur une analyse profonde de ces cas ont permis de relever deux sortes de lacunes liées aux programmes de stabilisation. La première a trait au caractère standard du contenu des réformes. Tous les pays qui connaissent des déséquilibres structurels ne sont pas similaires. Certains étant plus sensibles que d'autres aux variables

⁶⁴ - En moyenne, le taux de change dollar/ dinar durant la période 2000-2007 est de 1\$= 72 dinars

⁶⁵ - L'analyse des dépenses d'infrastructures montre que les infrastructures administratives occupent une part importante dans ce poste.

⁶⁶ - La réévaluation des programmes a été de 21% pour l'année 2000, 16% pour 2001, 12% en 2002, et 19% en 2004.

exogènes, d'autres ont un niveau de développement relativement plus élevé qui leur permet de mieux supporter les mesures d'ajustement.

La deuxième sorte de lacunes concerne le *timing* ou le *sequencing* des réformes (J. Williamson 2003). Ainsi, la mise en œuvre simultanée de certaines mesures finit par générer des effets pervers au lieu de ceux souhaités. C'est le cas par exemple de la décision d'augmenter les taux d'intérêt (dont l'objectif est de stimuler l'épargne) mais qui dans un contexte de dévaluation ne fait que freiner davantage la croissance en décourageant le crédit à l'économie. Ainsi, J. Stiglitz (2002, P. 150), souligne que le FMI reconnaît le caractère rigoureux des politiques budgétaires qu'il impose mais pas celui des politiques monétaires. Le même auteur constate que l'augmentation des taux d'intérêt dans un pays comme la Corée du Sud où les firmes étaient lourdement endettées n'avait fait qu'accélérer leur faillite et contracter aussi bien la demande que l'offre.

Ainsi, si l'assainissement financier de l'économie est une nécessité, il ne peut se faire que dans le cadre d'un plan efficace de relance de la croissance, c'est-à-dire dans le long terme.

Chapitre IV : le programme d'ajustement structurel : une issue à la crise ou crise sans issue

Introduction

Le programme d'ajustement structurel (PAS) est l'ensemble des mesures visant la relance de l'offre ce qui l'oppose au programme de stabilisation dont l'objectif est de réduire la demande. Toutefois, selon les textes du FMI la croissance ne constitue pas un objectif en soi mais plutôt un résultat du développement des échanges « *Thus the growth appears in Article I (ii) not as a purpose, but as the expected result of the pursuit of the purpose of trade expansion* » (J.J. Polak, 1991, P.28).

Pour le FMI, la transition à l'économie de marché est l'unique alternative pour asseoir une véritable reprise de l'offre d'où la privatisation de l'économie et la libéralisation du commerce extérieur comme principales réformes requises dans le cadre du PAS.

Aussi, le présent chapitre sera consacré, d'une part, à la présentation des crédits alloués à l'Algérie au titre du programme d'ajustement structurel et d'autre part à l'analyse des principales mesures qui y sont adossées à savoir la privatisation et à la libéralisation du commerce extérieur.

Section 1 : les crédits obtenus dans le cadre du programme d'ajustement structurel.

Après l'accord de confirmation de 1994, l'Algérie a été amenée à conclure un autre accord portant sur un mécanisme de financement élargi appelé dans le jargon du FMI *EFF Extended Fund Facility* assorti d'un programme économique de trois ans couvrant la période allant d'avril 1995 à mars 1998. Les financements obtenus dans ce cadre, d'un montant de 1,1693 milliards de dollars US et pour une période de 10 ans dont 5 ans de grâce, viennent combler le besoin de financement de l'économie Algérienne.

En effet, comme nous l'avons déjà présenté dans le premier chapitre de cette partie, les mécanismes de financement élargis sont accordés aux pays dont les économies se caractérisent par des déficits structurels de leurs balances des paiements et qui requièrent une période d'ajustement plus longue allant de trois à quatre ans. Le pays concerné est tenu de présenter, chaque année, dans une lettre d'intention, le programme annuel des mesures prévues. Les tirages spéciaux se font trimestriellement ou semestriellement et sont assortis de critères de réalisation.

Les tirages accordés à l'Algérie au titre de cette *EFF* s'étalent sur toute la durée du programme et sont répartis comme suit :

- Tirage de 156,4 millions de DTS jusqu'au 31 août 1995
- Tirage de 240 millions de DTS jusqu'au 31 décembre 1995
- Tirage de 325,2 millions de DTS jusqu'au 26 février 1996
- Tirage de 409,6 millions de DTS jusqu'au 31 mai 1996
- Tirage de 747,2 millions de DTS jusqu'au 31 mai 1997.

Des limites, au nombre de huit, touchant aux finances publiques ont été imposées et soumises au contrôle tout au long du programme. Ces limites, traduisent l'importance accordée par les organismes financiers internationaux à la gestion des finances publiques considérées comme la source de tous les déséquilibres tant internes qu'externes. Ceci est d'autant plus confirmé en Algérie où la prédominance de la fiscalité pétrolière dans les recettes de l'Etat risque, en cas de perturbation des prix du pétrole, de remettre en cause tout le programme d'ajustement en cours de réalisation. Ces limites sont synthétisées de la manière suivante :

Deuxième partie : l'ajustement sous l'égide des institutions financières internationales : le « Consensus de Washington » comme solution à la crise économique algérienne.

Type de limite	Référence dans la lettre d'intention	Référence dans la facilité de financement élargie
1. Sur la balance fiscale totale.	Paragraphe 39	Paragraphe 3 a) i)
2. Sur les ressources intérieures nettes de la banque d'Algérie	Mémorandum	Paragraphe 3 a) ii)
3. Sur les crédits bancaires nets au gouvernement		Paragraphe 3 a) iii)
4. Sur les crédits bancaires nets aux 23 entreprises non autonomes		Paragraphe 3 a) iv)
5. Sur la dette extérieure exceptionnelle du gouvernement inférieure à un an		Paragraphe 3 a) v)
6. Sur la dette extérieure du gouvernement garantie supérieure à un an et inférieure à 12 ans		Paragraphe 3 a) vi)
7. Sur la dette extérieure du gouvernement garantie à 5 ans		Paragraphe 3 a) vii)
8. sur les réserves internationales de la banque d'Algérie.		Paragraphe 3 a) viii)

Tableau n°61 : Nature des limites à observer au titre de la facilité de financement élargi

Source : Belhimmer, Op. Cité p. 220

La quantification des critères de réalisation de ce programme est faite selon le schéma suivant :

Type De limite	Situation A décembre 1994	Critère de performance			
		30.06.1995	30.09.1995	31.12.1995	31.03.1996
		En milliards de dinars			
1	-65,4	-9.8	-22.5	-31.3	21.9
2	186,5	212.4	213.6	218.9	223.4
3	468.6	425.5	416.5	407.5	396.5
4	14.1	20	21	23	25
		En milliards de dollars américains			
5	-	-	-	-	-
6	-	1.470	2.770	3.526	4.491
7	-	1.205	2.450	3.256	4.232
8	2.366	2.146	2.276	2.406	2.536

Tableau n°62 : Quantification des limites à observer au titre du mécanisme de financement élargi

Source : A Belhimmer, Op. Cité, page 221

Ainsi, durant toute la durée couverte par le programme d'ajustement structurel, le FMI a effectué des consultations périodiques (tous les six mois) sur l'économie Algérienne. Ces contrôles, revêtant un caractère confidentiel, portent sur l'évaluation de l'état d'avancement de la réalisation du programme d'ajustement en termes de réformes structurelles (libéralisation des prix, libéralisation du commerce extérieur, croissance, privatisation...). Tout manquement aux critères sera sanctionné automatiquement par l'arrêt des tirages.

Section 2 : la privatisation.

Du point de vue des institutions financières internationales l'inefficacité des systèmes productifs dans les pays en développement en mal d'ajustement serait due à l'implication trop grande de l'Etat dans le domaine économique. Favoriser l'extension du secteur privé et privatiser les entreprises publiques existantes rendrait ces systèmes plus performants et placerait ces économies sur le sentier de la croissance.

1. Définitions et arguments en faveur de la privatisation.

1.1 Définitions.

La privatisation est communément définie comme étant l'opération qui consiste à transférer, par la vente d'actifs, une activité ou une entreprise du secteur public vers le secteur privé.

Les auteurs ayant traité de la problématique liée à la privatisation distinguent généralement deux approches: l'approche macroéconomique ou privatisation au sens large et l'approche microéconomique ou l'approche au sens strict.

L'approche macroéconomique englobe l'ensemble des mesures visant l'accroissement de la part du secteur privé dans l'économie (W Andreff 2002) ou alors toutes les mesures et réformes qui accompagnent ou que génèrent les privatisations proprement dites (N. Sadi 2004). Selon cette approche, la privatisation et plus particulièrement celle menée par les pays de l'Europe de l'Est et les pays en développement ne concerne pas uniquement les entreprises publiques mais tous les secteurs de l'économie où la prépondérance de l'Etat a engendré des distorsions de prix et une « mal gouvernance ». Elle est, donc, confondue, par certains auteurs, avec la transition elle-même puisqu'on ne peut prétendre construire une économie de marché avec une prédominance du secteur public.

L'approche microéconomique ou l'approche au sens strict, consiste à transférer la propriété d'entreprises publiques au secteur privé ou selon Merten-Beisse⁶⁷ « la privatisation apparaît comme le transfert au secteur privé de la propriété des participations majoritaires détenues directement ou indirectement par l'Etat dans les entreprises du secteur public, soit par l'échange de titres, par des cessions pures et simples, par des augmentations de capital ou par l'ouverture à l'investissement étranger dans le respect de la réglementation qui lui est applicable. »⁶⁸.

La privatisation peut également être partielle ou totale. La privatisation est dite totale lorsque tous les droits de propriété de l'Etat sont transférés au secteur privé soit par cession d'actifs, soit par cession d'actions. Cette forme de privatisation est considérée comme la plus adaptée et la plus efficace pour les pays en développement et en transition où les risques de remise en cause du processus de privatisation sont très élevés eu égard aux conditions politiques et économiques qui règnent dans ces pays.

La privatisation partielle est une forme de privatisation graduelle qui n'entraîne que le transfert d'une partie des actifs d'une entreprise publique au secteur privé, le secteur public gardant le contrôle de l'entreprise. A chaque étape du processus, on cherche à réunir les conditions propices à sa réalisation. Elle est l'objet de la critique de nombreux auteurs qui y voient une manière pour l'Etat de retarder sciemment son désengagement de la sphère économique.

1.2 Quelques arguments en faveur de la privatisation.

L'échec des politiques keynésiennes à faire redémarrer les économies industrialisées, après la crise des années soixante dix, a été à l'origine d'un renouveau de la théorie libérale durant les années quatre vingt. D'abord aux Etats-Unis puis en Angleterre et peu à peu dans de nombreux pays d'Europe occidentale, un vaste processus de privatisation a été engagé. Elle marque le début d'une période de déréglementation et du moins interventionnisme étatique prôné par les ultra libéraux.

Les tenants de la privatisation ainsi que les concepteurs du « Consensus de Washington », présentent celle-ci comme la solution idoine aux problèmes d'inefficacité et d'inefficience qui caractérisent le secteur public. La privatisation serait, donc, un moyen pour ces entreprises soutenues par l'Etat de se soumettre aux règles du marché.

⁶⁷ - Cité par N. Sadi : Op.Cit page 70

⁶⁸ - Ibid.

D'autres arguments en faveur de la privatisation sont apportés par des auteurs qui cherchent à établir un lien entre efficacité et droits de propriété⁶⁹. Ainsi, l'entreprise privée serait plus encline à produire car ses actionnaires détiennent les moyens d'incitation propres à valoriser leur capital et à promouvoir la création de valeur (N.Sadi 2005).

Selon cette théorie, les moyens d'incitation sont nombreux mais l'essentiel réside dans le fait que l'entreprise privée lie la rémunération des gestionnaires aux performances réalisées, ce qui conduit ces derniers à rechercher la maximisation du surplus que doit dégager l'entreprise. Ces moyens d'incitation n'existent pas dans l'entreprise publique où les rémunérations n'ont aucun lien avec la productivité, et du fait que l'Etat soit à la fois propriétaire et régulateur de l'entreprise, il ne détient pas les moyens d'incitation nécessaires.

Enfin, d'autres théories tentent d'établir un lien entre la théorie de l'efficience-X et l'efficacité de l'entreprise publique. Elles expliquent la non performance de cette dernière par certaines situations qui la caractérisent telles que la situation de monopole, l'absence de contrainte financière et de règles de commercialité auxquelles est soumise l'entreprise privé.

Concernant les pays en transition, la privatisation est synonyme de restructuration en raison des transformations profondes que cette opération implique sur les droits de propriété et l'organisation de l'économie toute entière. Dans ces pays, c'est par le biais des programmes d'ajustement structurels que la privatisation s'est opérée ou plutôt imposée.

2. Les objectifs et les techniques de la privatisation.

2.1 Les objectifs

Les objectifs assignés à la privatisation sont multiples et l'on peut citer : la réduction du rôle de l'Etat dans l'économie, l'augmentation des recettes de l'Etat et l'introduction de la concurrence dans l'économie. Cependant, dans les pays en transition, les objectifs fixés par les auteurs ayant traité de la question retiennent, entre autres, cinq objectifs considérés comme essentiels et communs à tout programme de privatisation dans ces pays (D Labarone 2001) :

- *Un objectif politique* : Le transfert de propriété des actifs du secteur public vers le privé entraîne la dépolitisation des entreprises c'est-à-dire la non intervention de l'Etat dans leur gestion.
- *Un objectif d'équité* : La privatisation se traduit par la restitution des actifs aux anciens propriétaires spoliés de leurs droits ou à la population entière à travers l'actionnariat de masse.
- *Un objectif de rapidité* : La privatisation et plus particulièrement la privatisation de masse devraient permettre aux pays en transition d'accélérer le processus de transition vers l'économie de marché.
- *Un objectif d'efficacité* : La privatisation va améliorer les performances des entreprises grâce à la mise en place de mécanismes de bonne gouvernance.
- *Un objectif institutionnel* : La privatisation devrait favoriser l'émergence d'une classe d'entrepreneurs à même d'apporter des changements structurels à l'économie allant dans le sens de la réalisation du bien être général.

⁶⁹ Le droit de propriété étant défini comme le droit du titulaire d'utiliser l'actif, d'en tirer des revenus, de le transférer à autrui et d'en interdire l'accès à quiconque (L'encyclopédie de l'économie et de la gestion, 1997).

La prescription de ces objectifs à la privatisation dans les pays en transition s'inscrit dans le cadre d'un objectif ultime qui est la transformation systémique de ces économies.

2.2 Les techniques de privatisation.

Il existe plusieurs techniques ou modes de transfert de propriété de l'entreprise publique au secteur privé. La plupart des auteurs établissent un classement selon qu'elles fassent appel ou non au marché financier. Ce classement est adopté par la législation algérienne (ordonnance 95-22 de 1995) qui stipule que « les modalités de cession peuvent s'effectuer par le recours aux mécanismes du marché financier (par introduction en bourse ou par offre publique de vente à prix fixes), soit par appel d'offres, soit par la procédure de gré à gré. ».

2.2.1 Les modalités de privatisation ayant recours au marché financier.

Les modalités qui font intervenir le marché financier, très utilisées en Grande-Bretagne et en France, s'appuient sur les procédures d'offres publiques de vente (OPV) à prix fixes et l'offre publique de vente par adjudication à prix planchers.

La technique d'OPV à prix fixes consiste à vendre les actions à un prix fixé (par un ou plusieurs bureaux d'experts) et affiché à l'avance. L'Etat publie les conditions de vente en précisant le nombre de titres mis en vente, le prix de vente ainsi que la durée de l'offre. Les intermédiaires financiers reçoivent les ordres d'achat et procèdent au dépouillement. Dans le cas où les ordres d'achat sont supérieurs à l'offre, la chambre syndicale affecte les actions proportionnellement à l'offre tout en respectant la priorité de certains ordres d'achat.

Bien que cette méthode recèle certains inconvénients, parmi les quels nous pouvons citer la difficulté à évaluer la valeur de l'action, elle est très utilisée en Europe et particulièrement en France. Dans les pays en développement, en raison de cette difficulté cette technique est très rarement mise en œuvre.

La deuxième technique faisant appel au marché financier est l'offre publique de vente par adjudication à prix planchers. Contrairement à la première méthode, la valeur de l'action est fixée par le marché. L'inconvénient majeur de cette méthode est le risque lié à la volatilité du cours de l'action. La Grande Bretagne, qui a longtemps adopté cette technique, a dû l'abandonner après avoir essuyé de nombreux échecs. Dans les pays en transition et en développement comme l'Algérie, l'utilisation de cette technique est limitée en raison de l'absence de conditions nécessaires à leur mise en œuvre (faiblesse de l'épargne et des marchés financiers notamment).

2.2.2 Les modalités de privatisation ne recourant pas au marché financier.

Les modalités les plus utilisées relevant de cette catégorie sont le gré à gré et l'appel d'offres. Cependant, certains auteurs y incluent d'autres formes en élargissant le sens donné à la privatisation. Parmi celles-ci on peut citer : le contrat de gestion (technique utilisée en Algérie) ainsi que la fusion / absorption (utilisée particulièrement en Tunisie).

En ce qui concerne l'appel d'offres, elle est considérée comme une technique classique de cession des biens et présente de nombreux avantages dont la transparence et l'égalité des soumissionnaires. C'est une technique très proche de l'adjudication mais s'en éloigne par sa simplicité et sa souplesse. En effet, le prix n'est pas le seul critère utilisé pour le choix des soumissionnaires. L'appel d'offres peut être ouvert ou restreint, national ou international et doit contenir les informations essentielles concernant l'entreprise et les actions. C'est une

méthode usitée dans les trois pays du Maghreb, mais les règles de fonctionnement ne sont pas clairement énoncées dans la législation de ces trois pays (L.Abdeladim 1998).

La méthode de gré à gré consiste, quant à elle, à céder à un ou plusieurs acquéreurs des actions ou des actifs d'une entreprise publique à privatiser. Elle est considérée comme la technique la moins concurrentielle et la moins transparente. Pour toutes ces raisons, elle est exceptionnellement utilisée et est prévue dans certains cas comme : la recherche d'une technologie particulière ou d'un associé qui détient déjà des actions dans l'entreprise.

La législation algérienne prévoit le recours à cette modalité dans les cas exceptionnels suivants : de transfert de technologie, de nécessité de recourir à une gestion spécialisée ou d'un savoir faire spécifique, en cas d'appel d'offres infructueux deux fois de suite et de cession au profit des salariés (contrat de gestion ou privatisation de masse).

3. La privatisation en Algérie

3.1 Le cadre législatif et réglementaire.

Les premiers textes juridiques devant encadrer le processus de privatisation en Algérie remontent à 1990 avec la promulgation de la loi 90-10, relative à la monnaie et le crédit. En effet, cette loi ouvre la voie à l'installation de concessionnaires et de banques privées en Algérie comme elle abolit les obstacles aux transferts de capitaux.

Dans le cadre de ce processus, d'autres décrets ont également vu le jour en 1993. Il s'agit du décret (93-08) portant modification du code de commerce de 1975, qui institue plusieurs formes juridiques de création de sociétés (SPA, EURL, SARL...) et introduit de nouvelles règles de commercialité et de nouveaux instruments financiers mieux adaptées à l'économie de marché.

An cours de la même année, on assista à l'avènement d'un décret législatif (93-10) relatif à la création d'une bourse des valeurs mobilières⁷⁰. La Bourse est définie comme étant le cadre d'organisation et de déroulement des opérations sur valeurs mobilières émises par l'Etat, les autres personnes morales de droit public ainsi que les sociétés par actions. Les principaux organes composant la bourse sont :

- La Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse (COSOB), sous tutelle du ministère des finances, est l'autorité de supervision du marché des valeurs mobilières ;
- La Société de Gestion de la Bourse des Valeurs en remplacement de la Société des Valeurs Mobilières qui constitue l'entreprise de marché.

Parallèlement, un code des investissements avec pour objectif spécifique d'encourager l'investissement étranger a été également promulgué en 1993. Ce code sera enrichi et élargi à la faveur de l'avènement de l'ordonnance du 20 août 2001 consacrant la liberté d'investir en Algérie. Cette ordonnance fixe le régime des avantages applicables aux investissements nationaux et étrangers réalisés dans les activités économiques de production de biens et services ainsi que les investissements réalisés dans le cadre de cession ou de licence et définit la liste des zones devant bénéficier du régime de dérogation. Deux organes : le Conseil National de l'Investissement (CNI) chargé de la promotion et du développement de l'investissement et l'Agence Nationale de Développement de

⁷⁰ - Le projet de création d'une bourse de valeurs mobilières remonte à 1990. Durant cette année il fut procédé à la création d'une société de valeurs mobilières (une SPA) dont les actionnaires sont les Fonds de Participation de l'Etat. Cette société devait constituer le point de départ de la Bourse d'Alger (A.Naas 2003).

l'Investissement (ANDI) chargée de l'élaboration de la stratégie et des priorités pour le développement de l'investissement ont été créés à cet effet.

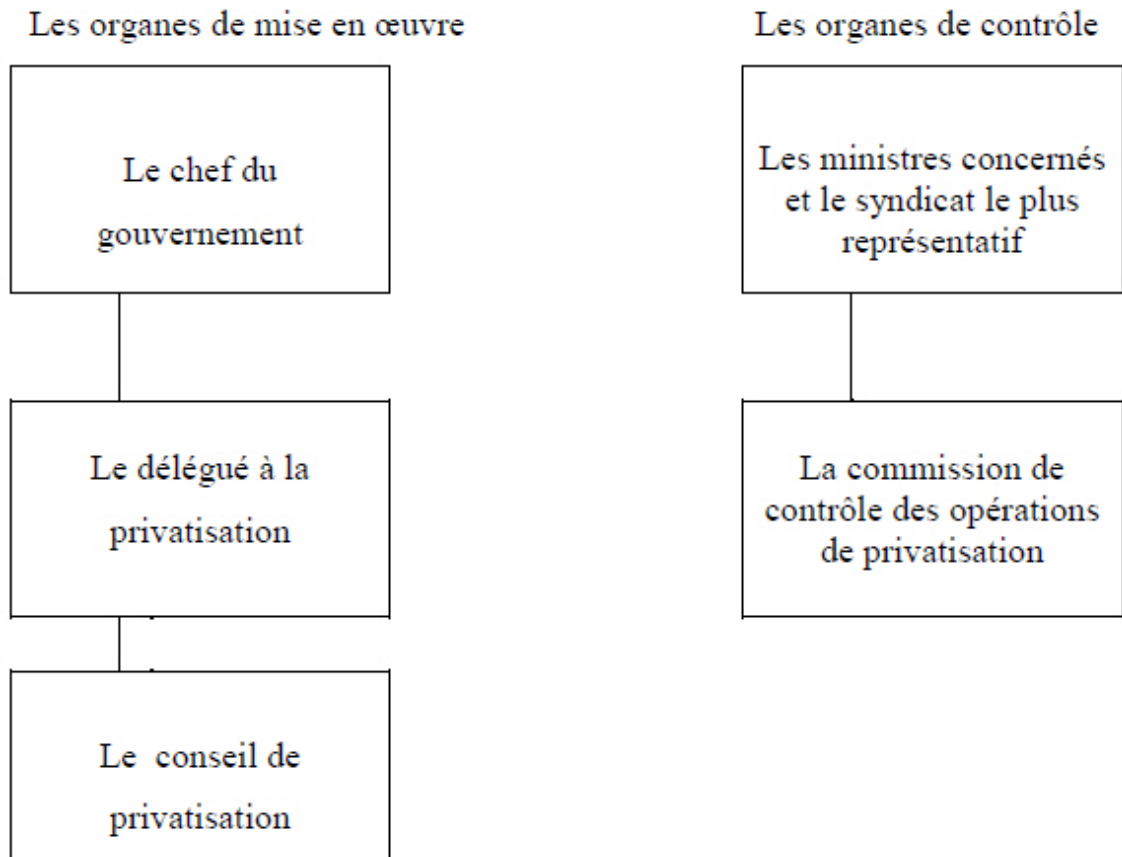
En 1994, la loi de finances complémentaire, à travers les dispositions des articles 24 et 25, accorde aux entreprises publiques le droit de disposer de leurs actifs et de leur capital social par leur ouverture à l'actionnariat privé. Cette loi inaugure la première étape du processus de privatisation en abrogeant les dispositions de la loi 88-01, relative à l'autonomie des entreprises publiques qui limitait la cession d'actifs uniquement entre ces dernières.

Cette loi sera complétée en 1995 (année correspondant à la mise en œuvre du plan d'ajustement structurel) par deux ordonnances : l'ordonnance 95-22 relative à privatisation des entreprises publiques et l'ordonnance 95-25 relative aux capitaux marchands de l'Etat. La première ordonnance avait pour objectif de mettre en place le cadre législatif et institutionnel devant régir la privatisation. Elle définit cette dernière par le transfert soit de la propriété des actifs ou du capital social soit par le transfert de la gestion, de l'entreprise publique au secteur privé. L'ordonnance précise également le champs d'application de la privatisation en le limitant aux secteurs concurrentiels tels que :

- le bâtiment, les travaux publics et travaux hydrauliques ;
- l'hôtellerie et tourisme ;
- commerce et distribution ;
- industries textiles et agroalimentaires ;
- industries de transformation (mécanique, électriques, électroniques, bois et dérivés, papiers, chimiques, plastiques et cuirs et peaux) ;
- Transports routiers de voyageurs ;
- Assurances ;
- Activités de services portuaires et aéroportuaires ;
- Petite et moyennes industries et petites et moyennes entreprises locales ;

Seront donc exclus de la privatisation, dans le cadre de cette ordonnance, les secteurs considérés comme stratégiques tels que les hydrocarbures, les télécommunications, les banques, la sidérurgie, la métallurgie et les transports aériens et ferroviaires. Par ailleurs, l'article 4 de cette ordonnance exige des acquéreurs de s'engager à maintenir l'activité pendant une durée de cinq années, de maintenir tout ou partie de l'emploi et de procéder à la modernisation de l'entreprise.

Concernant les modalités par lesquelles devait s'opérer la privatisation, plusieurs formules sont retenues à savoir : la cession par appel d'offres, la cession par le biais du marché financier. Par ailleurs, il est prévu également la privatisation de la gestion et le contrat de gré à gré. Ce dispositif juridique précise, en outre, les organes devant procéder à la mise en œuvre et au contrôle de l'opération de privatisation



Grappe n°20 : Les organes de la privatisation prévus dans le cadre de la loi 95-22

Source : A Belhimmer Op.Cité page 263

Les organes « de mise en œuvre » ont pour mission de mener l'opération de privatisation et de procéder à l'évaluation des entreprises à privatiser à l'exclusion de celles considérées comme viables.

En complément de l'ordonnance 95-22, le gouvernement a promulgué l'ordonnance 95-25 portant sur les capitaux marchands de l'Etat. Elle vise à donner à l'entreprise l'autonomie de disposer de son patrimoine et à mettre en place un schéma organisationnel des entreprises publiques plus efficace par la constitution de holdings. Ces derniers, constitués sous la forme juridique de sociétés par actions, se substituent aux fonds de participation. Ils sont dotés du droit de propriété sur les actions, participations et toutes les valeurs mobilières de l'Etat et ont pour rôle d'émettre, d'acquérir et de céder toute valeur mobilière.

Les holdings ont également pour mission de définir et de développer les politiques d'investissement et de financement des entreprises dont ils ont la charge ainsi que

d'organiser les mouvements de capitaux entre elles. La coordination des activités des holdings est assurée par le Conseil National des Participations de l'Etat qui définit les objectifs assignés aux holdings publics.

L'existence en parallèle de plusieurs organes impliqués dans la privatisation (les holdings et le Conseil National de la Privatisation plus particulièrement) est à l'origine de nombreux conflits de compétences et de lenteurs liées à la bureaucratie. Par ailleurs, le dispositif banques – entreprises, mis en place par les holdings afin de faire le tri entre les entreprises viables et non viables, n'a pas bien fonctionné ; le système bancaire n'ayant pas toute l'autonomie nécessaire pour exécuter le programme d'assainissement des entreprises. En outre, le maintien des activités et le mode de règlement⁷¹ institués par l'ordonnance ont constitué autant d'entraves pour le bon déroulement du processus de privatisation.

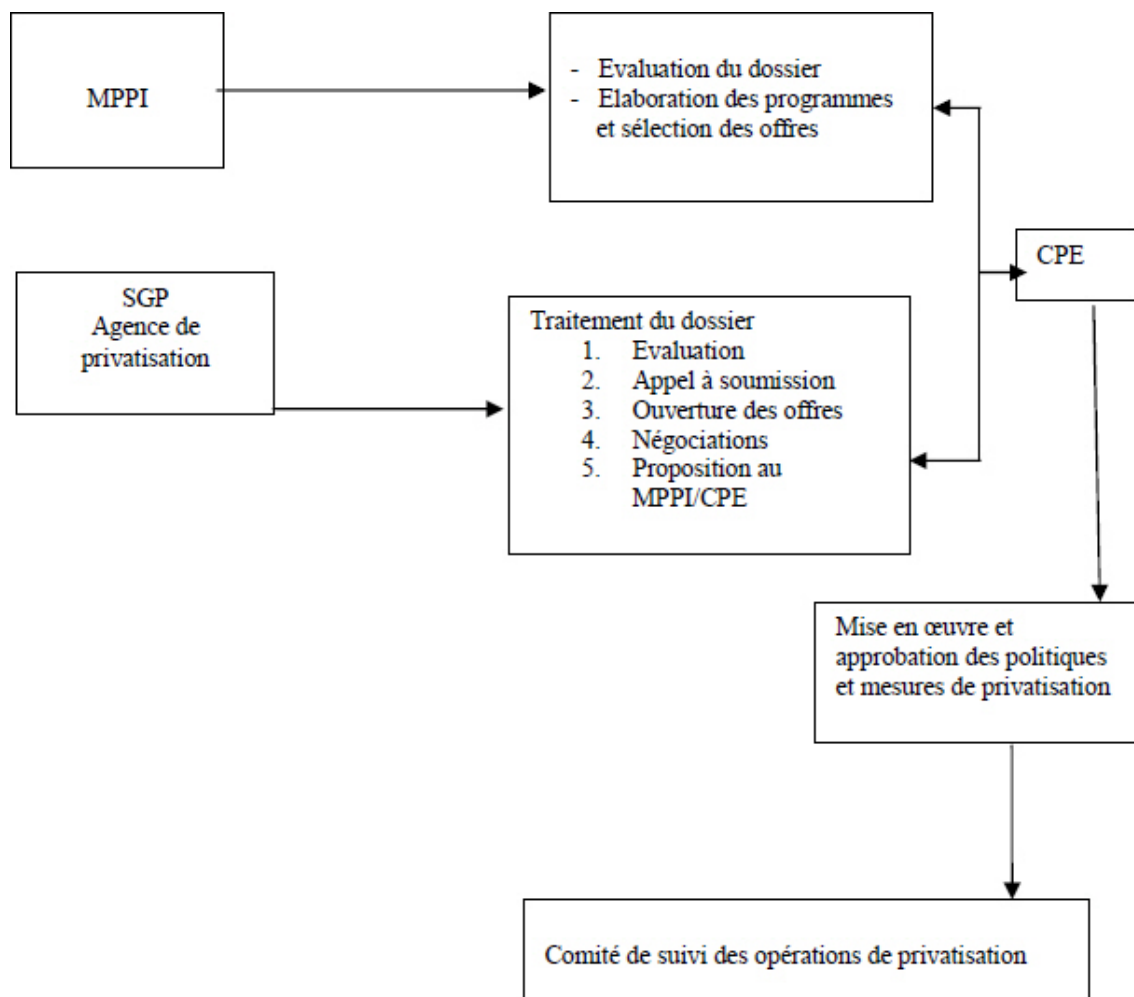
Dans le but d'assouplir le contenu de la précédente ordonnance, le gouvernement procéda à la promulgation en août 1997 d'une autre ordonnance (97-12), autorisant le paiement à tempérament et levant l'obligation de maintien de l'activité pendant cinq ans. Toutefois, malgré ces textes tendant à rendre plus souples les procédures de privatisation, cette dernière continue d'avancer à un rythme très lent en raison de la bureaucratie et des conflits de compétence dans la mise en œuvre comme mentionné en supra.

Cette situation fut à l'origine de l'entrée en vigueur, en août 2001, de l'ordonnance (01-4 du 20 août 2001) portant organisation, gestion et privatisation des entreprises publiques économiques. Elle vient lever les obstacles et mettre fin aux conflits qui caractérisent le dispositif ayant prévalu jusque là. Elle a surtout élargi la privatisation à toutes les entreprises publiques ayant le statut de société par action et ce quel que soit le secteur d'activité. En effet, « sont éligibles à la privatisation ; les entreprises publiques économiques relevant de l'ensemble des secteurs d'activité économique » (article 15). Dans le cadre de cette ordonnance deux types d'organes sont mis en place (Sadi 2005) :

- Les organes relevant du politique : le Conseil des Ministres, le Conseil des Participations de l'Etat (CPE) et le Ministère délégué chargé des Participations et de la Promotion des Investissements (MPPI).
- les organes techniques: les Sociétés de Gestion des Participations (SGP) et la commission de contrôle des opérations de privatisation et du comité de suivi.

L'articulation entre ces organes se présente selon le schéma suivant :

⁷¹ - Dans le mode de règlement institué par la l'ordonnance (95-22), l'acquéreur était tenu de s'acquitter au comptant.



Graphe n°21 : Articulation des organes de privatisation

Source : Graphe élaboré à partir de la loi de 2001

En effet, cette ordonnance a donné un caractère éminemment politique à la privatisation en impliquant directement les plus hautes autorités de l'Etat en l'occurrence le Conseil des Ministres dont la mission est d'adopter la stratégie et le programme de privatisation fixés et définis par le Conseil des participations de l'Etat (le CPE) qui vient en remplacement du CNPE. Ce dernier est, en outre, chargé de mettre en œuvre et d'approuver les politiques et programmes concernant les participations de l'Etat et la privatisation des entreprises publiques économiques.

Le Ministère délégué chargé des Participations et de la Promotion des Investissements de l'Etat (le MPPI) a pour rôle principal de superviser les opérations relatives à l'estimation des valeurs marchandes des entreprises ou des actifs à céder, d'étudier et de procéder à la sélection des offres, de transmettre le dossier de cession à la commission de contrôle des opérations de privatisation puis au Conseil des Participations de l'Etat. Le suivi des opérations de privatisation est assuré par un comité spécialisé.

Les Sociétés de Gestion des Participations (SGP)⁷² mises en place après la dissolution des holdings, ont, quant à elles, pour prérogatives de gérer pour le compte de l'Etat les titres détenus sur les entreprises publiques. Leur mission sera étendue à celle d'une agence de privatisation telle que prévue par la note de février 2003 du Chef du Gouvernement consistant à évaluer les entreprises, à préparer les mémorandums et la rédaction des cahiers de charge.

3.2 Le bilan de la privatisation.

3.2.1 Les résultats de la privatisation par le haut.

La plupart des auteurs n'hésitent pas à caractériser le bilan de la privatisation en Algérie de résultats mitigés. Ce constat est justifié à la fois par la lenteur du rythme et la faiblesse du nombre d'opérations de privatisation réalisées comparativement aux objectifs retenus dans les programmes.

Un premier bilan relatif à la période allant de 1995 à 1999 (période sous ajustement structurel) permet de relever que la privatisation a d'abord touché les entreprises de dimension moyenne telles que les EPL (Entreprises publiques Locales) relevant des holdings régionaux. Ces entreprises sont, pour la quasi-totalité, structurellement déficitaires et presque toutes exposées au risque de dissolution. Ainsi, selon Y Boudjenah (1999), 815 entreprises ont fait l'objet de dissolution en 1998 dont 83% sont des EPL et seulement 16% sont des entreprises publiques économiques (EPE) relevant des holdings gestionnaires de portefeuilles. L'analyse par secteur d'activité montre que la dissolution a surtout concerné le secteur de l'industrie.

Secteur	EPE	EPL	Entreprises privées	Total
Agriculture	5	18	2	25
Industrie	60	383	-	443
BTPH	54	195	-	249
Services	15	83	-	98
Total	134	679	2	815

Tableau n°63 : Répartition des entreprises dissoutes par secteur d'activité et par statut juridique (juin 1998)

Source : Inspection Générale du Travail

Les entreprises locales dissoutes ont, pour la plupart, fait l'objet d'une cession au profit des travailleurs à travers la cession de gré à gré ou par appel d'offres. La compression des effectifs induite par cette opération a particulièrement marqué le BTPH (environ 59% pour

⁷² -Les SGP n'ont pas comme les holdings les attributs de propriété sur le portefeuille dont elles ont la charge.

les EPE et 61% pour les EPL), l'industrie (23% pour les EPE et 7,5% pour les EPL) et les services (15 % pour les EPE et 29% pour les EPL).

La mise en œuvre du processus de privatisation après la promulgation de l'ordonnance de 2001, a reconfiguré le système productif public algérien. Cette reconfiguration porte sur 1337 entreprises dont 75% sont affiliées aux sociétés de gestion de participation. Les entreprises affiliées aux SGP sont toutes éligibles à la privatisation. Toutefois, 381 seulement des entreprises publiques économiques sont considérées comme viables alors que 611 connaissent des difficultés tant financières qu'organisationnelles. Huit entreprises : Air Algérie, SNTA (société de tabac et allumettes), SNVI (Société Nationale de Véhicules Industriels) SAIDAL (société de produits pharmaceutiques) et 4 entreprises publiques relevant des secteurs du textile, de l'habillement, du cuir et de la transformation du bois, non affiliées aux SGP, reçoivent un traitement spécifique. Les banques et les assurances qui ne sont également pas affiliées aux SGP sont par conséquent soumises au même traitement spécifique.

Pour la période s'étalant entre 1995 et 2003, le tableau suivant dressé par N.Sadi, nous permet de constater les quelques résultats obtenus au terme de huit années de privatisation :

Tableau n°64 : Les résultats de la privatisation entre 1995 et 2003

Entreprises privatisées	Activités déployées	Portion du capital social cédé	Technique de privatisation utilisée	Apports du partenaire
Hôtel El Aurassi	Tourisme	20%	Introduction en bourse	Revenus de la cession
SAIDAL	chimie Pharmacie	20%	Introduction en bourse	Revenus de la cession
ERIAD Sétif	agro-industrie	20%	Introduction en bourse	Revenus de la cession
SIDER-Ehadjar	Sidérurgie	70%	Ouverture du capital social au profit de la firme indienne LNM – ISPAT	Investissement de modernisation de l'outil à hauteur de 50 milliards de DA et maintien de 22000 emplois
ENAD	Industrie chimique (détergents)	60%	Ouverture du capital social au profit de la firme allemande Henkel	Investissement de modernisation et marque commerciale

Source : N E Sadi op. Cité page 89

Ces faibles résultats dénotent que, quelque soit la modalité utilisée, les opérations de privatisation demeurent difficiles à réaliser en Algérie. L'absence d'un marché financier suffisamment développé (la Bourse d'Alger⁷³ se caractérise par le nombre très réduit de titres, le manque de moyens et d'attractivité), a mené à des dysfonctionnements dans le déroulement de l'opération de privatisation par cette modalité. L'Etat a dû intervenir à plusieurs reprises afin de recapitaliser cet organisme en proie à des difficultés financières. En outre, la faible performance financière des entreprises publiques (marquées par des

⁷³ - Le nombre de titres (il s'agit d'une obligation émise par SONATRACH et de trois actions émises respectivement par ERIAD Sétif, SAIDAL et l'hôtel El Aurassi) introduits à la Bourse d'Alger est trop réduit pour lui assurer une activité normale.

déficits récurrents) fait que ces dernières n'arrivent pas à se coter en bourse ou s'y maintiennent difficilement et finissant par se retirer (le cas de l'entreprise ERIAD illustre cette situation).

Dans le domaine de l'énergie, le monopole de la SONELGAZ (dont la privatisation relève de procédures spécifiques) a été aboli en 2002. Cette entreprise a été transformée en Société par Actions, restructurée et filialisée (création de plusieurs filiales spécialisées dans la production et la distribution). Le secteur de l'électricité est désormais ouvert à l'investissement privé mais sans qu'aucun plan concret n'ait été arrêté pour attirer le capital privé (Rapport de la Banque Mondiale 2003).

Le secteur des télécommunications a, lui aussi, ouvert son marché à la concurrence en octroyant trois licences à trois opérateurs dont deux étrangers : un koweïtien et un égyptien et un algérien en l'espace de trois années (de 2002 et 2005).

A partir de 2003, en l'absence de statistiques, il est difficile d'établir un bilan exhaustif des privatisations. Les seules informations disponibles sont celles obtenues par voie de presse. En 2005, le nombre d'entreprises privatisées est de 290, et le CPE a validé l'ouverture du capital de 63 entreprises.

Dans le secteur des finances (secteur non affilié aux SGP), il est prévu l'ouverture du capital du Crédit Populaire Algérien (CPA)⁷⁴. Désormais, la politique de privatisation s'étend à des domaines considérés, jusque là, comme tabous. En dehors du secteur des hydrocarbures (dont la SONATRACH⁷⁵ détient le monopole), toutes les entreprises relevant des autres secteurs sont privatisables.

Il apparaît évident à travers ces résultats que le processus de mise en œuvre de la privatisation en Algérie, à l'instar de celui des pays en transition et des pays en développement, s'est heurtée à de nombreuses difficultés telles que l'évaluation des actifs, les droits de propriété et le manque de transparence. De nombreux auteurs n'hésitent pas à qualifier cette opération d'échec dans ces pays (R.Chavigny1997). Echec lié, selon ces mêmes auteurs, à plusieurs contraintes d'ordre institutionnel, politique et environnemental.

Les études empiriques menées dans un grand nombre de pays de l'Est (D. Labaronnes 1995, 1998, 1999) et en développement (L.Abdeladim 1998) ont montré que quelque soit la technique de privatisation utilisée (y compris la privatisation de masse considérée comme la méthode la moins sujette aux phénomènes de corruption)⁷⁶, le processus de privatisation reste soumis à des pressions politiques. Ce phénomène est également perceptible en Algérie dans la mesure où certains dirigeants des entreprises publiques et responsables des holdings puis des Sociétés de Gestion de Participation ont tendance, conformément à leur stratégie d'enracinement, à adopter, pour des raisons d'intérêts personnels, des attitudes de nature à retarder le processus de privatisation.

C'est dans ce sens que les institutions financières internationales ont introduit dans les nouveaux programmes d'ajustement structurel, de nouvelles mesures prenant en compte

⁷⁴ - La procédure de privatisation de cette banque a démarré en 2004 mais demeure jusqu'à aujourd'hui inachevée.

⁷⁵ -La SONATRACH, devenue SPA en 1998 avec comme unique actionnaire l'Etat est soumise au traitement spécifique en ce qui concerne la privatisation. Un projet de loi sur les hydrocarbures élaboré en 2005 amendement la loi précédente autorise les compagnies étrangères à exercer des activités commerciales. En 2006 cette loi a été revue sur décision du Président de la République à des fins de rationalisation de l'exploitation des hydrocarbures.

⁷⁶ -Une étude effectuée par Kaufmann et Siegelbaum en 1996, tout en permettant un classement des différentes méthodes de privatisation selon plusieurs critères (rapidité, transparence ...), a révélé que la privatisation de masse était la moins porteuse de corruption. Étude citée par D Labaronnes dans « privatisation et corruption dans les pays de l'Est »

les principes de bonne gouvernance⁷⁷ (Consensus de seconde génération). Les contraintes environnementales sont intégrées aux mesures des programmes de stabilisation telles que la libéralisation des prix et du commerce et l'introduction de la concurrence.

Par ailleurs, alors que dans les pays développés la privatisation a permis de générer des recettes importantes à l'Etat, dans les pays de l'Est et les pays en développement le processus s'est accompagné parfois de surcoûts liés à la gestion même de ce processus. En Algérie, les assainissements financiers récurrents menés par l'Etat pour maintenir en activité des entreprises considérées comme structurellement déficitaires, viennent grever les coûts relatifs à l'opération de privatisation. De plus, dans de nombreuses entreprises les travailleurs restent souvent des mois durant sans percevoir leurs salaires, ce qui provoque des arrêts de travail et des protestations et induit des perturbations dans le fonctionnement des entreprises. Cette situation accélère la déstructuration des entreprises qui finissent par connaître une cessation d'activité et s'exposent, ainsi, au risque de dissolution (les entreprises en proie à une telle déstructuration ne trouvant pas acquéreurs).

3.2.2 Par création de nouvelles entreprises ou privatisation par le bas.

La création de nouvelles petites et moyennes entreprises privées est intervenue à la faveur de la promulgation des codes des investissements de 1993 et 2001, du nouveau code de commerce de 1993 et de la loi sur la monnaie et le crédit. Ainsi, la transition à l'économie de marché a permis à un nombre important de PME de voir le jour. Les données du tableau suivant illustrent cette tendance.

PME	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Privées	179 893	184 552	207 949	225 449	245 842	269 806	284 244
Publiques	778	778	778	778	874	739	711
Artisanat	245 340	261 853	288 577	312 959	342 778	376 767	112 017

Tableau n°65 : Evolution de la création des entreprises privées.

Source : Ministère de la PME et de l'artisanat

L'évolution en termes de créations d'entreprises, montre la prédominance du secteur privé et une tendance à la baisse pour le secteur public perceptible à partir du début des années 2000. Cependant, les nouvelles entreprises privées sont de petite taille (pour la plupart des entreprises familiales) dont le nombre d'employés est généralement inférieur à cent (518 entreprises seulement emploient plus de 100 employés selon la Banque Mondiale). Ces entreprises enregistrent, pour la majorité (89% des PME), des taux d'utilisation de leurs capacités de production inférieurs à 50% et seulement 18% affichent des taux d'utilisation supérieurs à 75%. De plus, elles se caractérisent, presque toutes, par l'obsolescence de leurs moyens de production (Banque Mondiale 2003).

Selon le domaine d'activité, et en termes d'accroissement, on observe une réorientation des activités en faveur du secteur privé comme le montre le tableau suivant :

⁷⁷ - Le concept de « gouvernance » recouvre la gestion du secteur public, la responsabilisation, l'Etat de droit et la transparence (Banque Mondiale 1992)

Secteurs d'activités	1995	2000	2004	Accroissement 1995-2000	Accroissement 2000-2004
Agriculture	542	754	2 748	39	264
Industrie (y compris hydrocarbures)	36 285	43 721	46 991	20	7
Bâtiments et travaux publics	16 010	18 674	72 869	17	290
Services dont :	183 461	224 385	102 841	22	-54
Commerce	127 234	157 392	37 954	24	-76
Transport et communication	15 010	16 216	20 294	8	25
Hôtel, café et restaurant	14 443	17 292	14 103	20	-18
Services fournis aux entreprises	2 005	2 416	10 843	20	349
Services fournis aux ménages	24 769	31 069	16 933	25	-45
Total	236.298	287.534	225.449	22	-22

Tableau n°66 : Evolution du nombre de PME privées par secteur d'activité

Source : Ministère de la PME et de l'artisanat et CNAS (Caisse Nationale d'Assurance Sociale)

En effet, de 1995 à 2000 on remarque une certaine concentration des PME au niveau des services et plus particulièrement dans le commerce, suivi de l'industrie et du secteur du bâtiment et travaux publics. La prolifération des activités commerciales, à partir de 1995, est surtout liée à la libéralisation du commerce extérieur.

A compter de 2000, nous remarquons une réorientation de la création des PME en faveur du secteur du bâtiment et travaux publics, de l'agriculture et d'autres activités relevant des services hors commerce (le commerce enregistre un net recul durant cette période) tels que les services fournis aux entreprises. A l'origine de ce changement, il convient de citer les programmes de relance économique initiés par les autorités à partir de 2001.

Le premier programme (Programme de Soutien à la Relance Economique : PSRE) couvrant la période 2001 à 2005 a été élaboré en concertation avec la Banque Mondiale. Il porte sur un montant de 7 milliards de dollars US et visait particulièrement la création

de 850 000 emplois. Le second programme (programme complémentaire de soutien à la croissance : PCSC) pour la période 2005-2009 est plus ambitieux que le premier puisque le montant a été porté à 55 milliards de dollars US.

Concernant les projets d'investissement nationaux et étrangers inscrits au titre de l'année 2006, les données montrent la réticence des investisseurs étrangers à venir s'installer en Algérie.

Projets d'investissement	Nombre de projets	En %
Investissements nationaux	6875	99%
Investissements impliquant des étrangers :		
En partenariat	44	1%
En IDE	56	1%
Total impliquant les étrangers	100	1%
Total	6975	100%

Tableau n°67 : La répartition des projets d'investissement nationaux et étrangers pour l'année 2006

Source : Agence Nationale de Développement de l'Investissement

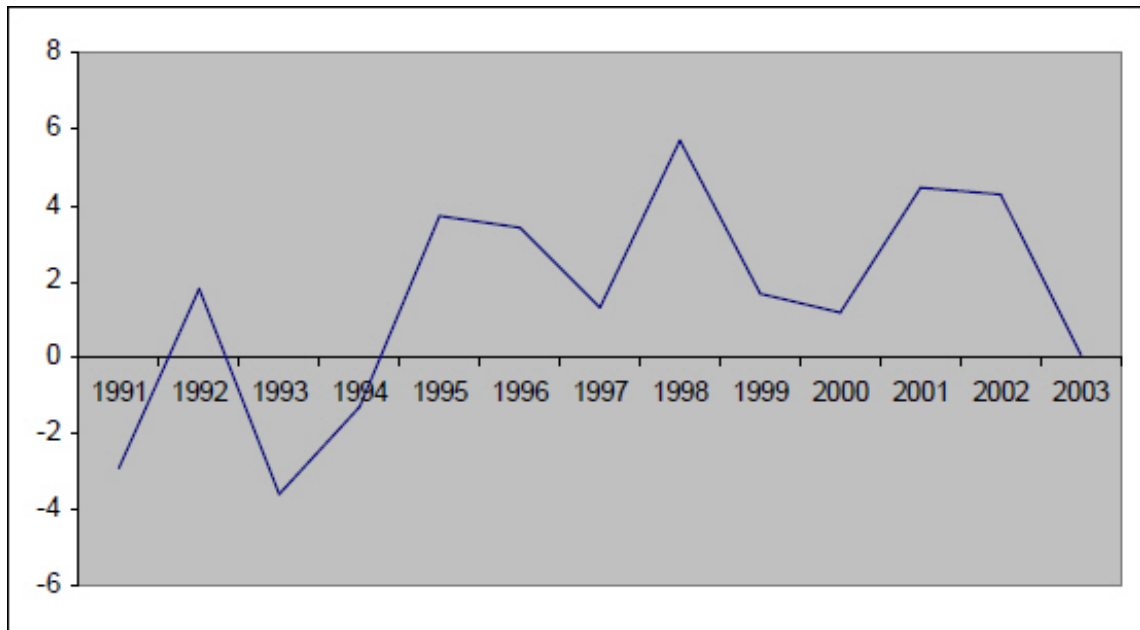
Des facteurs tels que le foncier industriel, les difficultés liées à l'obtention de crédits bancaires, le manque d'infrastructures, la tarification inefficace, la lourdeur bureaucratique et l'environnement économique et social instable sont généralement les obstacles évoqués par les investisseurs étrangers et même nationaux.

3.3 L'impact de la privatisation sur la croissance et la restructuration de l'offre.

Toutes les mesures contenues dans les plans de stabilisation et d'ajustement (réduction des dépenses publiques, la libéralisation des taux d'intérêt, des prix et du taux de change, la libéralisation du commerce extérieur et la privatisation) sont susceptibles d'avoir des effets structurants sur l'offre.

C'est l'ensemble combiné de toutes ces mesures qui génère à long terme la relance de l'offre et sa restructuration. La privatisation a, toutefois, été pensée par les tenants du « Consensus de Washington » comme une priorité dans les programmes d'ajustement structurel dans la mesure où elle devait permettre d'agir rapidement sur la relance de l'offre et sa diversification.

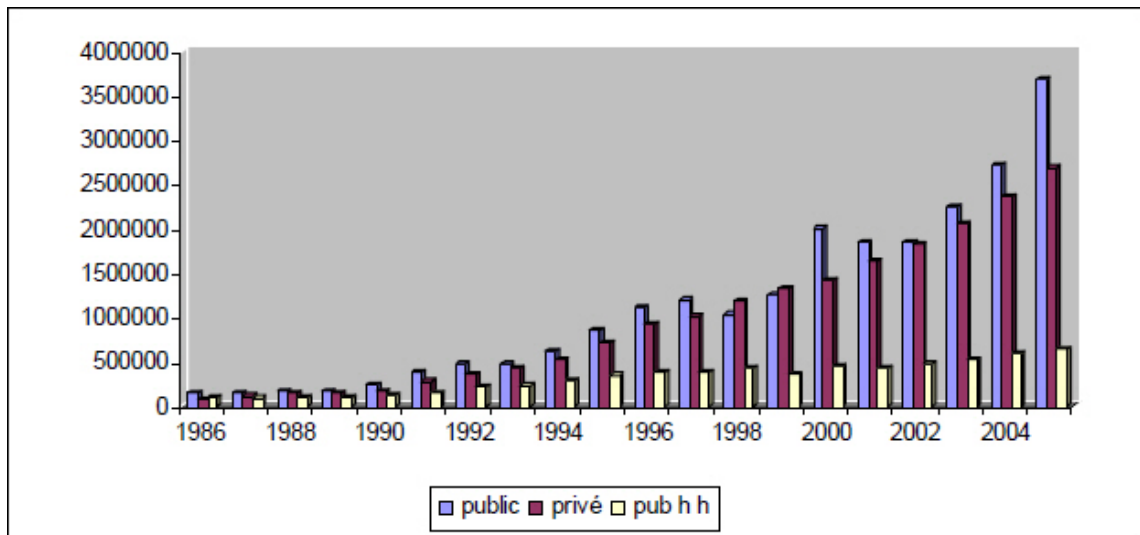
Les études empiriques portant sur le lien entre croissance et privatisation (D. Labaronnes 2001) et W. Andredff 2001) menées dans les pays de l'Europe de l'Est, en Russie et dans les pays en développement n'ont pas abouti à des conclusions homogènes pouvant confirmer les présupposés théoriques concernant le lien entre privatisation et croissance. En Algérie, l'étude de cette relation (en l'absence d'études économétriques isolant les effets d'autres variables telles que la libéralisation...), peut être cernée à travers l'indicateur PIB réel hors hydrocarbures.



Graphe n°22 : Evolution du produit intérieur brut en volume et hors hydrocarbures.

Source : données de la Banque Mondiale et de la SFI

Une reprise de la croissance (différenciée selon les années) est enregistrée à partir de 1995 conformément aux prédictions de la théorie selon la quelle la privatisation engendre des effets stimulants sur la croissance. Ce constat est corroboré par l'analyse de l'évolution de la production provenant du secteur privé.



Graphe n°23 : Evolution de la production des secteurs privé, public et public hors hydrocarbures (Unité : millions de dinars)

Source : Elaboré à partir des données de l'ONS

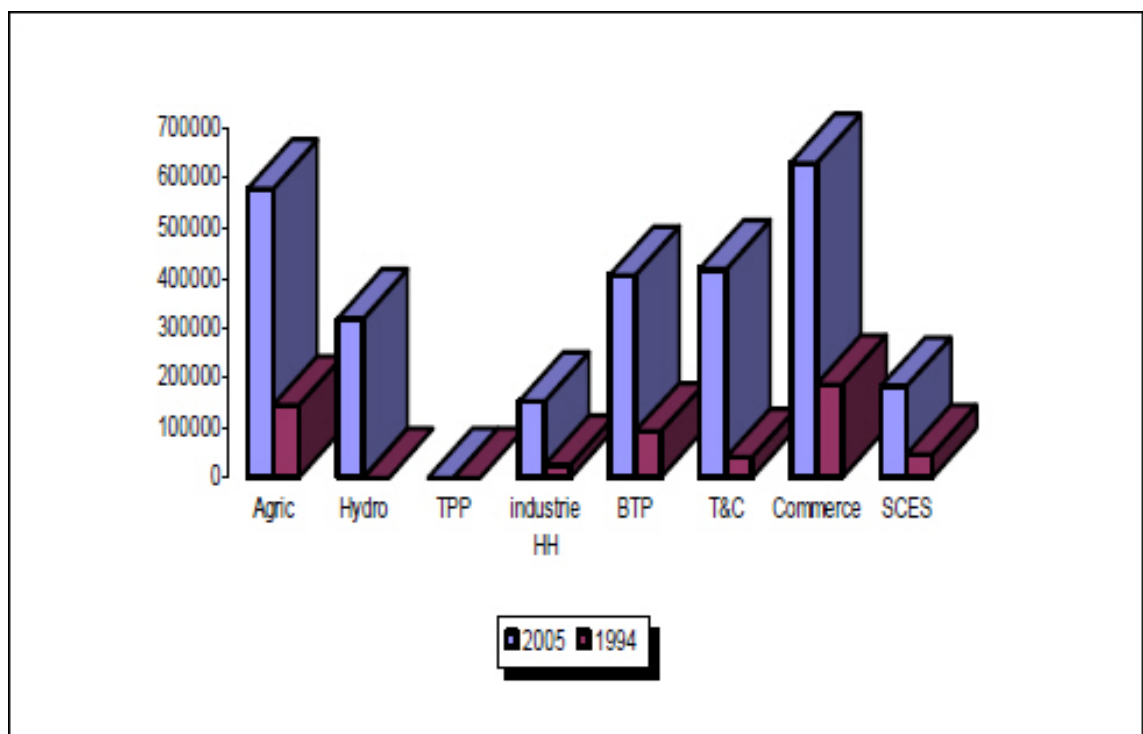
L'analyse de ce graphe laisse apparaître une redynamisation du secteur privé et sa restructuration à partir de la fin des années quatre vingt, se matérialisant par une évolution favorable de sa contribution à la formation de la valeur ajoutée alors que celle du secteur

public a connu une quasi stagnation induite par la chute des prix des hydrocarbures durant cette période.

Parmi les facteurs à l'origine de la redynamisation du secteur privé avant la promulgation des textes juridiques sur la privatisation, on relève, en premier lieu, la mise en œuvre de la réforme agricole de 1987 et les changements apportés en 1988 et 1990 avec notamment le transfert de la gestion du public vers le privé et la création du FNRA (Fonds National de Développement Agricole⁷⁸) dans le cadre du plan national de développement agricole (le PNDA).

En outre, la reprise constatée au niveau du secteur privé durant cette période est également due à l'ouverture du secteur des hydrocarbures à l'investissement étranger par les deux formules de partenariat et d'investissement direct étranger à partir de 1990 (loi 91-21 ouvrant droit à la recherche et à l'exploitation dans le domaine des hydrocarbures aux compagnies étrangères). Toutefois, le plafonnement à 49 % imposé par la réglementation pour la part de la production revenant au partenaire étranger a posé des limites à cette expansion (A. Khelif 1999).

Après 1995, alors que la valeur ajoutée du secteur public a été essentiellement tirée du secteur des hydrocarbures, celle du secteur privé n'est pas loin de concurrencer la valeur ajoutée publique globale. Afin de mieux cerner l'effet restructurant de la privatisation sur l'offre, il convient de procéder à une analyse de la contribution du secteur privé à la formation de la valeur ajoutée par branche d'activité.



⁷⁸ - le Fonds National de Développement Agricole (FNDA) a été créé en 1990 et a pour mission de financer les projets jusqu'à hauteur de 30%. Ce fonds a été remplacé par le FNRDA (le fonds national de régulation et de développement agricole) et accompagne le PNDR (le plan national de développement rural et agricole pour 2000-2004). Le PNDR bien qu'ayant permis une certaine amélioration des résultats dans ce secteur grâce notamment aux investissements consentis, n'a pas atteint tous les objectifs attendus.

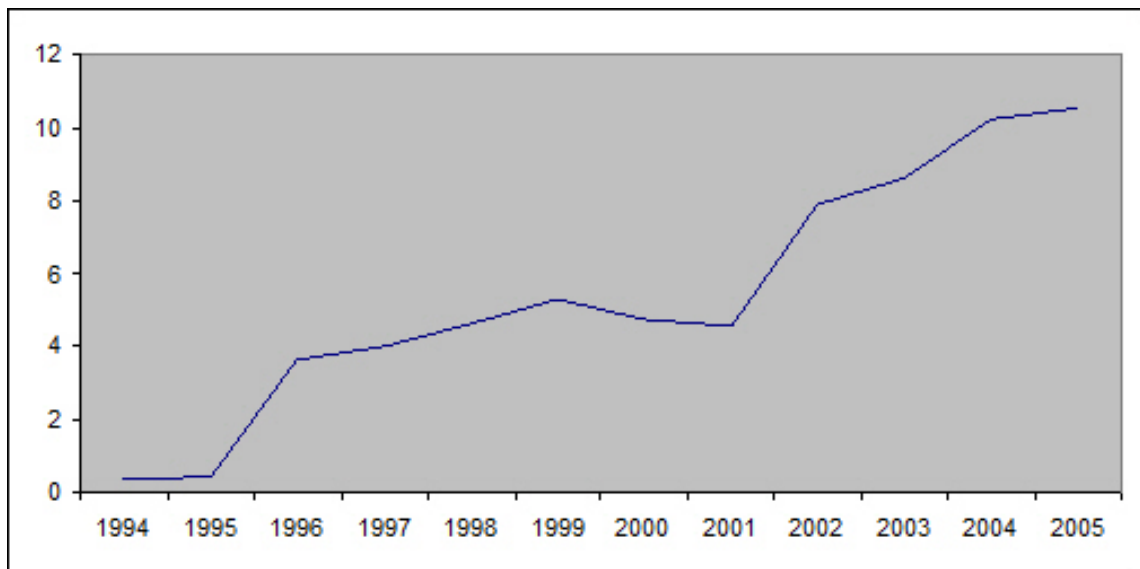
Grappe n°24 : Contribution du secteur privé à la valeur ajoutée par branche d'activité Unité : millions de dinars

Source : Données de l'ONS

Entre 1994 et 2005, l'évolution de la valeur ajoutée privée a été plus que favorable et ce, quelque soit la branche d'activité économique, à l'exclusion des travaux pétroliers TTP qui restent monopolisés par le secteur public. L'analyse par branche d'activité montre, toutefois, que le privé trouve plus d'attrait dans les activités de l'agriculture, des hydrocarbures, du commerce et services et dans le bâtiment et travaux publics.

Le développement de l'activité commerciale constitue l'un des effets de la libéralisation commerciale (interne et externe) et des prix. Il est considéré, selon J.M Fontaine (1992), comme l'un des points négatifs de la libéralisation des importations, en favorisant les commerçants au détriment des industriels et en multipliant le nombre d'importateurs ce qui affaiblit le contrôle de l'Etat sur la fraude.

En 2005, on note une certaine redistribution de la valeur ajoutée en faveur des hydrocarbures induite par l'ouverture de ce domaine à l'investissement privé local et étranger.



Grappe n°25 : Evolution de la valeur ajoutée privée / valeur ajoutée publique dans le secteur des hydrocarbures.

Source : données de l'ONS et de la SONATRACH

L'analyse de cette branche d'activité, montre en effet que la part des compagnies étrangères rapportée à la production publique (représentée par la SONATRACH) a commencé à prendre de l'ampleur à partir de 1995 avec une accélération à partir de 2001 à la faveur du code des investissements de 2001. Dans le domaine de l'industrie, c'est la valeur ajoutée de la branche agroalimentaire qui compose l'essentiel de la valeur ajoutée de ce secteur.

L'attrait que représentent les secteurs des hydrocarbures et du commerce et services pour l'investissement privé local et étranger vient confirmer le rôle que peut avoir la privatisation dans la restructuration de l'offre par le biais d'une réallocation des ressources vers les branches les plus rentables à court terme. Ainsi, en matière d'investissement privé,

il y a lieu de noter que son évolution durant la période 2000 à 2005 se caractérise par un déclin passant d'une moyenne de 70% du total en 1994 à environ 50% en 2005.

En conclusion, il y a lieu de noter que même si les résultats obtenus à l'issue de la privatisation sont controversés, celle-ci a, conformément à la théorie qui soutient qu'il existe une relation étroite entre droits de propriété et croissance, opéré une certaine restructuration de l'offre. Mais qu'en est-il cependant de la croissance à long terme ?

Selon les enseignements de la théorie économique, la productivité est la seule source de relance soutenue de la croissance. Mesurée par la productivité totale des facteurs (PTF), la productivité durant la période allant de 1995 à 2005 a, certes, enregistré une légère amélioration mais demeure encore trop faible.

	1995-2001	2002-2005
	(En pourcentage)	
Croissance du PIB réel	3,1	5,5
Capital	1,2	2,3
Main d'œuvre	3,6	6,5
Capital humain	7,8	10,6
	(Contribution en points de pourcentage)	
Capital		
Main d'œuvre	0,6	1,2
Capital humain	0,9	1,6
	2,0	2,7
La PTF	0,3	0,1

Tableau n°68 : Evolution des sources de la croissance en %

Source : FMI 2007

La privatisation et la stabilité macroéconomique étant seulement deux parmi les trois piliers considérés comme leviers de la croissance, nous allons analyser le troisième levier qu'est la libéralisation du commerce.

Section 3 : la libéralisation du commerce extérieur.

Le noyau de la théorie qui fonde le « consensus de Washington » associe étroitement la transition à la libéralisation des échanges. Ce postulat est tiré des enseignements de la

théorie du libre échange qui suppose, depuis Adam Smith, que l'optimum économique ne peut être atteint qu'avec le libre fonctionnement du marché à l'intérieur et à l'extérieur. Les arguments apportés par les tenants du libre échange et de son corollaire le démantèlement tarifaire, sont nombreux et on peut citer : l'accroissement de la compétitivité de l'économie, l'impact positif sur le transfert de technologie, le transfert de capitaux et les exportations et enfin l'amélioration du bien être du consommateur.

Ce sont ces arguments qui sont présentés et mis en avant par les institutions financières internationales et l'Organisation Mondiale du Commerce pour asseoir leurs recommandations relatives à la libéralisation du commerce extérieur dans les pays en développement. Aux stratégies de développement orientées vers la substitution à l'importation on leur recommande de leur substituer des stratégies orientées vers la promotion de l'exportation. La relance de la croissance enregistrée dans certains pays d'Asie ayant opté pour des stratégies d'exportation les a conforté dans leur conception et la poursuite de ces recommandations (Banque Mondiale, 1987, 1991, 1999, 2000).

En Algérie, la mise en œuvre du programme d'ajustement structurel, les négociations en vue de l'accession à l'OMC ainsi que la signature d'un accord d'association avec l'Union Européenne, représentent les trois canaux par les quelles sera introduite la démonopolisation du commerce extérieur.

1. Processus et bilan de la libéralisation du commerce extérieur.

1.1 Le processus de libéralisation du commerce extérieur.

1.1.1 La libéralisation du commerce extérieur dans le cadre de l'ajustement structurel.

Dans le but de mener une politique de libéralisation du commerce extérieur conforme aux accords de confirmation, le gouvernement a procédé à un ajustement des prix relatifs à travers une nouvelle politique de change. Par ailleurs, dans le cadre de cette politique, un système d'accès libre de *jureaux* devises officielles a été mis en place en 1991, avec comme objectif d'introduire la convertibilité pour les transactions relatives aux importations de marchandises. En soutien à cette convertibilité partielle du dinar, le gouvernement a recouru à une première «dévaluation»⁷⁹ du dinar en 1989 puis à une seconde dévaluation officielle en 1991.

Toutefois, en raison du manque de disponibilités en devises durant cette période, le gouvernement a entamé un processus de libéralisation des échanges. Les banques commerciales étaient, en effet, contraintes de rationner l'octroi de devises et le crédit extérieur aux importateurs. En 1992, des mesures plus restrictives en matière d'allocation de devises ont été introduites visant à contenir la forte demande en monnaies étrangères induite par les déséquilibres intérieurs, la hausse du service de la dette et les difficultés à mobiliser les crédits extérieurs (Banque Mondiale 1994).

A cet effet, un comité interministériel ad hoc fut créé afin de contrôler ces allocations en fonction des priorités fixées par le gouvernement, ce qui peut s'interpréter comme un recul du désengagement de l'Etat dans la gestion de l'offre de monnaie étrangère. Cette forme de gestion a d'ailleurs été à l'origine de nombreuses difficultés liées aux lenteurs bureaucratiques, freinant ainsi le déroulement des opérations d'importation.

⁷⁹ - La dévaluation du dinar en 1989 n'était pas officielle.

A partir de 1994, à la faveur des nouveaux accords avec le Fonds Monétaire, la libéralisation des échanges sera reprise avec l'avènement d'une nouvelle réglementation régissant les échanges extérieurs. Le comité ad hoc sera aboli et une liste comportant interdiction de produits à importer (instituée en avril 1994) a été supprimée (circulaire de janvier 1995) et le tarif douanier sera, désormais, l'instrument privilégié de la régulation du commerce extérieur.

Cependant, un règlement de décembre 1995 modifiant et remplaçant le règlement de mars 1992 relatif au contrôle de changes, stipule « qu'à l'exception des opérations en transit, tout contrat d'importation et ou d'exportation définitive ou temporaire de marchandises de quelque nature que se soit, doit faire l'objet d'une domiciliation auprès d'une banque intermédiaire agréée sur la base d'un contrat ». Cette dernière est seule habilitée à canaliser et à effectuer les flux de fonds en transfert ou en rapatriement relatifs à l'importation ou à l'exportation considérée. L'intermédiaire agréé doit céder, au comptant ou à terme des devises aux importateurs de marchandises et de services dans les conditions arrêtées par la Banque d'Algérie.

Par ailleurs, lorsqu'une importation fait l'objet d'un financement extérieur, l'intermédiaire agréé est tenu de s'assurer que la nature du financement est conforme aux orientations de la Banque d'Algérie, en matière d'endettement extérieur. Concernant le mouvement des exportations, le gouvernement a procédé à la libéralisation complète des exportations sauf pour les biens ayant une valeur historique ou archéologique (règlement 91-13 d'août 1991).

En matière d'exportation d'hydrocarbures, l'encaissement des recettes en devises, s'effectue exclusivement dans des comptes de la banque d'Algérie auprès de ses correspondants bancaires étrangers, « les recettes encaissées par la Banque d'Algérie pour le compte des sociétés exportatrices d'hydrocarbures, sont versées en contre valeur en dinars au profit de ces dernières, auprès de la banque domiciliaire à l'exception des montants devant être utilisés » (article 7 du règlement n°95-03 de mars 1995).

Poursuivant le processus de libéralisation, l'Algérie adopta en 1997 l'article VIII des statuts du FMI relatif à la convertibilité du dinar pour les transactions courantes. En 2003, avec la promulgation en juillet de l'ordonnance n°03-04 , la libéralisation sera définitivement consacrée grâce à l'article 2 qui stipule que les opérations d'importation et d'exportation peuvent désormais se réaliser librement.

Dans l'optique d'une diversification progressive des exportations, le gouvernement a prévu un certain nombre de mesures incitatives visant à promouvoir et à stimuler les exportations hors hydrocarbures. A cet effet, de nombreux avantages fiscaux seront accordés aux exportateurs tels que l'exonération de l'impôt sur le bénéfice des sociétés (IBS) (article 138 du code des impôts directs, modifié par la loi de finances de 2006), l'exclusion de la base imposable liée à la taxe sur l'activité professionnelle de la quote-part du chiffre d'affaires destiné à l'exportation ainsi que l'exonération du chiffre d'affaires de certaines taxes.

Parallèlement à ces textes législatifs, des structures furent créées avec pour objectif la facilitation des opérations liées à l'exportation. Parmi celles-ci on peut citer l'office de promotion des exportations (PROMEX), la Chambre Algérienne du Commerce et d'Industrie (CACI), la Société Algérienne des Foires et Expositions (SAFEX) et la Compagnie Algérienne d'Assurances de Garanties des Exportations (CAGEX). Cette dernière, bénéficie de la mise en œuvre de mécanismes adaptés de financement, de réaménagements des dispositifs fiscaux et douaniers ainsi que de certaines dispositions visant à promouvoir les accords bilatéraux notamment avec les pays du Sud.

L'ensemble des dispositions citées ci-dessus relatives à la libéralisation du commerce extérieur, amorcées depuis 1995, rend ainsi le domaine des échanges extérieurs propice aux négociations avec les autres organisations internationales ou régionales telles que l'Organisation Mondiale du Commerce et l'Union européenne.

1.1.2 La libéralisation du commerce extérieur dans le cadre de l'accession de l'Algérie à l'OMC.

L'avènement en 1995 de l'Organisation Mondiale du Commerce, en substitution au GATT (*General Agreement on Tariffs and Trade*) s'est accompagné d'un nouveau système de commerce multilatéral. Le premier accord de 1996 se rapporte à l'ouverture du secteur des technologies et de l'information. Il prévoyait la suppression des droits de douane liés aux produits des technologies de l'information à l'horizon 2000.

Un second accord a été conclu en 1997, il portait sur l'ouverture du secteur des télécommunications. Au cours de la même année, un troisième accord est intervenu pour la libéralisation des services financiers : les banques et les assurances. Les derniers accords ont porté sur les droits de propriété intellectuelle. Bien qu'aucune loi n'impose à un pays d'adhérer à l'OMC, les pays qui l'intègrent doivent modifier certaines lois nationales en les mettant en adéquation avec les règles et les mesures établies par cette organisation.

A l'instar des institutions financières internationales (le FMI et la Banque Mondiale), l'OMC voit dans l'ouverture commerciale une solution pour les pays membres de redynamiser leurs échanges extérieurs et plus particulièrement un moyen d'encourager la production des exportables, en rendant les produits nationaux plus compétitifs sur le marché extérieur.

Il n'échappe pas à ces organisations et plus particulièrement la Banque Mondiale, que la libéralisation rapide est néfaste à court terme. En effet, la libéralisation des importations provoque inévitablement une diminution des recettes douanières et souvent une récession industrielle en confrontant les entreprises locales à une rude concurrence (J. M Fontaine 1992). Cependant, à long terme, les institutions financières internationales confirment que la libéralisation est porteuse d'effets bénéfiques pour l'économie en augmentant le PNB grâce au transfert de technologie et de savoir faire véhiculés par les investissements étrangers).

Résolue à promouvoir la libéralisation des échanges dans les pays en voie de développement et dans les pays en transition, cette organisation apporte toutes formes d'aide à ces pays afin d'accélérer le processus. Seule ou avec l'appui du FMI et de la Banque Mondiale avec lesquels elle travaille en étroite collaboration, elle propose une assistance technique et financière dans les domaines liés aux échanges extérieurs tels que la construction de ports, d'aéroports, de routes etc. Dans cette optique, le FMI a conçu un mécanisme d'intégration commerciale (MIC), visant à permettre l'accès aux financements du Fonds dans le cadre des mécanismes existants. Le MIC est une forme d'aide permettant aux pays de faire face aux effets de l'ouverture sur la balance des paiements.

Pour son adhésion à l'OMC, L'Algérie a déposé une demande sous forme de memorandum en juin 1996. Depuis cette date, une série de négociations multilatérales ont été menées au cours desquelles des questions sont posées au gouvernement algérien. Les réponses à ces questions ont fait l'objet d'une approbation par le Conseil du Gouvernement en 1997.

Les négociations entamées ont concerné les différents volets de l'activité économique : secteur agricole (1998), secteur des services (1998 et 2002) et des marchés (2002 et 2005). Leur objet a, également, porté sur des sujets aussi importants que le régime du commerce

extérieur, les consolidations tarifaires, la privatisation ou les droits de propriété intellectuelle. A l'instar des autres processus de mutation économique engagés par l'Algérie, le processus d'adhésion à l'Organisation Mondiale du Commerce se caractérise par une lenteur et des difficultés à mettre en place les institutions nécessaires. Ces retards sont liés à la situation politique, sécuritaire et sociale du pays.

Les raisons de ce blocage sont également liées aux spécificités de l'économie algérienne. En effet, le statut de pays producteur exportateur de pétrole peut retarder au lieu de faciliter l'accession de l'Algérie à l'OMC

1.1.3 La libéralisation du commerce extérieur dans le cadre de l'accord d'association Algérie - Union Européenne.

Avec la nouvelle organisation commerciale internationale apparue dans les années quatre vingt, de nouvelles perspectives aux regroupements régionaux sont apparues : union de libre échange, union monétaire et union douanière. A l'origine de ces changements dans la reconfiguration du domaine des échanges internationaux, le ralentissement de l'activité économique qui a caractérisée les pays industrialisés durant cette période.

La Communauté Economique Européenne (CEE) actuellement l'Union Européenne (UE) avec l'entrée en vigueur du traité de Maastricht en novembre 1993, a été perçue comme une zone de repli, une manière de se protéger de la concurrence mondiale, à savoir la concurrence des blocs de l'ALENA (Association de Libre Echange Nord américaine), du MERCOSUR (marché commun qui regroupe les pays d'Amérique du Sud) et l'APEC (coopération Economique des pays de l'Asie et du Pacifique).

Avec la disparition du bloc socialiste, et l'adoption par la plupart des pays du monde de l'économie de marché, il fallait que les pays européens et les pays méditerranéens redéfinissent leur relation politique, économique et commerciale. La conférence ministérielle tenue fin novembre 1995 à Barcelone entre 27 pays méditerranéens dont l'Algérie d'un côté et l'Union européenne de l'autre a permis de redéfinir le cadre de ces relations. Elles doivent être désormais des accords d'association entre chaque pays de la méditerranée et l'Union Européenne. Ces accords, une fois signés vont aboutir à la mise en place à partir de 2010 d'une zone de libre échange (dans le respect des règles de l'OMC) entre les deux rives de la Méditerranée.

L'Algérie a entamé les négociations avec l'UE dès 1996, mais pour des raisons de conjoncture interne, elle a du interrompre ce processus en 1997, pour le reprendre en avril 2000. Les négociations entre les deux parties ont abouti à la signature en avril 2002 puis à la ratification en juillet 2005 d'un accord d'association en vue de la création d'une zone de libre échange. L'entrée en vigueur de l'accord a été fixé pour septembre 2005 et porte sur un démantèlement tarifaire progressif allant jusqu'à 2017.

Dans le cadre de cet accord plusieurs schémas de concessions tarifaires pour les exportations de l'UE vers l'Algérie et de l'Algérie vers l'UE sont élaborés, qu'il agisse de produits industriels ou agricoles. Ainsi, il est prévu une baisse des droits de douane de 25% sur les produits industriels dès l'entrée en vigueur de l'accord, de 40% après une période de sept ans et une élimination totale au bout de douze ans. Les produits agricoles, sont également concernés par une réduction importante qu'ils soient issus de la pêche ou de la transformation de produits agricoles.

La mise en œuvre de l'accord d'association s'appuie sur une assistance technique et financière que sont les programmes MEDA (mesures d'accompagnement aux réformes).

Depuis 1996, deux programmes MEDA (MEDA I et MEDA II) ont été engagés. Le premier concernant la période 1995-1999 d'un montant de 3,435 milliards d'euros et le second couvrant la période 2000 - 2006 d'un montant de 5,35 milliards d'euros.

Pays	Engagements 1995-2005	Paiements 1995-2005	Ratio P/E en %
Algérie	437	144	31,9
Territoires palestiniens	541	480	88,7
Egypte	1150	650	56,5
Jordanie	516	393	76,2
Liban	283	132	46,6
Maroc	1472	783	53,2
Syrie	259	64	24,7
Tunisie	875	568	64,9
Total bilatéral	5533	3214	58,1
Coopération régionale	1355	829	61,2
Total	6888	4043	58,7

**Tableau n°69 : La répartition des engagements et des
paiements au titre des programmes MEDA (Unité : millions d'euros).**

Source : données de la Commission Européenne.

Nous constatons qu'en ce qui concerne l'Algérie, les taux de paiement des fonds restent très en deçà des taux d'engagement, alors que des pays voisins comme la Tunisie et le Maroc ont des ratios (paiements /engagements) beaucoup plus élevés. Le même constat peut être fait pour des pays tels que le Liban et la Syrie. La situation politique et sécuritaire qui a sévi dans ces pays durant les années quatre vingt dix (en Algérie plus particulièrement) pourrait expliquer ces écarts.

Concernant le programme MEDA I, 164 millions d'euros ont été prévus pour répondre aux objectifs suivants :

- Facilité de Financement structurel (125 millions d'euros dont 30 millions au titre du programme MEDA.
- Promotion des petites et moyennes entreprises
- Modernisation du secteur financier
- Bonification d'intérêt d'un prêt de la BEI.
- Projet d'appui aux associations de développement

Le programme MEDA II portant sur la période 2001-2006, d'un montant de 346 millions d'euros, s'inscrit dans les réformes de deuxième génération au sens du « Consensus de Washington ». Il a pour but d'apporter un appui aux réformes suivantes :

- Réformes économiques et réformes des institutions de l'économie de marché.
- Développement des infrastructures et des ressources humaines
- Consolidation de l'Etat de droit et de la bonne gouvernance.

Les programmes MEDA sont structurés en sous programmes PIN (Programme Indicatif National) portant sur une durée de trois années. A titre d'exemple, les engagements inscrits au titre du programme PIN (2005-2006), pour l'Algérie, sont les suivantes :

Priorité stratégique/programme	Montant indicatif	Engagements		En % du budget
		2005	2006	
Réformes économiques –gouvernance. Institutions de l'économie de marché. Agenda Doha.	35			33%
- Modernisation administrative (management de l'économie et facilitation du commerce).	25	20	5	
- Programme d'accompagnement de l'accord d'association.	10		10	
Etat de droit-gouvernance. Migration-droits humains. Lutte contre la pauvreté.	31			29,20%
- ONG II	10	10		
- Police II	10	10		
- Proximité rurale	11		11	
Infrastructures économiques. Agenda Johannesburg-environnement.	40			37,80%
- Programmes infrastructures économiques (transports et eau).	40	20	20	
Total	106	60	46	100%

Tableau n°70 : Répartition des engagements au titre du programme PIN 2005-2006 (Unité : millions d'euros)

Source : Communauté Européenne

Il ressort ce tableau, l'importance accordée par le dernier programme PIN aux réformes économiques liées à la modernisation de l'administration (rapprochement du cadre législatif et réglementaire algérien avec celui de l'Union Européenne et renforcement des institutions de marché) et au développement des infrastructures économiques (transport, télécommunications etc.).

1.2 Le démantèlement tarifaire.

La mise en œuvre de la libéralisation des échanges passe nécessairement par la suppression de barrières tarifaires et non tarifaires tels que les quotas, les licences d'importation, les plans d'allocation de devises, les prix de référence officiels qui relèvent de décisions discrétionnaires de l'Etat et dont le seul effet est de favoriser l'apparition de

rentes de situation et la corruption (J.M Fontaine1992) mais qui paradoxalement pénalisent le système productif par les lourdeurs bureaucratiques qu'ils engendrent.

Avec le processus de libéralisation de l'économie entamé en 1990, le tarif douanier va subir des transformations profondes qui prendront en considération les engagements pris avec les Institutions Financières Internationales (le FMI et la Banque Mondiale) et ceux pris dans le cadre de l'accèsion de l'Algérie à l'OMC et de l'accord d'association entre l'Algérie et l'Union Européenne. Ces changements portent sur :

- la structure des taux et leur niveau
- le système des exonérations
- l'institution de taxes spécifiques.

De manière générale, les importations de marchandises sont soumises aux droits et taxes suivants : un droit de douane (qui constitue la composante principale), fixé selon la nature et la provenance de la marchandise ; la redevance douanière ; la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

Dès 1986, avec le bouleversement qu'a connu l'économie nationale sous l'effet de la chute des prix des hydrocarbures, le gouvernement a cherché à compenser le manque à gagner sur les recettes pétrolières par une augmentation des recettes ordinaires dont les tarifs douaniers. Ces derniers, dont l'éventail des taux était de 7 avant 1986, seront portés à 19 taux et resteront en vigueur jusqu'en 1992. A partir de 1992 (loi 92-25) un réaménagement tarifaire mené dans le cadre des premiers accords avec le FMI ramènera l'éventail des taux à sept et fera baisser le plafond de moitié.

Nombre de taux avant 1992	0	3	5	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	70	80	90	100	110	120	
Nombre de taux en 1992	0	3	7	15	25	40	60													

Tableau n°71 : L'éventail des taux de droit de douane avant et après 1992 en %

Source : Douanes Algériennes

En 1995, la mise en œuvre du programme d'ajustement structurel a abouti à la libéralisation des opérations d'importations et d'exportation à travers notamment la poursuite du processus de démantèlement. La quotité de 60% est remplacée par une nouvelle quotité de 50% et l'éventail a été réduit à 5 taux.

Taux de DD	0%	3%	7%	15%	40%	50%
------------	----	----	----	-----	-----	-----

Tableau n°72 : La structure des taux en 1995

Source : Douanes Algériennes

A partir de 1996, dans le but de répondre aux nouvelles exigences à la fois du FMI et des négociations avec l'OMC visant à réduire encore davantage l'éventail par la suppression de certains taux et la diminution des plafonds, une nouvelle structure du tarif a vu le jour en 1997.

Taux de DD	0%	5%	15%	25%	45%
------------	----	----	-----	-----	-----

Tableau n°73 : La structure des taux en 1997

Source : Douanes Algériennes

Dans le cadre de la signature en 2001 de l'accord d'association entre l'Algérie et l'Union européenne, il est demandé à l'Algérie de simplifier la structure précédente. En janvier 2002 la structure des taux a donc été ramenée à trois taux et le plafond à 30% comme suit :

Taux de D D	0%	5%	15%	30%
--------------------	-----------	-----------	------------	------------

Tableau n°74 : La structure des taux en 2002

Source : Douanes Algériennes

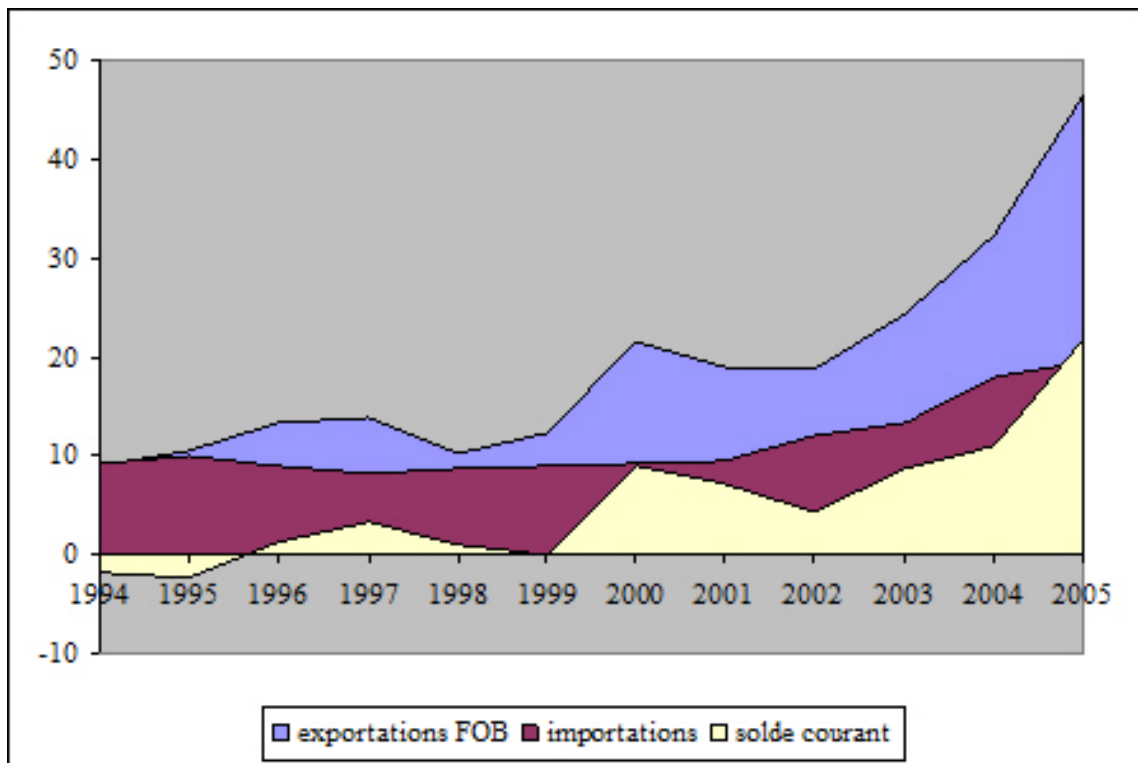
Toutefois, dans le but de protéger le tissu industriel, il est prévu une application des taux en fonction de leur nécessité pour l'économie : taux réduits pour les matières premières et biens d'équipement (5%), taux moyens pour les produits semi finis et intermédiaires (15%) et taux élevés pour les produits de consommation finale (30%).

2. Le Bilan de la libéralisation du commerce extérieur.

2.1 L'impact de la libéralisation sur la structure des échanges.

Durant la période sous ajustement structurel (1994-1998), les autorités ont, conformément aux engagements pris dans le cadre de ce programme, essayé de redresser la situation des comptes extérieurs par le maintien des importations à leur niveau minimal en agissant par le mécanisme de la dévaluation.

A l'issue de ce programme les échanges avec l'extérieur ont évolué favorablement comme on peut le constater à partir du graphe suivant:

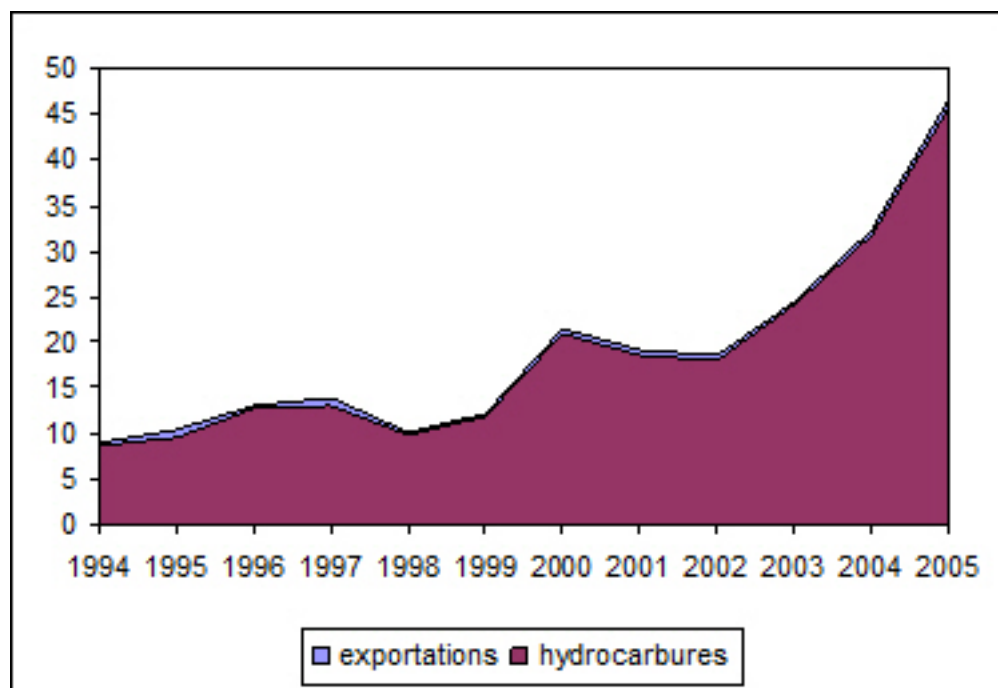


Graphe n°26 : L'évolution du solde courant et de ses composantes (Unité : milliards de dollars)

Source : Données de la Banque d'Algérie

Cette évolution favorable est le résultat de l'augmentation continue des exportations et de l'impulsion donnée aux importations par l'abolition des restrictions quantitatives et le démantèlement tarifaire progressif.

La structure des exportations durant cette période, montre en effet que les exportations en volume et en valeur des hydrocarbures ont pris un essor particulier. Les dernières opérations d'exploration avec la contribution des compagnies étrangères, ont permis la découverte de nouveaux gisements qui recèlent un potentiel de réserves très important.



Graphe n°27 : La part des exportations d'hydrocarbures dans les exportations globales

Source : L'Office National des Statistiques.

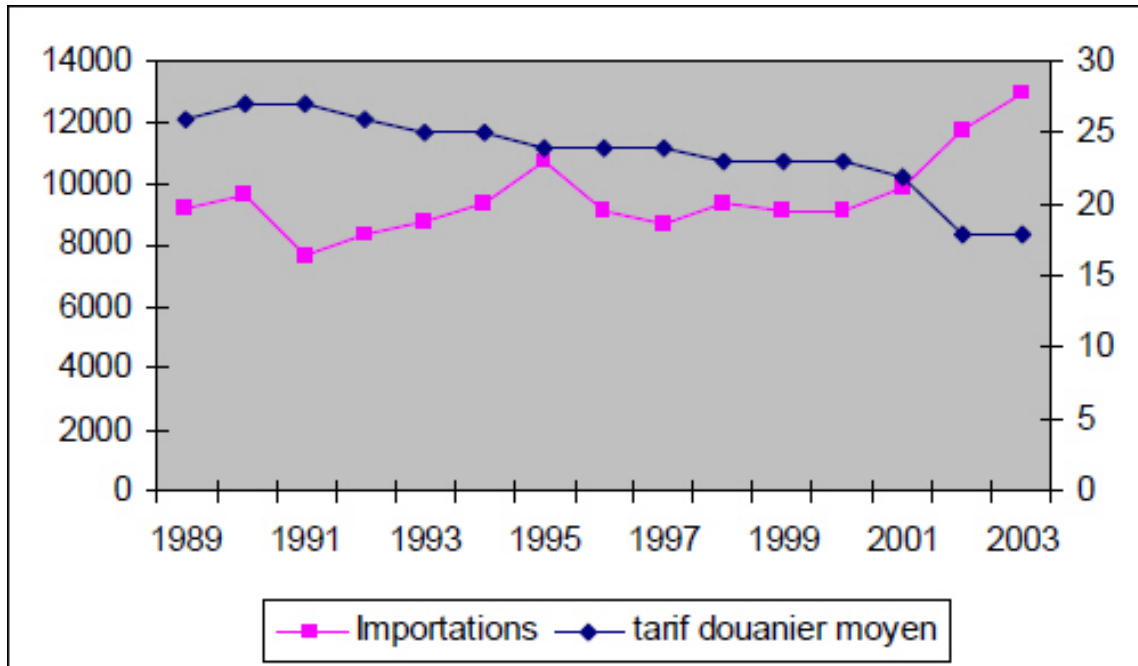
Le graphe montre que les exportations d'hydrocarbures tendent à se confondre avec les exportations totales, dénotant ainsi de prime abord l'absence d'effet restructurant de la libéralisation des échanges sur l'offre exportable.

L'analyse des exportations hors hydrocarbures fait ressortir que ces dernières ne représentent plus qu'environ 2% du total exporté en 2006 contre 5% en 1993. Ces exportations se composent essentiellement de :

- demis produits (l'ammoniac, les produits ferreux et non ferreux, les produits laminés etc.) avec un taux d'environ 75 % en moyenne rapporté aux exportations totales hors hydrocarbures ;
- produits bruts avec un taux de 6% rapporté au même total ;
- produits d'équipement industriels (tracteurs, moyens de transport de marchandises etc.), avec un taux de 6% en moyenne ;
- de produits alimentaires avec un taux de 5,5% (constitués en majorité par la datte pour plus de 70% du total de ces produits).

Cette structure est restée presque sans changement durant toute la période allant de 1994 à 2006. La rigidité de l'offre interne, l'absence de mécanismes incitatifs à l'exportation, le manque de moyens de transport et d'infrastructures (routes, aéroports, ports...) sont autant d'obstacles à l'exportation et à sa diversification.

A l'inverse, avec la libéralisation du commerce extérieur, on assiste à un changement dans l'évolution des importations.

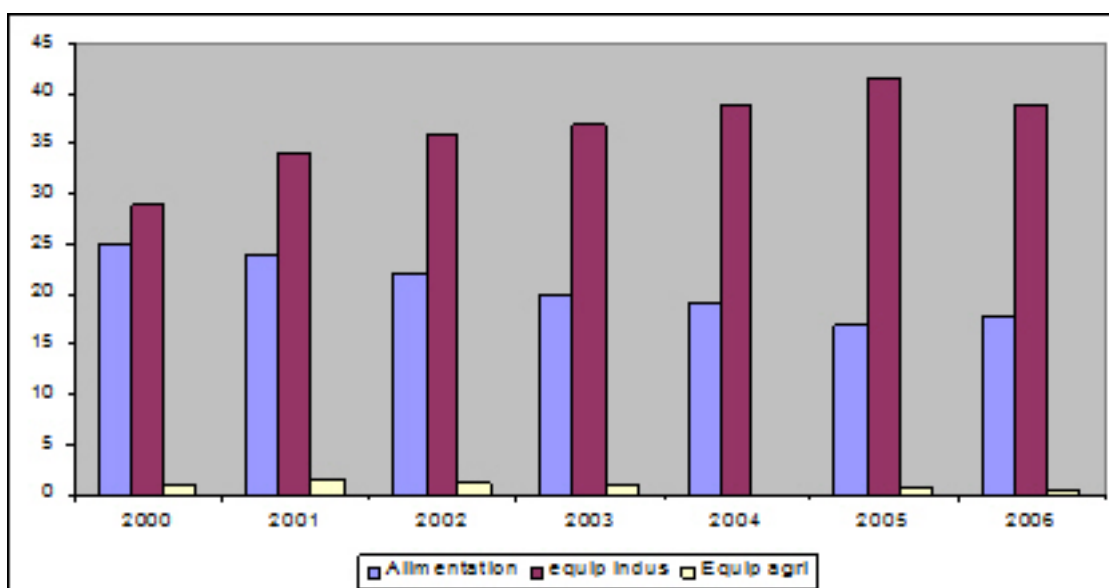


Graphique n°28 : Evolution des importations et du tarif douanier moyen

Source : douanes algériennes

La politique de change à travers la dévaluation et la politique tarifaire ne se sont pas traduites par des retombées positives sur l'évolution et la restructuration des importations. En effet, l'objectif attendu de la politique de change a été contrecarré par celui de la politique tarifaire et de la reprise des prix des hydrocarbures, ce qui explique la remontée des importations à partir de 1998.

Cette croissance des importations en valeur et en volume à cause et en dépit de l'appréciation de l'euro par rapport au dollar américain, s'explique également par l'accroissement de la demande en biens de consommation et d'investissement induite par la hausse des revenus et la mise en œuvre des programmes de relance du gouvernement. On constate ainsi, que le niveau incompressible des importations, estimé à environ dix milliards de dollars pour les années quatre vingt dix passe à environ quinze milliards de dollars pour les années deux mille. De plus, la libéralisation des échanges, tout en permettant de mettre fin aux pénuries de nombreux produits non fabriqués localement et en intrants, a révélé la non compétitivité des produits locaux qui, souvent, ne répondent pas aux normes internationales, d'où la préférence des consommateurs pour les produits importés de meilleure qualité.



Graphique n°29 : Evolution de la structure des importations

Source : Office Nationale des Statistiques

L'évolution de la structure des importations montre une diminution de la part des biens alimentaires qui représentent 17% du total en 2007 contre 22% en 2001 et 25% en 1995, et une hausse des biens d'équipement industriels et agricoles dont la part rapportée au total importé est de 42% en 2007 contre 38% en 2001 et 30% en 1995. Cette évolution positive nécessite, toutefois, une analyse plus approfondie afin de mieux cerner les facteurs à l'origine.

Ainsi, le contenu des biens d'équipement est constitué essentiellement de moyens de transport pour le tourisme et les marchandises ainsi que de téléphones portables alors que les biens d'équipement destinés « au fonctionnement de l'outil de production » à l'exclusion des matériaux nécessaires à la construction, n'ont pas connu de changement notable durant cette période. Ceci nous amène à conclure que les biens importés sont des produits finis destinés à la consommation finale et non à la production.

S'agissant des biens alimentaires, le blé et le lait occupent respectivement la première et la quatrième place (plus de 60% des importations) et connaissent un rythme de croissance de plus en plus élevé (plus de 20% par an), démontrant ainsi le caractère pérenne de la dépendance de l'Algérie pour ces produits.

2.2 L'impact de la libéralisation sur la croissance et l'intégration à l'économie mondiale.

2.2.1 L'impact de la libéralisation sur la croissance.

Un argument généralement présenté par les institutions financières internationales pour justifier la libéralisation des échanges dans les pays en développement est qu'elle permet d'accroître le revenu national en utilisant son avantage comparatif (E. Stiglitz 2002), un argument qui trouve sa source dans la théorie classique du commerce international. Cependant, avec l'évolution des échanges internationaux, des technologies et du rôle de plus en plus important dans ces échanges des firmes multinationales, le cadre d'analyse théorique du commerce international a beaucoup évolué.

Ainsi, dans le cadre de la nouvelle théorie du commerce international, les auteurs raisonnent plutôt en termes de concurrence imparfaite. En effet, les études empiriques⁸⁰ menées par (Rodrik 1988), (Krugman 1979), (Smith et Venables 1988) et (Baldwin et Krugman 1988) sur les effets de l'ouverture commerciale, ont montré les avantages que peut procurer l'ouverture commerciale tels que l'amélioration du bien être, la modification de la demande (T.F Bresnahan 1987) et les incitations à l'ajustement dans le cadre de la concurrence imparfaite.

Les effets de l'ouverture commerciale sur la croissance en Algérie ont fait l'objet de plusieurs études réalisées aussi bien par certains auteurs que par les experts du fonds Monétaire. La plupart de ces études ont abouti à la conclusion mettant en évidence une relation positive entre croissance et libéralisation commerciale. L'impact est d'autant plus positif quand la libéralisation est accompagnée par d'autres mesures telles que des politiques macroéconomiques saines, l'existence d'infrastructures, un climat propice aux affaires et des institutions favorables au marché (FMI 2007).

Ainsi, les résultats obtenus à l'issue d'une étude économétrique menée par les experts du Fonds Monétaire sur un groupe de 35 pays⁸¹ dont l'Algérie pour la période 1993-2005 et les sous périodes 1993-2001 et 2002-2005 ont été les suivants :

	1993-2005	1993-2001	2002-2005
Croissance du PIB réel par habitant			
Effective	2,0	1,4	3,5
Prévue	1,4	1,0	2,4
Prévue/effective	70	71,4	68,6
Inflation	9,6	12,9	2,3
Ouverture commerciale en % du PIB	56,5	52,8	65,0
Crédit au secteur privé en % du PIB	7,5	5,6	11,6
Taux de scolarisation (niveau secondaire)	68,8	64,9	77,8

Tableau n°75 : Contribution à la hausse du PIB réel par habitant (Données effectives et prévisions en %)

Source : Rapport n° 07/06 du FMI, 2007

La régression a montré que les variables exogènes utilisées dans le modèle expliquent 70 % de la croissance du PIB réel par habitant de l'Algérie, le reste étant expliqué par d'autres facteurs. Les résultats confirment l'existence d'une relation étroite entre l'ouverture commerciale et la croissance ainsi qu'entre cette dernière et les autres variables notamment le taux de scolarisation. Parmi les autres facteurs expliquant la croissance mais non pris en compte par le modèle, les auteurs citent les relances budgétaires engagées par l'Algérie et l'amélioration de la situation sécuritaire.

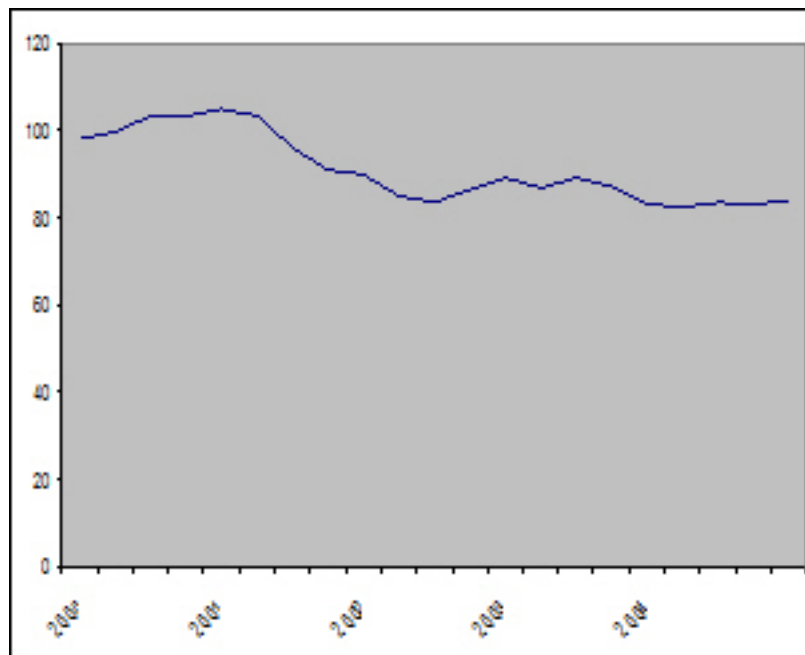
⁸⁰ - Pour une synthèse des conclusions apportées par ces auteurs voir : « Etat des recherches empiriques sur la libéralisation des échanges dans des conditions de concurrence imparfaites : vue d'ensemble », J. D Richardson ,

⁸¹ - L'échantillon des pays comprend les pays de la région du MENA, les pays producteurs de pétrole importants tel que l'Algérie et des pays non producteurs de pétrole tels que le Maroc, la Pologne , la Croatie etc.

La conclusion des auteurs laisse comprendre que le taux de libéralisation de l'économie algérienne demeure faible relativement aux autres régions considérées dans le modèle. Les indicateurs institutionnels, parmi lesquels figure le climat des affaires, sont également bas, ce qui relègue l'Algérie à un rang inférieur à celui de la majorité des pays de l'échantillon.

La critique que l'on peut formuler à l'encontre de l'approche du FMI en matière de libéralisation des échanges est qu'elle ne prend pas en considération les effets négatifs sur la croissance économique. En effet, la relation libéralisation –croissance n'a pas un caractère mécanique (L. F. Fontagné 1997, P. 137). Ainsi, une plus grande ouverture peut à l'inverse constituer une menace pour le système productif par la concurrence qu'elle introduit soit à travers les importations soit par le biais des investissements directs étrangers. Un autre effet négatif non moins négligeable de la libéralisation sur la croissance dans les pays en développement est l'expansion du marché parallèle⁸².

Les auteurs J.D Sachs et A.M. Warner⁸³ ont montré à travers une étude économétrique mettant en relation l'abondance du facteur ressources naturelles, ouverture commerciale et croissance, l'impact négatif de l'abondance du facteur ressources naturelles sur la croissance. Ainsi, les pays ouverts sur l'extérieur et dotés en ressources naturelles ont des taux de croissance plus faibles que ceux des pays moins pourvus en ressources. Ce constat va dans le sens des conclusions des modèles du *Dutch disease*. Dans le cas de l'Algérie, la libéralisation s'est traduite par une baisse de la compétitivité dans un contexte d'amélioration des recettes pétrolières. En effet, durant la période allant de 2000 à 2005 le différentiel d'inflation avec les principaux partenaires commerciaux (Europe des 15) n'a pas cessé de se dégrader. Ce qui peut être confirmé par l'évolution du taux de change réel de 2001 à 2005.



Graphe n°30 : Evolution du taux de change effectif réel (Données trimestrielles)

Source : données du FMI

⁸² - Nous ne disposons pas de données statistiques fiables sur cet impact mais les auteurs s'accordent pour dire que les devises circulant en dehors du circuit financier officiel prend de plus en plus d'importance (M. Kenniche 2003, p. 270)

⁸³ - J.D. Sachs et A.M. Warner : "Naturel Resource abundance and economic growth", 1997.

Ainsi, on est tenté de conclure avec J.E Stiglitz⁸⁴ que la libéralisation des échanges ne peut être un vecteur de croissance que si cette dernière est propulsée par les exportations. Dans le cas de l'Algérie il s'agit des exportations hors hydrocarbures.

2.2.2 L'impact de la libéralisation sur l'intégration à l'économie mondiale.

Dans la nouvelle théorie du commerce international, les firmes multinationales jouent un rôle dynamique dans le processus d'internationalisation et ce, par le biais de l'arrivée des investissements directs étrangers (IDE). En effet, grâce aux transferts technologiques qu'ils induisent, les investissements étrangers peuvent contribuer à imprimer un caractère intégrateur à l'économie nationale favorisant ainsi le rattrapage économique.

Les investissements directs étrangers sont définis par le Fonds Monétaire comme « tout apport effectué par un investisseur afin d'acquérir un intérêt durable dans une entreprise. Cette entreprise créée peut être dotée d'une personnalité morale distincte de la maison mère (cas de partenariat ou de l'association)» (Banque d'Algérie, 2006). Cette institution distingue quatre formes d'IDE :

- La création d'une entreprise ou d'un établissement à l'étranger ;
- L'acquisition d'au moins 10 % du capital social d'une entreprise étrangère déjà existante ;
- Le réinvestissement de ses bénéfices par une filiale ou une succursale située à l'étranger ;
- Les opérations entre la maison mère d'une firme transnationale et ses filiales (souscription à une augmentation de capital, prêts, etc.

Les investissements directs étrangers, considérés comme une forme d'internationalisation des firmes, ont connu un essor particulier à partir des années quatre vingt dix et ce, à la faveur du développement des échanges et du mouvement de libéralisation du commerce extérieur qui a touché de nombreux pays durant cette période.

L'évolution en termes statistiques de ces investissements directs entre 1995 et 2005, montre que les flux sont plutôt orientés vers les pays industrialisés avec un taux de 57 % rapporté au total mondial d'IDE sortants et 43 % d'IDE entrants pour l'union Européenne et 19 % d'IDE entrants contre 17 % d'IDE sortants pour les Etats-Unis, alors que les pays en développement ne sont concernés que par un taux de 31 % pour les IDE sortants et 12 % pour les IDE entrants. Dans ce dernier groupe de pays, ceux relevant du continent africain ne détiennent que 1,9 % des IDE entrants et seulement 0,2 % d'IDE sortants, démontrant ainsi la faible attractivité de cette région pour les investissements étrangers.

Concernant l'Algérie, l'évolution des investissements directs étrangers, à l'instar de celle des pays voisins, n'est pas très significative relativement aux autres pays émergents d'Asie et d'Amérique latine.

	1999-2001	2003	2004	2005	2006
Les Investissements directs étrangers	0,2	1,2	1,876	2,5	4,744

⁸⁴ - J. E. Stiglitz : « la grande désillusion », 2002, P. 28

Tableau n°76 : Evolution des investissements directs étrangers* (Unité : milliards de dollars)

* IDE en dehors des hydrocarbures

Source : FMI et ANDI

En Algérie, les investissements directs étrangers ont pénétré pour la première fois dans le secteur des hydrocarbures à travers des contrats d'association entre la société nationale des hydrocarbures (SONATRACH) et les compagnies étrangères et ce, suite à l'avènement de la loi sur les hydrocarbures de 1986 (année correspondant à la crise économique) amendée en 1991, réglementant l'exploration et la production des hydrocarbures en Algérie. Cette loi ouvre droit aux compagnies étrangères d'exercer en Algérie à travers des contrats d'association de partage de production (investissements de type *resource seeking* : à la recherche de ressources naturelles).

Selon Amor Khelif (1999) de 1991 à 1998, plus d'une trentaine de contrats de recherche et six contrats de prospection, couvrant une superficie de 299 174 Km² ont été signés avec 22 compagnies étrangères. En 1996, sur dix découvertes huit ont été réalisées avec les compagnies étrangères et seulement deux par l'entreprise nationale. Ainsi, la contribution des compagnies étrangères et plus particulièrement des grandes compagnies américaines : ANADARCO, ARCO et AMOCO, dans les domaines de l'exploration et de la production, tend à s'affirmer de plus en plus, stimulée par la hausse continue des prix, au détriment même de la SONATRACH qui voit ses capacités de production diminuer relativement.

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
	Capacité de production							
SONATRACH	690	378	663	635	612	590	572	554
Compagnies étrangères	240	443	725	706	678	650	616	529
	Valeur ajoutée en % du total							
Compagnies étrangères	4,4	5,03	4,54	4,33	7,3	8	9,28	10

Tableau n°77 : Evolution potentielle de la capacité de production et de la valeur ajoutée de l'Algérie et des compagnies étrangères (Unité : 1000 barils/ jour et %)

Source : A. Khelif, 1999, Op. Cit. p.76 et Office National des Statistiques

Les hydrocarbures ne sont pas le seul secteur ciblé par les IDE de type *resource seeking*, les mines et carrières constituent également un attrait. Dans ce cadre, des joint-ventures pour l'exploitation de gisements tels que l'or, le phosphate, le fer et même l'uranium, ont été créées, ce qui a induit une croissance notable dans les activités des mines et carrières. En effet, entre 2002 et 2006 les exportations de matières premières hors hydrocarbures ont été multipliées par environ trois et demi.

A la faveur des dispositions prises par les pouvoirs publics dans le domaine de la privatisation, les IDE ont couvert d'autres activités de production de biens et services telles que l'agroalimentaire, les télécommunications et l'industrie.

Ainsi, dans le domaine de l'industrie chimique, un accord de partenariat de type joint venture a été conclu en 2000 entre la filiale allemande de la lessive HENKEL (qui détient 60% du capital) et l'entreprise algérienne de détergents (ENAD) (avec 40% du capital). Ce partenariat porte sur le développement et la modernisation de l'entreprise. En 2004, HENKEL procède au rachat des 40% des parts détenues par l'ENAD. En 2005, la part de marché de l'entreprise HENKEL - Algérie est estimée à plus de 55%.

Dans l'agroalimentaire, le groupe français DANONE signe un accord de partenariat en octobre 2001 avec la société privée algérienne DJURDJURA spécialisée dans les produits laitiers. En 2006, cette firme signe un protocole d'accord pour porter sa participation de 51% à 95 % dans l'entreprise DANONE- DJURDJURA Algérie, accord s'inscrivant dans le sens du renforcement de sa position en Afrique et plus particulièrement en Afrique du Nord. Selon A Benachenhou⁸⁵ l'entreprise a un chiffre d'affaires qui augmente au rythme de 20 % en moyenne par an et partage plus de la moitié du marché avec les deux principales entreprises privées nationales : Soummam et Trèfle.

Dans le domaine de l'industrie sidérurgique, un accord de partenariat a été conclu entre l'entreprise nationale de sidérurgie SIDER d'El-Hadjar et la firme indienne LNM ISPAT avec comme principaux actionnaires LNM ISPAT (70% du capital) et SIDER (30% du capital). De ce partenariat est née une nouvelle société ISPAT-Annaba, qui intègre dix des vingt quatre filiales de SIDER. Les conditions posées au partenaire sont l'investissement et la modernisation de l'entreprise. L'Etat s'engage à reprendre à son compte la dette qui pesait sur l'entreprise algérienne et le repreneur indien à investir 120 millions de dollars sur dix ans (A. Benachenhou 2005 P. 41). En 2005, l'entreprise indienne détient une part de marché de plus de 40 %.

En matière de services et plus précisément dans les télécommunications, l'Etat a attribué trois licences à trois opérateurs dont deux étrangers : Orascom Telecom Algérie (OTA) et Watania. Le groupe Orascom a investi pour 34 milliards de dinars en 2005 et détient plus de 60% de part de marché.

Ces exemples de réussite confirment le rôle que peuvent jouer les IDE dans la mise à niveau de l'appareil productif national, de la relance de la production et de la sauvegarde de l'emploi. La poursuite de la réalisation du programme de privatisation et la levée des obstacles liés au foncier industriel et aux lenteurs bureaucratiques pourraient se traduire par davantage d'entrées d'investissements étrangers dans d'autres domaines d'activité économique.

Toutefois, ces quelques résultats peuvent-ils, à eux seuls, suffire à concrétiser l'objectif d'une bonne intégration régionale ou mondiale de l'Algérie ? Les études empiriques portant sur les processus d'intégration régionale tels que ceux du MERCOSUR et de l'ASEAN ont montré que c'est la structure même des IDE qui détermine le type d'intégration (verticale ou horizontale)⁸⁶.

Les résultats de ces études (M. Camara, 2002, P. 67) ont révélé que les IDE ont joué un rôle industrialisant au sein du groupe régional de l'ASEAN alors que dans le cas des pays du MERCOSUR l'intégration est plutôt déséquilibrée puisqu'elle a joué en faveur d'un seul pays : le Brésil. Selon cet auteur, les investissements étrangers, qui ont pour vocation de

⁸⁵ - A. Benachenhou : « les nouveaux investisseurs », 2005, P. 29

⁸⁶ - Un processus d'intégration est dit horizontal lorsque l'implantation d'une firme multinationale dans une région se traduit par le recours plus important à des sous traitants dans d'autres régions. Le processus est dit vertical lorsque les sous traitants régionaux sont davantage impliqués dans le processus de production des firmes internationales. (M. Camara, 2002, PP. 48-49).

satisfaire la demande des pays d'accueil c'est-à-dire à la recherche de nouveaux marchés (IDE de type *market seeking*), ne favorisent pas l'intégration de type verticale mais donnent, plutôt, lieu à une concurrence destructrice.

L'analyse de l'évolution des échanges commerciaux (y compris les hydrocarbures) de l'Algérie de 2001 à 2007 montre une tendance à la baisse de la part des exportations et des importations algériennes avec l'Union Européenne, région avec laquelle l'Algérie est pourtant sensée développer une plus grande relation d'intégration par le biais des investissements directs étrangers.

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
	Unité : milliards de dollars						
Exportations totales Dont :	19,3	18,71	24,4	32,22	46,33	54,74	59,6
Exportations vers l'UE en %	63,73	63,6	40,4	54,18	55,62	50,09	48,77
Importations totales dont :	9,9	11,75	13,32	17,95	19,86	21,45	27,46
Importations de l'UE en %	59,59	54,46	39,93	55,09	55,28	54,63	51,74
Projets d'investissement déclarés étrangers avec l'UE		38	37	35	29	48	48

Tableau n°78 : Evolution des échanges commerciaux et des projets d'investissement déclarés de l'Algérie avec l'UE

Source : données de l'ONS.

Ainsi, l'entrée des IDE ne se traduit pas nécessairement pas par un développement des échanges surtout lorsque les investisseurs étrangers cherchent à réaliser des économies d'échelle en alimentant le marché local. Dans ce cas, les investissements étrangers viennent se substituer aux investissements nationaux au lieu d'en être complémentaires. Ainsi, les effets positifs liés aux IDE ne sont captés par les pays d'accueil que sous certaines conditions. Il s'agit en premier lieu de réunir les conditions favorisant l'attraction des IDE susceptibles de générer des effets intégrateurs sur l'économie et de procurer des avantages comparatifs. Ce type d'IDE est issu de la décomposition internationale des processus productifs verticale faisant appel à la sous-traitance internationale des activités d'assemblage ou de spécialité (E M. Mouhoud 2002) et donne naissance à des échanges inter-branches⁸⁷.

La dotation factorielle (ressources naturelles utilisées comme inputs) peut être un élément incitatif important par la réduction des coûts qu'elle induit pour les firmes étrangères. De même la création et le développement de structures de recherche et développement et d'instituts de formation autour des zones d'implantation de ce type d'IDE, peut constituer un vecteur de facilitation de l'acquisition et de transfert des connaissances vers le reste de l'économie. En Algérie, l'industrie pétrochimique présente tous ces avantages puisqu'elle

⁸⁷ - Les IDE, qui donnent naissance aux échanges inter-branches, sont fondés sur les économies d'échelle externes et l'avantage comparatif. Ces économies d'échelle externes sont réalisées au niveau de l'industrie et non de la firme, et sont à l'origine de la formation de districts industriels marshaliens (clusters, pôles de compétitivité...). Le noyau du district se spécialise dans la conception (exemple de la Silicon Valley) et sous traite le reste de la fabrication (P Krugman 2004). Les échanges intra-branches sont concentrés au niveau de la triade : Amérique du Nord- Europe et Japan. Ces échanges portent sur des biens similaires (essentiellement des biens manufacturés) à forte teneur en capital et travail qualifié) et ne sont pas basés sur l'avantage comparatif.

possède déjà ce genre de structures, il suffit de les redynamiser par une mise à niveau de la formation.

Conclusion de la deuxième partie

Au début de leur création, les institutions issues de Bretton Woods finançaient les pays en situation de déséquilibre conjoncturel de la balance des paiements. La crise de la dette des pays en développement survenue au début de la décennie quatre vingt, génératrice d'un risque de déstabilisation du système monétaire international, a amené les institutions financières internationales à adopter d'autres politiques et stratégies au profit des pays membres.

Ainsi, les fonds prêtés sont structurés en tranches de crédits adossées à des conditionnalités qui vont en durcissant. Ces dernières reposent sur des critères de performance dont la quantification est déterminée par des modèles théoriques d'inspiration libérale.

Les présupposés théoriques des programmes de stabilisation et d'ajustement structurel synthétisés par ce que J Williamson appelle le « consensus de Washington », recommandent à court terme, la réduction de la demande à travers des restrictions budgétaires et monétaires trouvant leur formulation dans le modèle de J. J. Polak utilisé par le FMI, et à long terme la relance de l'offre constituant le fondement du modèle de la Banque Mondiale.

Ces mesures conditionnent les prêts accordés par cette institution d'où le vocable de *conditionnalités*. La mise en œuvre de ces recommandations dans des contextes en constante évolution (celui des pays en développement et celui de l'économie mondiale), a poussé les adhérents au Consensus à revoir le contenu de la conditionnalité dans la forme mais dans le fonds elle demeure la même. Ainsi, le modèle du FMI, bien qu'élaboré durant les années cinquante par J. Polak demeure toujours en vigueur.

A l'issue de ce premier programme de stabilisation mis en œuvre par les pouvoirs publics sous l'égide du Fonds Monétaire avec la participation de la Banque Mondiale, nous pouvons a priori conclure à une amélioration de la situation macroéconomique. Ainsi, Les réformes monétaire et budgétaire se sont traduites par la restauration de l'équilibre du budget de l'Etat et de l'équilibre extérieur.

Cependant, cette amélioration dans les grands équilibres a été suivie par une détérioration de l'endettement extérieur dont l'indicateur dette extérieure/PIB est passé de 47% en 1988 à 60,6% en 1991. L'apport d'argent frais a induit une remontée du service de la dette et partant du stock de la dette.

Par ailleurs, la compression des investissements, soit directement à travers les dépenses publiques soit indirectement à travers la dévaluation en rendant les importations d'inputs plus chers, a lourdement pénalisé le système productif dont la production a encore baissé. L'arrêt du processus de stabilisation et des négociations avec le FMI en 1992 à la faveur de la hausse passagère des prix des hydrocarbures précipitera l'Algérie vers la cessation de paiement de la dette et la reprise des négociations avec le FMI.

En 1994, l'Algérie s'engage à nouveau dans un processus d'ajustement sous l'égide des institutions financières internationales se traduisant par un accord de confirmation qui

lui ouvre droit à de nouveaux tirages dans les tranches supérieures de crédits mais assortis de conditionnalités plus sévères quant aux mesures de politiques économiques à mettre en œuvre.

L'accord de confirmation étant un préalable pour entamer le processus de rééchelonnement de la dette extérieure, l'Algérie a mené des négociations avec les Clubs de Paris et de Londres pour établir un programme de rééchelonnement de sa dette extérieure et obtenir de nouveaux prêts. A l'issue de ces négociations, l'Algérie a obtenu un allègement de sa dette extérieure et une amélioration de ses liquidités, lui permettant ainsi de mener à terme les politiques monétaire et budgétaire très strictes imposées par le FMI.

La stabilisation du cadre macroéconomique matérialisée par la restauration des équilibres interne et externe, grâce essentiellement à la remontée des prix des hydrocarbures, pendant toute la période couverte par les accords avec le FMI (1994-1998), a ainsi permis à l'Algérie d'entamer la réalisation du programme d'ajustement structurel articulé autour de la privatisation et de la libéralisation des échanges extérieurs comme leviers de la relance de la croissance.

Les effets attendus de la privatisation de la libéralisation sont la réallocation des nouveaux investissements (J. M Raffinot 1992) vers les secteurs de production d'exportables. Cependant la baisse des investissements, les difficultés à relancer l'offre et l'absence d'une stratégie industrielle permettant d'opérer une sélection efficace des secteurs aptes à accomplir ce rôle, se traduit par une réorientation de la production hors hydrocarbures vers des activités rentables mais non en mesure d'insuffler le dynamisme qu'exige une croissance économique durable.

Les investissements directs étrangers sensés jouer le rôle de « catalyseur de la croissance » (L. Fontagné et J.L Guerin 1997), demeurent rares et sont plutôt de type *resource seeking* ou *market seeking* non porteurs de diffusion de la connaissance et d'apprentissage à même de permettre l'implication des unités de production locales dans leur processus de production. Ainsi, la pénétration des marchés extérieurs continue de se fonder sur le seul avantage comparatif traditionnel, c'est-à-dire les hydrocarbures.

Conclusion générale

A l'issue des programmes de stabilisation et d'ajustement structurel, l'économie algérienne devait renouer avec un cadre macroéconomique viable et une restructuration de l'économie avec la mise en place des mécanismes de marché devant lui garantir une relance de l'offre et une croissance durable.

Force est de constater, qu'après presque une décennie d'ajustement mené sous l'égide des institutions financières internationales, la situation loin d'évoluer favorablement a au contraire empiré. La réallocation plus judicieuse des ressources par laquelle devait s'opérer cette restructuration n'a pas eu lieu. L'économie, aussi bien pour son offre que pour ses échanges avec l'extérieur demeure tributaire du secteur des hydrocarbures.

Le programme de stabilisation mis en œuvre en 1994 a permis à l'économie algérienne de rétablir les équilibres macroéconomiques, dans un contexte caractérisé par une quasi-stabilité des prix du baril de pétrole. Ce rétablissement, réalisé par le biais de la dévaluation et des politiques monétaire et budgétaire restrictives adoptées, s'est malheureusement accompagné de peu d'effets positifs sur le système financier et l'appareil productif.

La politique monétaire, à travers la compression de la masse monétaire, a certes permis de réduire l'inflation et le crédit à l'Etat et par voie de conséquence le déficit budgétaire, mais n'a eu que peu d'effets sur la réactivation de l'épargne et la relance de l'investissement.

La politique budgétaire, menée à la faveur de la réduction des dépenses de fonctionnement et d'investissement et de l'augmentation des recettes, a induit un impact positif sur le budget de l'Etat mais avec, toutefois, des conséquences négatives sur le système productif. La restriction des subventions au même moment que la dévaluation et le réaménagement tarifaire induit par la libéralisation sont autant de facteurs qui vont accélérer le processus de déstructuration déjà entamé de ce système.

La dévaluation, instrument principal d'ajustement de la balance des paiements, était sensé améliorer les termes de l'échange en favorisant les exportations et en décourageant les importations. En Algérie les deux principales dévaluations qui ont eu lieu en 1989 et 1994 n'ont pas influé positivement sur l'évolution du volume et de la structure des exportations alors qu'elles ont eu un effet négatif structurant sur les importations. En conclusion, la dévaluation, comme mesure de régulation, n'a pas été efficace en Algérie. En effet, en rendant les prix des inputs plus chers, elle a sanctionné l'appareil productif ce qui a eu pour conséquence une baisse continue du PIB réel.

En matière d'ajustement structurel, la privatisation considérée comme l'une des mesures principales devant entraîner une diversification de l'offre destinée au marché interne et externe à travers sa restructuration, a plutôt contribué à la désagrégation du tissu industriel. La dissolution arbitraire de nombreuses entreprises ainsi que la privatisation des entreprises publiques opérée par lot au lieu d'une privatisation sélective opérée au cas par cas, sont plutôt des réponses à des impératifs politiques qu'une action économique visant le redéploiement de l'appareil productif à travers la recherche d'un partenariat bien adapté.

Ainsi, l'offre a certes été restructurée dans certains cas au profit du secteur privé et plus particulièrement du privé en partenariat avec l'investissement étranger, mais sans que l'on puisse prétendre à une relance généralisée de l'offre de ce secteur. Contrairement

aux pays industrialisés où le développement de l'activité tertiaire et plus particulièrement les services, est un corollaire de la croissance de l'offre, en Algérie, le développement de l'activité commerciale (et non des services) est réalisé à la faveur de la libéralisation des échanges qui a ouvert la voie à l'importation et non suite à la relance de la croissance.

Le même constat peut être fait pour la libéralisation des échanges. En effet, la libéralisation avec comme corollaire le démantèlement tarifaire, sensée se traduire par une modification de la structure des échanges à travers une diversification de l'offre exportable, n'a pas produit les effets attendus dans la mesure où la situation continue à se caractériser par :

- Une forte dépendance des importations pour la satisfaction des besoins en matière de produits de première nécessité tels que blé, le lait et les produits pharmaceutiques.
- Une prédominance des hydrocarbures dans la structure des exportations.

Au vu des résultats obtenus après dix années d'ajustement sous l'égide des Institutions Financières Internationales, la question de savoir quels sont les avantages tirés de l'application de cet ensemble de mesures se pose quand on sait que les grands équilibres macroéconomiques ont été réalisés ces dernières années à la faveur de la hausse continue des prix des hydrocarbures sur le marché mondial.

L'évolution récente des équilibres macroéconomiques et de la croissance

L'aisance financière procurée à l'Algérie par les recettes d'exportation des hydrocarbures ces dernières années constitue le principal levier du maintien des équilibres macroéconomiques. La croissance mondiale tirée essentiellement par les pays d'Asie et les Etats-Unis, enregistrant des taux avoisinant les 4% en 2004 (en Asie les taux sont proches de 8%) a favorisé la demande de matières premières en général et des hydrocarbures en particulier sur le marché mondial, ce qui a eu pour conséquence une hausse des prix de ces produits.

L'autre impact positif de cette aisance financière est le desserrement de la contrainte financière liée à la dette extérieure se matérialisant par une réduction de l'encours de la dette et du service de la dette, suite aux négociations menées avec les clubs de Paris et de Londres dans le cadre du remboursement anticipé de la dette.

Ces performances ne doivent cependant pas cacher les autres insuffisances. En effet, les causes à l'origine du déficit budgétaire durant les années 1990, ne sont pas annihilées puisqu'on assiste encore à des assainissements financiers des entreprises publiques et du secteur bancaire. Par ailleurs, l'écart entre les dépenses budgétisées et les dépenses effectives continue de se creuser et d'être alimenté par le Fonds de Régulation des Réserves (créé en 2000 dans le but de garantir les dépenses publiques contre les fluctuations des recettes liées aux hydrocarbures).

Dans ce domaine, les autorités publiques ont mis en œuvre dès le début des années 2000, un ensemble de plans de relance à la keynésienne (le deuxième couvrant la période 2005- 2009) avec comme objectifs essentiels le développement des infrastructures (routières, maritimes, aéroportuaires, logements...), le renforcement des institutions de l'Etat et le développement des PME /PMI.

Les montants alloués dans le cadre de ce dernier plan de relance s'élèvent à 50 milliards de dollars (les réévaluations des programmes risquent fort d'amplifier cette somme). Selon le FMI, au démarrage de ce plan, les dépenses d'investissement représentent 18% du PIB hors hydrocarbures.

Cette politique budgétaire expansionniste favorisant la réalisation de grands projets d'investissements coûteux et peu créateurs d'emplois (la plupart des entreprises de réalisation sont étrangères et ont imposé l'utilisation de leur main d'œuvre), nous rappelle étrangement celle des années soixante dix avec toutes les conséquences sur les équilibres macroéconomiques futurs.

En effet, le renforcement des infrastructures de base, de par les externalités positives qu'elles engendrent (création d'activités le long d'une autoroute etc.), considéré comme un levier important de la croissance durable, confirmé par de nombreuses études empiriques, ne peut produire tous ses impacts positifs sur le reste de l'économie que si il est intégré dans une stratégie globale de développement, non une stratégie versus *stratégie commerciale* pour paraphraser A.Sid Ahmed.⁸⁸

⁸⁸ - A Sid Ahmed : « Le développement asiatique : quels enseignements pour les pays arabes ? », 2004, page 93

Annexes

Annexe 1 : calcul du coefficient de Polak

$$m = M / \text{PIB}$$

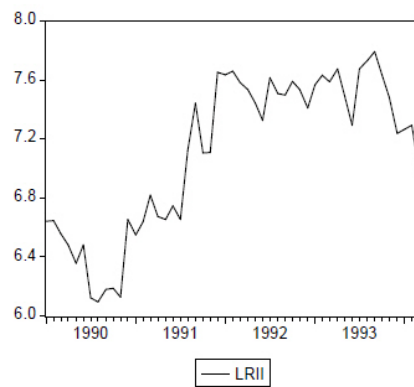
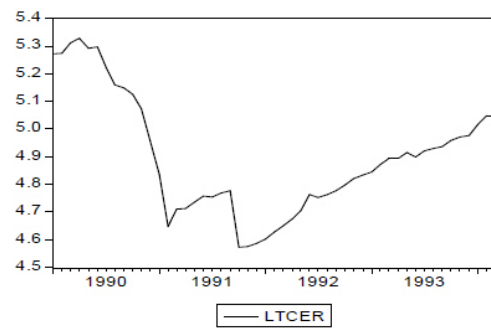
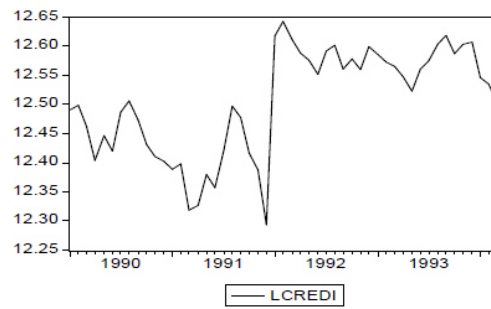
$$v = \text{PIB} / M2$$

$$Cp = mv / (1 + mv) = (0,22) \cdot 2 / (1 + 0,44) = 0,305$$

$$\text{Moyenne (PIB/M2)} = 2$$

PIB en millions de dinars	mv	Masse Monétaire (M2)	PIB/M2
55 560,90	0,32	25771,00	2,16
91 573,90	0,26	33748,00	2,71
74 075,10	0,30	43604,00	1,70
87 240,50	0,34	51951,00	1,68
104 831,60	0,33	67459,00	1,55
128 222,60	0,25	79689,00	1,61
162 507,20	0,25	93539,00	1,74
191 468,50	0,25	109154,00	1,75
207 551,90	0,24	137890,00	1,51
233 752,50	0,21	165 927,00	1,41
263 855,90	0,19	194 717,00	1,36
291 597,20	0,17	223 860,00	1,30
296 551,40	0,15	227 016,00	1,31
312 706,10	0,11	257 896,00	1,21
347 716,90	0,12	292 963,00	1,19
422 043,00	0,12	308 146,00	1,37
554 388,10	0,16	343 005,00	1,62
862 132,80	0,16	416 208,00	2,07
1 074 695,80	0,18	515 900,00	2,08
1 189 721,90	0,17	627 000,00	1,90
1 487 403,60	0,23	723 700,00	2,06

Annexe 2



Annexe 3

Facilités à vocation générale

Nom du programme	Date de création	Principe	Éligibilité, conditionnalité	Échelonnement des tirages ; échéance des remboursements	Charges, commission	Montants limites autorisés en pourcentage de la quote-part (QP)	Achats au titre de l'exercice 1996-1999
Tranche de réserve		Un pays dispose d'une tranche de réserve auprès du FMI dans la mesure où les avoirs du Fonds dans sa monnaie sont inférieurs à sa quote-part. L'État qui effectue un achat dans la tranche de réserve utilise ses propres avoirs en compte au FMI et ne fait donc pas appel à un crédit.	Aucune. Les tirages doivent correspondre à un besoin de balance des paiements, mais le FMI ne peut s'y opposer.	Un pays peut retirer le montant intégral de sa tranche de réserve à n'importe quel moment. Ce retrait ne constitue pas un crédit et n'est donc soumis à aucune obligation de remboursement...	...ni à aucune charge.	Le montant de la position dans la tranche de réserve du pays.	2,7 milliards de DTS d'achats dans la tranche de réserve, par 93 pays membres en 98/99 (niveau exceptionnellement élevé, dû à l'utilisation du mécanisme d'emprunt de DTS pour le règlement de la onzième augmentation de quote-part. Pour rappel: 3 pays avaient fait des achats dans leur tranche de réserve en 97/98, pour un montant de 1 milliard).
Première tranche de crédit		Tranche de crédit inférieure à 25 % de la quote-part. L'État doit faire preuve d'un « effort raisonnable » pour surmonter ses difficultés de balance des paiements dans le cadre d'un programme (présenté dans sa lettre d'intention), mais il n'y a pas de critères de réalisation.		Pas d'échelonnement des achats, Rachats dans un délai de 3 ans et un trimestre à 5 ans.	normal	25 % de la quote-part (QP)	(voir infra)
Tranches supérieures		Tranches de crédit supérieures à 25 %, en relation avec l'adoption d'un programme. Ces retraits sont normalement associés à des « accords de confirmation » ou « accords élargis ».		Un échelonnement des achats est prévu, lié au respect de « critères de performance » sanctionnant la poursuite du programme.	normal	(voir infra)	(voir infra)

Nom du programme	Date de création	Principe	Éligibilité, conditionnalité	Échelonnement des tirages ; échéance des remboursements	Charges, commission	Montants limites autorisés en pourcentage	Achats au titre de l'exercice 1998-1999
Accord de confirmation Stand-by agreement (SBA)	1952	Accord conclu entre le FMI et un pays membre qui donne à celui-ci le droit de retirer un montant donné pendant une certaine période moyennant le suivi d'une politique économique propre à résoudre ses problèmes temporaires de balance des paiements. Le FMI suit la mise en place de la politique décidée ; son soutien financier s'accompagne d'un suivi périodique et est conditionné par le respect de critères de performance.	Mise en place d'un programme d'ajustement sur une période comprise entre 12 et 18 mois (prolongeable jusqu'à 3 ans), présentée dans la lettre d'intention et faisant l'objet d'une surveillance trimestrielle (critères de réalisation et revues semestrielles).	Les échelonnements ont normalement lieu sur une base trimestrielle et leur poursuite est conditionnelle au respect de critères de performance. Les rachats doivent être effectués 3/4 à 5 ans après chaque retrait.		Plafond annuel : 100 % Cumulé : 300 % (ces limites peuvent être dépassées dans des circonstances exceptionnelles)	Achats au titre des accords de confirmation et de la première tranche de crédit : 12,8 milliards de DTS (58 % du total des décaissements) 7 accords conclus au cours de l'exercice, 9 accords en vigueur en avril 99.
Accords élargis Extended Fund Facility (EFF)	1974	Accord encadrant un programme à moyen terme, en cas de déficiences structurelles de la balance des paiements qui requièrent une période d'ajustement plus longue.	Mise en œuvre d'un programme d'ajustement d'une durée comprise entre 3 et 4 ans. Le pays présente chaque année dans une lettre d'intention un programme annuel détaillé des mesures prévues.	Critères de réalisation et échelonnement des tirages trimestriel ou semestriel. Rachat dans un délai de 4 1/2 à 10 ans.		Plafond annuel : 100 % Cumulé : 300 % (dépassement à titre exceptionnel)	Achats en 98/99 : 5,9 milliards (26,7 % du total des décaissements) 5 accords conclus au cours de l'exercice, 12 accords en vigueur en avril 99.

Source : AGLIETTA. M et MOATTI. S : « Le FMI : de l'ordre monétaire aux désordres financiers », Page, 277

Annexe 4 : liste des sigles et abréviations

AGI : Autorisation Globale d'Importation

ALENA : Accord de libre échange nord américain

ANDI : Agence nationale de développement des investissements

ASEAN : Association des Nations du Sud Est (*association of south est Nations*)

BA : Banque d'Algérie

BAD : Banque algérienne de développement

- BEA** : Banque extérieure d'Algérie
- BNA** : Banque nationale d'Algérie
- CACI** : Chambre algérienne du commerce et de l'industrie
- CAGEX** : Caisse algérienne de garantie des exportations
- CAD** : Caisse algérienne de développement
- CAEC** : Coopérative d'exploitation en commun
- CAPRA** : Coopérative algérienne de production agricole
- CNEP** : Caisse nationale d'épargne et de prévoyance
- CNP** : Conseil national de la privatisation
- CNPE** : Conseil national des participations de l'Etat
- GMV** : Groupement de mise en valeur
- EAC** : Exploitation agricole collective
- EAI** : Exploitation agricole individuelle
- EPL** : Entreprise publique locale
- EPE** : Entreprise publique économique
- GEP** : Groupement d'exploitation en commun
- ISMME** : Industries sidérurgique métallurgique et mécanique
- LMC** : Loi sur la monnaie et le crédit
- MERCUSUR** : Marché commun du Sud (*Mercado Comùn del Sur*)
- MPPI** : Ministère chargé de la participation et de la promotion des investissements
- OCP** : Organe central de planification
- OFLA** : Office des fruits et légumes d'Algérie
- ONCV** : Office national de commercialisation de vin
- ONRA** : Office national de la révolution agraire
- OSCIP** : Organe du suivi et de la coordination des investissements privés
- PROMEX** : Agence de promotion des exportations
- PSRE** : Programme de soutien à la relance économique
- PCSC** : Plan complémentaire de soutien à la croissance
- SEP** : Secrétariat d'Etat au plan
- SGP** : Société de gestion des participations
- SONATRACH** : Société nationale de recherches d'exploration et de commercialisation des hydrocarbures
- SNMC** : Société nationale de matériaux de construction
- SNMG** : Salaire national minimum garanti
- SNTA** : Société nationale des tabacs et allumettes
- SNTF** : Société nationale des transports ferroviaires

SONELGAZ : Société nationale de l'électricité et du gaz

SAFEX : Société des foires et des expositions

Bibliographie générale

- ABDESSALAM .B : « Le gaz algérien : stratégies et enjeux », Ed. Bouchène, 1990
- ABDELALIM. L: « La privatisation d'entreprises publiques dans les pays du Maghreb : Maroc, Algérie, Tunisie », éd. international ,1999
- ABDOUN. R : « L'économie algérienne à l'épreuve de l'ajustement structurel », revue Naqd, n°4 janvier, Mars 1993
- AGLIETTA. M et MOATTI. S : « Le FMI : de l'ordre monétaire aux désordres financiers », ed. Economica, 2000
- AINOUCHE .M.C : « Les nouveaux impôts », ed. Hiwarcom, 1992
- AMOR. K : « La réforme du secteur des hydrocarbures en Algérie », Revue du Centre de Recherches en Economie Appliquée pour le Développement , N°50 ,4eme trimestre 1999.
- ANDREFF.W : «La crise des économies socialistes, la rupture d'un système », PUG, 1993
- ANDREFF.W : « Privatisation et gouvernement d'entreprise dans les économies en transition », Revue d'Economie Internationale, n°77, 1999
- ANDREFF.W : « Analyse économique postsocialiste », ed. La découverte, Paris 2002
- ANDREFF. W et A. HAYAB : «les priorités industrielles de la planification algérienne sont elles vraiment « industrialisantes » ? », revue du Tiers Monde, 1978, PP. 867-887
- ANGELIER. JP et HADJ SAADI : « Les enjeux énergétiques : un challenge de l'avenir », colloque international, Oran, novembre 2004 (version provisoire)
- AUJAC. H. : « A propos des tableaux économiques », Revue Economique, mars 1960
- ARTUS. P : «L'entrée des PECO dans la zone euro : quels effets sur le bien être », revue d'Economie Internationale n°93, 2003
- BABA-AHMED M : « L'Algérie: diagnostic d'un non - développement », histoire et perspectives méditerranéennes, ed. L'Harmattan, 1999.
- BAIER L S, Bergstrand J H & Egger P. « The New Regionalism : Causes and consequences », revue d' Economie Internationale, n° 109, 2007
- BALDWIN. R. & KRUGMAN.P : «Persistant effects of large exchange rate shoks », quaterly journal of economics, 1989
- BANQUE D'ALGERIE : « Bulletin statistique de la banque d'Algérie», n° hors série, juin 2006
- BANQUE D'ALGERIE : « Evolution économique et monétaire en Algérie », rapport 2001, juin 2002
- BANQUE D'ALGERIE: « Evolution économique et monétaire en Algérie », rapport 2006, juin 2007

- BANQUE D'ALGERIE : « Rapport de la Banque d'Algérie », juillet 2002 et 2004
- BANQUE MONDIALE : « une revue des dépenses publiques », rapport n) 36270-DZ, Août 2007
- BELHIMMER. A : « La dette extérieure de l'Algérie » éd. Casbah, Alger, 1998
- BELAMRI.K : « La taxe sur la valeur ajoutée », ed . Société Nationale de Comptabilité, 1991
- BENABDELLAH. Y : « Le surendettement d'une économie rentière. Le cas de l'Algérie », thèse de Doctorat d'Etat, INPS, Alger 1998.
- BENACHENHOU.M : « Inflation, dévaluation, marginalisation », ed. Dar Echerifa, 1994
- BENACHENHOU. A : « L'expérience Algérienne de Planification et de développement (1962-1982) », OPU , Alger, 1984
- BENACHENHOU.A : « les nouveaux investisseurs », ed. Alpha design, 2005
- BENAMRANE. D : « Agriculture et développement en Algérie », Office des Publications Universitaires, 1980
- BENASSY. J P: « Macroéconomie et théorie du déséquilibre », Ed. Dunod, 1981
- BENBITOUR. A : « L'Algérie au troisième millénaire – Défis et Potentialités », ed. Marinor. Alger, 1998
- BENHALIMA. A : « Le système bancaire Algérien », ed. Dahleb, 2001
- BENHOURIA .T : « L'économie de l'Algérie », ed. François Maspero, Paris, 1980
- BENISSAD M E: « La réforme économique en Algérie ou l'indicible ajustement structurel », Office des Publications Universitaires, Alger, 1991
- BENISSAD. M.E: « Algérie : Restructurations et reformes économiques (1973-1993) », Office des Publications Universitaires, Alger, 1994
- BENISSAD. M.E : « L'ajustement structurel en Algérie », Office des Publications Universitaires, Alger , 1999
- BLANC M.O : « Les trajectoires régionales en Afrique australe dans un contexte de récession mondiale », revue du Tiers Monde, n° 169, Janv. Mars 2002
- BOUDJENAH Y : « Le démantèlement du secteur public algérien », revue Recherches Internationales, n°56-57, fev-mars 1999
- BOURBONNAIS R. et TERRESA : « Analyse des séries temporelles en économie », ed. PUF, Paris, 1993
- BOURGUINAT. H : «Les vertiges de la finance internationale », ed. Economica, 1987
- BOURGUINAT. H et MISTRAL. J « La crise de l'endettement international », ed. Economica, 1986
- BOUYACOUB .A : « Régulation économique en Algérie », Entreprise Nationale des Arts Graphiques, 1990
- BOUZIDI N.M : « Les cinq essais sur l'ouverture de l'économie Algérienne », Entreprise Nationale des Arts Graphiques, 1998
- BOUZIDI. N.M : « Le monopole de l'Etat sur le commerce extérieur. L'expérience Algérienne : 1974-1984 » -Thèse de Doctorat d'Etat en sciences économiques. Alger, 1983.

- BOUZIDI A : « Questions sur le mode de fonctionnement de l'économie algérienne », APN, 1988
- BRAHIMI A: «L'économie algérienne -d'hier à demain, défis et enjeux », Alger, 1991
- BRESNAHAN T F : «Empirical studies of industries with market power » Standfort University center for Economic Policy Research, n°95, avril 1999
- BYE. M et .De BERNIS. GD « Relations Economiques internationales », ed. Dalloz, Paris 1987
- CAMARA. M : « Les investissements directs étrangers et l'intégration régionale : les exemples de l'ASEAN et du MERCOSUR, revue du Tiers Monde, n° 169, Janv. mars 2002
- CASTEL.O : « l'ajustement structurel et après » - Economie en développement, ed. Maison Neuve et Larose, 1995
- CHAVIGNY.R : «Economie en transition et économie en développement », revue du Tiers Monde, LXXXVIII, N° 152, Oct-nov. 1997
- COHEN.E : « L'ordre économique mondiale, essai sur les autorités de régulation », ed. Fayard, 2001
- CORDEN.W et JP NEARY « Boming sector and desindustrialisation in a small open economy », Economic journal, vol 92, 1984
- DAHMANI A. : « L'Algérie à l'épreuve –Economie politique des réformes 1980/1997», ed. L'Harmattan, 1999
- DE BERNIS. G.D : « deux stratégies pour l'industrialisation du Tiers Monde. Les industries industrialisantes et les options algériennes », revue du Tiers Monde, n° 47, tome 2, juillet-septembre. 1971
- DUPUCH. S, TALAHITE F. et.MOUHOUD E.M: «Les perspectives d'intégration entre l'UE, les PECO et les pays du Sud Méditerranéen : incidences sur les tendances de la spécialisation des activités en Europe. », CNRS –Paris 2003.
- ECREMENT.M : « indépendance politique et libération économique », OPU, 1986
- ECOMIE J.J : « La dévaluation du franc CFA et l'approche monétaire de la balance des paiements : le cas du Gabon », Laboratoires d'Économie Appliquée du Gabon, dec. 2000
- FONDS MONETAIRE INERNATIONAL (LE) : «Questions choisies », Rapport du FMI, n ° 07/61, 2007
- FONTAGNE L. et GUERIN J.L : « l'ouverture, catalyseur de la croissance », revue d'Economie Internationale, n°71, 3eme trimestre 1997
- FONTAINE J.M : « Mécanismes et politiques de développement économiques -Du Big Bush à l'ajustement structurel », IEDS, 1992
- FONTAINE.JM : « réforme du commerce extérieur et politique de développement », IEDS, 992
- FRENKEL.JA et GOLDSTEIN .M : « International Financial Policy ; essays in honor of J J Polak », IMF , sept 1991

- GENEREUX .G: « La fondamentaux : Economie politique » vol I « Les politiques en économie ouverte » vol 3, éd. Hachette, Paris 1992
- GIRAUD A. et LA TOUR X .B. De « Géopolitique du pétrole et du gaz », ed.Technip, 1987:
- GOLD. C.G : « La conditionnalité », FMI, Séries de brochures n° 32-F-1979
- GREGORY. RG : « Some implications mineral sector », Austrian Journal of Agricultural, Economics, 1976
- GRELLET.G : « Les politiques économiques des pays du Sud », Tiers Monde, IEDS-PUF 1994.
- GRIFFIN. K : « Stratégies de développement », Economica, 1980
- HAMEL. B : « Système productif algérien et indépendance nationale », Office des Publications Universitaires, 1983
- HAYEK.. F.V : « Sur la route de la servitude », P.U.F, Paris, 1985
- HENNI .A : « La dette », Entrprise Nationale des Arts Graphiques, 1992
- HIRSHMAN.A.O : « Stratégie du développement économique », les Editions Ouvrières, Paris 1974
- HUGON. P : « Incidences sociales des politiques d'ajustement », revue du Tiers monde Tome XXX n° 117 Janvier – mars 1989
- ILMANE. M.C : « Transition de l'économie algérienne vers une économie de marché » - Etudes de la Banque d'Algérie- n° 1, novembre 1990.
- JAQUJEMOT. P et RAFFINOT M: « Le capitalisme d'Etat Algérien », Ed. Maspero, Paris, 1977.
- JAQUEMOT. P et ASSIDON. E. : « Politique de change et ajustement en Afrique », Ministère de la coopération et du développement, 1988
- JOHNSON. H. G : «The monétaire approch of the balance of payments : a non technical guide », Journal of International Economics, 1977
- KENNICHE. M : «Analyse de l'évolution du taux de change du dinar en rapport avec l'ajustement structurel de l'économie algérienne », Thèse de doctorat d'Etat, Oran, 2003
- KHAN. M S & KNIGHT. M D : « Stabilisation programs in developing countries : a formal framework », Staff Paper IMF, vol 28, 1987
- KRUGMAN. P.R & OBSTEFELD. M : « Economie internationale », Premisses, 1995
- KRUGMAN P.R & VENABLES. A : « Globalization and the Inequality of Nations », quaterly journal of economics, n° 110, 1995
- LABARONNES. D : « privatisation et performances des firmes des économies de l'Est », revue l'Economique, vol.53 N°5 2002
- LABARONNES. D : « Privatisation et croissance dans les pays de l'Est », revue Economie internationale, N°86, CEPII, 2001
- LAIDI .Z : « Enquête sur la Banque Mondiale », ed.Fayard, 1989
- LAKSACI. M : « le dinar algérien : unité de compte versus pouvoir d'achat », cahiers de la réforme n°5, ENAG, 1989

- LEROUX. F : « Marchés internationaux des capitaux », edition PUQ, 1994
- L'HERITAU. M.F « Le Fonds Monétaire International et le Tiers Monde », ed. Puf, 1985
- LINDERT .P : « Economie Internationale », 8^{ème} ed ; Economica ; Paris ; 1982.
- MEKIDECHE. M : « Le secteur des hydrocarbures », OPU, 1983
- MONFORT.A et GOURRIERROUX. C « Econométrie des séries temporelles », Economica 1993
- MOSSE. E. : «Comprendre la politique économique » -Tome 1- « l'ère des certitudes » - Tome 2- « d'une crise pétrolière à l'autre » .Paris 1982
- NASHABASHI. K : « Algérie : Stabilisation et transition à l'économie de marché », FMI, Washigton, 1998
- NAAS. A. « Le système bancaire Algérien de la décolonisation à l'économie de marché », Ed. INAS, 2003
- NOULA. A.G : « Ajustement structurel et développement récents en Afrique, l'expérience des années 80 », revus Afrique et développement N°1, 1995
- OULMANE. N et L RIPOLL-BRESSON : « Intégration commerciale et monétaire au Sud de la Méditerranée. », Université de Montpellier, 2000
- PERROUX. F: « L'économie du Xème siècle », PUF, 1969
- POLAK. J J : « A monetary analysis of income formation and payments problems », Staff Paper IMF, vol 5, 1957
- POLAK. J.J : «The changing nature of IMF Conditionality», OECD, technical Papers, n °41, August 1991
- POLAK J.J et boissonneaut.L : « Monétaire analysis of income and imports an dits statistical», Staff paper, IMF, avril 1960
- POLAK J.J et ARGY . V: « Credit policy and balance of payments », Staff paper, IMF, mars 1971
- RAPPORT du plan national 1970-1973
- RAPPORT du plan national 1974-1977
- RAPPORT du plan national 1980-1984
- RICHARDSON J.D : « Etat de recherche empiriques sur la libéralisation des échanges dans des conditions de concurrence imparfaites : vue d'ensemble », revue économique de l'OCDE n°12, 1989, P.1-59
- SACHS. J D et WARNER. A M: « Economic convergence and economic policies», Working paper n°5039 sept. 1995
- SACHS. J D : « Naturel resource abundance and economic growth», Working paperl , n °5398, dec.1995
- SADI. N : « La privatisation des entreprises publiques », ed. L'Harmattan, 2005
- SANDRETTO. R : « Le commerce international », édition Armand Collin, PUF, Paris 1991
- SALAM. P et VALIER. J : « Pauvretés et inégalités dans le tiers Monde », Ed. La découverte, Paris 1994

- SID AHMED. A : « Economie de l'industrialisation à partir des ressources naturelles », Publisud, 1989.
- SMITH. A. et VENABLES A. : « The costs of non Europe, an assessment based on a formal model of imperfect competition and economies of scale », in European Community, studies on the economics of intégration , vol 2 . Office des Publications officielles des Communautés Européennes, bruxelles, 1988
- STIGLITZ. J.E : « La grande désillusion », ed. Fayard, 2002
- SYNTHESE du « bilan économique et social de la décennie 1967-1977 », MPAT, mai 1980
- TEMMAR. H. : « Structures et modèle de développement de l'économie de l'Algérie », Ed. SNED 1974
- THIERRY. S.P : « La crise du système productif Algérien », IREP, Grenoble, 1982
- UEEL. B et B. PLAGET. B : « La fiscalité du commerce extérieur », Economica, 1992
- WILLIAMSON. J : « Au delà du Consensus de Washington », Finances et développement, sept. 2003
- YACHIR. F. : « L'Ajustement structurel dans le tiers Monde » Revue du CREAD.1999